

Emploi et revenus des indépendants

Insee Références

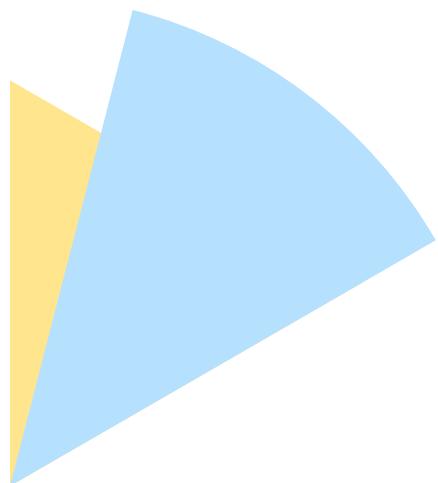
Édition 2025



Emploi et revenus des indépendants

Insee Références

Édition 2025



Coordination
Élise Amar

Contribution

Insee :
Élise Amar,
Audrey Baillot,
Claudie Becquet,
Marceline Bodier,
Myriam Broin,
Maryama Diakhaté,
Louis Le Clainche,
Aude Leduc,
Vladimir Passeron,
Émilie Pénicaud,
Adeline Poty,
Erwan Pouliquen,
Nathan Rémila,
Fabien Toutlemonde,
Mélinée Treppoz,
Joëlle Vidalenc

*Ministère du Travail, de la Santé,
des Solidarités et des Familles*

Dares :
Cécile Girault,
Arthur Nguyen,
Vincent Oukili

Drees :
Anthony Marino

*Ministère de l'Agriculture et
de la Souveraineté alimentaire*

SSP :
Étienne Apers,
Samuel Givois,
Félix Paquier

Ministère de la Culture

DEPS :
Wided Merchaoui,
Laure Turner

Directeur de la publication
Jean-Luc Tavernier

Directrice de la collection
Hélène Michaudon

Rédaction

Imran Babi,
Anne Évrard,
Alexandre Gadaud,
Fanny Gateau,
Philippe Goarant,
Solenn Ily,
Maxime Jouvenceau,
Sylvain Papon,
Tino Pelé,
Jean-Philippe Rathle,
Anne Saint-Ourens

Graphisme

Anaïs Bathias,
Marie Gazaij,
Odile Samson

Composition pdf
Luminess

Composition html
Véronique Ardouin,
Cindy Brédard,
Patrice Conti,
Virginie Forment,
Fabien Mazenoux,
Sophie Ruiz

Image de couverture
Insee

Éditeur

Institut national de la
statistique et des études
économiques
88, avenue Verdier,
92541 Montrouge Cedex
www.insee.fr

© Insee 2025

« Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source
et de l'auteur ».

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

La majorité des statistiques diffusées dans cet ouvrage s'appuie sur la base Non-salariés produite par l'Insee à partir de plusieurs sources administratives, issues notamment des déclarations effectuées par les non-salariés auprès des organismes chargés de leur protection sociale. Cette source permet de connaître l'emploi et les revenus des non-salariés, elle fournit également des informations sur le cumul d'activités salariée et non salariée. Compte tenu des délais de déclaration puis de traitement et d'expertise des données individuelles, 2022 est l'année de référence de la plupart des statistiques présentées dans cette édition.

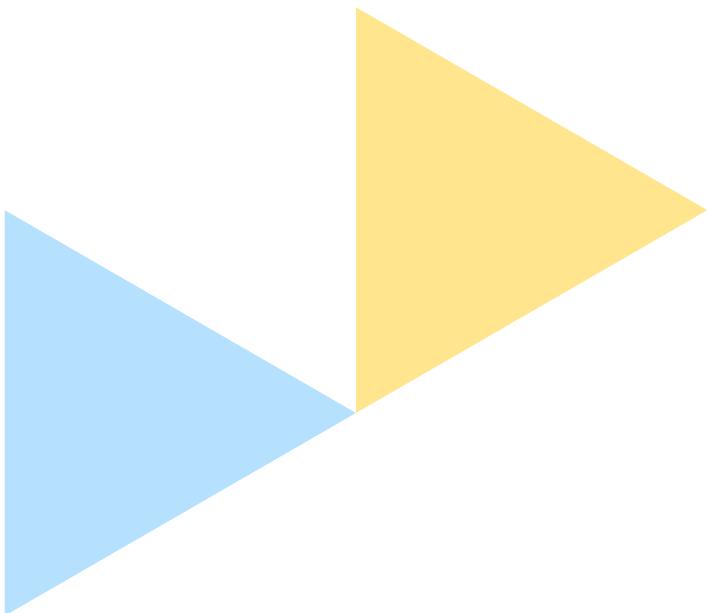
Emploi et revenus des indépendants

Vue d'ensemble	7
4,4 millions d'indépendants en France en 2022	9
Dossiers	27
Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population	29
En moyenne entre 2021 et 2023, l'activité de 12 % des indépendants est de fait dépendante d'un seul partenaire économique	41
Éclairages	51
Les créateurs d'entreprises individuelles en 2022 : plus de jeunes et plus de femmes que vingt ans auparavant	53
En 2022, 7 % des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte	65
Le nombre de non-salariés dans les secteurs culturels a presque triplé en 15 ans	75
Fiches	87
1. Fiches thématiques	89
1.1 Dirigeants d'entreprises	90
1.2 Effectifs et revenus d'activité des non-salariés	92
1.3 Disparités de revenus des non-salariés classiques	94
1.4 Emploi et revenus d'activité des micro-entrepreneurs	96
1.5 Pluriactivité des indépendants	98
1.6 Emploi et revenus selon le sexe	100
1.7 Emploi et revenu selon l'âge	102
1.8 Conditions de travail des indépendants	104
1.9 Durée de travail des indépendants	106
1.10 Patrimoine des ménages indépendants	108
1.11 Pensions de retraite des non-salariés	110
1.12 Professions libérales	112
1.13 Répartition territoriale des non-salariés et de leurs revenus d'activité	114
1.14 Travailleurs indépendants en Europe	116
2. Fiches sectorielles	119
2.1 Agriculture	120
2.2 Industrie hors artisanat commercial	122
2.3 Construction	124

2.4 Commerce et artisanat commercial	126
2.5 Transports et entreposage	128
2.6 Services aux entreprises et services mixtes	130
2.7 Services aux particuliers hors santé	132
2.8 Santé et action sociale	134

Annexes	137
Sources	139
Glossaire	143
Regroupements sectoriels	155

Vue d'ensemble



4,4 millions d'indépendants en France en 2022

Fin 2022, en France, 4,4 millions de personnes dirigent une entreprise. Parmi ces indépendants, 4,0 millions de personnes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée.

Exploitants agricoles, commerçants, artisans ou professionnels libéraux, les non-salariés sont en moyenne plus âgés que les salariés et exercent plus souvent dans la construction, la santé ou les services aux particuliers (activités artistiques et récréatives, enseignement, et coiffure notamment). Les femmes sont minoritaires parmi les non-salariés (24 % dans l'agriculture, 41 % dans les autres secteurs), alors qu'elles représentent 26 % des salariés agricoles et 49 % des salariés non agricoles.

Hors agriculture, les effectifs de non-salariés ont augmenté de 72 % entre 2008 et 2022. Ce dynamisme reflète intégralement le succès du statut d'auto-entrepreneur, créé en 2009 et requalifié en micro-entrepreneur en 2014. Fin 2022, 1,8 million de micro-entrepreneurs sont économiquement actifs, soit près d'un non-salarié sur deux dans les secteurs non agricoles. Ils en représentent même plus des trois quarts dans certains services aux particuliers comme les activités artistiques, récréatives ou l'enseignement, dans le commerce de détail hors magasin (sur les marchés, à distance ou par d'autres canaux) ou la livraison à domicile. Trois micro-entrepreneurs sur dix cumulent leur activité non salariée avec un emploi salarié, contre un non-salarié classique sur dix.

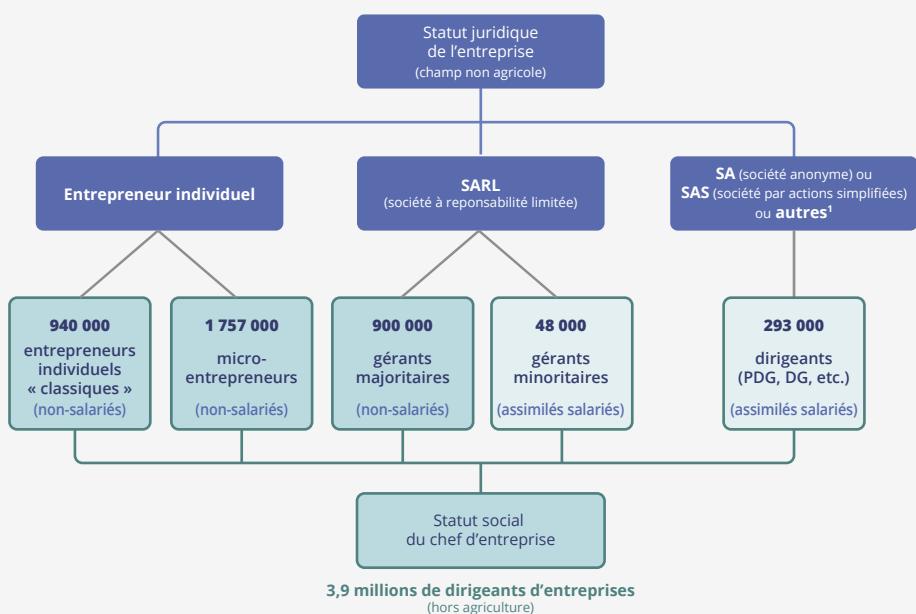
Les non-salariés « classiques » (hors micro-entrepreneurs) gagnent en moyenne 4 030 euros par mois en 2022, soit 11,7 % de plus qu'en 2013, en euros constants. Les secteurs les moins rémunérateurs sont le commerce de détail hors magasin, les activités de taxi et de voiture de transport avec chauffeur (VTC), les services personnels, les arts, spectacles et activités récréatives ainsi que l'enseignement. À l'opposé, les médecins et dentistes perçoivent en moyenne les revenus les plus élevés, devant les juristes et comptables et les pharmaciens. Les micro-entrepreneurs gagnent quant à eux en moyenne 670 euros par mois en 2022.

Les revenus d'activité sont plus concentrés parmi les non-salariés que parmi les salariés du privé. Parmi les non-salariés classiques non agricoles ayant dégagé un revenu positif, les 10 % les mieux payés en concentrent à eux seuls 39 % (contre 27 % parmi les salariés).

Fin 2022, en France, 4,4 millions de personnes dirigent une entreprise dans l'ensemble des **secteurs d'activité**. On les appelle « **indépendants** », en référence à leur absence de lien de subordination qui les différencie des autres travailleurs, en particulier l'absence de contrat de travail et de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre. C'est leur principale caractéristique commune car pour le reste, ils présentent une très grande variété de profils. Pour certains, il s'agit de leur activité principale, pour d'autres d'une activité d'appoint. Certains emploient des salariés, d'autres non. Certains sont les seuls dirigeants de leur entreprise, d'autres partagent cette responsabilité.

Leurs statuts sont également variés. Une petite partie d'entre eux (0,3 million), présidents ou directeurs généraux de sociétés anonymes, présidents de sociétés par actions simplifiées ou gérants minoritaires de société, sont « assimilés salariés » : ils cotisent au régime général de la Sécurité sociale comme les salariés, mais pas à l'assurance chômage ► **figure 1**. Plus de neuf indépendants sur dix, dans le champ agricole (0,4 million) comme non agricole (3,6 millions), sont affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés et, de ce fait, sont qualifiés de « **non-salariés** » : ils sont **entrepreneurs individuels** classiques, **micro-entrepreneurs** ou **gérants majoritaires de société**.

► 1. Statut social du dirigeant selon le type d'entreprise qu'il dirige fin 2022



¹ SNC (Société en nom collectif), SEL (Société d'exercice libéral), SCP (société civile professionnelle) ou GIE (groupement d'intérêt économique).

Notes : Sur cette figure, le statut salarié ou non salarié correspond à celui de l'emploi principal en tant que dirigeant. Le nombre de non-salariés est ainsi inférieur à celui présenté dans le reste de l'ouvrage, car 19 000 non-salariés sont principalement dirigeants salariés.

Lecture : Fin 2022, 1 757 000 dirigeants d'entreprises sont des micro-entrepreneurs.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des dirigeants salariés et non-salariés, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022, base Tous salariés 2022.

L'indépendance juridique n'exclut toutefois pas qu'une partie des indépendants exercent leur activité en étant soumis à une relation de dépendance économique par rapport une autre entité, qu'il s'agisse d'un client, d'une relation amont (groupement, centrale d'achat ou coopérative, franchise, licence de marque, location-gérance, etc.) ou d'un intermédiaire (plateforme numérique, etc.). Ces travailleurs économiquement dépendants, comptabilisés parmi les indépendants, ne sont pas identifiables dans les sources administratives, mais peuvent être appréhendés dans d'autres sources, comme l'enquête Emploi ► [annexe sources](#). Selon cette dernière, en considérant l'emploi principal déclaré, un indépendant sur huit est économiquement dépendant [Rénila, 2025].

Les travailleurs indépendants représentent 13 % de l'emploi total en France (en se limitant aux emplois principaux exercés), une part un peu plus faible qu'en moyenne dans l'Union européenne (14 %) : cette part est supérieure à celle de l'Allemagne (8 %), mais nettement moins élevée que celle des pays du pourtour méditerranéen (jusqu'à 20 % en Italie, 27 % en Grèce).

Fin 2022, un non-salarié sur dix travaille dans le secteur agricole

En France, 10,3 % des non-salariés travaillent dans le secteur agricole au sens large fin 2022, soit 417 000 personnes : ils dirigent une exploitation agricole ou travaillent dans la sylviculture, l'exploitation forestière, les services paysagers ou les activités de soutien à l'agriculture¹ ► [sources](#).

¹ Dans la suite de cette vue d'ensemble, le secteur agricole est toujours considéré dans cette acception élargie, ne se limitant pas aux seules activités de production agricole (culture, production animale). Cette définition élargie du secteur agricole correspond au champ des activités relevant du régime agricole pour la protection sociale des non-salariés.

Hors **agriculture**, les non-salariés exercent en tant que commerçants, artisans ou professionnels libéraux, dans des domaines très variés : ils peuvent être, entre autres, patrons de café-restaurants, maçons, électriciens, garagistes, boulanger, vendeurs sur les marchés, chauffeurs de taxis ou de voiture de transport avec chauffeur (VTC), consultants en informatique, conseillers pour les affaires, avocats, architectes, pharmaciens, médecins, infirmiers, moniteurs d'auto-écoles, moniteurs de ski, coiffeurs, designers ou encore artistes.

Hors agriculture, 10 % des personnes en emploi exercent une activité non salariée à titre principal, mais cette part varie selon les départements : de 5 % à peine dans les Hauts-de-Seine à 18 % dans les Hautes-Alpes en 2022. Davantage présents dans les activités où les petites et moyennes entreprises sont nombreuses et où la relation de proximité est privilégiée, les non-salariés ne se répartissent pas selon les secteurs d'activité comme les salariés du privé. Ainsi, hors agriculture, 50 % des non-salariés exercent dans les **services aux particuliers** (restauration, hébergement, activités artistiques et récréatives, enseignement, coiffure, etc.), la **santé et l'action sociale** et la **construction**, alors que ces secteurs ne rassemblent que 31 % des salariés du privé ► **figure 2**. Par ailleurs, 26 % des non-salariés travaillent dans les **services aux entreprises et services mixtes** – dont plus de la moitié dans les activités spécialisées scientifiques et techniques (professions juridiques, comptables, conseil de gestion, architecture, ingénierie, publicité, design, etc.) – et 15 % dans le **commerce et artisanat commercial**. En revanche, les non-salariés sont peu présents dans les secteurs davantage soumis à la concurrence internationale, où les grandes entreprises prédominent et où les investissements de départ sont élevés. Ainsi, seulement 5 % d'entre eux travaillent dans l'**industrie (hors artisanat commercial)**, soit une part trois fois moindre que celle des salariés du privé.

► 2a. Répartition des non-salariés par grand secteur d'activité fin 2022

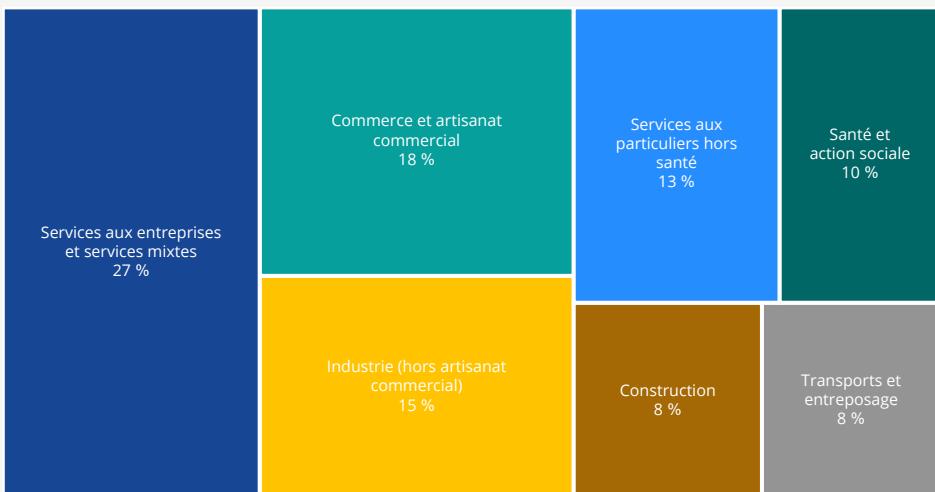


Lecture : 12 % des non-salariés exercent dans la construction.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2b. Répartition des salariés du privé par grand secteur d'activité fin 2022



Lecture : 8 % des salariés exercent dans la construction.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité salariée dans le secteur privé au 31 décembre 2022, hors agriculture.

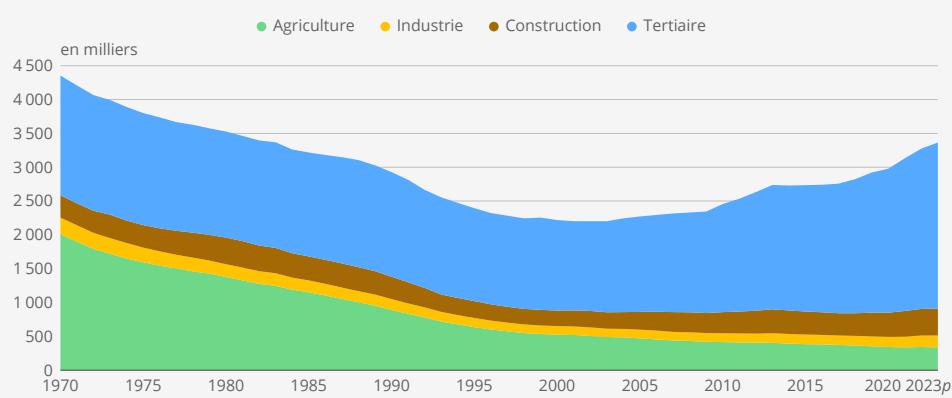
Source : Insee, base Tous salariés 2022.

Depuis le début des années 2000, l'emploi non salarié est reparti à la hausse

Le nombre de non-salariés à titre principal n'a cessé de diminuer en France métropolitaine durant la seconde moitié du XX^e siècle ► **figure 3**. Cette baisse provenait du recul de l'emploi agricole, sous l'effet des forts gains de productivité dans ce secteur, ainsi que de la diminution des petits commerces liée au développement des grandes surfaces. Mais après ces décennies de repli, l'emploi non salarié a cessé de diminuer au début des années 2000, pour augmenter depuis presque sans discontinuité. Ce renouveau du travail non salarié s'inscrit dans une tendance à la diversification des formes d'emploi, qui s'est traduite par l'apparition, sur la période récente, de plusieurs modèles situés à la frontière du salariat et du non-salariat : portage salarial, coopératives d'activité ou d'emploi, dépendance économique de certains non-salariés à un donneur d'ordre unique, etc. La création, en janvier 2009, du statut d'auto-entrepreneur (requalifié en micro-entrepreneur fin 2014) s'est inscrite dans cette tendance. Ce statut, qui allège les formalités de création d'entreprise individuelle et permet de ne payer des cotisations sociales que si l'activité génère du chiffre d'affaires, a connu un succès substantiel et a provoqué un afflux de non-salariés aux profils différents. Le nombre de travailleurs exerçant une activité non salariée à titre principal a alors bondi dans un premier temps (+3,9 % par an en moyenne de 2009 à 2013), avant de marquer le pas entre 2013 et 2018 (+0,6 % par an). Avec le doublement des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au statut de micro-entrepreneur à partir de janvier 2018, il a accéléré à nouveau (+3,8 % par an de 2018 à 2022).

L'emploi non salarié non agricole de l'Union européenne ne connaît pas le même rebond qu'en France : depuis le début des années 2000, la part des indépendants dans l'emploi y est globalement stable autour de 12 % (hors agriculture). Si cette part a progressé dans les années 2000 dans la plupart des pays européens, elle a reculé sur cette période en Italie, puis à partir de 2012-2013 en Allemagne et en Espagne. La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 semble avoir eu peu d'influence sur les tendances nationales, en raison notamment d'aides publiques exceptionnelles.

► 3. Emploi non salarié au 31 décembre selon le secteur d'activité de 1970 à 2023



p : données provisoires.

Lecture : En 2022, 344 000 personnes occupent un emploi non salarié (à titre principal) dans l'agriculture.

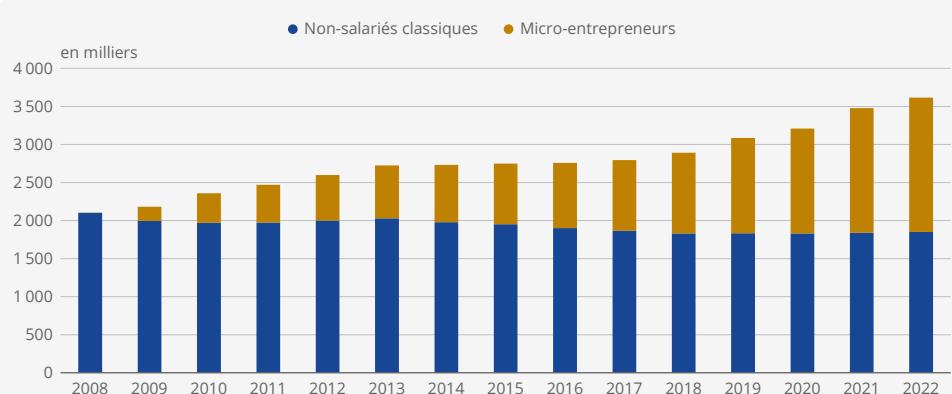
Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus dont l'emploi principal en fin d'année correspond à une activité non salariée.

Source : Insee, Estimations annuelles d'emploi.

1,5 million de non-salariés supplémentaires entre 2008 et 2022

En France, hors agriculture, le nombre de non-salariés, à titre principal ou en complément d'une autre activité, a augmenté de 72 % entre fin 2008 et fin 2022 (+1 512 000 personnes) ► figure 4. Cette hausse a concerné presque tous les secteurs d'activité, à l'exception notamment du transport de fret, du commerce pharmaceutique, des **métiers de bouche** et autres commerces de détail en magasin, et de la médecine générale. L'évolution a été particulièrement forte dans les services de **transports** incluant les VTC (+147 %), dans les services aux entreprises et services mixtes (+132 %) et les services aux particuliers hors santé (+104 %). Le nombre de non-salariés a notamment été multiplié par 4,5 dans certaines activités spécialisées (design, photographie, traduction, etc.), par 4,4 dans l'action sociale et les services divers de santé (comme les activités des psychologues, des diététiciens ou des sophrologues) et par 3,6 dans l'enseignement privé.

► 4. Effectifs non salariés au 31 décembre par statut entre 2008 et 2022



Lecture : En 2022, parmi les 3,62 millions de non-salariés non agricoles, 1,77 millions sont des micro-entrepreneurs (49 %).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

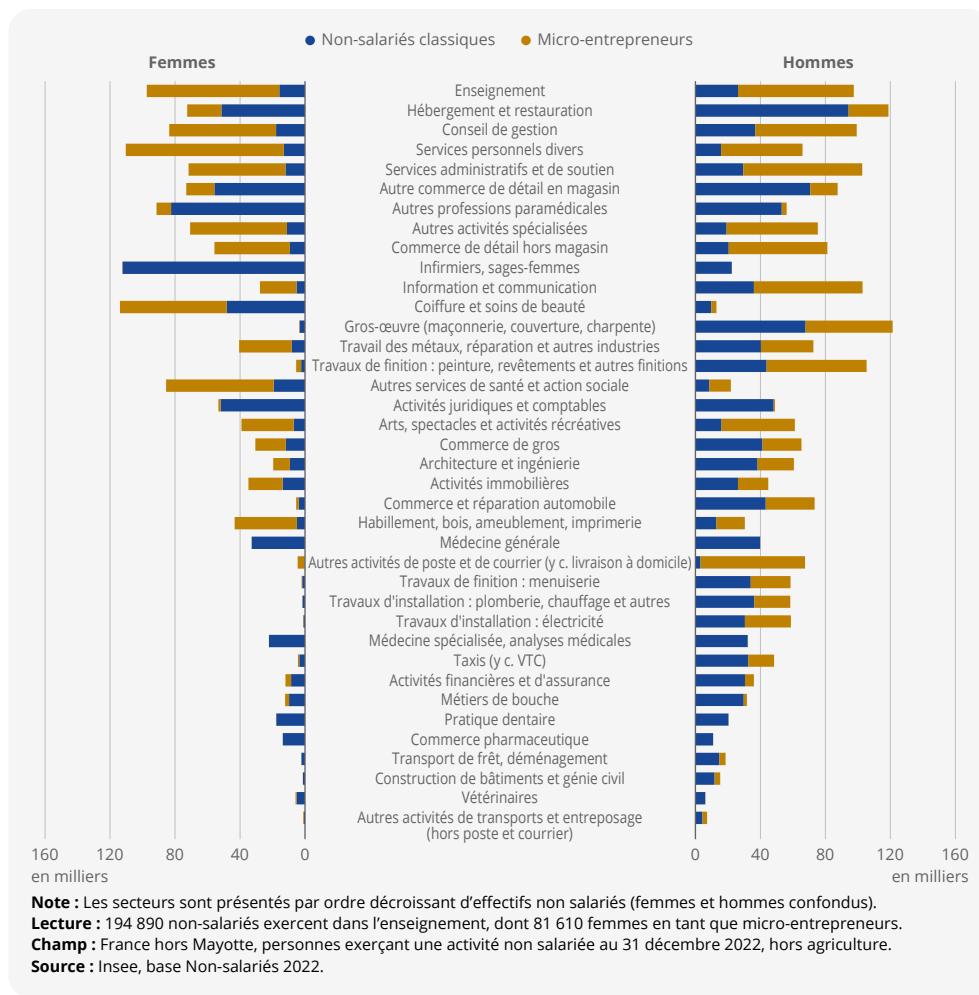
Source : Insee, bases Non-salarierés.

Ce dynamisme reflète intégralement le succès du statut de micro-entrepreneur : en 2022, ce statut est choisi par 84 % des créateurs indépendants qui fondent une entreprise individuelle [Baillot, Becquet, 2025]. Fin 2022, 1 766 000 micro-entrepreneurs sont ainsi économiquement actifs, alors que le nombre de **non-salariés classiques** est de 1 850 000, en baisse de 12 % depuis 2008. Les effectifs de non-salariés classiques ont en effet diminué dans la plupart des secteurs, en particulier dans ceux investis par les micro-entrepreneurs : -36 % depuis 2008 dans l'industrie, -33 % dans le commerce et -28 % dans la construction. Seuls les effectifs des non-salariés classiques sages-femmes, infirmiers et autres professionnels paramédicaux ont très nettement augmenté entre 2008 et 2022 (+80 %), ainsi que, dans une moindre mesure, ceux des juristes et comptables (+41 %) ou des vétérinaires (+20 %).

La moitié des non-salariés sont micro-entrepreneurs en 2022

Fin 2022, les micro-entrepreneurs représentent ainsi la moitié (49 %) des non-salariés non agricoles, contre un quart (25 %) en 2013. La part des micro-entrepreneurs dépasse même les trois quarts dans certains secteurs. Ils sont ainsi particulièrement nombreux dans les activités de poste et de courrier, incluant la livraison à domicile, où ils représentent 95 % des effectifs non salariés en 2022 ► **figure 5**. Plus généralement, les micro-entrepreneurs sont nombreux dans des secteurs d'activité

► 5. Principaux secteurs d'activité des non-salariés fin 2022



qui ne requièrent pas un fort investissement à l'installation. C'est notamment le cas dans le commerce de détail hors magasin (78 % de micro-entrepreneurs), où le nombre de non-salariés classiques a diminué de 38 % entre 2013 et 2022, alors que celui des micro-entrepreneurs a augmenté de 42 % sur la même période. Il en va de même dans les services personnels divers comme la réparation de biens ou l'entretien corporel, les activités de santé non classées ailleurs (psychologues, diététiciens, sophrologues, etc.), dans certaines activités spécialisées (design, photographie, traduction, etc.), et dans l'enseignement où les micro-entrepreneurs constituent en 2022 plus des trois quarts des effectifs non salariés. Les micro-entrepreneurs représentent 65 % des non-salariés de l'industrie, ce statut étant surtout choisi dans le secteur du textile, habillement, bois, ameublement et imprimerie (76 % de micro-entrepreneurs). Les micro-entrepreneurs sont aussi majoritaires dans l'ensemble des secteurs culturels et ont particulièrement investi l'enseignement artistique amateur, les arts visuels et le spectacle vivant [Merchaoui, 2025]. En revanche, ils sont quasi ou totalement absents dans les secteurs nécessitant des frais d'installation élevés (chauffeurs de taxis, métiers de bouche) ou composés essentiellement de **professions réglementées** n'ouvrant pas droit à ce statut (médecins, dentistes, sages-femmes, professions paramédicales, juristes).

Dans le secteur agricole, 22 % des 417 000 non-salariés, soit environ 93 000 personnes, bénéficient fin 2022 du régime du **micro-bénéfice agricole (micro-BA)**, qui remplace le régime du forfait agricole depuis 2016. Ce régime s'apparente à celui des micro-entrepreneurs. Les autres non-salariés du secteur agricole, équivalents des non-salariés classiques, sont imposés au régime réel.

Une population plus masculine que celle des salariés

Les femmes sont minoritaires parmi les non-salariés : elles ne forment que 41 % des effectifs non agricoles et 24 % des effectifs agricoles fin 2022, alors qu'elles représentent 49 % des salariés non agricoles et 26 % des salariés agricoles. Très peu présentes dans la construction (3 %) et dans les services de transports (8 %), elles sont beaucoup plus nombreuses dans les services aux particuliers (55 %), notamment les services personnels (coiffure, soins de beauté, etc.), et dans la santé et l'action sociale (65 %). Globalement, le micro-entrepreneuriat attire un peu plus de femmes que le non-salariat classique : fin 2022, 44 % des micro-entrepreneurs sont des femmes, contre 37 % des non-salariés classiques.

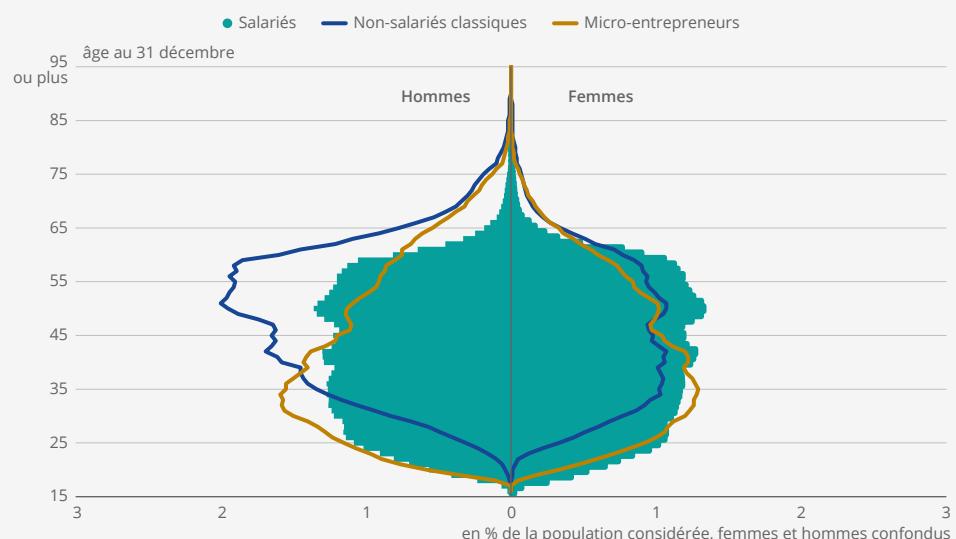
Les non-salariés classiques sont un peu plus âgés que les micro-entrepreneurs et les salariés

Femmes ou hommes, les non-salariés classiques sont en moyenne plus âgés que les salariés

► **figure 6.** Hors agriculture, un sur deux a plus de 48 ans (âge médian), contre 41 ans pour les salariés du privé. En effet, ils commencent leur activité non salariée plus tard, souvent après un passage par le salariat, et l'arrêtent également plus tard. L'âge moyen de liquidation des droits à la retraite reste ainsi en 2020 plus élevé pour les anciens non-salariés (62 ans et 6 mois pour la génération 1953) que pour l'ensemble des retraités (61 ans et 4 mois). Pour les **professions libérales**, l'âge de liquidation des droits est encore plus élevé : 64 ans et 5 mois en moyenne.

En corollaire, les 60 ans ou plus sont plus nombreux parmi les non-salariés classiques (16 % hors agriculture et 17 % dans le secteur agricole) que parmi les salariés (respectivement 6 % et 10 %). Ils sont 32 % parmi les médecins libéraux et 24 % parmi les pharmaciens. À l'inverse, la part des 60 ans ou plus est faible dans la construction (10 %), les métiers de bouche (10 %), la coiffure et les soins de beauté (8 %). Dans ces secteurs, les cessations d'activité interviennent plus tôt en raison de la pénibilité du travail et des débuts d'activité plus précoce.

► 6. Structure par sexe et par âge des non-salariés et des salariés fin 2022



Lecture : Parmi les micro-entrepreneurs en activité fin 2022, 1,15 % sont des hommes de 25 ans.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée ou salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022, base Tous salariés 2022.

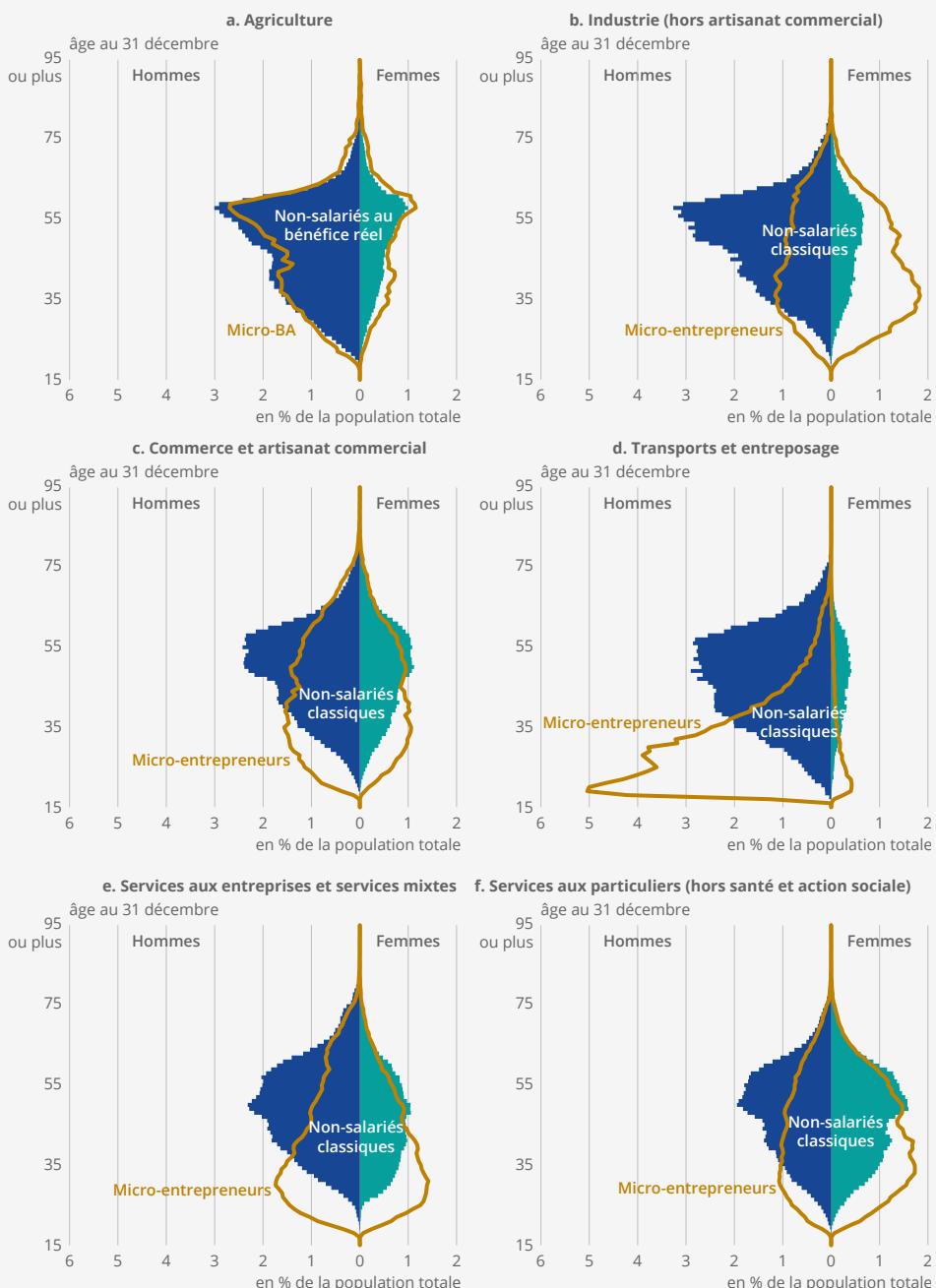
Les moins de 30 ans sont à l'opposé bien moins nombreux parmi les non-salariés classiques (6 %) que parmi les salariés (20 % hors agriculture et 25 % dans le secteur agricole). En raison notamment de la durée des études préalables, les moins de 30 ans sont ainsi très rares parmi les pharmaciens et les médecins (moins de 5 %). Parmi les non-salariés classiques, les jeunes sont également peu souvent exploitants agricoles et commerçants de détail en magasin, ainsi que chauffeurs de taxis, professions nécessitant un certain capital de départ ou rarement exercées en début de vie professionnelle en tant qu'indépendant. En revanche, les moins de 30 ans sont plus nombreux parmi les professions paramédicales autres qu'infirmiers (22 %), professions où l'installation à son compte intervient souvent après la fin des études.

Les micro-entrepreneurs sont globalement plus jeunes, avec un âge médian de 41 ans, que les non-salariés classiques (48 ans). Leur profil est cependant très différent selon les secteurs d'activité

► **figure 7.** Il peut s'agir de cadres confirmés poursuivant leur activité professionnelle sous un autre statut au moment du passage à la retraite (par exemple dans le conseil de gestion), de jeunes s'engageant dans la vie professionnelle² (livreurs à vélo, information et communication), de professionnels choisissant un statut jugé plus adapté à leur activité, comme dans la construction ou certaines activités commerciales, ou de salariés exerçant de façon ponctuelle ou plus régulière une activité d'appoint, en marge de leur activité principale (enseignement, activités artistiques et créatives).

² Pour un éclairage plus spécifique sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail en tant que non-salarié, voir (Poty, 2025).

► 7. Structure par sexe et par âge des non-salariés dans quelques secteurs d'activité fin 2022



Note : Dans l'agriculture, sont distingués les non-salariés imposés au régime du bénéfice réel de ceux bénéficiant du régime du micro-bénéfice agricole (micro-BA).

Lecture : Parmi les micro-entrepreneurs en activité dans l'industrie au 31 décembre 2022, 1,1 % sont des hommes âgés de 40 ans.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

Hors agriculture, les non-salariés classiques perçoivent un revenu moyen d'activité non salariée de 4 030 euros par mois

En 2022, les non-salariés retirent en moyenne 2 420 euros par mois de leur activité non salariée dans l'ensemble des secteurs hors agriculture, et 2 510 euros³ dans le secteur agricole [Treppoz, Amar, 2024].

Le commerce de détail hors magasin, les services personnels, les arts, spectacles et activités récréatives ainsi que les activités de poste et de courrier (qui comprennent la livraison à domicile) ou l'enseignement générèrent les **revenus d'activité**⁴ les plus faibles : de 580 euros à 860 euros par mois en moyenne. Ce faible niveau de revenu reflète la forte présence de micro-entrepreneurs dans ces secteurs, l'activité non salariée constituant alors souvent une activité d'appoint : tous secteurs confondus, les micro-entrepreneurs perçoivent en moyenne 670 euros par mois en 2022, quand les non-salariés classiques gagnent six fois plus (4 030 euros par mois en moyenne) ► **figure 8.**

► 8. Revenu mensuel moyen d'activité des non-salariés en 2022 par sexe

Secteur d'activité	Non-salariés classiques			Micro-entrepreneurs			Écart Femmes/ Hommes (en %)	
	Revenu mensuel moyen (en euros)			Écart Femmes/ Hommes (en %)	Revenu mensuel moyen (en euros)			
	Femmes	Hommes	Ensemble		Femmes	Hommes		
Agriculture¹	2 320	3 260	3 050	-29,0	610	810	750	-24,4
Industrie (hors artisanat commercial)	1 950	3 500	3 200	-44,2	250	570	380	-56,8
Construction	2 250	2 970	2 940	-24,2	790	930	920	-15,0
Commerce et artisanat commercial	2 780	3 310	3 140	-16,2	510	540	520	-6,0
Transports et entreposage	1 960	2 070	2 060	-5,6	270	270	270	-0,4
Services aux entreprises et mixtes	4 330	5 660	5 220	-23,6	820	900	860	-9,6
Services aux particuliers hors santé	1 580	2 190	1 910	-27,9	510	610	550	-16,7
Santé et action sociale	4 350	8 030	5 770	-45,8	760	820	770	-7,6
Ensemble hors agriculture	3 470	4 360	4 030	-20,4	600	720	670	-16,9

1 Pour le secteur de l'agriculture, les non-salariés imposés au réel sont ici classés avec les non-salariés classiques et ceux imposés au micro-BA du côté des micro-entrepreneurs.

Lecture : Le revenu mensuel moyen d'activité des non-salariés classiques exerçant dans le commerce est de 2 780 euros pour les femmes, contre 3 310 euros pour les hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

Les revenus des **micro-entrepreneurs économiquement actifs**, limités par les plafonds imposés sur le chiffre d'affaires réalisé⁵, varient peu d'un secteur à l'autre. Ils sont toutefois plus élevés dans la construction (920 euros mensuels moyens) et les services aux entreprises et services mixtes (860 euros), notamment dans les activités immobilières, l'architecture-ingénierie, et les activités financières et d'assurance (plus de 1 000 euros mensuels dans ces secteurs).

Pour les non-salariés classiques, les activités les moins rémunératrices sont celles du commerce de détail hors magasin (1 480 euros par mois en moyenne), de taxis et VTC (1 530 euros) et de la coiffure et des soins de beauté (1 630 euros). À l'autre extrémité de l'échelle, les revenus moyens des non-salariés classiques les plus élevés sont perçus par les médecins spécialisés et analystes médicaux (11 840 euros), les dentistes (10 300 euros), les juristes et comptables (8 510 euros), les pharmaciens (7 900 euros) et les médecins généralistes (7 840 euros).

3 En considérant qu'un revenu est nul lorsqu'il est déficitaire ; en tenant compte des éventuels déficits, le revenu moyen est de 2 360 euros mensuels dans le secteur agricole. Dans les secteurs non agricoles, le montant des déficits n'étant pas connu, le revenu est alors conventionnellement considéré comme nul en cas d'exercice déficitaire.

4 Dans cet ouvrage, nous mobilisons un concept de revenu net annualisé : c'est un revenu après paiement des charges professionnelles, des cotisations sociales et de la CSG déductible, qui est annualisé en cas d'année incomplète (pour se ramener à ce qui aurait été perçu sur une année complète d'affiliation).

5 En 2022, les plafonds imposés aux micro-entrepreneurs sur le chiffre d'affaires réalisé sont de 176 200 euros hors taxes pour une activité commerciale, 72 600 euros pour des prestations de services ou des activités libérales. Ces plafonds ont été doublés en 2018.

À secteur identique, les femmes gagnent 31 % de moins que les hommes dans le non-salariat classique

Les femmes non salariées, moins nombreuses que les hommes, sont aussi moins bien rémunérées qu'eux. En 2022, sur l'ensemble des secteurs hors agriculture, elles perçoivent en moyenne 1 980 euros par mois pour leur activité non salariée, contre 2 720 euros pour les hommes, soit 27 % de moins. Il en va de même dans les secteurs agricoles (28 % d'écart en défaveur des femmes).

Du fait de la surreprésentation des femmes parmi les micro-entrepreneurs, cet écart de rémunération est plus faible si l'on considère les seuls non-salariés classiques des secteurs non agricoles, mais reste fort : -20 % (3 470 euros par mois contre 4 360 euros) ► **figure 8**. Pourtant, les non-salariées classiques travaillent souvent dans des secteurs plus rémunérateurs que la moyenne (professions libérales, du droit et de la santé notamment). Mais dans ces secteurs, elles gagnent nettement moins que les hommes : leur revenu est inférieur de 40 % à celui des hommes parmi les juristes et comptables et de 36 % parmi les médecins et dentistes. Si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur de 31 % à celui des hommes. Une partie de cet écart en défaveur des non-salariées classiques peut s'expliquer par le fait qu'elles travaillent un nombre d'heures moins élevé dans l'année, qu'elles sont plus jeunes (leur âge médian est de 45 ans, contre 49 ans pour les hommes) et qu'elles dirigent en moyenne des entreprises plus petites. Les indépendantes déclarent en effet dans l'enquête Emploi travailler en moyenne 37,6 heures par semaine pour leur emploi principal en 2023, alors que leurs homologues masculins en déclarent 45,7.

Les femmes micro-entrepreneuses gagnent quant à elles 17 % de moins en moyenne que leurs homologues masculins (600 euros par mois, contre 720 euros). L'écart est particulièrement marqué dans l'industrie (57 %) mais il est aussi lié à la spécialisation sectorielle des femmes, davantage présentes dans les activités peu rémunératrices. Si les femmes micro-entrepreneuses se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur de 13 % à celui des hommes.

11 % de non-salariés classiques ne dégagent pas de revenus en 2022

Hors agriculture, 11 % des non-salariés classiques déclarent en 2022 un revenu d'activité nul ou déficitaire, parce qu'ils n'ont pas dégagé de bénéfice ou se rémunèrent différemment, en choisissant par exemple de se verser des dividendes pour les gérants majoritaires. Ceux qui n'ont pas dégagé de revenu peuvent bénéficier de revenus d'autres natures (salaires, pensions de retraite, revenus de la propriété, etc.) ou des ressources des autres membres de leur famille ; ils peuvent vivre de leurs économies accumulées avant de se lancer dans la création d'entreprise. Les revenus nuls sont surreprésentés parmi les créateurs lançant leur activité (33 % des non-salariés classiques ayant démarré leur activité il y a moins d'un an), mais cette situation peut difficilement perdurer. C'est toutefois encore le cas de 22 % des non-salariés ayant démarré leur activité depuis 1 à 2 ans.

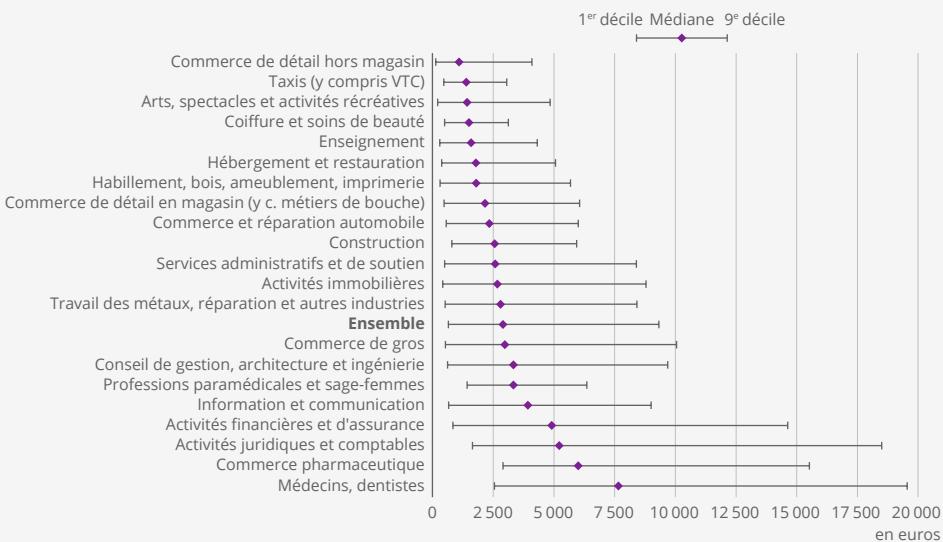
Les revenus d'activité nuls sont plus nombreux dans les activités immobilières (26 %), les arts et spectacles (21 %) et le commerce de détail hors magasin (21 %) et sont en revanche très rares parmi les médecins (2 %) et les pharmaciens (3 %).

Les disparités de revenu d'activité sont plus marquées parmi les non-salariés que parmi les salariés

Parmi l'ensemble des non-salariés classiques non agricoles qui perçoivent un revenu positif en 2022, 10 % gagnent moins de 650 euros par mois au titre de leur activité non salariée (1^{er} décile, ou D1), 25 % moins de 1 520 euros et 50 % moins de 2 900 euros mensuels (**médiane**, ou Me) ► **figure 9**. En haut de l'échelle des revenus d'activité, 25 % perçoivent plus de 5 190 euros et 10 % plus de 9 320 euros par mois (9^e décile, ou D9). Le **rapport interdécile** (D9/D1) du revenu d'activité annualisé (c'est-à-dire en tenant compte de la durée d'affiliation au régime de protection sociale des non-salariés dans l'année) est ainsi de 14,3 pour les non-salariés classiques dégageant un revenu positif. Il est largement supérieur à celui du **salaire net en équivalent temps plein (EQTP)** des salariés (salaire net corrigé du temps de travail), qui est de 2,9 dans le secteur privé. De même, dans le haut de la distribution des revenus, le rapport interdécile D9/D5 des revenus d'activité des non-salariés classiques (3,2) est plus élevé que celui du salaire net en EQTP (2,0).

► 9. Distribution des revenus mensuels d'activité en 2022 par secteur d'activité

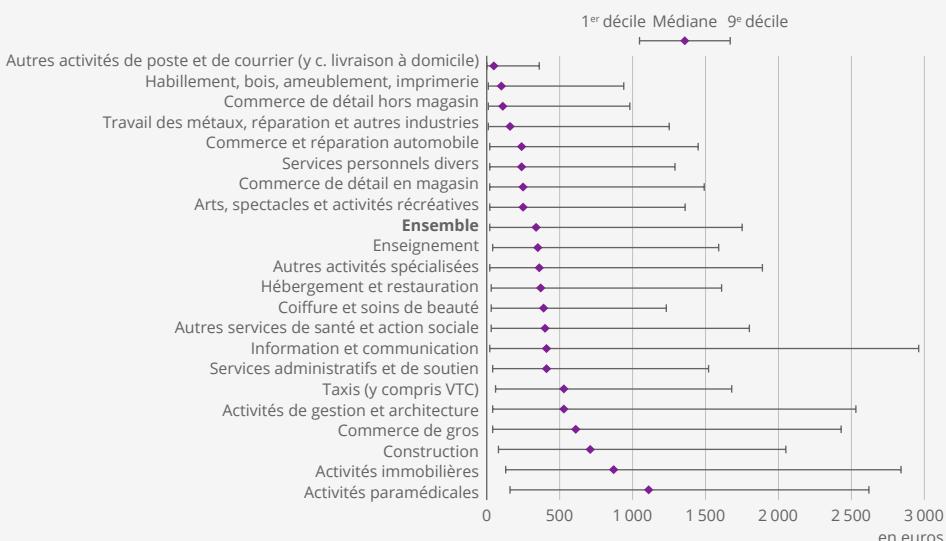
a. Non-salariés classiques



Lecture : En 2022, les non-salariés classiques dans le commerce de gros ont un revenu d'activité médian de 2 970 euros par mois. 10 % d'entre eux gagnent plus de 10 050 euros (D9) et 10 % moins de 530 euros (D1).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors revenus nuls ou déficitaires, hors taxés d'office, hors micro-entrepreneurs et hors agriculture. **Source :** Insee, base Non-salariés 2022.

b. Micro-entrepreneurs



Lecture : En 2022, les micro-entrepreneurs ont un revenu d'activité médian de 350 euros par mois dans l'enseignement. 10 % d'entre eux gagnent plus de 1 590 euros (D9) et 10 % moins de 40 euros (D1).

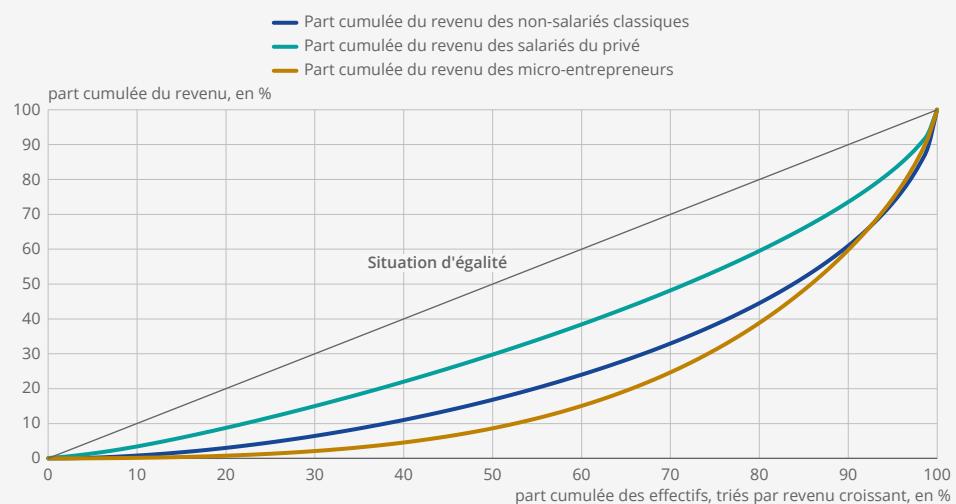
Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors non-salariés classiques et hors agriculture. **Source :** Insee, base Non-salariés 2022.

Les inégalités de revenus des non-salariés classiques diffèrent selon les secteurs : elles sont plus faibles dans les secteurs de la construction et des transports (rapport interdécile D9/D1 inférieur à 10) ainsi que dans la santé et le commerce pharmaceutique où les revenus sont rarement bas. À l'inverse, les inégalités de revenus sont plus fortes dans l'industrie (18), et certaines activités des services aux entreprises et services mixtes (21 dans les activités immobilières, 17 dans les activités financières et d'assurance ainsi que dans les services administratifs et de soutien). Elles sont particulièrement fortes dans les arts, spectacles et activité récréatives et le commerce de détail hors magasin, où le rapport interdécile atteint respectivement 23 et 29.

Parmi les micro-entrepreneurs, 10 % gagnent moins de 20 euros par mois au titre de leur activité non salariée (D1) et 10 % gagnent plus de 1 750 euros par mois (D9). Les revenus que tirent les micro-entrepreneurs de leur activité sont ainsi relativement faibles, à tous les niveaux de l'échelle, du fait de périodes d'activité parfois très parcellaires et des plafonds imposés sur les chiffres d'affaires. Le rapport interdécile de leurs revenus est par ailleurs de 88, indiquant des inégalités beaucoup plus fortes que pour les non-salariés classiques ou les salariés.

Au-delà des rapports interdéciles, les dispersions des revenus peuvent être appréhendées à l'aide d'indicateurs de concentration : parmi les non-salariés classiques (hors secteurs agricoles, hors revenus nuls ou déficitaires), la moitié la moins rémunérée ne perçoit que 17 % de l'ensemble des revenus d'activité des non-salariés classiques (contre 29 % pour les salariés du privé), tandis que les 10 % les mieux rémunérés en concentrent à eux seuls 39 % (contre 27 % pour les salariés du privé) ► **figure 10**. Les revenus des micro-entrepreneurs sont encore plus concentrés, la moitié la moins rémunérée ne bénéficiant que de 8 % de la masse des revenus tirés de l'activité des micro-entrepreneurs.

► 10. Concentration des revenus d'activité en 2022



Lecture : En 2022, les 50 % de non-salariés classiques les moins bien rémunérés perçoivent 17 % de l'ensemble des revenus des non-salariés classiques, cette part est de 29 % pour les salariés du privé et de 8 % pour les micro-entrepreneurs.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors revenus nuls ou déficitaires, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022, base Tous salariés 2022.

Concentration et disparité vont de pair : la concentration des revenus est particulièrement forte dans les secteurs où le rapport interdécile est élevé. C'est le cas dans les arts, spectacles et activités récréatives, où la moitié la moins rémunérée des non-salariés classiques ne se partage que 14 % des revenus du secteur, tandis que les 10 % les mieux rémunérés en concentrent 43 % et les 1 % les mieux rémunérés 15 %. A contrario, la concentration des revenus est nettement moins forte parmi les professionnels paramédicaux et les sages-femmes, professions réglementées : la moitié d'entre eux perçoivent 29 % des revenus du secteur, tandis que les 10 % les mieux payés en concentrent 23 %.

Trois micro-entrepreneurs sur dix et un non-salarié classique sur dix cumulent leur activité avec un emploi salarié

Fin 2022, dans les secteurs non agricoles, 9 % des non-salariés classiques exercent aussi une activité salariée, alors que cette part atteint 31 % pour les micro-entrepreneurs ► **figure 11**. Les non-salariés **pluriactifs** sont nombreux dans l'enseignement, que ce soit parmi les non-salariés classiques (17 %) ou parmi les micro-entrepreneurs (45 %). Il en est de même dans les services divers de la santé et de l'action sociale (psychologues, diététiciens, sophrologues notamment), les arts, spectacles et activités récréatives, l'information et la communication et le conseil de gestion. La pluriactivité concerne aussi 30 % des médecins spécialistes et 19 % des généralistes.

► 11. Répartition des non-salariés selon l'emploi principal fin 2022

a. Secteur non agricole

Statut principal d'emploi	Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs	Ensemble
Monoactifs en fin d'année	1 677	1 221	2 898
Pluriactifs en fin d'année	173	544	717
Ensemble	1 850	1 766	3 615
Part de pluriactifs en fin d'année parmi l'ensemble des non-salariés (en %)	9,4	30,8	19,8
Part des pluriactifs principalement non-salariés (en %)	38,4	11,5	18,0
Part des pluriactifs principalement salariés (en %)	61,6	88,5	82,0

Note : Le statut principal des non-salariés pluriactifs est ici déterminé en comparant les revenus provenant de l'activité non salariée aux salaires perçus.

Lecture : Parmi les non-salariés non agricoles, 717 000 sont pluriactifs fin 2022, soit 19,8 % d'entre eux. Parmi ces pluriactifs, 18,0 % sont principalement non-salariés.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

b. Secteur agricole

Statut principal d'emploi	Hors micro-BA	Micro-BA	Ensemble
Monoactifs en fin d'année	276	73	349
Pluriactifs en fin d'année	48	20	67
Ensemble	324	93	417
Part de pluriactifs en fin d'année parmi l'ensemble des non-salariés (en %)	14,7	21,2	16,2
Part des pluriactifs principalement non-salariés (en %)	41,4	19,5	35,3
Part des pluriactifs principalement salariés (en %)	58,6	80,5	64,7

Lecture : Parmi les non-salariés du secteur agricole, 67 000 sont pluriactifs fin 2022, soit 16,2 % d'entre eux. Parmi ces pluriactifs, 35,3 % sont principalement non-salariés.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

En revanche, elle est peu fréquente dans les métiers du bâtiment (5 % des non-salariés classiques et 12 % des micro-entrepreneurs) et presque absente (moins de 5 %) parmi les vétérinaires, les pharmaciens et les activités juridiques et comptables. Dans l'agriculture, 21 % des personnes bénéficiant du régime du micro-BA et 15 % de celles imposées au réel (c'est-à-dire hors micro-BA) occupent également un poste salarié, la pluriactivité étant particulièrement répandue dans les activités de production de céréales et de grandes cultures (40 % des non-salariés au micro-BA et 25 % de ceux

imposés au réel). La pluriactivité est liée à la taille économique de l'exploitation agricole : elle est plus fréquente parmi les très petites exploitations et est d'autant moins fréquente que la taille économique de l'exploitation s'accroît [Apers, Givois, 2025].

Une minorité de pluriactifs exercent leur activité salariée dans le même secteur que leur activité non salariée : l'activité salariée n'est pas, le plus souvent, un prolongement de l'activité non salariée, mais correspond à une activité différente. Ainsi, seuls 11 % des pluriactifs travaillant comme non-salariés dans les activités de poste et de courrier ont aussi un emploi salarié dans les transports et l'entreposage. De même, 14 % des pluriactifs travaillant comme non-salariés dans l'agriculture exercent leur activité salariée dans ce même secteur. C'est dans les services aux particuliers (49 % des pluriactifs) et surtout dans la santé (67 %) que les activités salariée et non salariée coïncident le plus fréquemment.

En moyenne, la part du revenu d'activité non salariée dans le revenu global des pluriactifs s'élève à 49 % pour les non-salariés classiques et 15 % pour les micro-entrepreneurs. Pour les non-salariés classiques, cette part s'échelonne de 27 % dans les services aux particuliers (hors santé) à 67 % dans la santé et l'action sociale. Pour les micro-entrepreneurs, cette part est systématiquement plus faible, de 8 % dans l'industrie à 23 % dans la santé. Ainsi, sur l'ensemble des secteurs hors agriculture, le revenu total perçu en 2022 provient majoritairement de l'activité non salariée pour 38 % des non-salariés classiques pluriactifs et pour moins de 12 % des micro-entrepreneurs pluriactifs. Cependant, parmi les médecins, les pharmaciens, les juristes et comptables, l'activité non salariée constitue l'activité principale pour au moins 55 % des pluriactifs. Dans la santé, par exemple, c'est le cas de 44 % des pluriactifs pour lesquels l'activité non salariée rapporte en moyenne 60 % de leur revenu global. Dans les activités juridiques et comptables, 56 % des pluriactifs sont principalement non salariés et le revenu issu de l'activité non salariée représente en moyenne 64 % du revenu global des pluriactifs. Dans tous les autres secteurs, l'activité non salariée constitue l'activité principale pour moins de 20 % des pluriactifs : c'est le cas pour 6 % des pluriactifs qui exercent leur activité non salariée dans les services de transports, 7 % dans l'industrie, 14 % dans le commerce, 15 % dans les services (hors santé) et 20 % dans la construction.

Dans l'agriculture, seuls 35 % des pluriactifs retirent la majorité de leurs revenus de leur activité non salariée agricole. En moyenne, le revenu non salarié représente 44 % du revenu global des pluriactifs du secteur agricole.

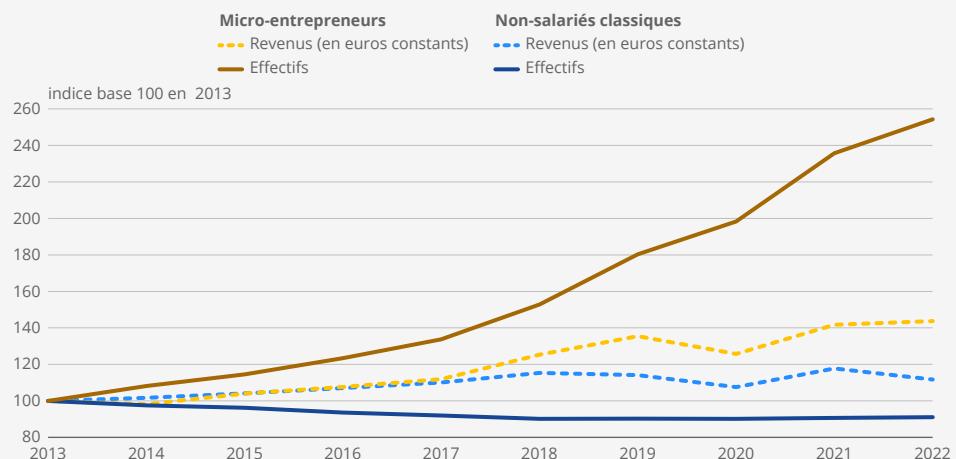
Entre 2019 et 2022, le revenu d'activité des non-salariés classiques a diminué tandis que celui des micro-entrepreneurs a augmenté

Entre 2008 et 2022, sur l'ensemble des secteurs non agricoles, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques a crû de 1,2 % par an en moyenne en euros constants, tout en fluctuant parfois fortement d'une année à l'autre.

Il a ainsi fortement augmenté en 2010 et 2011 (+5,6 % sur deux ans, en euros constants) dans un contexte de reprise économique, puis a décru de 1,4 % en 2012, année de ralentissement de l'activité.

Depuis 2013, l'assiette des cotisations sociales, sur laquelle repose le calcul du revenu d'activité des non-salariés, inclut désormais une partie des dividendes perçus. Selon cette nouvelle définition, le pouvoir d'achat du revenu moyen des non-salariés classiques en 2022 est supérieur de 11,7 % à son niveau de 2013 et celui des micro-entrepreneurs de 43,7 % ► **figure 12**. En comparaison, le pouvoir d'achat du salaire net moyen en EQTP a progressé de 4,2 % dans le secteur privé entre 2013 et 2022. Entre 2013 et 2018, le revenu moyen des non-salariés classiques a progressé au rythme moyen de 2,9 % par an (en euros constants). Après un premier repli en 2019 (-1,0 %), il a subi les à-coups de la crise sanitaire et de la chute de l'activité qui en a résulté : -5,8 % en 2020 puis +9,6 % en 2021. En 2022, il a diminué à nouveau nettement (-5,2 % en euros constants), dans un contexte d'inflation élevée, sauf dans les transports et les services aux particuliers. Le revenu d'activité des non-salariés classiques s'établit ainsi en 2022 en-deçà de son niveau d'avant crise (-2,1 % par rapport à 2019 en euros constants).

► 12. Évolution du revenu d'activité moyen et des effectifs non salariés entre 2013 et 2022



Lecture : Entre 2013 et 2022, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques a augmenté de 11,7 % en euros constants (indice 111,7, base 100 en 2013).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture ; hors taxés d'office pour les revenus.

Source : Insee, bases Non-salariés.

Entre 2013 et 2022, le revenu des micro-entrepreneurs a progressé de 4,1 % par an en moyenne (en euros constants). Sa croissance est particulièrement élevée en 2018 et 2019 (+12,0 %, puis +8,1 %) en lien avec le doublement, début 2018, des plafonds ouvrant droit au statut. En 2022, le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est ainsi supérieur, en euros constants, de 6,1 % à son niveau de 2019, avant la crise.

En incluant les micro-entrepreneurs, le revenu moyen de l'ensemble des non-salariés a diminué, en euros constants, de 12,1 % entre 2019 et 2022, cette baisse reflétant surtout l'augmentation de la part des micro-entrepreneurs (de 41 % à 49 %), dont les revenus d'activité sont structurellement plus faibles.

Les revenus des non-salariés classiques sont moins dispersés en 2022 qu'en 2008

La dispersion des revenus des non-salariés classiques ayant dégagé un revenu positif s'est atténuée entre 2008 et 2022. Cette évolution est principalement le fait d'une élévation plus rapide des revenus en euros constants dans le bas de la distribution : le niveau du 1^{er} décile des revenus (D1) a sensiblement augmenté (+3,4 % par an en moyenne entre 2008 et 2012, puis +2,4 % par an depuis), tout comme la médiane (5^e décile, ou D5) qui a progressé de 0,6 % par an en moyenne de 2008 à 2012, puis de 1,4 % par an depuis. Dans le même temps, le niveau du 9^e décile (D9) a peu varié (-0,1 % par an en moyenne entre 2008 et 2012, puis +0,4 % par an depuis), de sorte que les inégalités de revenus se sont nettement réduites, le rapport D9/D1 passant ainsi de 17,3 en 2012 à 14,3 en 2022.

La hausse des revenus dans le bas de la distribution est en partie liée à la montée en charge du statut de micro-entrepreneur : depuis 2009, davantage de non-salariés ayant de faibles revenus optent pour ce statut, si bien que la proportion de non-salariés classiques à bas revenus se réduit. Les seuils du bas de l'échelle des revenus d'activité des non-salariés classiques (D1, D5 notamment) s'en trouvent mécaniquement réhaussés.

Tout en haut de l'échelle des revenus des non-salariés classiques, le dernier **centile** (C99) a davantage augmenté que le D9. Pour autant, entre 2012 et 2022, ce seuil a crû de 5,3 % en euros constants, soit trois fois moins que le revenu d'activité médian des non-salariés classiques. ●

Autrice :

Élise Amar (Insee)

► Sources

Les **bases Non-salariés** produites par l'Insee sont construites à partir de deux sources administratives s'appuyant sur les déclarations sociales des indépendants, gérées par la caisse centrale des Urssaf (ex-Acoss) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Elles permettent de mesurer l'emploi et les revenus des non-salariés par secteur d'activité détaillé selon la Nomenclature d'activité française (NAF rév. 2). Appariées avec la base Tous salariés (BTS), elles fournissent également des informations sur le cumul d'activités salariée et non salariée.

Les **bases Tous salariés** sont des fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, produites à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Ces bases renseignent sur le type d'emploi et de rémunération perçue pour chaque salarié. Le champ de diffusion inclut les salariés du secteur privé et des entreprises publiques, ceux des trois fonctions publiques, ainsi que ceux des particuliers employeurs.

► Définitions

Secteurs d'activité : voir Glossaire et Regroupements sectoriels.

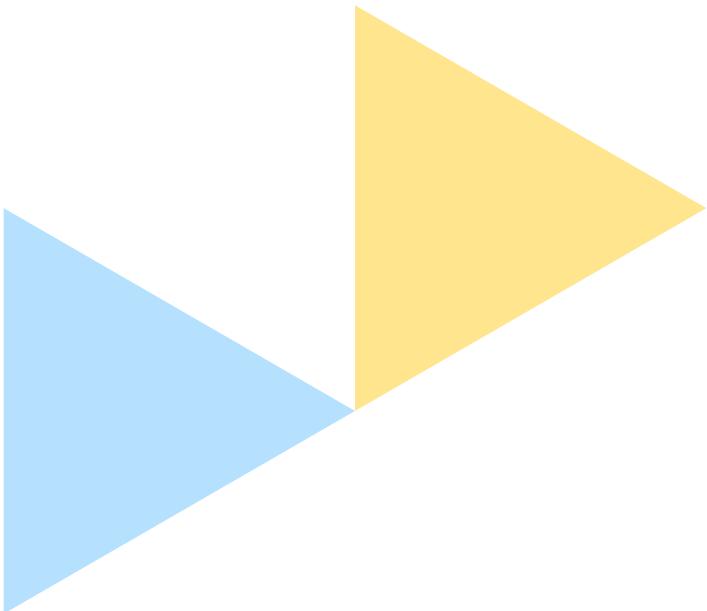
Indépendants, non-salariés, entrepreneurs individuels, micro-entrepreneurs, gérants majoritaires de sociétés, non-salariés classiques, professions réglementées, micro-bénéfice agricole (micro-BA), professions libérales, revenu d'activité, micro-entrepreneur économiquement actif, décile, médiane, rapport interdécile, salaire net en équivalent temps plein, pluriactifs, centile : voir Glossaire.

Agriculture, sylviculture et services paysagers, industrie hors artisanat commercial, construction, commerce et artisanat commercial, métiers de bouche, transports et entreposage, services aux entreprises et services mixtes, services aux particuliers hors santé, santé et action sociale : voir **Secteurs d'activité** dans Glossaire.

► Pour en savoir plus

- **Apers É., Givois S.**, « Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population », *in Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Arnold C.**, « Le revenu des pharmaciens redynamisé pendant les années de crise sanitaire », *Insee Première* n° 2036, janvier 2025.
- **Baillot A., Becquet C.**, « Les créateurs d'entreprises individuelles en 2022 : plus de jeunes et plus de femmes que vingt auparavant », *in Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Blanc A., Koch-Mathian M.**, « En 2022, les revenus moyens des travailleurs indépendants marquent le pas après le rebond de 2021 », *Stat'UR* n° 381, Urssaf caisse nationale, mai 2024.
- **Devauvre N.**, « 2022 : une seconde année consécutive de hausse des résultats économiques pour les exploitations agricoles », *Agreste Premier* n° 2023-14, décembre 2023.
- **Hofstetter É.**, « Les créations d'entreprises en 2023 – Léger repli des créations d'entreprises en 2023 », *Insee Première* n° 1984, février 2024.
- **Insee**, *Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Merchaoui W.**, « Le nombre de non-salariés dans les secteurs culturels a presque triplé en 15 ans », *in Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Poty A.**, « En 2022, 7 % des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte », *in Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Rémila N.**, « En moyenne entre 2021 et 2023, l'activité de 12 % des indépendants est de fait dépendante d'un seul partenaire économique », *in Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Théron G.**, « Un non-salarié sur quatre travaille aussi en tant que salarié », *Insee Première* n° 1785, décembre 2019.
- **Treppoz M., Amar É.**, « Les revenus d'activité des non-salariés en 2022 – Les revenus d'activité des non-salariés se replient en euros constants après la forte hausse de 2021 », *Insee Première* n° 2012, septembre 2024.

Dossiers



Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population

En 2020, le niveau de vie des exploitants agricoles s'élève en moyenne à 27 500 euros en France métropolitaine. Les exploitants ont en moyenne le même niveau de vie que l'ensemble de la population, mais avec une dispersion beaucoup plus forte : les 10 % d'exploitants les plus aisés ont un niveau de vie au moins 4,5 fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes (contre un ratio de 3,4 pour l'ensemble de la population).

Le niveau de vie s'élève avec le niveau d'études : de 23 800 euros pour les exploitants peu ou pas diplômés, à 37 800 euros pour ceux ayant suivi des études supérieures longues. Par ailleurs, le niveau de vie est en moyenne plus élevé pour les exploitants spécialisés dans les cultures végétales que pour ceux spécialisés dans l'élevage. De façon moins prononcée, le niveau de vie des exploitants agricoles varie également avec l'âge : de 25 100 euros en moyenne en 2020 parmi ceux âgés de 40 ans ou moins, à 30 400 euros parmi ceux de 61 à 65 ans. La composition des revenus diffère elle aussi nettement selon l'âge et la formation suivie.

En 2020, 17,7 % des exploitants vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, contre 14,4 % parmi l'ensemble de la population. Ce taux de pauvreté est plus élevé pour les exploitants agricoles vivant avec un conjoint travaillant sur l'exploitation (21,9 %), et plus bas pour les exploitants exerçant aussi une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation (10,5 %).

Les **exploitants agricoles** sont les personnes assurant la gestion courante des **exploitations agricoles**. En 2020, ils sont 496 000 en France métropolitaine, en charge de 390 000 exploitations [Barry, 2022] ► **figure 1**. Ils vivent dans un peu plus de 400 000 ménages agricoles, c'est-à-dire les **ménages fiscaux** dont au moins un des membres est exploitant agricole. Ces ménages représentent 1,5 % des 28 millions de ménages fiscaux métropolitains en 2020 [Givois, 2024]. Leurs ressources sont issues de l'activité agricole de l'exploitant, mais aussi des autres revenus d'activité (de l'exploitant ou d'autres membres du ménage), de revenus de remplacement (chômage, retraites), des revenus du patrimoine et des prestations sociales ► **sources et méthodes**. Le **niveau de vie** des membres d'un ménage correspond à l'ensemble du **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage, de manière à tenir compte de la composition familiale. En 2020, le niveau de vie moyen des 1,2 million de personnes vivant dans un ménage agricole est estimé à 27 100 euros (soit 2 260 euros par mois en moyenne¹).

► 1. Niveau de vie des exploitants agricoles et de leurs ménages en 2020

en euros

Indicateur	Ensemble de la population	Personnes vivant dans un ménage agricole	Exploitants agricoles
Nombre	64 900 000	1 200 000	496 000
Niveau de vie			
Moyen	27 500	27 100	27 500
1 ^{er} décile	11 910	10 900	10 300
Médian	22 400	22 800	22 900
9 ^e décile	39 920	44 600	46 300
Rapport interdécile des niveaux de vie	3,4	4,1	4,5
Taux de pauvreté (en %)	14,4	16,2	17,7

Lecture : En 2020, en France métropolitaine, 1 200 000 personnes vivent dans un ménage agricole. Le niveau de vie moyen de cette population est de 27 100 euros. 16,2 % de ces personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Champ : France métropolitaine. En dehors du nombre de personnes dans l'ensemble de la population, les indicateurs présentés sont hors personnes vivant en communautés et sans abri. Pour les ménages agricoles (dont les exploitants agricoles), le champ est restreint aux ménages dont le niveau de vie est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

¹ Les revenus des exploitants agricoles ne sont pas identiques d'un mois à l'autre. Les moyennes mensuelles des niveaux de vie sont donc données ici à titre indicatif, par simple division du niveau de vie annuel par 12. Les exploitants agricoles évaluent en général leurs résultats économiques sur l'année et ajustent leurs comportements économiques selon cette unité de temps.

On s'intéressera ici aux seuls exploitants agricoles, et non à l'ensemble des personnes vivant dans leurs ménages. Ils travaillent très majoritairement en tant qu'indépendants. Ils ne sont donc pas salariés et travaillent à leur propre compte en tant que chef d'exploitation ou coexploitant, comme entrepreneur individuel ou associé d'une société. Leur niveau de vie s'établit en moyenne à 27 500 euros en 2020, et leur niveau de vie **médian**, à 22 900 euros, proches de ceux de la population dans son ensemble (27 500 euros en moyenne, 22 400 euros pour la médiane). Les personnes des ménages agricoles qui ne sont pas des exploitants (par exemple les enfants), sont en moyenne plus nombreuses au sein des ménages agricoles les moins aisés.

Le niveau de vie des exploitants agricoles est plus faible lorsqu'ils ne vivent pas en couple (24 600 euros en moyenne) ou lorsqu'ils ont un conjoint au chômage (21 500 euros) ► **figure 2**. Il est à l'inverse plus élevé lorsque leur conjoint est cadre (35 700 euros).

Les bénéfices agricoles représentent en moyenne 35 % du revenu disponible des exploitants agricoles, tandis que les autres revenus d'activité (des exploitants ou d'autres membres de leurs ménages) en représentent 45 %. Les bénéfices agricoles représentent plus de la moitié du revenu disponible pour seulement 31 % des exploitants.

► 2. Niveau de vie et taux de pauvreté monétaire des exploitants en 2020, selon l'activité professionnelle du conjoint

Activité du conjoint	Part de l'ensemble des exploitants (en %)	Niveau de vie moyen (en euros)	Part des exploitants sous le seuil de pauvreté monétaire (en %)
Pas de conjoint	25	24 600	26,2
Avec un conjoint	75	27 900	14,9
Travaillant sur l'exploitation	20	26 700	21,9
Exploitant agricole sur une autre exploitation	3	31 800	19,0
Artisan, commerçant et chef d'entreprise	3	30 400	18,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure	5	35 700	5,8
Profession intermédiaire	7	28 800	9,2
Employé	19	25 800	12,1
Ouvrier agricole	1	28 100	15,5
Ouvrier non agricole	1	25 200	8,5
Chômeur	1	21 500	26,9
Retraité	12	28 200	10,7
Autre inactif	3	27 300	26,3
Ensemble des exploitants	100	27 500	17,7

Lecture : En 2020, en France métropolitaine, 25 % des exploitants n'ont pas de conjoint ; leur niveau de vie est en moyenne de 24 600 euros et 26,2 % d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté monétaire.

Champ : Exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le niveau de vie est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Les exploitants agricoles vivent plus fréquemment sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population

La dispersion du niveau de vie est forte parmi les exploitants agricoles, avec un rapport interdécile de 4,5 entre le 9^e et le 1^{er} **décile** de niveaux de vie, contre 3,4 dans l'ensemble de la population.

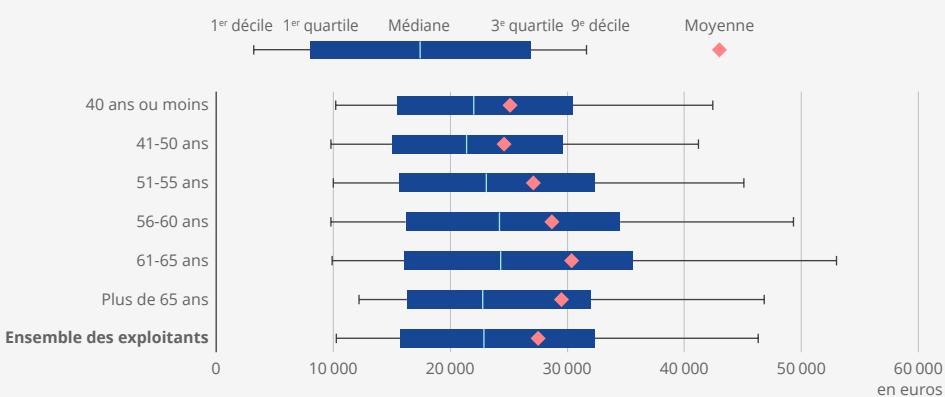
La part des exploitants agricoles vivant sous le seuil de **pauvreté monétaire** est de 17,7 %, supérieure aux 14,4 % observés parmi l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté est plus élevé lorsque tous les pourvoyeurs de ressources du ménage sont exploitants agricoles : 21,9 % lorsque le conjoint travaille dans la même exploitation et 19,0 % lorsqu'il est à la tête d'une autre exploitation agricole. Il est en revanche plus faible si au moins un non-exploitant est présent dans le ménage. Par exemple, le taux de pauvreté est bien plus faible, à 5,8 %, lorsque le conjoint est cadre.

Entre 40 et 65 ans, le niveau de vie des exploitants croît avec l'âge

En 2020, les exploitants agricoles forment une population plutôt âgée : 43 % d'entre eux ont 55 ans ou plus, bien plus que dans l'ensemble de la population active (18 %) [Barry, 2022 ; Insee, 2021]. Au contraire, 22 % ont 40 ans ou moins, contre 44 % dans l'ensemble de la population active.

Le niveau de vie des exploitants augmente avec l'âge, comme c'est le cas pour les autres actifs. Les jeunes exploitants sont plus souvent au début de leur cycle d'investissements, qui sont élevés en production agricole [Agreste, 2021], ce qui amoindrit leurs ressources immédiates. Néanmoins, les exploitants de 40 ans ou moins bénéficient de dispositifs financiers spécifiques d'aide à l'installation (dotation jeunes agriculteurs, supplément pour les aides découplées de la politique agricole commune, abattements sur les assiettes fiscales et les cotisations sociales), et leur niveau de vie moyen (25 100 euros) est proche de celui des exploitants âgés de 41 à 50 ans (24 600 euros) ►figure 3. La dispersion des niveaux de vie est équivalente dans ces deux classes d'âge, avec un écart interdécile de 4,2.

► 3. Distribution du niveau de vie des exploitants agricoles en 2020, selon leur âge



Lecture : En 2020, en France métropolitaine, les exploitants agricoles entre 51 et 55 ans ont en moyenne un niveau de vie de 27 100 euros. Pour un quart d'entre eux, ce niveau de vie est inférieur à 15 700 euros, et pour un dixième, inférieur à 10 000 euros.

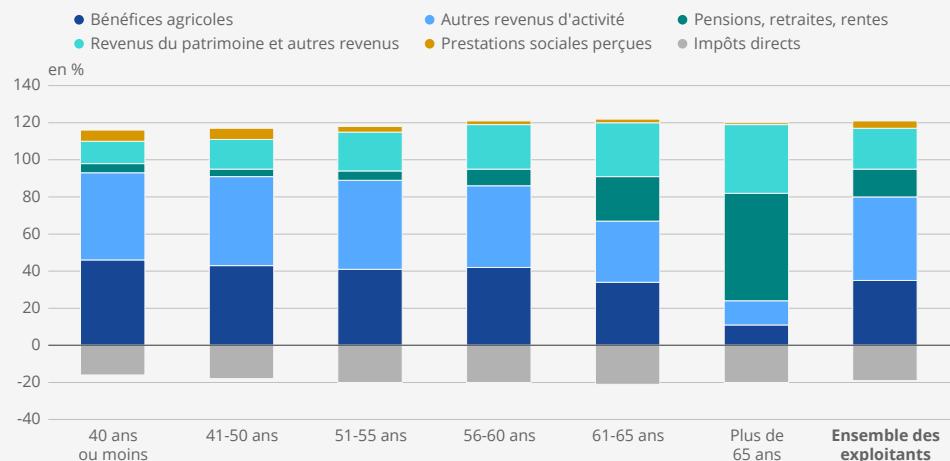
Champ : Exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le niveau de vie est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

La pauvreté monétaire est un peu plus fréquente parmi la population des exploitants de moins de 50 ans : elle concerne 18,4 % des 40 ans ou moins et 19,8 % des 41-50 ans, contre 17,7 % de l'ensemble des exploitants. La structure des revenus des moins de 50 ans diffère également de celle de l'ensemble des exploitants : les bénéfices agricoles et, dans une moindre mesure, les prestations sociales perçues, pèsent davantage dans leur revenu disponible. Dans cette tranche d'âge, les bénéfices agricoles représentent ainsi 45 % du revenu disponible, contre 35 % pour l'ensemble des exploitants, et les prestations sociales 6 % contre 4 % ►figure 4. À l'inverse, le poids des revenus du patrimoine (comme les fermages perçus de la location des terres à d'autres exploitants), qui croît avec l'âge, est moindre : 12 % pour les moins de 40 ans et 16 % pour les 41-50 ans, contre 22 % dans l'ensemble.

Entre 51 et 65 ans, le niveau de vie moyen augmente avec l'âge, de 27 100 euros pour les 51-55 ans à 30 400 euros pour les 61-65 ans. Sa dispersion s'accroît aussi, le rapport interdécile passant de 4,5 pour les 51-55 ans à 5,4 pour les 61-65 ans.

► 4. Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles en 2020, selon l'âge de l'exploitant



Lecture : En 2020, en France métropolitaine, les bénéfices agricoles des exploitants de 40 ans ou moins représentent en moyenne 46 % du revenu disponible.

Champ : Ménages fiscaux des exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Entre 51 et 60 ans, les bénéfices agricoles contribuent en moyenne à un peu plus de 40 % du revenu disponible. Ensuite, entre 61 et 65 ans, leur part diminue (à 34 %) au profit de celle des pensions, retraites et rentes : 24 % en moyenne, alors qu'elle est comprise entre 5 % et 9 % avant 61 ans. En effet, 38 % des exploitants de cette tranche d'âge ont déjà fait valoir leurs droits à la retraite, et peuvent donc cumuler dans ce cas une pension de retraite et des revenus d'activité comme exploitant. Différents dispositifs permettent de cumuler emploi et retraite. Par exemple, les exploitants agricoles peuvent, sous conditions, percevoir leur retraite et poursuivre leur activité d'exploitant sur une petite surface (dite « parcelle de subsistance »).

Le niveau de vie moyen des exploitants agricoles de plus de 65 ans, qui sont 82 % à avoir déjà fait valoir leurs droits à la retraite, et cumulent donc de ce fait plus souvent qu'aux autres âges des pensions et revenus d'activité², est inférieur à celui des 61-65 ans (29 500 euros contre 30 400 euros), mais reste plus élevé que celui des autres classes d'âge. Le niveau de vie est également moins dispersé parmi eux (rapport interdécile à 3,8) et la pauvreté monétaire moins fréquente (13,5 %). Les pensions, retraites et rentes représentent 58 % de leur revenu disponible et les revenus du patrimoine 37 %. Les revenus d'activité apportent enfin une contribution minoritaire à leur revenu disponible : les bénéfices agricoles en représentent 11 % et les autres revenus d'activité 13 %.

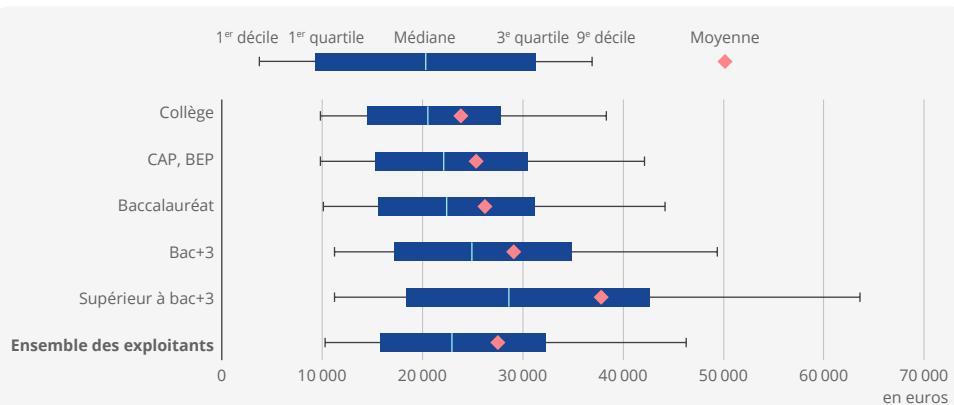
Les exploitants ayant un niveau d'études plus élevé ont en moyenne un niveau de vie supérieur aux autres

En 2020, près de six exploitants sur dix ont atteint le niveau du baccalauréat (28 %) ou un niveau d'études supérieur (28 %, dont 10 % de niveau bac+4 ou plus), toutes formations confondues (généraliste ou agricole, initiale ou continue). Les autres exploitants ont un niveau CAP, BEP ou équivalent (31 %), ou un niveau d'études inférieur ou égal au collège (14 %).

² Les anciens exploitants agricoles ayant fait valoir leurs droits à la retraite et ayant arrêté d'exercer une activité professionnelle sont exclus du champ de l'étude, qui ne concerne que les exploitants agricoles en activité. Aux âges élevés, les niveaux de vie mesurés dans cette étude ne portent donc que sur les exploitants encore en activité à ces âges, et non sur l'ensemble des exploitants (anciens exploitants et exploitants encore en activité).

Le niveau de vie moyen des exploitants croît avec le niveau d'études, de 23 800 euros pour ceux ayant un niveau d'études inférieur ou égal au collège, à 37 800 euros pour ceux ayant un niveau d'études supérieur à bac+3 ► **figure 5**.

► 5. Distribution du niveau de vie des exploitants agricoles en 2020, selon leur niveau d'études



Lecture : En 2020, en France métropolitaine, les exploitants agricoles ayant un niveau d'études équivalent au baccalauréat ont en moyenne un niveau de vie de 26 200 euros. Pour un quart d'entre eux, ce niveau de vie est inférieur à 15 600 euros, et pour un dixième, inférieur à 10 100 euros.

Champ : Exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le niveau de vie est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

La hausse du niveau de vie avec le niveau d'études s'accompagne d'un accroissement de sa dispersion. Le rapport interdécile varie ainsi de 3,9 parmi les exploitants agricoles de niveau d'études inférieur ou égal au collège, à 5,7 parmi ceux ayant un niveau d'études supérieur à bac+3. Les revenus du patrimoine perçus en moyenne par les ménages de ces exploitants ayant suivi les études les plus longues sont près de deux fois plus élevés que ceux perçus par les autres ménages agricoles : 20 700 euros, soit 29 % du revenu moyen disponible, contre 10 800 euros, soit 22 %.

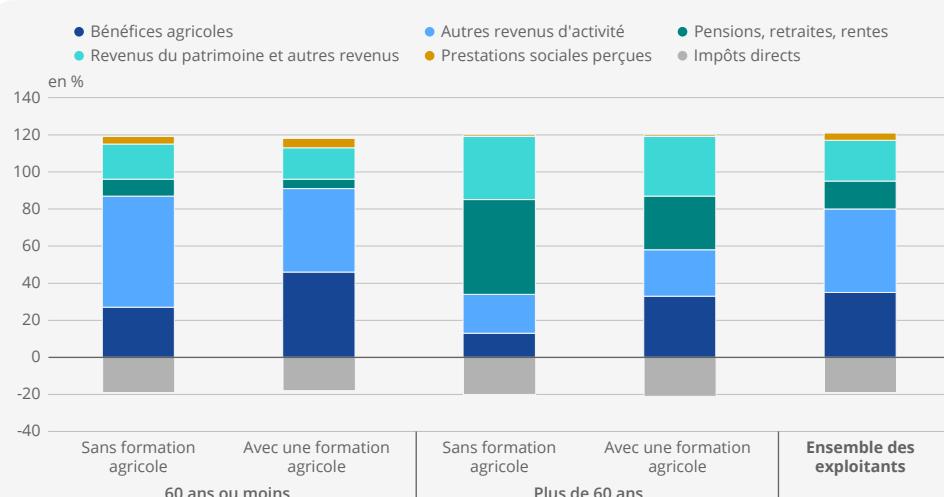
Les bénéfices agricoles sont plus élevés lorsque l'exploitant a suivi une formation agricole

En 2020, tous niveaux d'études confondus, deux tiers des exploitants agricoles ont suivi un cursus spécialisé dans l'agriculture. Leur niveau de vie médian (22 800 euros) est comparable à celui de l'ensemble des exploitants (22 900 euros) et le rapport interdécile est équivalent (égal à 4,5). En revanche, la structure de leurs revenus est différente : la part des bénéfices agricoles dans le revenu est deux fois plus élevée pour les exploitants qui ont suivi un cursus agricole que pour les autres exploitants. En effet, les exploitants n'ayant pas suivi de formation agricole sont plus souvent pluriactifs³ : 40 % d'entre eux ont une autre activité rémunérée, contre 25 % parmi ceux qui ont une formation agricole.

Ces différences de structure restent observées quel que soit l'âge de l'exploitant agricole. Lorsqu'il a moins de 60 ans, la part des bénéfices agricoles est de 27 % du revenu disponible quand il n'a pas suivi de formation agricole et de 46 % quand il en a suivi une, au détriment des autres revenus d'activité ► **figure 6**. Au-delà de 60 ans, cette part est de 13 % pour les exploitants sans formation agricole et de 33 % pour ceux qui en ont une, au détriment des pensions, retraites et rentes dans ce dernier cas.

³ Indépendamment du statut de l'exploitant agricole (salarié ou indépendant), la pluriactivité se caractérise ici par l'exercice d'une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation, que ce soit dans le secteur agricole (par exemple salarié agricole ou élu agricole) ou non (artisan, commerçant, cadre, employé, ouvrier non agricole, etc.).

► 6. Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles, avec ou sans formation agricole, en 2020



Lecture : En 2020, en France métropolitaine, les bénéfices agricoles des exploitants de 60 ans ou moins sans formation agricole représentent en moyenne 27 % du revenu disponible.

Champ : Ménages fiscaux des exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

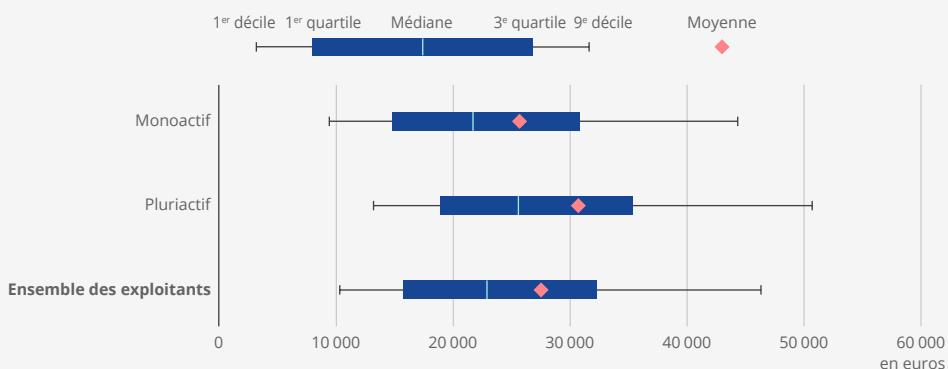
Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Les pluriactifs, au niveau de vie moyen plus élevé, sont davantage des gérants de microexploitations

La gestion de la ferme n'est pas nécessairement la seule activité rémunérée des agriculteurs. Ainsi, en 2020, 29 % des exploitants sont considérés comme « pluriactifs » car ils déclarent au recensement agricole exercer au moins une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation. Les exploitants pluriactifs ont un niveau de vie en moyenne plus élevé (30 700 euros, contre 25 700 euros pour les monoactifs) et sont moins souvent sous le seuil de pauvreté (10,5 % d'entre eux, contre 20,5 % parmi les monoactifs) ► **figure 7**.

La pluriactivité est plus fréquente parmi les microexploitants (53 % d'entre eux ont une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation) et est d'autant moins fréquente que la **taille économique** de l'exploitation s'accroît (16 % d'agriculteurs pluriactifs sur les exploitations de grande taille) ► **figure 8**. La prépondérance des pluriactifs sur les microexploitations, aux résultats économiques pourtant moins élevés que dans des exploitations plus grandes, permet notamment d'expliquer que la pauvreté monétaire est plus rare parmi les microexploitants [Givois, 2024]. D'autres sources de revenus que l'activité sur l'exploitation permettent en effet de compléter leur revenu disponible : les bénéfices agricoles ne représentent en moyenne que 22 % du revenu disponible des exploitants pluriactifs, contre 46 % pour les exploitants monoactifs ► **figure 9**. Ils sont par ailleurs plus nombreux à percevoir une retraite : 43 %, contre 14 % en moyenne. Enfin, les autres revenus d'activité contribuent à 63 % du revenu disponible des exploitants pluriactifs, contre 34 % pour les monoactifs.

► 7. Distribution du niveau de vie des exploitants agricoles en 2020, selon leur activité

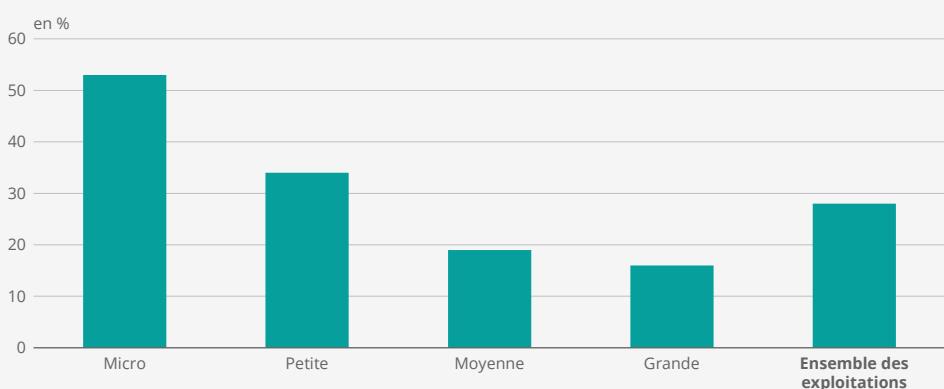


Lecture : En 2020, en France métropolitaine, les exploitants agricoles pluriactifs ont en moyenne un niveau de vie de 30 700 euros. Pour un quart d'entre eux, ce niveau de vie est inférieur à 18 900 euros, et pour un dixième, inférieur à 13 200 euros.

Champ : Exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le niveau de vie est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 8. La pluriactivité parmi les exploitants en 2020, selon la taille économique de leur exploitation



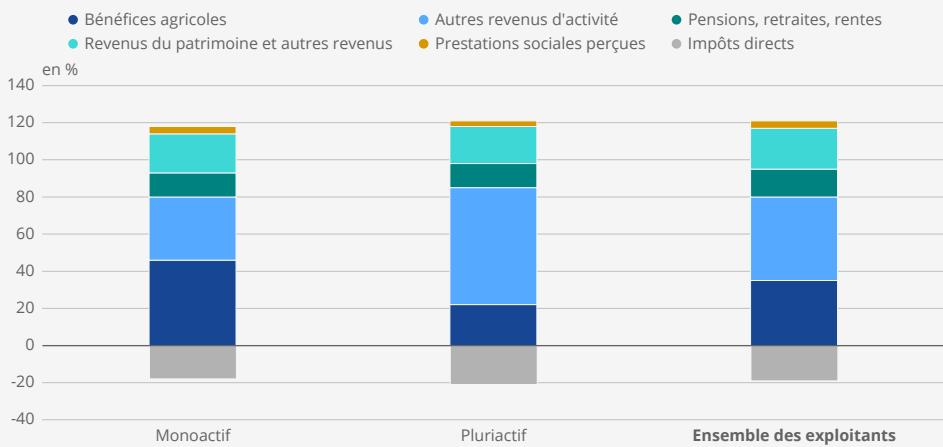
Note : Les classes de taille d'exploitation sont définies à partir de la production brute standard.

Lecture : En 2020, en France métropolitaine, 53 % des exploitants des microexploitations sont pluriactifs (contre 28 % toutes exploitations confondues).

Champ : Exploitants agricoles de France métropolitaine.

Source : Agreste, recensement agricole 2020.

► 9. Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles en 2020, selon l'activité de l'exploitant



Lecture : En 2020, en France métropolitaine, les bénéfices agricoles des exploitants pluriactifs représentent en moyenne 22 % du revenu disponible.

Champ : Ménages fiscaux des exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Un niveau de vie plus élevé en grandes cultures, viticulture et élevage de granivores

En 2020, le niveau de vie moyen des exploitants est globalement plus élevé et leur taux de pauvreté plus faible lorsque l'exploitation est spécialisée en production végétale (31 300 euros en moyenne, et 14,3 % d'exploitants sous le seuil de pauvreté) qu'en production animale (23 300 euros et 20,4 %) ► **figure 10**. Toutefois, les exploitations en maraîchage et horticulture, et les élevages de granivores (porcins et volailles) se distinguent : les premières avec un niveau de vie en moyenne faible (26 800 euros) et les secondes plus élevé (28 500 euros). Dans les exploitations combinant culture et élevage, le niveau de vie moyen est intermédiaire (25 400 euros en moyenne) [Givois, 2024]. Ces différences de niveau de vie mesurées selon la spécialisation de l'exploitation reflètent également des différences entre les caractéristiques des exploitants selon la spécialisation. Par exemple, la part des exploitants ayant un niveau d'études supérieur à bac+3 est plus élevée au sein des exploitants spécialisés en productions végétales (9,3 %), et en particulier dans certaines productions (12,2 % en viticulture), qu'au sein des exploitants spécialisés en production animale (4,1 %)⁴.

Les exploitants spécialisés en grandes cultures (26 % d'entre eux) et les viticulteurs (14 %) sont moins souvent sous le seuil de pauvreté que les autres ; respectivement 13,5 % d'entre eux et 12,6 %, contre 17,7 % dans l'ensemble. Les exploitants en grandes cultures sont plus souvent pluriactifs (45 % d'entre eux) que les viticulteurs (37 %), si bien que les bénéfices agricoles ont un poids moindre dans leur revenu disponible (28 % en grandes cultures, contre 37 % en viticulture).

⁴ Toutefois, à autres caractéristiques identiques (âge, formation, activité du conjoint, etc.), la spécialisation de l'exploitation explique encore une part significative des écarts de niveau de vie. Plus généralement, une modélisation « toutes choses égales par ailleurs » montre que le niveau d'études, la spécialisation de l'exploitation, l'âge ou l'activité du conjoint expliquent chacun une part significative des écarts de niveau de vie.

► 10. Niveau de vie des exploitants en 2020, selon l'orientation technico-économique de leur exploitation

Orientation technico-économique de l'exploitation	Niveau de vie moyen (en euros)	Part de l'ensemble des exploitants	Part d'exploitants pluriactifs	Part des exploitants sous le seuil de pauvreté monétaire	Contribution des bénéfices agricoles au revenu disponible
Cultures	31 300	48	39	14,3	31
Céréales et grandes cultures	30 700	26	45	13,5	28
Légumes, fleurs, plantes	26 800	4	16	26,2	38
Vignes	33 900	14	37	12,6	37
Arboriculture	29 900	4	36	18,9	22
Production animale	23 300	41	20	20,4	39
Bovins	22 700	27	16	20,1	44
Ovins, caprins, équidés et autres animaux	22 400	9	30	25,6	18
Granivores	28 500	5	20	14,0	54
Culture et élevage associés	25 400	11	23	19,1	40
Ensemble des exploitants	27 500	100	29	17,7	34

Lecture : En 2020, en France métropolitaine, 26 % des exploitants agricoles sont dans une exploitation spécialisée en grandes cultures ; leur niveau de vie est en moyenne de 30 700 euros ; 45 % de ces exploitants sont pluriactifs et 13,5 % d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté monétaire ; les bénéfices agricoles représentent en moyenne 28 % du revenu disponible de leur ménage.

Champ : Exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le niveau de vie est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► Encadré – Les différentes mesures du revenu en agriculture

Il n'existe pas de mesure unique du revenu en agriculture. Plusieurs indicateurs sont couramment utilisés, en fonction des usages et pour répondre à des questions différentes [Aperçus *et al.*, 2024].

Le **réseau d'information comptable agricole (RICA)** permet de connaître les résultats économiques des exploitations agricoles en tant qu'entreprises. Les principaux indicateurs diffusés sont l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui correspond à la valeur générée par l'activité courante de l'entreprise (nette des charges salariales, loyers, fermages et taxes, et comprenant les indemnités d'assurance et les subventions d'exploitation), et le résultat courant avant impôt (RCAI), obtenu en déduisant de l'EBE les charges financières (nettes des produits) et les dotations aux amortissements, qui dépendent de la stratégie d'investissement et de financement de l'entreprise.

En France métropolitaine, hors microexploitations, l'EBE est en moyenne de 71 900 euros par exploitation et le RCAI moyen de 37 000 euros en 2020 [Devauvre, 2021]. Ces chiffres peuvent être rapportés au 1,4 équivalent temps plein (ETP) non salarié observé en moyenne parmi ces exploitations : l'EBE moyen par ETP non salarié, qui reflète l'EBE par exploitant et non plus par exploitation, est alors de 52 100 euros, et le RCAI de 26 800 euros.

Une approche complémentaire consiste à retrancher à l'EBE les annuités d'emprunts (capital et intérêts dus) à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant, pour obtenir un « solde disponible » de 21 350 euros par ETP non salarié en 2020, qui permet de rémunérer l'exploitant et d'autofinancer ses investissements. Ces indicateurs permettent de quantifier la valeur générée par l'exploitation, rapportée à la quantité de travail des exploitants. L'approche comptable du revenu au sens d'un résultat économique dégagé par l'activité agricole est aussi mise en œuvre au niveau macroéconomique dans les comptes de l'agriculture [Agreste, 2021]. Ces derniers permettent par exemple d'estimer le revenu mixte brut de la branche agricole française, concept relativement proche de celui de l'EBE calculé au niveau des exploitations.

Un revenu est aussi calculé pour asseoir le calcul des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Partant du RCAI, il prend en compte les montants de revenus ou pertes exceptionnelles (plus ou moins-values), qui peuvent être éalés sur plusieurs années afin de lisser dans le temps les charges fiscales et sociales pesant sur l'activité. De ce revenu « social » ou « fiscal » découle un revenu professionnel d'activité par exploitant, au prorata des parts qu'il détient dans l'exploitation. Ce revenu est en moyenne de 19 700 euros par exploitant en France métropolitaine en 2020 (1 640 euros par mois)





[Amar, Treppoz, 2022], pour les exploitants imposés au régime réel (normal ou simplifié) pour leurs bénéfices agricoles. En ajoutant les exploitants imposés au régime des micro-bénéfices agricoles (ainsi que la sylviculture, les paysagistes et les services de soutien à l'agriculture, mais hors cotisants solidaires), il vaut en moyenne 17 300 euros (1 440 euros mensuels). Cette approche permet de quantifier la valeur revenant aux exploitants en rémunération de leur activité agricole mais ne donne pas une vision complète de leurs ressources monétaires.

Pour une vision plus complète du revenu, le concept de revenu disponible calculé au niveau des ménages est privilégié. Le revenu disponible des ménages comprenant des exploitants agricoles est donc composé du revenu déclaré au titre des bénéfices agricoles (cf. revenu professionnel d'activité supra), mais également d'autres revenus de l'exploitant lui-même ou d'autres membres du ménage, qu'il s'agisse de revenus d'activité, de revenus tirés du patrimoine (fermages perçus par exemple), de pensions-retraites, mais aussi de prestations sociales perçues par le ménage, déduction faite des impôts payés. Pour les ménages d'exploitants agricoles (exploitant au sens du recensement agricole) de France métropolitaine, les bénéfices agricoles s'élèvent en moyenne à 17 100 euros par ménage en 2020 (et 17 500 euros par exploitant) et constituent 34 % du revenu disponible (49 600 euros en moyenne par ménage agricole) [Givois, 2024].

Le revenu disponible permet de calculer le niveau de vie des ménages et donc de quantifier la pauvreté monétaire, mettant en regard le niveau de vie du ménage avec la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population : une personne est considérée comme monétairement pauvre si son niveau de vie est inférieur à un certain seuil. Cette approche ne tient pas compte d'autres dimensions, comme les privations matérielles ou sociales, ou le patrimoine détenu.

Les différents résultats présentés se rapportent à l'année 2020. Or l'agriculture est une activité économique soumise à de nombreux aléas, en particulier concernant les conditions climatiques, sanitaires, et à la variabilité forte et rapide des prix (des intrants et prix de vente). Les indicateurs de résultats économiques (notamment le RCAI ou le revenu disponible) varient donc fortement d'une année à l'autre⁵. On constate néanmoins que l'année 2020, malgré sa spécificité liée à la pandémie de Covid-19, n'est pas une année atypique du point de vue des résultats économiques des exploitations agricoles [Agreste, 2021]. Par ailleurs, les bénéfices agricoles déclarés sont calculés comme la moyenne des trois dernières années, pour lisser ces variations.

⁵ Les différents régimes d'imposition applicables aux bénéfices agricoles prennent en compte une moyenne des bénéfices agricoles sur plusieurs années, pour lisser la variabilité des revenus inhérente à l'activité agricole.

Les résultats agricoles contribuent davantage encore au revenu disponible des éleveurs de granivores (5 % des exploitants), puisqu'ils en représentent 54 % en moyenne, du fait notamment d'un taux de pluriactivité moindre parmi ces exploitants (20 %, contre 29 % pour l'ensemble des exploitants). Les bénéfices agricoles représentent également une part élevée du revenu pour les éleveurs bovins (44 %), en lien avec le fait que seuls 16 % d'entre eux sont pluriactifs. La pauvreté monétaire concerne 20,1 % d'entre eux et 14,0 % des éleveurs de granivores. ●

Auteurs :

Samuel Givois (SSP)

Étienne Apers (SSP)

SSP : Service de la statistique et de la prospective, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

► Sources et méthodes

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du **recensement agricole 2020** réalisé par le service de la statistique et de la prospective (SSP). Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFiP et le **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement permet de mesurer le niveau de vie, ainsi que les différentes composantes du revenu disponible, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Le champ de l'étude est restreint à la France métropolitaine. Par souci d'homogénéité avec les autres publications disponibles sur le niveau de vie, que le ménage soit agricole ou non, les résultats sont présentés pour les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020, et donc pour les exploitants ayant un niveau de vie positif ou nul.

Les exploitants agricoles travaillent le plus souvent comme indépendants (non-salariés), mais certains peuvent être des salariés (6 % d'après le recensement agricole). La mesure du nombre d'exploitants agricoles indépendants peut varier en fonction des critères pris en compte dans les différentes sources de données statistiques utilisées. Le recensement agricole qui enquête toutes les exploitations agricoles aboutit au nombre d'exploitants indépendants le plus élevé. Dans d'autres sources telles que la **base Non-salariés (BNS)** produite par l'Insee à partir des données de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour la partie agricole, ils sont moins nombreux car ils doivent remplir certaines conditions pour être comptabilisés, comme l'existence d'une surface minimale sur laquelle exercer leur activité agricole (qui correspond à la moitié de la surface minimum d'installation (SMI) définie par la MSA).

Certains exploitants agricoles cumulent emploi et retraite. Leur part est de 16 % d'après une estimation basée sur l'enrichissement du recensement agricole 2020 par les données sociales et fiscales des exploitants agricoles.

► Définitions

Les **exploitants agricoles** (chefs d'exploitation, et coexploitants en cas de forme sociétaire) assurent la gestion courante des exploitations agricoles. Ils peuvent parfois cumuler emploi et retraite. Le champ ainsi couvert par le recensement agricole est différent de celui de l'ensemble des cotisants à la Mutualité sociale agricole (autres secteurs d'activité comme sylviculture, aménagement paysager...) et ne coïncide pas avec celui du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). La notion d'exploitant agricole se distingue également de celle d'agriculteur exploitant au sens de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles établie par l'Insee, qui inclut ainsi d'autres types d'activité (activités forestières, pêche, aquaculture...) mais exclut les exploitations de plus de dix personnes (le chef d'exploitation étant alors classé dans le groupe des artisans, commerçants et chefs d'entreprise).

Dans le recensement agricole, l'**exploitation agricole** est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants : produire des produits agricoles (vendus ou utilisés hors du cadre familial) ; avoir une gestion courante indépendante ; atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technico-économique**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **ménage fiscal** regroupe les foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'imposition sur les revenus.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculés selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est ainsi le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Il permet de comparer les revenus disponibles des exploitants agricoles entre eux, indépendamment de la composition de leur ménage.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (bénéfices agricoles, autres revenus d'activité des professions non salariées, salaires bruts) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine ; la taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers).

Si on ordonne une distribution, la **médiane** partage cette distribution en deux parties d'effectifs égaux. Ainsi, pour une distribution de niveaux de vie d'une population donnée, 50 % des personnes de cette population ont un niveau de vie inférieur à la médiane, et 50 % un niveau de vie supérieur à la médiane. Les **déciles** partagent quant à eux une distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, seuls 10 % de l'effectif total se situent au-dessus du 9^e décile, et 90 % en dessous. Les **quartiles** partagent une distribution en quatre parties d'effectifs égaux.





Un individu est considéré comme **monétirement pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est fixé dans cette étude à 60 % du niveau de vie médian observé en France métropolitaine, soit 13 440 euros par unité de consommation en 2020. Le **taux de pauvreté monétaire** parmi les exploitants correspond à la part de ces personnes monétirement pauvres.

► Pour en savoir plus

- **Agreste**, « Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation - Session du 15 décembre 2021 », Les Dossiers n° 2021-5, décembre 2021.
- **Amar É., Treppoz M.**, « En 2020, les revenus d'activité des non-salariés chutent », Insee Première n° 1926, octobre 2022.
- **Apers É., Paquier F., Robert-Bobée I., Marcus V.**, « Combien gagne un agriculteur ? », Blog de l'Insee, décembre 2024.
- **Barry C.**, « Âge des exploitants et devenir des exploitations : les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées par au moins un exploitant senior », Agreste Primeur n° 2022-10, juillet 2022.
- **Bordet-Gaudin R., Logeais C., Ulrich A.**, « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », Insee Première n° 1876, octobre 2021.
- **Devauvire N.**, « Baisse des résultats économiques 2020 dans le secteur agricole », Agreste Primeur n° 2021-6, décembre 2021.
- **Insee**, Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Insee**, « Activité, emploi et chômage en 2020 et en séries longues », Insee Résultats, mai 2021.
- **Givois S.**, « La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants », Agreste Primeur n° 2024-1, février 2024.

En moyenne entre 2021 et 2023, l'activité de 12 % des indépendants est de fait dépendante d'un seul partenaire économique

Un quart des indépendants déclarent qu'au moins la moitié de leur activité provient d'un de leurs partenaires économiques : ils sont dits économiquement dominés par un client, un fournisseur, une plateforme numérique ou un autre partenaire. Cette situation touche même un tiers des micro-entrepreneurs. Ces indépendants dominés par un partenaire économique sont surreprésentés dans les secteurs de l'agriculture et des services aux entreprises et services mixtes. Ils sont plus souvent insatisfaits de leur emploi. Les immigrés sont surreprésentés parmi les indépendants économiquement dominés.

Plus de la moitié des indépendants économiquement dominés sont dépendants du partenaire économique dominant, au sens où la perte de cette relation mettrait en péril la survie de leur entreprise. Au total, en moyenne entre 2021 et 2023, 12 % des indépendants sont économiquement dépendants. Les indépendants économiquement dépendants sont notamment surreprésentés dans le secteur des transports, où 42 % des indépendants sont dominés par une plateforme numérique leur permettant d'accéder à des clients. Les micro-entrepreneurs, les immigrés et les résidents dans un quartier prioritaire de la politique de la ville sont nettement surreprésentés parmi les indépendants dépendants d'une plateforme ; à l'inverse, les plus diplômés sont sous représentés. Les deux tiers des indépendants économiquement dépendants d'un partenaire sont contraints par ce partenaire dans leur travail, économiquement ou sur l'organisation du travail ; notamment la moitié d'entre eux sont contraints dans la fixation de leurs prix.

À la différence des salariés qui exercent leur travail sous l'autorité d'un employeur, les indépendants sont exempts de toute subordination juridique. Cependant, en moyenne entre 2021 et 2023, un quart des travailleurs dont l'emploi principal est un emploi d'indépendant déclarent qu'au moins 50 % de leur activité des 12 derniers mois provient d'un seul de leurs partenaires économiques, par exemple d'un client, d'un fournisseur ou d'un intermédiaire permettant d'accéder à des clients ►sources

► **figure 1.** Ils sont dits **économiquement dominés**. La domination économique est plus fréquente parmi les **micro-entrepreneurs** : un tiers d'entre eux sont concernés. Leur statut limite leur chiffre d'affaires, conduisant plus souvent à une activité auprès d'un nombre restreint de clients : 41 % d'entre eux en ont entre un et neuf, contre 28 % parmi l'ensemble des indépendants. En conséquence, la domination économique exercée par le client principal est un peu plus fréquente parmi les micro-entrepreneurs (23 %) que parmi l'ensemble des indépendants (18 %). La domination par un autre partenaire économique (qui se cumule parfois à celle exercée par le client principal) est plus rare : 4 % des indépendants sont économiquement dominés par un fournisseur, 3 % sont dominés par une plateforme numérique et 3 % par un autre intermédiaire qui permet d'accéder à des clients (hors plateforme numérique) ►encadré 1.

► 1. Part d'indépendants économiquement dominés par un partenaire, selon le type de partenaire

Type d'indépendant	Client	Fournisseur	Plateforme numérique	Autre intermédiaire donnant accès à des clients	Relation de location gérance, licence ou franchise	Autre relation	Au moins une relation de domination	en %
Société	16	5	1	3	1	2	23	
Micro-entrepreneur	23	2	5	5	1	4	33	
Entrepreneur individuel (hors micro-entrepreneur)	17	3	3	3	1	2	24	
Ensemble des indépendants	18	4	3	3	1	2	25	

Lecture : 16 % des indépendants qui exercent leur activité dans le cadre d'une société ont un client qui représente 50 % ou plus de leur activité.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi indépendant.

Source : Enquêtes Emploi 2021, 2022 et 2023.

► Encadré 1 – Mesure et définition du travail de plateforme

L'émergence des plateformes numériques, comme Uber, Airbnb, Deliveroo, LeBonCoin ou Doctolib, nécessite d'adapter le système d'information statistique pour mesurer l'impact de ces nouveaux acteurs économiques sur la situation des personnes sur le marché du travail. L'Insee participe ainsi à des travaux internationaux sur le sujet, en particulier sous l'égide d'Eurostat. Eurostat définit une plateforme numérique comme un site internet ou une application numérique qui fait le lien entre une multiplicité de travailleurs (qui se font concurrence pour accéder à un marché) et une multiplicité de demandeurs (qui se font concurrence pour que leurs offres soient pourvues par un travailleur). Ainsi défini, un travailleur exerçant via une plateforme peut ne pas avoir de statut professionnel déclaré, par exemple dans le cas d'un hôte Airbnb. En outre, contrairement aux chiffres présentés dans cette étude, cette définition ne limite pas le travail de plateforme aux indépendants. Enfin, cette définition ne pose aucun critère de domination ou de dépendance économique des travailleurs concernés si bien que conceptuellement la définition de « travailleurs de plateforme » englobe des travailleurs qui utilisent les plateformes pour organiser la mise en relation avec les demandeurs, sans qu'ils n'en soient dépendants.

Les données disponibles pour mesurer le travail de plateforme, rares et encore en cours d'expertise et de consolidation, sont soit issues d'enquêtes, soit des données administratives. En matière de données d'enquêtes, l'enquête Emploi intègre depuis 2021 des questions sur l'existence d'une relation de domination avec une plateforme numérique. Ces questions ne sont posées qu'aux travailleurs dont l'emploi principal est exercé en tant qu'indépendant. Pour une évaluation plus générale, un module complémentaire sous règlement européen sera mis en œuvre dans le questionnaire en 2026. En matière de données administratives, depuis 2020, les opérateurs de plateforme d'économie collaborative qui ont une activité en France doivent adresser à la direction générale des finances publiques (DGFiP) les données d'activité dont ils ont connaissance concernant les travailleurs avec lesquels ils sont en relation. À ce jour, ces données ne sont pas suffisamment complètes pour permettre une évaluation robuste.

À partir des questionnaires de l'enquête Emploi 2021 à 2023, environ 100 000 indépendants ont au moins 50 % de leur activité qui provient d'une plateforme numérique donnant accès à des clients. À partir de l'enquête Tracov 2 réalisée début 2023, la Dares identifie 600 000 indépendants qui déclarent « accéder à leur clientèle par l'intermédiaire d'au moins une application mobile ou site internet de mise en relation ». La moitié d'entre eux précisent qu'ils l'utilisent « pour la plus grande part de leur activité », soit environ 300 000 travailleurs intensifs de plateforme. Plusieurs éléments peuvent être avancés pour expliquer l'écart entre les deux sources.

Tout d'abord, une question spécifique sur le travail de plateforme est posée dans l'enquête Tracov 2 alors que l'identification dans l'enquête Emploi se fait à partir de la sélection de la modalité correspondante en réponse à une question qui comporte cinq modalités de réponse non exclusives.

De plus, la formulation des questions diffère entre les deux enquêtes. Les indépendants sont interrogés dans l'enquête Emploi sur le fait qu'un partenaire économique représente 50 % ou plus de leur activité. Un travailleur de plateforme qui utilise plusieurs plateformes pour accéder à ses clients (chauffeur VTC par exemple) peut ainsi répondre « non » si aucune des plateformes utilisées ne représente la moitié de son activité et ne pas être considéré comme travailleur de plateforme dans cette étude, alors qu'il le serait dans Tracov 2.

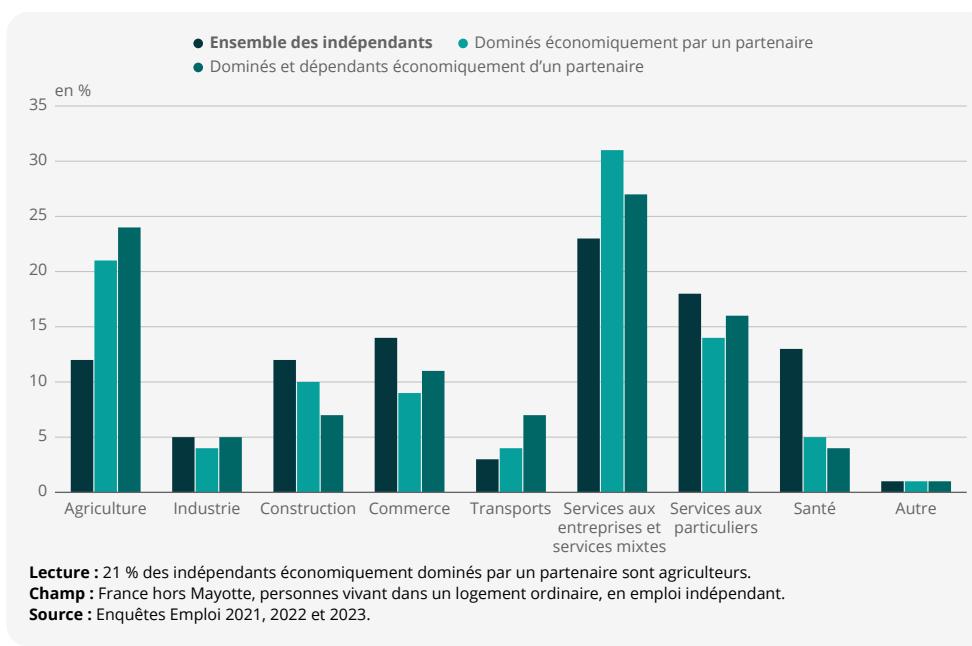
En outre, la question posée dans l'enquête Tracov 2 porte sur « l'accès à la clientèle par l'intermédiaire d'au moins une application mobile ou site internet de mise en relation » alors que la formulation proposée dans l'enquête Emploi porte sur « une plateforme numérique vous donnant accès à vos clients ». La question présente dans Tracov 2 peut conduire des indépendants qui vendent leurs produits sur un site internet dédié à répondre « oui » et être considérés à tort comme des travailleurs de plateforme. À l'inverse, la question de l'enquête Emploi, plus restrictive, peut conduire certains travailleurs de plateformes qui réalisent leur mission en contact physique avec leurs clients (travaux de bricolage, de garde d'enfant, de soin médical) à répondre « non » à tort. C'est par exemple le cas des médecins, nombreux à utiliser des plateformes telles que Doctolib, KelDoc ou Maiia mais qui déclarent rarement être travailleurs de plateforme dans l'enquête Emploi.

Plus d'un indépendant économiquement dominé sur cinq est agriculteur

Le secteur des **services aux entreprises et services mixtes** est le plus représenté parmi les indépendants dominés économiquement : 31 % d'entre eux y exercent, contre 23 % de l'ensemble des indépendants ►**figure 2**. Ce secteur regroupe des situations très diverses : des experts libéraux en études techniques (par exemple des consultants informatiques ou des développeurs informatiques) dont 63 % sont économiquement dominés par un partenaire ; des agents commerciaux immobiliers dont 35 % sont économiquement dominés ou bien encore des avocats, plus rarement économiquement dominés (18 %). Le secteur de l'agriculture est aussi surreprésenté parmi les dominés économiquement : alors que 12 % de l'ensemble des indépendants y exercent, 21 % des indépendants en situation de domination économique travaillent dans le secteur de l'agriculture. 87 % d'entre eux sont dominés par leur client principal (contre 71 % parmi l'ensemble des indépendants dominés par un partenaire économique) et un tiers d'entre eux ont même un client unique. Ils sont aussi plus souvent économiquement dominés par un fournisseur (22 % contre 14 %). Par ailleurs, 4 % des indépendants économiquement dominés exercent dans les services de transports ; ils sont par exemple conducteurs de taxis ou de voiture de transport avec chauffeur (VTC), transporteurs indépendants ou coursiers. Dans ce secteur en particulier, 42 % des indépendants dominés économiquement le sont par une plateforme numérique leur permettant d'accéder à des clients comme G7, Uber, Freenow, Deliveroo ou Just Eat, contre 11 % parmi l'ensemble des indépendants dominés ►**encadré 2**.

À l'inverse, les indépendants du secteur de la santé sont sous-représentés parmi les indépendants économiquement dominés (5 % contre 13 % parmi l'ensemble des indépendants). Malgré l'usage répandu des plateformes numériques comme Doctolib, Maïa ou Keldoc pour accéder à des patients parmi les personnels de santé indépendants, ceux-ci ne déclarent pas spontanément que 50 % de leur activité dépend d'une plateforme. Les indépendants du secteur du commerce sont, eux aussi, sous-représentés parmi les indépendants économiquement dominés (9 % contre 14 %) tout comme ceux des services aux particuliers (14 % contre 18 %). En effet, la multiplicité des clients pour un indépendant dans ces secteurs entraîne rarement une situation de domination.

► 2. Répartition des indépendants, indépendants économiquement dominés et indépendants économiquement dépendants, selon le secteur d'activité



► **Encadré 2 – 29 % des indépendants dépendants d'une plateforme numérique sont immigrés**

Les indépendants dominés par une plateforme numérique se distinguent de l'ensemble des indépendants économiquement dominés par un partenaire. Ils sont nettement plus jeunes : 37 % ont moins de 35 ans (contre 26 % parmi l'ensemble des dominés hors agriculteurs) ► figure. 44 % résident dans une ville-centre (contre 38 %), signe de la pénétration plus forte des activités de plateforme dans les zones les plus urbanisées. Les indépendants économiquement dominés par une plateforme sont majoritairement des hommes (58 %) mais ceux-ci sont sous-représentés par rapport à l'ensemble des indépendants dominés par un partenaire économique hors agriculteurs (62 %).

Caractéristiques sociodémographiques ou d'emploi des indépendants selon qu'ils sont dominés ou dépendants d'un partenaire économique ou d'une plateforme numérique

en %

Caractéristique	Ensemble des indépendants	Dominés par un partenaire économique	Dépendants d'un partenaire économique	Dominés par une plateforme numérique		
				Ensemble	Non dépendant de cette plateforme	Dépendant de cette plateforme
Moins de 35 ans	19,8	22,4	23,4	36,6	38,2	35,4
Immigré	11,5	15,1	15,5	23,0	14,5	29,2
Diplômé du supérieur	51,0	51,3	47,8	55,1	65,8	47,3
Réside dans une ville-centre	30,6	30,6	29,6	43,9	39,7	47,0
Micro-entrepreneur	24,8	32,3	32,4	47,5	32,7	58,3
Souhaite travailler plus	15,5	21,0	24,3	29,7	21,9	35,5
A travaillé le soir au moins une fois au cours des 4 dernières semaines	48,2	51,7	55,2	59,1	47,6	67,5
Proportion parmi les indépendants	100,0	25,5	12,4	2,8	1,2	1,6

Lecture : 35,4 % des indépendants économiquement dépendants d'une plateforme numérique ont moins de 35 ans.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi indépendant.

Source : Enquêtes Emploi 2021, 2022 et 2023.

58 % des indépendants économiquement dominés par une plateforme numérique sont dépendants. Ils exercent majoritairement en tant que micro-entrepreneurs (58 %) et rarement dans le cadre d'une société (15 %). Les indépendants dépendants d'une plateforme numérique sont moins fréquemment diplômés du supérieur (47 %) que les indépendants dominés par une plateforme numérique sans en être dépendants (66 %) ou que l'ensemble des indépendants (51 %). De plus, 29 % sont immigrés, contre 15 % parmi ceux qui sont dominés par une plateforme sans en être dépendants et 12 % parmi l'ensemble des indépendants. De même, 8 % résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (contre 2 % des dominés par une plateforme sans en être dépendants) et plus généralement 47 % résident dans une ville-centre (contre 40 %). Les indépendants dépendants d'une plateforme numérique ont plus souvent des horaires de travail atypiques : 68 % travaillent le soir (contre 48 % des indépendants économiquement dominés par une plateforme sans en être dépendants), 83 % travaillent le samedi (contre 65 %) et 61 % le dimanche (contre 32 %). Les secteurs d'activité concernés expliquent cette prépondérance d'horaires atypiques : 25 % des indépendants dépendants d'une plateforme numérique exercent dans le secteur des transports (conducteurs de taxis ou de VTC, coursiers, livreurs, etc.), 22 % dans les services aux particuliers (par exemple exploitants d'hôtels, esthéticiennes et autres artisans des soins corporels) et 21 % dans le commerce. De surcroît, 42 % travaillent exclusivement depuis leur domicile (commerçants de biens pour la personne, artisans d'art, exploitants d'hôtels, graphistes).

En ce qui concerne les indépendants économiquement dominés par une plateforme sans en être dépendants, 24 % sont des professionnels de santé et 24 % exercent dans le secteur des services aux entreprises et services mixtes. Les deux tiers d'entre eux sont diplômés du supérieur, contre 47 % parmi ceux qui sont dépendants d'une plateforme, et 38 % exercent sous le statut d'entrepreneur individuel (hors micro-entrepreneurs) contre 26 %.



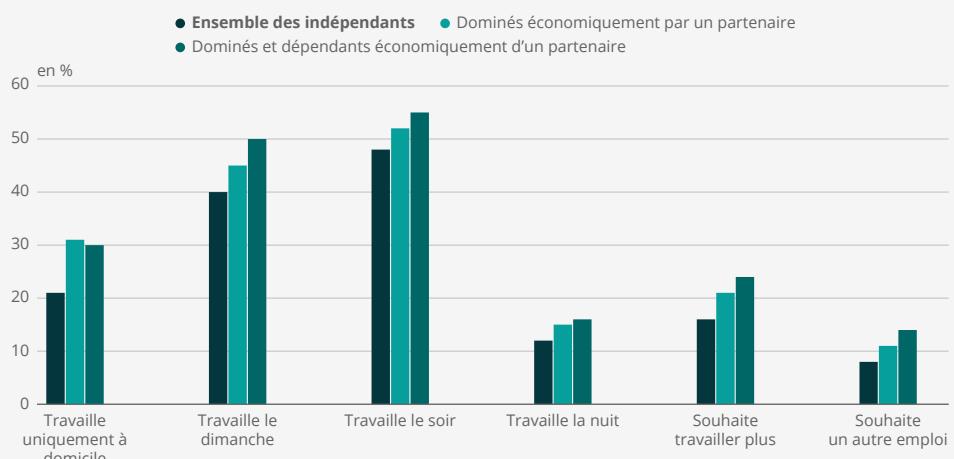


Les indépendants dépendants d'une plateforme sont moins nombreux à travailler moins de 35 heures par semaine que les dominés non dépendants (25 % contre 35 %). Malgré cela, 36 % des indépendants dépendants d'une plateforme souhaitent travailler plus avec une hausse de revenu correspondante contre 22 % parmi les non-dépendants. En outre, 26 % sont inscrits à France Travail contre 19 % parmi les non-dépendants et 12 % parmi l'ensemble des indépendants, traduisant sans doute une situation actuelle d'emploi souhaitée comme temporaire.

Plus d'un indépendant économiquement dominé sur cinq souhaite travailler davantage

27 % des indépendants économiquement dominés par un partenaire travaillent moins de 35 heures par semaine, contre 22 % des indépendants dans leur ensemble. La situation de domination économique semble souvent subie, puisque 21 % des indépendants concernés, et même 25 % hors agriculteurs, souhaitent travailler davantage avec une hausse de revenu correspondante contre 16 % parmi l'ensemble des indépendants ►figure 3. D'ailleurs, 11 % des indépendants économiquement dominés souhaitent un autre emploi en complément ou en remplacement, contre 8 % parmi l'ensemble des indépendants.

► 3. Part d'indépendants, indépendants économiquement dominés et indépendants économiquement dépendants, selon les conditions de travail et le souhait d'évolution



Lecture : 30 % des indépendants économiquement dépendants d'un partenaire travaillent exclusivement depuis leur domicile.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi indépendant.

Source : Enquêtes Emploi 2021, 2022 et 2023.

De plus, les indépendants économiquement dominés travaillent un peu plus souvent le soir (52 % contre 48 % de l'ensemble des indépendants) ou la nuit (15 % contre 12 %). 45 % travaillent le dimanche contre 40 % des indépendants en moyenne : cet écart s'explique par la surreprésentation des agriculteurs parmi les économiquement dominés, dont les trois quarts travaillent le dimanche ; en revanche, l'écart sur le travail le soir ou la nuit est peu lié à la surreprésentation des agriculteurs. Autre particularité des indépendants économiquement dominés, environ un tiers (31 % et même 34 % hors agriculteurs) travaillent exclusivement depuis leur domicile, soit 10 points de plus que l'ensemble des indépendants (21 %).

Les indépendants économiquement dominés : plus jeunes et plus souvent immigrés

Parmi les indépendants économiquement dominés, les plus jeunes sont légèrement surreprésentés : 22 % d'entre eux ont moins de 35 ans, et même 25 % hors exploitants agricoles, contre 20 % de l'ensemble des indépendants. Les hommes sont également surreprésentés (66 % des indépendants économiquement dominés, contre 63 % de l'ensemble des indépendants). Les indépendants économiquement dominés sont également plus souvent immigrés : 15 % au total, 19 % hors exploitants agricoles, soit nettement plus que leur poids dans l'ensemble des indépendants (12 %). Certains métiers, exercés plus souvent par certains profils sociodémographiques, sont structurellement sujets à des situations de domination économique. Toutefois, à caractéristiques identiques, certaines variables sociodémographiques restent liées à la situation de domination ► **méthodes**. Ainsi, les indépendants de moins de 35 ans et les immigrés ont une probabilité significativement plus forte d'être économiquement dominés par un partenaire économique, à autres caractéristiques identiques.

12 % des indépendants sont dépendants d'un partenaire économique

Plus de la moitié (53 %) des indépendants qui sont économiquement dominés indiquent que la perte de cette relation mettrait en péril la survie de leur entreprise : ils sont dits **économiquement dépendants** de leur partenaire économique dominant (ou de l'un d'entre eux s'il y en a plusieurs). Au total, 12 % de l'ensemble des indépendants, soit un sur huit, sont dans cette situation.

Les micro-entrepreneurs sont surreprésentés parmi les indépendants économiquement dépendants : ils sont 32 % contre 25 % parmi l'ensemble des indépendants. Par secteur d'activité, les indépendants des services aux entreprises et services mixtes (27 %) et ceux de l'agriculture (24 %) représentent à eux seuls plus de la moitié des indépendants économiquement dépendants alors que seuls 35 % de l'ensemble des indépendants exercent dans l'un de ces deux secteurs. Ceux qui exercent dans le secteur des transports sont nettement surreprésentés parmi les indépendants économiquement dépendants : 7 % contre 3 % parmi l'ensemble des indépendants. En revanche, les indépendants du secteur de la construction ou de la santé, déjà sous-représentés parmi les indépendants économiquement dominés par un partenaire, le sont davantage parmi les indépendants économiquement dépendants : 11 % d'entre eux travaillent dans un de ces deux secteurs, contre plus du double de l'ensemble des indépendants.

14 % des indépendants économiquement dépendants souhaitent un autre emploi

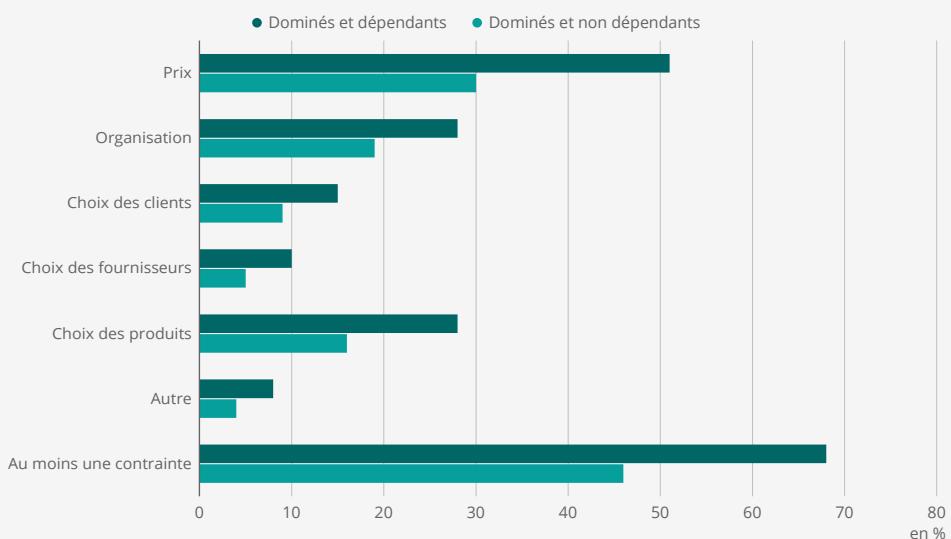
Les indépendants économiquement dépendants ont un profil relativement similaire à celui de l'ensemble des indépendants dominés. Ils semblent cependant encore moins satisfaits de leur emploi : 24 % d'entre eux souhaitent travailler plus avec une hausse de revenu correspondante et 14 % souhaitent un autre emploi, que ce soit en remplacement de leur emploi actuel ou en complément (contre respectivement 21 % et 11 % parmi l'ensemble des indépendants dominés par un partenaire). Ces insatisfactions sont plus fréquentes parmi les indépendants économiquement dépendants qui ne sont pas agriculteurs : 31 % souhaitent travailler plus et 17 % changer d'emploi.

Les indépendants économiquement dépendants sont 30 % à exercer l'intégralité de leur travail depuis leur domicile, c'est un niveau comparable à celui de l'ensemble des indépendants dominés. En revanche, ils sont légèrement plus nombreux qu'eux à avoir des horaires atypiques : au total, 55 % travaillent le soir, 50 % le dimanche et 73 % le samedi.

Un indépendant économiquement dépendant sur deux est contraint dans la fixation de ses prix

La dépendance économique à un partenaire crée une relation asymétrique entre l'indépendant et le partenaire dont il dépend. Ainsi, plus de la moitié (51 %) des indépendants dont la survie de l'activité dépend d'un seul partenaire économique déclarent que ce dernier les constraint dans la détermination de leurs prix ou tarifs ► **figure 4**. Cette proportion est de 30 % parmi les indépendants économiquement dominés mais non dépendants. La contrainte sur la fixation du prix est particulièrement forte pour les agriculteurs : elle concerne 76 % de ceux qui sont économiquement dépendants et 56 % de ceux qui sont dominés sans être pour autant dépendants.

► 4. Type de contrainte subie par les indépendants économiquement dominés par un partenaire, qu'ils en soient dépendants ou non



Lecture : 51 % des indépendants économiquement dépendants d'un partenaire sont contraints par ce partenaire dans la fixation de leurs prix.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi indépendant.

Source : Enquêtes Emploi 2021, 2022 et 2023.

La dépendance économique a aussi un impact sur les conditions de travail : 28 % des indépendants économiquement dépendants sont contraints dans l'organisation de leur travail ou de leurs horaires par le partenaire économique dont ils dépendent. C'est particulièrement le cas dans le secteur des transports où 48 % des indépendants économiquement dépendants sont contraints dans leur organisation. Par ailleurs, 28 % des économiquement dépendants sont contraints dans le choix des produits ou services qu'ils proposent, une proportion qui s'élève à 40 % dans le secteur du commerce. Les intermédiaires du commerce (vendeurs à domicile, courtiers de prêts immobiliers) sont particulièrement concernés.

Lorsqu'ils sont économiquement dépendants, les indépendants sont aussi plus fréquemment contraints dans le choix de leurs clients (15 %), notamment dans le secteur des transports (35 %) ; ils sont aussi davantage contraints dans le choix de leurs fournisseurs (10 %), en particulier dans la construction (18 %).

Au total, 68 % des indépendants économiquement dépendants sont contraints dans au moins une dimension de leur activité par le partenaire économique dont ils dépendent. Cette part est plus faible parmi les indépendants économiquement dominés par un partenaire sans pour autant en être dépendant (46 %). Ces contraintes exercées sur les indépendants économiquement dépendants sont plus fréquentes dans les secteurs de l'agriculture (85 % font face à au moins une de ces contraintes) et des transports (82 %) et moins présentes dans le secteur de la santé (47 %). La corrélation forte entre contraintes exercées par un partenaire économique dominant et dépendance économique (en particulier la contrainte de fixation des prix) ne suffit donc pas pour définir statistiquement la dépendance économique, notamment pour certains secteurs, comme ceux de la santé, des services aux particuliers ou aux entreprises ou encore de la construction.

Un indépendant dominé par un partenaire économique sur quatre n'aurait pas de difficulté notable à la perte de cette relation

Si la domination économique implique dans 53 % des cas une dépendance au partenaire dominant, 23 % des indépendants économiquement dominés par un partenaire déclarent que la perte de cette relation entraînerait des difficultés mais sans mise en péril de leur entreprise ; à l'opposé, 25 % jugent que cette perte n'entraînerait pas de difficulté notable. Pour ces derniers, soit le partenaire économique, même s'il est dominant, peut être remplacé facilement ; soit l'emploi indépendant est un élément secondaire du revenu total de la personne, par exemple un complément à une pension de retraite. Ainsi 12 % de ces indépendants déclarent percevoir une pension de retraite, contre 5 % des dominés dépendants. Logiquement, ces indépendants sont plus âgés que les autres : 21 % ont plus de 60 ans (contre 14 % parmi l'ensemble des indépendants dominés). Les hommes y sont légèrement surreprésentés (69 % contre 66 %).

La situation professionnelle de ces indépendants dominés sans aucune dépendance économique au partenaire dominant leur convient mieux que pour l'ensemble des dominés par un partenaire économique : 15 % souhaitent travailler plus (contre 21 %), et seuls 7 % d'entre eux souhaitent un autre emploi (contre 11 %). Ils sont nettement moins contraints dans leur activité : 28 % sont contraints par leur partenaire économique dominant dans la détermination de leurs prix ou tarifs et 16 % dans l'organisation de leur travail ou de leurs horaires. Au total, 39 % déclarent au moins une contrainte dans leur activité professionnelle (contre 56 %). Ils ont aussi plus souvent un statut d'entrepreneur individuel hors micro-entrepreneur (34 % contre 30 %). Ils travaillent plus souvent dans le secteur de la construction (15 % contre 10 % de l'ensemble des indépendants dominés) ainsi que parmi les **professions libérales** (17 % contre 13 %). ●

Auteur

Nathan Ré mila (Insee)

► Sources

L'**enquête Emploi** est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu, sur l'ensemble des semaines de l'année, en France hors Mayotte, auprès des personnes de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.). Les personnes décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ».

Depuis 2021, des questions sont intégrées pour identifier les relations entre les travailleurs dont l'emploi principal est un emploi d'indépendant et leurs partenaires économiques. Ces questions s'inspirent d'un module complémentaire de l'enquête Emploi, qui a été associé à l'enquête en 2017. Cependant, la façon de poser les questions a évolué entre 2017 et 2021 ce qui empêche de décrire l'évolution de la dépendance économique des indépendants depuis 2017. Pour disposer de suffisamment de répondants, cette étude cumule les données des enquêtes Emploi 2021, 2022 et 2023.

► Méthodes

La **nomenclature** utilisée pour décrire les secteurs d'activité des indépendants est décrite dans les annexes **Regroupements sectoriels**. Les professionnels de santé ayant déclaré comme activité indépendante une société civile de moyens (SCM) ont été reclasés du secteur « services aux entreprises et services mixtes » vers le secteur « santé et action sociale ».

La part d'indépendants économiquement dépendants (53 %) est calculée au sein des répondants à la question. Parmi l'ensemble des indépendants économiquement dominés, 49 % indiquent qu'ils sont dépendants d'un partenaire économique dominant, 44 % qu'ils ne sont pas dépendants et 8 % ne répondent pas à la question. Sur les seuls répondants à la question, la part des indépendants économiquement dépendants est donc de 53 %.

Le **raisonnement à caractéristiques identiques** intègre les caractéristiques suivantes : statut (exerce dans le cadre d'une société, comme entrepreneur individuel ou comme micro-entrepreneur), fait d'être employeur, secteur d'activité, catégorie socioprofessionnelle, nombre d'heures habituellement travaillées, souhait de travailler plus ou moins, inscrit à France Travail, souhait d'un autre emploi, sous-emploi, travail à domicile, le soir, la nuit, le samedi ou le dimanche, nombre d'emplois occupés la semaine de référence, âge, sexe, lien à la migration, nombre d'enfants dans le logement, âge de fin d'étude, niveau de diplôme, tranche de taille de l'unité urbaine, statut de la commune, réside en QPV, en DOM, état de santé général.

► Définitions

Un indépendant est **économiquement dominé** si au moins la moitié de son activité dépend d'un de ses partenaires économiques (client, fournisseur, relation de location-gérance, de licence ou de franchise, plateforme numérique donnant accès à des clients ou autre relation).

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le secteur des **services aux entreprises et services mixtes** rassemble des services s'adressant principalement aux entreprises (codes M et N de la NAF), et des services dits « mixtes », qui s'adressent aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers (codes J, K, L). Ils regroupent les activités spécialisées, scientifiques et techniques (activités juridiques, comptables, conseil de gestion, architecture, ingénierie et autres activités spécialisées telles que publicité, design, photographie, traduction, etc.), les services administratifs et de soutien (nettoyage, sécurité, location de véhicules et équipements divers, photocopie et autres services de bureau), l'information et la communication (activités de programmation et conseil en informatique notamment, activités audiovisuelles, édition, services d'information), les activités financières et d'assurance et les activités immobilières (voir Regroupements sectoriels).

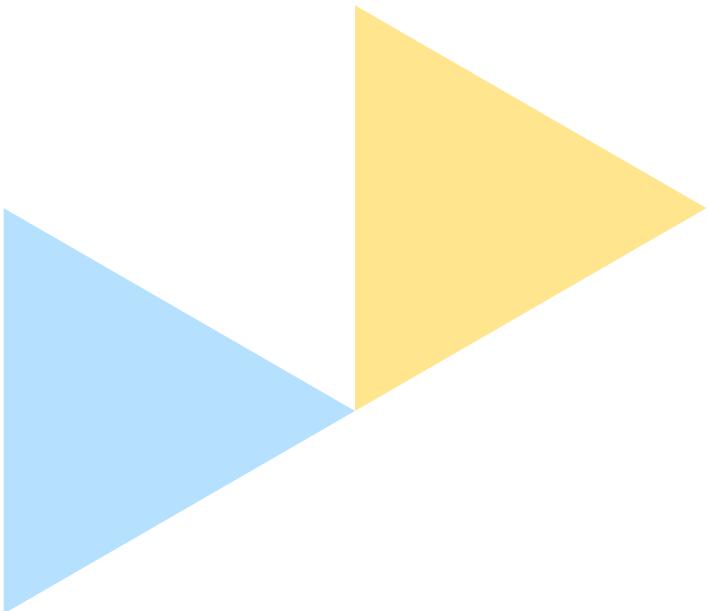
Un indépendant est **économiquement dépendant** s'il est économiquement dominé par un partenaire économique et qu'il déclare que la perte de cette relation économique dominante mettrait en péril la survie de son entreprise.

Les **professions libérales** sont définies par l'article 29 de la loi 2012-387 selon lequel « les professions libérales regroupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins ». Certaines de ces professions sont réglementées, notamment dans la santé et le domaine juridique ; d'autres sont simplement soumises à autorisation d'exercice, voire complètement libres (consultants par exemple).

► Pour en savoir plus

- **Beatriz M.**, « Les travailleurs de plateforme : quels profils et quelles conditions de travail ? », Dares Analyses n° 69, novembre 2024.
- **Célérier S., Le Minez S.**, « Les indépendants, témoins des transformations du travail ? », *in Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Babet D.**, « Un travailleur indépendant sur cinq dépend économiquement d'une autre entité », Insee Première n° 1748, avril 2019.
- **Babet D.**, « Le marché du travail en 2017 : l'emploi accélère et le chômage baisse davantage – Moins de 200 000 indépendants déclarent accéder à leurs clients via une plateforme numérique », *in Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2018.

Éclairages



Les créateurs d'entreprises individuelles en 2022 : plus de jeunes et plus de femmes que vingt ans auparavant

En 2022, les immatriculations de nouvelles entreprises individuelles sont cinq fois plus nombreuses qu'en 2002. Depuis 2018, cette hausse est essentiellement portée par les micro-entrepreneurs. En 2022, ils représentent 84 % des créateurs indépendants, qui fondent une entreprise individuelle classique ou comme micro-entrepreneur.

Entre 2002 et 2018, les créateurs d'entreprises individuelles classiques avaient de plus en plus d'expérience dans l'activité créée, mais ce n'est pas le cas pour les créateurs les plus récents. En 2022, une petite majorité des créateurs d'entreprises individuelles classiques sont novices dans l'activité créée (51 %). Les entrepreneurs individuels classiques qui ont démarré leur activité en 2022 sont deux fois plus nombreux à conserver une autre activité professionnelle que ceux de 2002 (25 % contre 13 %). Plus jeunes qu'avant, 32 % des créateurs d'entreprises individuelles classiques ont moins de trente ans en 2022 contre 23 % en 2002. Depuis 2018, les femmes représentent la moitié des nouveaux entrepreneurs individuels classiques contre un tiers en 2002.

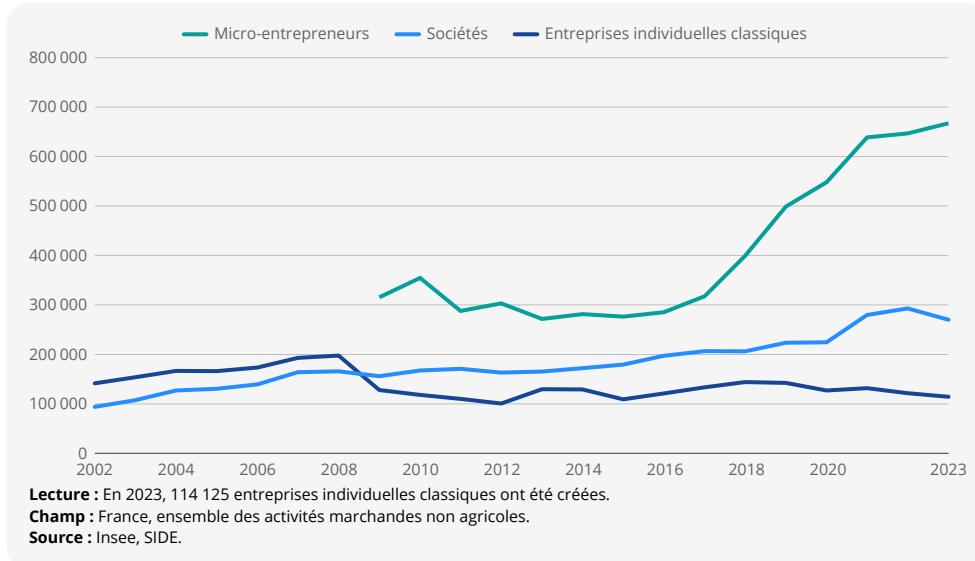
Depuis la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur en 2009, devenu micro-entrepreneur en 2014, les micro-entrepreneurs sont de plus en plus nombreux à créer leur entreprise dans un domaine différent de leur métier d'origine : 57 % des nouveaux micro-entrepreneurs en 2022, contre 43 % en 2010. Un sur cinq est formé à la création d'entreprise en 2022, comparé à un sur huit en 2010. Comme pour les créateurs d'entreprises individuelles, les micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2022 sont plus jeunes qu'en 2010. Un tiers ont moins de trente ans contre un cinquième en 2010. Les femmes restent minoritaires mais sont de plus en plus nombreuses (46 % en 2022 contre 38 % en 2010).

En 2022, année du lancement de la huitième cohorte de créateurs d'entreprise interrogée par le dispositif Sine depuis 1994, le nombre de **créations d'entreprises** en France atteint un niveau record avec 1 062 000 immatriculations dans le secteur marchand non agricole ► [source](#). Ces entreprises se partagent en 293 000 sociétés (personnes morales) et 769 000 entreprises individuelles (personnes physiques), au sein desquelles figurent 647 000 **micro-entrepreneurs**, les 122 000 autres étant qualifiées d'entreprises individuelles classiques ► [figure 1](#). En vingt ans, le nombre d'entreprises créées chaque année a plus que quadruplé : en 2022, trois fois plus de sociétés sont créées qu'en 2002 et cinq fois plus d'entreprises individuelles.

En janvier 2009 est entré en vigueur le régime de l'auto-entrepreneur, appelé micro-entrepreneur depuis 2014. Ce régime est accessible en deçà de certains plafonds de chiffre d'affaires et attire par définition les projets les plus modestes, nécessitant peu de moyens financiers au démarrage ; il a profondément changé le paysage de la création d'entreprise. Les plafonds de chiffre d'affaires y régissant l'accès ont été revalorisés tous les trois ans entre 2009 et 2015 puis ont doublé en janvier 2018, favorisant une accélération des créations sous ce régime.

Le micro-entrepreneuriat, auquel les professions réglementées comme les professions libérales de santé ou les professions juridiques ne sont pas éligibles, concerne plus fréquemment les nouvelles entreprises des secteurs de services aux ménages, de l'enseignement, des activités de services administratifs et de soutien et des activités spécialisées, scientifiques et techniques. De ce fait, l'arrivée de ce nouveau régime a modifié en profondeur le profil sectoriel des nouvelles entreprises individuelles dites « classiques », c'est-à-dire hors micro-entrepreneurs, avec en particulier une hausse du poids des activités de la santé.

► 1. Créations annuelles d'entreprises du secteur marchand non agricole depuis 2002



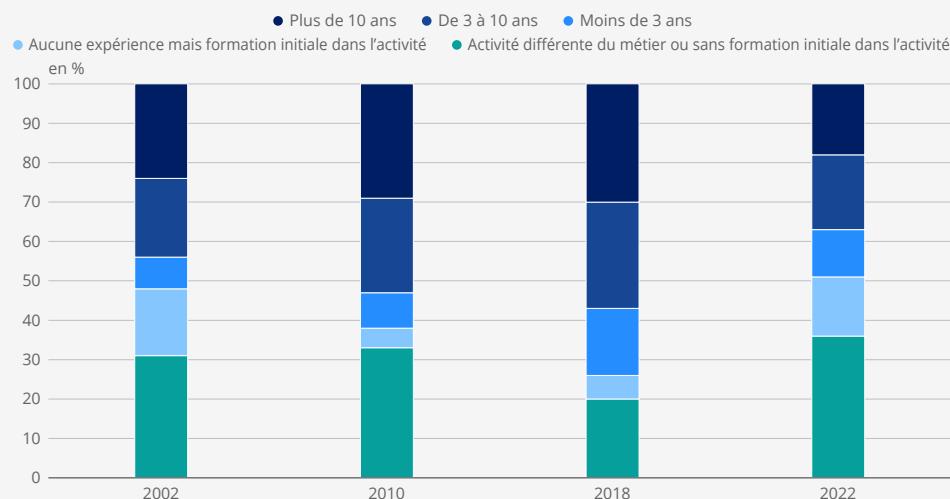
Dès 2009, les micro-entrepreneurs représentaient 53 % des entreprises créées toutes catégories confondues, pour atteindre 61 % en 2022, et même 84 % parmi les seules entreprises individuelles. À compter de 2018, la hausse du nombre d'entreprises créées a été essentiellement portée par les micro-entrepreneurs, tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques se sont tassées. En effet, de 2002 à 2008, le nombre d'immatriculations de nouvelles entreprises individuelles augmentait de 6 % en moyenne par an et celles de sociétés de 10 % par an. À la création du régime de l'auto-entrepreneur en 2009, le nombre de créations d'entreprises individuelles classiques a chuté de 35 %. De 2009 à 2017, elles ont été quasi stables (+0,5 % par an) puis ont à nouveau diminué à partir de 2018, année du doublement des plafonds d'accès au statut de micro-entrepreneur (-4 % par an de 2018 à 2022). De leur côté, les créations de sociétés ont baissé ponctuellement en 2009 (-6 %) puis retrouvé un rythme de croissance robuste entre 2010 et 2022, quoique plus faible qu'avant 2008 (+5 % par an en moyenne).

Au-delà du nombre d'entreprises créées, le portrait des nouveaux entrepreneurs, comme les projets qu'ils portent, ont évolué en vingt ans. Pour se concentrer sur les indépendants, le champ des créateurs d'entreprises considérés dans la suite de l'étude est restreint aux personnes physiques : les entrepreneurs individuels classiques et les micro-entrepreneurs. En effet, les créateurs de sociétés regroupent des profils très variés qui ne relèvent souvent pas du travail indépendant. En 2022, 40 % des créateurs de sociétés ne sont pas seuls à l'origine de la création de leur entreprise, mais créent à plusieurs ou sous l'égide d'un groupe. De plus, certains optent parfois pour le statut de salariés. Entrepreneurs individuels classiques et micro-entrepreneurs constituent deux populations distinctes dès la création du régime du micro-entrepreneur, et qui se transforment au fil du temps, au rythme des modifications de ses conditions d'accès.

En 2022, la moitié des créateurs d'entreprises individuelles classiques sont novices dans l'activité créée

De 2002 à 2018, la part de créateurs d'entreprises individuelles classiques avec beaucoup d'expérience dans l'activité qu'ils créent augmente : de 24 % ayant plus de dix ans d'expérience en 2002 à 30 % en 2018 ► **figure 2**. Cela est différent en 2022 puisque seuls 18 % des créateurs ont plus de dix ans d'expérience.

► 2. Répartition des créateurs d'entreprises individuelles classiques selon leur expérience dans l'activité créée



Lecture : 24 % des créateurs d'entreprises individuelles classiques de 2002 avaient plus de 10 ans d'expérience dans l'activité créée.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, entreprises individuelles créées et actives l'année considérée, hors micro-entrepreneurs. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2002, 2010, 2018 et 2022, première interrogation.

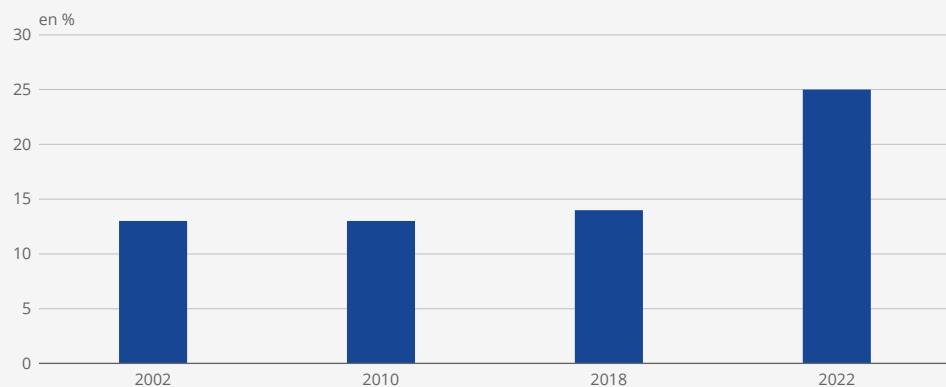
Les créateurs de 2022 sont les moins expérimentés parmi les quatre cohortes étudiées (2002, 2010, 2018 et 2022). En effet, la moitié sont sans expérience dans leur activité : 36 % exercent dans une activité différente de leur métier ou formation initiale et 15 % n'ont pas encore acquis d'expérience bien que créant une entreprise dans la branche de leur formation initiale. Cette proportion de créateurs inexpérimentés est similaire à 2002 mais deux fois supérieure à 2018 (26 %). Entre 2018 et 2022, la part de projets dans une activité différente du métier d'origine est celle qui a le plus augmenté, qu'ils soient portés par d'anciens salariés ou des indépendants. De plus, les créateurs d'entreprises individuelles classiques ont de moins en moins suivi de formation particulière pour réaliser leur projet de création au fil des années (de 37 % en 2002 à 23 % en 2022), soit parce qu'ils ne le jugeaient pas nécessaire, soit car ils n'ont pas pu y accéder pour diverses raisons (manque de moyens, de temps, etc.).

Dans la majorité des cas, la crise sanitaire de la Covid-19 n'a pas eu d'impact sur les projets de création d'entreprises de l'année 2022. Si 5 % des créateurs déclarent qu'ils n'auraient pas créé d'entreprise sans cette crise, 76 % mentionnent qu'elle n'a pas eu d'impact sur leur projet de création. La pandémie a aussi retardé 14 % des projets aboutis et en a accéléré 5 % [Becquet, Richet, 2024].

En 2022, un quart des créateurs ont une autre activité en plus de leur entreprise individuelle classique

Les nouveaux entrepreneurs individuels de 2022 conservent plus souvent que ceux des cohortes précédentes une autre activité rémunérée (salariée ou non) à la fin de l'année de la création de leur entreprise ► **figure 3**. De 2002 à 2018, seuls 13 % ou 14 % des entrepreneurs individuels cumulaient leur nouvelle activité avec un autre emploi à la fin de l'année de la création. En 2022, cette part a presque doublé (25 %).

► 3. Part des créateurs d'entreprises individuelles classiques ayant une autre activité rémunérée



Lecture : 13 % des créateurs d'entreprises individuelles classiques de 2002 avaient une autre activité professionnelle rémunérée à la fin de l'année de la création.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, entreprises individuelles créées et actives l'année considérée, hors micro-entrepreneurs. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2002, 2010, 2018 et 2022, première interrogation.

En 2002, 55 % des créateurs d'entreprises individuelles classiques étaient éloignés de l'emploi avant la création : ils se déclaraient chômeurs ou avaient une autre situation sans activité professionnelle (hors étudiants). Cette part a baissé progressivement après la création du régime du micro-entrepreneur, suggérant un possible report des créateurs avec ces caractéristiques vers ce régime ► encadré. En 2022, les créateurs éloignés de l'emploi ne représentent plus que 29 % des créateurs d'entreprises individuelles classiques. Les étudiants juste avant la création sont quant à eux de plus en plus nombreux au sein des créateurs d'entreprises individuelles classiques : ils étaient 4 % en 2002 et sont 15 % en 2022. En 2022, la majorité de ces étudiants créateurs créent une entreprise à l'issue de leurs études (78 %) et se lancent dans la vie professionnelle, tandis que les autres travaillent tout en continuant leurs études.

► Encadré – En 2022, deux nouveaux micro-entrepreneurs sur trois n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime

En 2022, 35 % des micro-entrepreneurs immatriculés dans l'année déclarent qu'ils auraient tout de même créé une entreprise si le régime du micro-entrepreneur n'existe pas. Pour ceux-ci, le régime du micro-entrepreneur s'est substitué à d'autres formes juridiques (entreprise individuelle classique ou société). En 2010, un an après l'entrée en vigueur du micro-entrepreneuriat, cette part était la plus faible avec 24 % des micro-entrepreneurs immatriculés dans l'année qui auraient maintenu la création de leur entreprise sous une autre forme juridique. En 2018, année du doublement des seuils de chiffre d'affaires y octroyant l'accès, cette part atteignait 43 %. C'est dans le secteur des activités financières et d'assurance que la part de micro-entrepreneurs qui auraient tout de même créé une entreprise si ce régime n'existe pas est la plus grande (41 % en 2022).

Depuis 2010, la simplicité des démarches est l'avantage le plus fréquemment évoqué par les micro-entrepreneurs (66 % en 2022). Au fil du temps, la fiscalité avantageuse du régime de la micro-entreprise est moins souvent mise en avant (40 % des micros-entrepreneurs citaient cet avantage en 2010, contre 30 % en 2022). Une faible part des micro-entrepreneurs ne discerne aucun avantage particulier à ce régime, mais cette part tend à s'accroître (de 2 % en 2010 à 12 % en 2022).

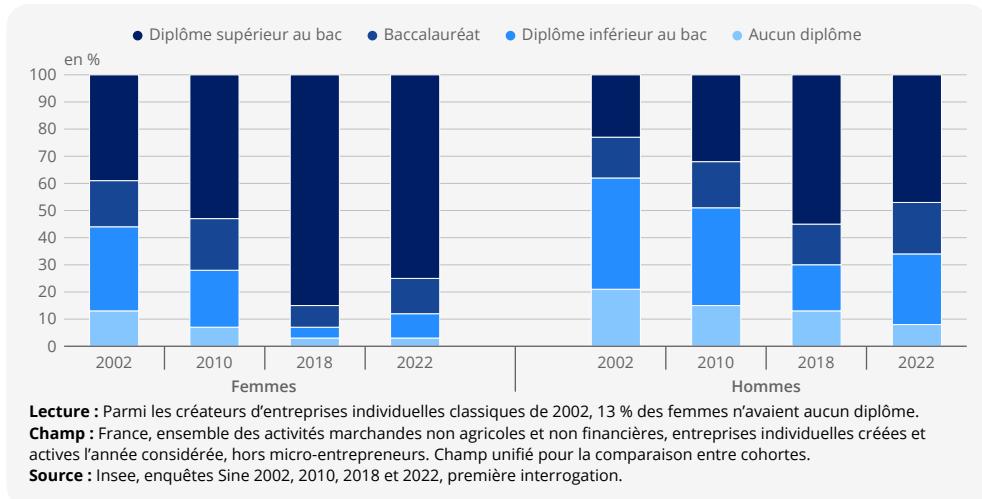
La moitié des créateurs d'entreprises individuelles classiques sont désormais des femmes

En vingt ans, la population des nouveaux entrepreneurs individuels classiques s'est féminisée : en 2002, trois créateurs sur dix étaient des femmes, contre cinq sur dix depuis 2018. Par ailleurs, les créateurs d'entreprises individuelles classiques sont de plus en plus jeunes : 32 % ont moins de 30 ans en 2022 contre 23 % en 2002. Les créateurs âgés de 30 à 49 ans sont donc moins nombreux mais restent majoritaires, leur part étant passée de 63 % à 52 %.

Le rajeunissement global des créateurs entre 2002 et 2022 est surtout porté par les femmes. Parmi les créatrices, la part des moins de 30 ans a augmenté de 11 points pour atteindre 35 %, au détriment de toutes les autres tranches d'âge. Parmi les hommes, la baisse du poids des créateurs d'âge intermédiaire a eu pour contrepartie à la fois une hausse de la part des jeunes (+5 points à 28 %) et de celle des plus âgés (+6 points pour les créateurs de 50 ans ou plus, à 20 %).

En 2022, les créateurs d'entreprises individuelles classiques sont plus diplômés que ceux de 2002. Cette élévation du niveau de diplôme concerne les femmes comme les hommes, mais les écarts entre eux demeurent marqués. En effet, pour les quatre cohortes, les créatrices sont plus diplômées que les créateurs : quatre femmes sur dix possédaient un diplôme du supérieur en 2002 contre deux hommes sur dix ► **figure 4**. En 2022, trois quarts des femmes sont diplômées du supérieur (75 %), contre la moitié des hommes (47 %). Cet écart est lié à la spécialisation sectorielle genrée des entreprises créées. Les créateurs sont en effet plus diplômés au sein des nouvelles entreprises de la santé et de l'action sociale, et des activités spécialisées, scientifiques et techniques, secteurs plus féminisés, tandis que ceux de la construction ou du transport, où les hommes sont majoritaires, sont moins diplômés.

► 4. Répartition par diplôme des créateurs d'entreprises individuelles classiques, selon le sexe et l'année de création



En 2022, un quart des entreprises individuelles classiques sont créées dans la santé et l'action sociale

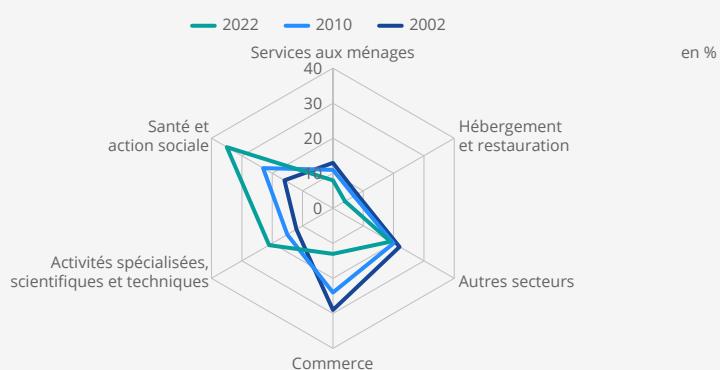
En vingt ans, la répartition par secteur d'activité des entreprises individuelles classiques nouvellement créées a évolué, notamment du fait de la création du régime du micro-entrepreneur et de l'évolution de ses plafonds d'accès. Les parts de deux secteurs ont nettement baissé : la construction (22 % en 2002, contre 9 % en 2022) et le commerce (25 % contre 10 %). Les activités de la santé et de l'action sociale sont de plus en plus représentées (8 % à 25 %), suivies par les activités spécialisées,

scientifiques et techniques (de 11 % à 19 %). Dans ces deux derniers secteurs, de nombreuses activités ne sont pas éligibles au régime du micro-entrepreneur : médecins, infirmiers, sages-femmes, activités juridiques et comptables.

Parmi les projets conduits par des femmes, le commerce, qui était le secteur d'activité le plus répandu en 2002 (29 %), est désormais en troisième position avec 13 % des projets créés en 2022 ► **figure 5**. À l'inverse, celui de la santé et action sociale est passé de 16 % à 35 %, en première position en 2022. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont remontées de la quatrième place à la deuxième (de 12 % à 21 %) tandis que les activités de services aux ménages ont perdu du terrain (de 13 % à 8 %).

► 5. Poids des différents secteurs d'activités dans les entreprises individuelles classiques créées

a. Femmes



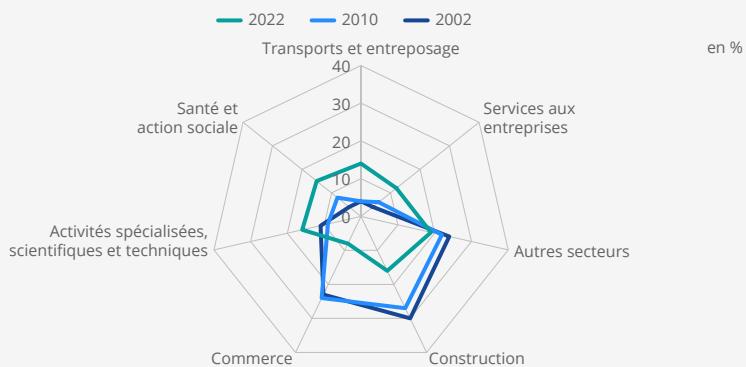
Note : Les cinq secteurs détaillés sont les plus fréquents pour les femmes en 2002 ou 2022.

Lecture : Parmi les entreprises individuelles classiques créées en 2002 par des femmes, 29 % avaient une activité principale dans le secteur du commerce.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, entreprises individuelles créées et actives l'année considérée, hors micro-entrepreneurs. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2002, 2010 et 2022, première interrogation.

b. Hommes



Note : Les six secteurs détaillés sont les plus fréquents pour les hommes en 2002 ou 2022.

Lecture : Parmi les entreprises individuelles classiques créées en 2002 par des hommes, 30 % avaient une activité principale dans le secteur de la construction.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, entreprises individuelles créées et actives l'année considérée, hors micro-entrepreneurs. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2002, 2010 et 2022, première interrogation.

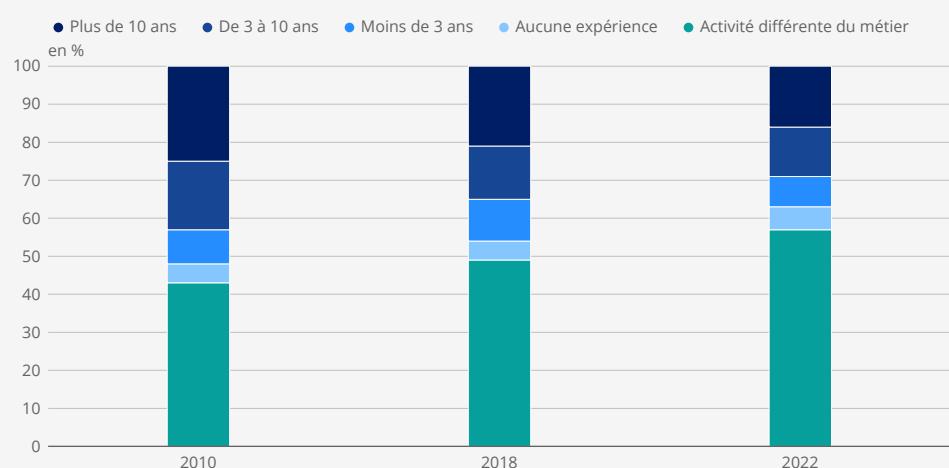
Au sein des créations portées par des hommes, les secteurs de la construction et du commerce représentaient à eux deux plus de la moitié des entreprises individuelles classiques créées en 2002, mais n'en totalisent plus que le quart en 2022. En particulier, le poids du commerce a été divisé par trois (de 23 % à 8 %). Les activités créées sont plus diverses qu'il y a vingt ans, avec quatre secteurs représentant chacun environ 15 % des entreprises individuelles classiques créées : la construction, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, la santé et action sociale et les transports. Ces deux derniers secteurs représentaient chacun moins de 4 % des projets en 2002.

Les créateurs d'entreprises individuelles qui étaient étudiants juste avant la création lancent principalement leur entreprise dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques : de 40 à 44 % selon les années. Le second secteur avec le plus de créations est celui de la santé et action sociale, qui a doublé en vingt ans : de 19 % des étudiants créateurs d'entreprises individuelles en 2002 à 37 % en 2022. Parmi ceux qui fondent une entreprise à l'issue de leurs études, neuf entreprises individuelles classiques sur dix sont créées dans ces deux secteurs. Il s'agit notamment de diplômés en santé ou en droit qui s'installent en tant que professions libérales, et qui, pour certains, ne sont pas éligibles au régime du micro-entrepreneur.

57 % des micro-entrepreneurs créent une activité différente de leur métier d'origine en 2022, contre 43 % en 2010

Le profil des micro-entrepreneurs a, lui aussi, notablement changé depuis la création du statut de l'auto-entrepreneur en 2009. Entre 2010 et 2022, la part de micro-entrepreneurs démarrant une activité dans un domaine différent de leur métier ou formation initiale s'est accrue, de 43 % en 2010 à 57 % en 2022 ► figure 6. Les femmes sont plus enclines que les hommes à se lancer dans une activité différente de leur métier d'origine. L'écart augmente sur la période considérée : en 2022, 62 % des micro-entrepreneuses sont dans ce cas, soit 9 points de plus que les hommes, contre un écart de 3 points en 2010.

► 6. Répartition des micro-entrepreneurs immatriculés et dont l'activité a démarré dans l'année selon leur expérience dans l'activité créée



Lecture : 25 % des micro-entrepreneurs immatriculés et dont l'activité a démarré en 2010 avaient plus de 10 ans d'expérience dans l'activité créée.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, micro-entrepreneurs immatriculés et actifs l'année considérée. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2010, 2018 et 2022, première interrogation.

En 2022, 36 % des nouveaux micro-entrepreneurs ont une autre activité rémunérée, une part plus élevée que parmi les entrepreneurs individuels classiques (25 %). Leur nouvelle entreprise est considérée comme une activité de complément, destinée à fournir un revenu d'appui par opposition à une source principale de revenu, pour près de la moitié des nouveaux micro-entrepreneurs de 2022 (47 %), contre 42 % en 2010.

La création d'une entreprise sous le régime du micro-entrepreneur nécessite souvent peu de moyens. Les trois quarts des projets sont lancés avec moins de 2 000 euros au démarrage, une proportion stable depuis 2010.

Un micro-entrepreneur sur cinq formé pour créer son entreprise en 2022, un sur huit en 2010

Avec le doublement en 2018 des plafonds de chiffre d'affaires donnant accès au régime du micro-entrepreneur, la population des créateurs sous ce régime a évolué. Les micro-entrepreneurs qui ont créé et démarré leur activité en 2018 étaient ainsi deux fois plus formés en vue de réaliser leur projet de création d'entreprise que leurs prédecesseurs de 2010 (27 % contre 12 %). Cet effet s'estompe un peu en 2022, avec 21 % des micro-entrepreneurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations. En 2022, 55 % des micro-entrepreneurs ayant suivi une ou plusieurs formations pour créer leur entreprise ont bénéficié d'une formation métier, 25 % une formation à la gestion et 34 % un autre type de formation (commerciale, marketing, communication, web, etc.)

Parmi les micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2022, 35 % étaient salariés avant la création de leur entreprise et 30 % se déclaraient chômeurs. Les étudiants, les autres personnes qui n'avaient pas d'activité professionnelle juste avant la création (retraités, parents au foyer, etc.), et ceux qui étaient auparavant déjà chefs d'entreprise représentent chacun 11 à 12 % des nouvelles immatriculations. En douze ans, le poids des étudiants parmi les nouveaux micro-entrepreneurs a quadruplé (de 3 % en 2010 à 12 % en 2022). En 2022, 70 % des étudiants qui démarrent comme micro-entrepreneurs n'ont pas terminé leurs études.

46 % de femmes parmi les nouveaux micro-entrepreneurs de 2022 contre 38 % en 2010

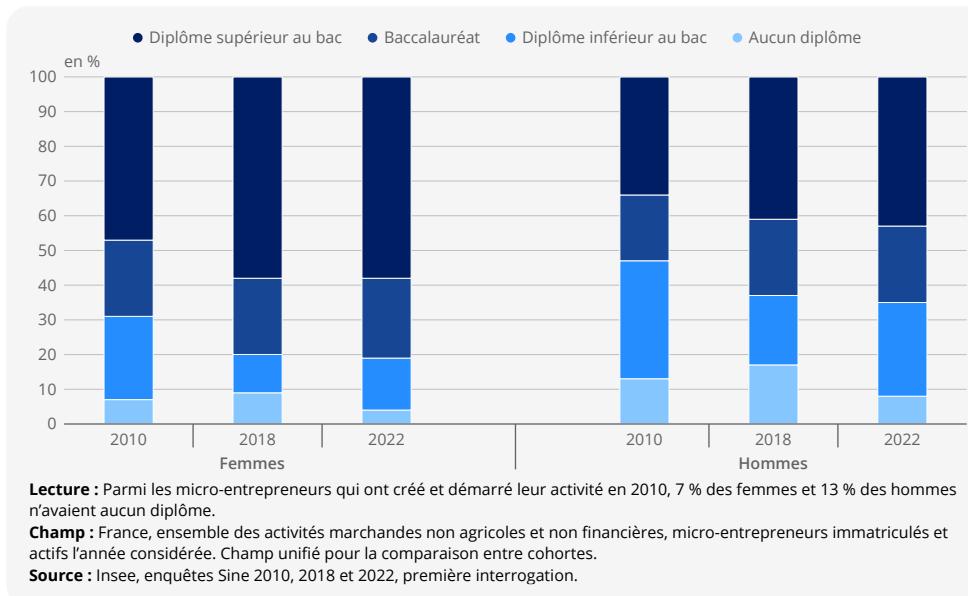
En 2010, 38 % des nouveaux micro-entrepreneurs étaient des femmes. Leur part a augmenté progressivement, si bien qu'en 2022, elles représentent 46 % de ceux qui ont créé et démarré dans l'année. Cette évolution est moins rapide que celle observée parmi les créateurs d'entreprises individuelles.

Les créateurs d'une entreprise sous le régime du micro-entrepreneur sont de plus en plus jeunes, comme les créateurs d'entreprises individuelles classiques, avec cependant peu de différence d'âge entre femmes et hommes. En 2022, un tiers des micro-entrepreneurs ont moins de trente ans, contre un cinquième en 2010.

De même que pour les créateurs d'entreprises individuelles classiques, les micro-entrepreneurs qui ont créé et démarré leur activité en 2022 sont plus diplômés que ceux de 2010, suivant le mouvement d'élévation du niveau de diplôme de l'ensemble de la population ► **figure 7**.

Parmi les nouveaux micro-entrepreneurs aussi, les créatrices sont plus diplômées que les créateurs, mais les diplômées du supérieur sont moins surreprésentées que chez les créatrices d'entreprises individuelles. Près de la moitié des femmes ayant démarré une activité en tant qu'auto-entrepreneuses en 2010 possédaient un diplôme du supérieur, contre un tiers des hommes. En 2022, 58 % des nouvelles micro-entrepreneuses sont diplômées du supérieur, contre 43 % des hommes.

► 7. Répartition par diplôme des micro-entrepreneurs qui ont créé et démarré leur activité dans l'année, selon le sexe



Lecture : Parmi les micro-entrepreneurs qui ont créé et démarré leur activité en 2010, 7 % des femmes et 13 % des hommes n'avaient aucun diplôme.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, micro-entrepreneurs immatriculés et actifs l'année considérée. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2010, 2018 et 2022, première interrogation.

L'année 2018 est marquée par un phénomène ponctuel dans le secteur des transports où la part des diplômés du supérieur a doublé (36 %), avant de revenir en 2022 à un niveau comparable à celui de 2010 (respectivement 21 % et 19 %). En 2018, les nouveaux micro-entrepreneurs étaient plus souvent étudiants (27 %) qu'en 2010 (2 %) et 2022 (18 %). Ce phénomène est lié au développement de l'activité de livraison à domicile, qui a séduit les étudiants à la recherche d'un revenu en parallèle de leurs études. En effet, dans cette activité 38 % des micro-entrepreneurs immatriculés étaient étudiants en 2018, contre 7 % en 2010 et 23 % en 2022.

En 2022 comme en 2010, un cinquième des créations par les micro-entrepreneurs dans le secteur des activités scientifiques et techniques

Les micro-entrepreneurs qui démarrent exercent dans quatre secteurs d'activités principaux : les activités spécialisées, scientifiques et techniques, le commerce, les services aux ménages et la construction. En 2010, ces quatre domaines représentaient 63 % des créations dont l'activité a démarré dans l'année. Douze ans plus tard, ils regroupent seulement un peu plus de la moitié des créations (54 %), d'autres secteurs ayant vu leur poids augmenter, en particulier celui des transports (+5 points).

En 2022, 20 % des nouveaux micro-entrepreneurs ont lancé une activité dans le secteur des activités scientifiques et techniques. Comme en 2010, ce secteur d'activité reste le plus répandu parmi les créateurs sous ce régime, et son poids est stable dans le temps. Dans ce secteur, quatre micro-entrepreneurs sur dix travaillent dans le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, activité la plus fréquente. Les services aux ménages représentent aussi une part constante des activités démarquées au fil du temps (13 % à 14 %).

Le commerce ne représente plus qu'une création sur dix pour les femmes micro-entrepreneurs, une sur huit chez les hommes

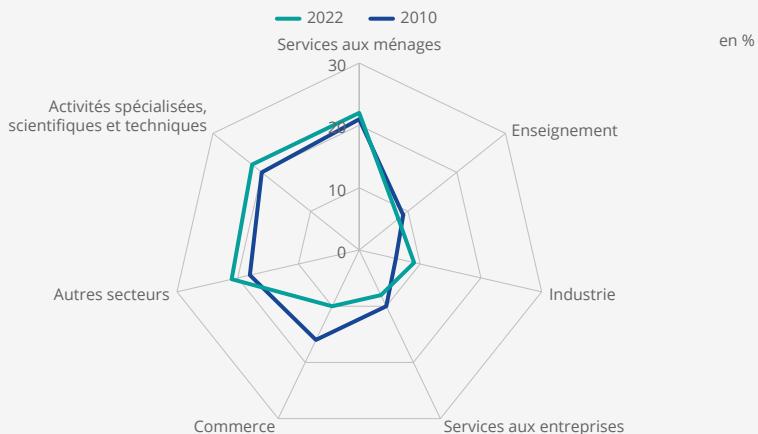
Parmi les projets lancés par des femmes, deux secteurs sont privilégiés avec 22 % des créations en 2022 sous le régime du micro-entrepreneur : les services aux ménages (services à la personne,

soins de beauté, coiffure, etc.) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques, qui six fois sur dix relèvent d'activités de conseil (affaires et de gestion ; relations publiques et communication)

► **figure 8.**

► **8. Poids des différents secteurs d'activités dans les entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneur**

a. Femmes



Note : Les six secteurs détaillés sont les plus fréquents pour les femmes en 2010 ou 2022.

Lecture : Parmi les entreprises créées en 2010 par des femmes sous le régime du micro-entrepreneur, 21 % avaient une activité principale dans le secteur des services aux ménages.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, micro-entrepreneurs immatriculés et actifs l'année considérée. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2010 et 2022, première interrogation.

b. Hommes



Note : Les six secteurs détaillés sont les plus fréquents pour les hommes en 2010 ou 2022.

Lecture : Parmi les entreprises créées en 2010 par des hommes sous le régime du micro-entrepreneur, 10 % avaient une activité principale dans le secteur des services aux ménages.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, micro-entrepreneurs immatriculés et actifs l'année considérée. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2010 et 2022, première interrogation.

En 2010, le commerce concernait une création sur six, pour les femmes comme pour les hommes. En douze ans, son poids a baissé régulièrement, les créations dans le secteur du commerce augmentant de manière moins forte que les créations dans les autres secteurs. Ainsi, en 2022, une création de micro-entrepreneuse sur dix relève de cette activité, et une sur huit chez les micro-entrepreneurs.

Parmi les hommes micro-entrepreneurs, l'évolution la plus forte en douze ans est l'essor du transport. Alors que ce secteur totalisait moins de 1 % des micro-entreprises démarquées en 2010, il en représente 9 % en 2022. En 2022, 75 % des micro-entrepreneurs dans ce secteur exercent une activité de poste et de courrier, qui comprend la livraison à domicile, et 15 % une activité de transports de voyageurs par taxi ou VTC. À l'inverse, le poids de trois secteurs a nettement diminué, de 5 points chacun : celui de la construction, du commerce et des services aux ménages. Pour les services aux ménages, peu choisis par les hommes, cela représente une division par deux. Malgré ce moindre attrait relatif, le nombre de créations reste en hausse dans ces secteurs sur la période. ●

Autrices :

Audrey Baillot (Insee)

Claudie Becquet (Insee)

► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production, avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises car, au moment de l'immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe.

Les créations d'entreprises correspondent donc aux unités légales du répertoire Sirene, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;
- l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise, par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités d'une autre unité légale lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur. On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire. Les professions agricoles ainsi que les professions libérales réglementées sont exclues de ce régime.

À sa création en 2009, le régime était accessible aux entrepreneurs individuels qui exerçaient des activités commerciales de moins de 80 000 euros de chiffres d'affaires, ou des activités libérales ou prestations de services de moins de 32 000 euros de chiffres d'affaires. Au 1^{er} janvier 2018, ces plafonds ont doublé puis ont été légèrement rehaussés en 2020 (+3,6 %). En 2022, ils s'élèvent respectivement à 176 200 euros et 72 600 euros.

Ce régime doit être distingué de la catégorie des microentreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME), qui décrit une entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

► Sources

Le **dispositif SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises)** est le système d'information pour la production et la diffusion des données de démographie des entreprises et des établissements. Les créations annuelles d'entreprises en sont issues depuis 2022 et les données des années antérieures ont été rétropolées.

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** permet d'observer une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Chaque cohorte est interrogée trois fois au cours des cinq premières années d'activité. La première cohorte de créateurs d'entreprise a été interrogée en 1994. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises du premier semestre d'une année N dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. Cette étude mobilise la première interrogation, soit l'enquête réalisée l'année de la création, pour quatre cohortes d'entreprises créées en 2002, 2010, 2018 et 2022. Cette première interrogation s'intéresse au profil du créateur d'entreprise et au lancement de son projet. La cohorte 2010 est la première du dispositif qui inclut l'interrogation des micro-entrepreneurs. Jusqu'à la cohorte 2018, les échantillons sont issus de Sirene. La cohorte 2022 est tirée dans SIDE. Afin d'assurer des résultats comparables entre les quatre cohortes mobilisées, le champ retenu a été unifié. Il est restreint aux entreprises actives à la fin de l'année de la création, et dans le champ de la démographie d'entreprises 2008 basée sur Sirene 3, selon les concepts du dispositif précédent, le Répertoire des entreprises et des établissements. Il s'agit des unités exploitantes du secteur marchand non agricole, hors activités financières et d'assurance. Du fait de cette harmonisation, les résultats peuvent s'écarte de ceux exploitant la même source.

► Pour en savoir plus

Becquet C., Richet D., « Les créateurs d'entreprise en 2022 – Huit créateurs d'entreprise sur dix fondent une entreprise pour la première fois », Insee Première n° 2007, juillet 2024.

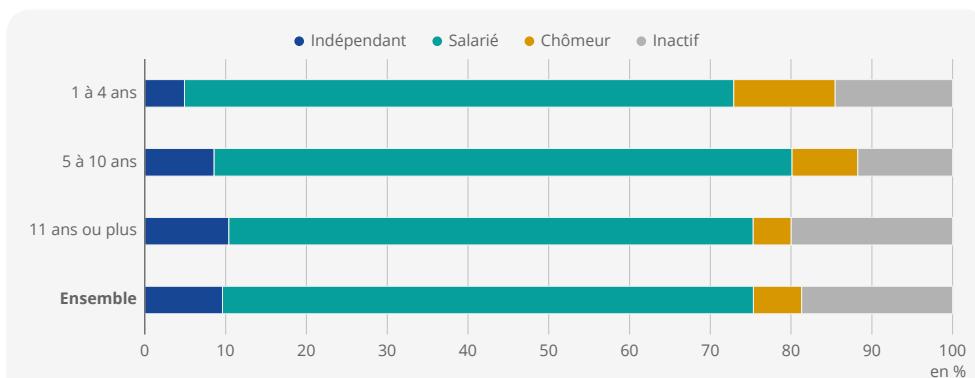
En 2022, 7 % des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte

En 2022, en France hors Mayotte, 7 % des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans qui travaillent exercent un emploi indépendant. Cette part a doublé au cours des vingt dernières années. Ces jeunes indépendants se distinguent des indépendants plus anciens sur le marché du travail, notamment par les métiers exercés. En particulier, un quart d'entre eux exercent une profession libérale, deux fois plus que les indépendants plus anciens. Ils sont en revanche moins souvent artisans ou commerçants. Plus diplômés que les jeunes salariés, ils occupent des professions généralement plus qualifiées. Ils sont aussi plus souvent issus de milieux favorisés et ont plus fréquemment des parents qui travaillaient eux-mêmes à leur compte. En quinze ans, cette reproduction sociale s'est toutefois atténuée, notamment parce que les professions exercées en tant qu'indépendant ont changé. Les jeunes créent leur entreprise ex nihilo dans neuf cas sur dix, et sont à la tête le plus souvent d'une micro-entreprise ou d'une entreprise individuelle. Les jeunes indépendants ont moins souvent des horaires atypiques que les indépendants plus anciens, mais ces situations restent plus fréquentes que pour les jeunes salariés : ainsi, 32 % d'entre eux travaillent le dimanche, contre 40 % pour les indépendants plus anciens et 24 % des jeunes salariés.

En 2023, en France hors Mayotte, 13 % des personnes en emploi exercent leur emploi principal en tant qu'indépendants ► **source et méthode**. Il s'agit en majorité d'hommes (62 %), plus âgés que les salariés : 67 % d'entre eux ont plus de 40 ans, contre 56 % des salariés. Le statut est parfois lié au métier occupé, certains métiers étant exercés presque exclusivement par des indépendants. C'est le cas, par exemple, des exploitants agricoles, des artisans, ou des commerçants. Mais certaines professions peuvent être exercées indifféremment sous les deux statuts, comme notamment les médecins (45 % d'indépendants), les journalistes (37 %) ou les infirmiers (18 %).

En 2022, 5 % des jeunes adultes ayant terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans occupent un emploi avec un statut d'indépendant, soit 7 % des jeunes en emploi ► **figure 1**. La part des indépendants augmente avec l'ancienneté sur le marché du travail : 9 % des personnes sorties de formation initiale depuis cinq à dix ans exercent un emploi à leur compte (soit 11 % parmi celles en emploi) ; c'est le cas de 10 % des personnes qui ont terminé leurs études depuis au moins 11 ans (soit 14 % parmi celles en emploi). Ainsi, les jeunes indépendants sont très minoritaires dans l'ensemble des indépendants ; ils en représentent à peine 4 %.

► 1. Statut d'activité des personnes selon l'ancienneté de la sortie de formation initiale en 2022



Lecture : En 2022, 5 % des personnes entre 15 et 64 ans sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans travaillent en tant qu'indépendants.

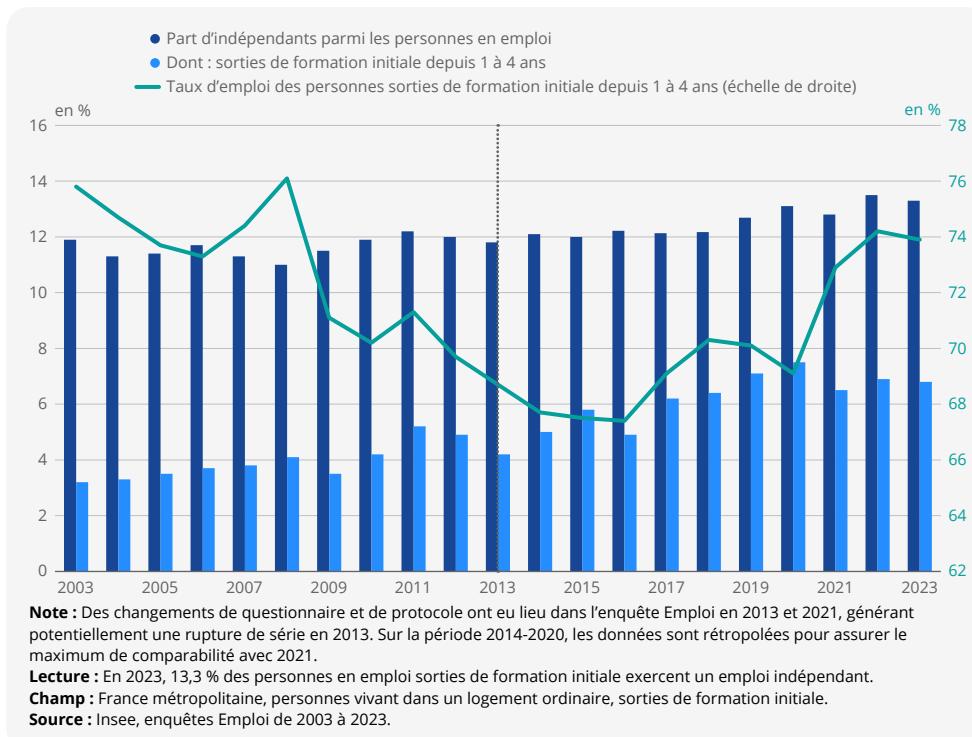
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, de 15 à 64 ans, sorties de formation initiale.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2021, 2022, 2023.

En vingt ans, la part de jeunes indépendants a plus que doublé

Bien que l'entrée sur le marché du travail par un emploi d'indépendant soit un phénomène relativement peu fréquent pour les jeunes, elle a plus que doublé en vingt ans, passant de 3 % en 2003 à 7 % en 2023 ►figure 2. À ces deux périodes, le contexte conjoncturel de leur entrée sur le marché du travail est pourtant équivalent, avec un taux d'emploi des jeunes sortants proche (76 % en 2003, 74 % en 2023).

► 2. Part d'indépendants et taux d'emploi entre 2003 et 2023



Cette hausse s'inscrit dans un contexte d'augmentation de la part des indépendants dans la population en emploi depuis la fin des années 2000, avec notamment la création du statut de **micro-entrepreneur** et son essor. Il est possible de devenir indépendant dès le début de sa vie professionnelle ou en cours de carrière, après des épisodes de salariat. Les parcours professionnels sont moins linéaires qu'autrefois, et les changements d'emploi et de statut sont plus fréquents au cours de la carrière [Célérier, Le Minez, 2020]. Les métiers exercés par les jeunes indépendants ont également changé, allant de pair avec une évolution de leur profil ►encadré 1.

Par la suite, les « jeunes » indépendants sont définis comme les personnes exerçant leur emploi principal sous le statut d'indépendant et ayant terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans. Parmi les jeunes, l'exercice d'une activité secondaire en tant qu'indépendant est relativement marginale : plus généralement, la **pluriactivité** concerne 1,2 % des jeunes en emploi ►encadré 2. Les indépendants « anciens » correspondent aux personnes sorties de formation initiale depuis onze ans ou plus, et travaillant à leur compte au titre de leur emploi principal. Dans les deux cas, cela ne présume pas de leur expérience professionnelle en tant que travailleur indépendant, mais traduit leur ancienmeté sur le marché du travail.

► Encadré 1 – Les jeunes indépendants de 2022 ont-ils le même profil que ceux de 2007 ?

Entre 2007 et 2022, le profil des jeunes indépendants a évolué. En 2022, presque autant de femmes que d'hommes se lancent à leur compte un à quatre ans après leur sortie de formation initiale. En 2007, les hommes étaient majoritaires (58 %) dans leur cohorte ► **figure**.

Caractéristiques des indépendants sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans en 2007 et en 2022

Caractéristique	Cohorte 2022	Cohorte 2007	en %
Sexe			
Femmes	49	42	
Hommes	51	58	
Plus haut diplôme obtenu			
Brevet des collèges, sans diplôme, non réponse	3	4	
CAP ou BEP	3	9	
Baccalauréat ou équivalent	17	25	
Bac+2	11	30	
Bac+3 ou 4	17	5	
Bac+5 ou plus	49	28	
Situation avant l'emploi actuel			
En étude ou en formation	44	44	
Au chômage	14	17	
Salarié	34	25	
Indépendant ou aide familial	4	7	
Sans activité professionnelle	3	1	
Non renseigné	2	5	
Catégorie socioprofessionnelle occupée			
Agriculteur exploitant	5	13	
Artisan	12	15	
Commerçant et assimilé	15	15	
Chef d'entreprise de plus de 10 personnes	1	1	
Profession libérale	24	18	
Profession de l'information, de l'art et des spectacles	6	5	
Profession de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport	5	1	
Profession intermédiaire de la santé et du travail social	16	20	
Profession intermédiaire administrative et commerciale des entreprises	9	7	
Autre	9	5	
Origine sociale			
Au moins un des deux parents à son compte	37	49	

Lecture : En 2022, 28 % des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans appartenant à la cohorte 2007 et travaillant à leur compte disposent d'un diplôme de niveau bac+5 ou plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en emploi avec un statut d'indépendant.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2006, 2007 et 2008 pour la cohorte 2007 et enquêtes Emploi 2021, 2022 et 2023 pour la cohorte 2022.

En 2022, 49 % des jeunes indépendants sont diplômés d'au moins un bac+5, alors que leurs homologues qui s'inséraient sur le marché du travail quinze ans plus tôt représentaient 28 % des jeunes indépendants. Tout d'abord, la durée des études s'est allongée sur la période pour l'ensemble des personnes en emploi. Ensuite, les indépendants sont parmi les plus diplômés de leur cohorte de sortie de formation initiale : en 2022, comme en 2007, la part des diplômés d'au moins un bac+5 est 1,5 fois plus élevée que celle de leurs homologues salariés.

La composition par profession des jeunes indépendants a aussi évolué en quinze ans. En 2022, 24 % des jeunes indépendants exercent en tant que professions libérales, contre 18 % en 2007. À l'inverse, 5 % seulement sont agriculteurs exploitants, contre 13 % en 2007.

La mobilité entre le salariat et le statut d'indépendant augmente [Célérier, Le Minez, 2020]. Si les jeunes indépendants qui se lancent directement après leur formation restent majoritaires, ils expérimentent de plus en plus le salariat avant de devenir indépendants : 34 % en 2022 contre 25 % en 2007. Bien que la transmission du statut perdure, elle diminue au fil du temps et avec l'évolution des professions exercées : de moins en moins de jeunes indépendants ont un de leurs parents à son compte (un peu plus d'un tiers en 2022, contre la moitié en 2007). De même, l'origine sociale devient moins prégnante pour les professions qui étaient les plus marquées par l'héritage sociale. En 2022, 29 % des jeunes artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ont un de leurs parents lui-même artisan, commerçant ou chef d'entreprise, contre 42 % en 2007. En 2022, 53 % des jeunes agriculteurs ont l'un de leurs parents agriculteur ; en 2007 ils étaient 83 %.

► Encadré 2 – Un jeune indépendant sur vingt a une activité secondaire en tant que salarié

La pluriactivité correspond, dans cette étude, au fait d'exercer au moins deux activités en même temps, l'une en tant qu'indépendant, et l'autre en tant que salarié. Elle concerne 1,2 % des jeunes en 2022, ce qui est relativement marginal et encore moins répandu que dans l'ensemble des personnes en emploi (1,4 % des personnes sont concernées) ► figure. Parmi eux, seuls 2,4 % de ces jeunes pluriactifs exercent un emploi de coursier ou de livreur, que ce soit au titre de leur emploi principal ou de leur emploi secondaire.

Part des personnes sorties de formation initiale en emploi et pluriactives selon l'ancienneté de la sortie de formation initiale, en 2022

Ancienneté depuis la sortie de formation initiale	Indépendants pluriactifs	Salariés pluriactifs	Ensemble des pluriactifs	en %
1 à 4 ans	4,5	0,9	1,2	
5 à 10 ans	3,6	1,4	1,6	
11 ans ou plus	2,6	1,1	1,3	
Ensemble	2,8	1,1	1,4	

Lecture : En 2022, 4,5 % des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans en emploi principal en tant qu'indépendant sont pluriactives.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale, en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2021, 2022, 2023.

Les jeunes indépendants à titre principal exercent un peu plus souvent que les anciens au moins une activité secondaire salariée¹ : 4,5 % d'entre eux sont pluriactifs, contre 2,8 % de l'ensemble des indépendants.

Exercer un emploi secondaire d'indépendant lorsqu'on est salarié à titre principal est moins fréquent. 0,9 % des salariés sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale sont dans ce cas, et 1,1 % des salariés en général. Les jeunes salariés pluriactifs exercent la même profession dans leurs deux emplois dans un cas sur quatre (24 %).

¹ Il n'est pas possible de caractériser finement les jeunes indépendants pluriactifs du fait du nombre trop faible d'observations.

Un quart des jeunes indépendants exercent une profession libérale

Les jeunes indépendants se distinguent des anciens à plusieurs titres. Ils comptent presque autant de femmes que d'hommes dans leurs rangs, alors que parmi les indépendants anciens, les hommes sont largement majoritaires ► figure 3. En effet, ils n'exercent pas les mêmes métiers. Notamment, près de la moitié des indépendants anciens sont artisans ou commerçants, professions peu féminisées, alors que c'est seulement le cas d'un jeune indépendant sur quatre. Les jeunes exercent dans un quart des cas une profession libérale : c'est deux fois plus que les indépendants anciens. En outre, les professions libérales ne sont pas les mêmes selon l'ancienneté : la moitié des jeunes en profession libérale sont médecins ou avocats, contre un cinquième des anciens, qui eux, exercent plutôt des métiers de consultants. Les jeunes indépendants exercent aussi plus souvent des professions intermédiaires de la santé et du travail social, comme les kinésithérapeutes ou les orthophonistes. Par suite, les secteurs d'activité dans lesquels exercent les indépendants diffèrent selon la durée écoulée depuis la fin de leur formation initiale. Trois jeunes à leur compte sur dix se lancent dans une activité liée à la santé humaine, tandis qu'un ancien indépendant sur quatre exerce dans le secteur du commerce ou de la construction.

► 3. Caractéristiques des emplois des indépendants selon l'ancienneté de la sortie de formation initiale, en 2022

Caractéristiques	Sortis de formation initiale depuis			Ensemble en %
	1 à 4 ans	5 à 10 ans	11 ans ou plus	
Sexe				
Femme	49	47	36	38
Homme	51	53	64	62
Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi principal				
Profession libérale	24	18	12	13
Commerçant et assimilé	14	18	21	21
Artisan	12	17	26	25
Profession intermédiaire de la santé et du travail social	16	13	7	8
Agriculteur exploitant	5	7	13	12
Profession intermédiaire administrative et commerciale des entreprises	8	7	3	3
Profession de l'information, de l'art et des spectacles	6	6	3	4
Profession de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport	4	3	2	3
Chef d'entreprise de plus de 10 personnes	1	3	5	5
Cadre des services administratifs et commerciaux d'entreprise	2	1	1	1
Autre	7	7	6	5
Condition d'emploi				
Temps partiel	25	20	18	18
Sous-emploi	11	8	6	6
Travail le dimanche	32	40	40	40
Travail le samedi	66	71	70	70
Travail le soir	46	55	47	48
Travail au total plus de 40h par semaine	45	51	57	56

Note : Le recours au travail le dimanche, le samedi ou le soir (entre 20 heures et minuit) porte sur les 4 dernières semaines.

Lecture : En 2022, 51 % des indépendants sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont des hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale, en emploi avec un statut d'indépendant.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2021, 2022, 2023.

Les jeunes indépendants sont plus qualifiés et plus diplômés que les jeunes salariés

Les jeunes indépendants occupent des emplois en moyenne plus qualifiés que leurs homologues salariés sortis de formation initiale depuis un à quatre ans. Notamment, 35 % des jeunes indépendants occupent un emploi de niveau supérieur au sens des **classes d'emplois**, contre 26 % des salariés

► **figure 4.** Cela s'explique principalement parce que les professions libérales sont classées dans les emplois de niveau supérieur. Plus de la moitié des autres jeunes indépendants occupent un emploi de niveau intermédiaire, et un tiers d'entre eux des postes d'exécution, alors que, parmi les jeunes salariés, un quart occupent un emploi de niveau intermédiaire et la moitié un emploi d'exécution.

Les jeunes indépendants sont très diplômés, en comparaison à la fois des indépendants plus anciens et des salariés sortis de formation initiale à la même période. La moitié des jeunes indépendants ont poursuivi des études supérieures couronnées d'un diplôme de niveau bac+5 ou plus. C'est davantage que les jeunes salariés d'ancienneté équivalente sur le marché du travail, 30 % d'entre eux ayant atteint ce niveau de diplôme. La différence s'accentue pour les professions libérales, où 95 % des jeunes indépendants sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat, contre 59 % des salariés et 71 % des jeunes indépendants hors professions libérales.

► 4. Caractéristiques des indépendants et des salariés sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en 2022

Caractéristiques	Indépendants			Salariés	en %
	Professions libérales	Autres indépendants	Ensemble		Ensemble
Plus haut diplôme obtenu					
Bac+5 ou plus	91	36	49	30	32
Bac+3 ou 4	3	21	16	15	15
Bac+2	1	14	11	14	13
Baccalauréat ou équivalent	5	22	18	26	25
CAP ou BEP	0	4	3	10	10
Brevet des collèges, sans diplôme, non réponse	0	3	3	5	5
Classe d'emploi occupée					
Emploi de niveau supérieur	100	14	35	26	26
Emploi de niveau intermédiaire	0	54	41	24	25
Emploi d'exécution qualifié	0	11	8	28	27
Emploi d'exécution peu qualifié	0	21	16	22	21
Inconnue	0	1	0	1	1
Origine sociale : au moins un des deux parents					
À son compte	30	39	37	22	23
Relevant des classes d'emploi					
Emploi de niveau supérieur	50	38	41	29	30
Emploi de niveau intermédiaire	24	32	30	29	29
Emploi d'exécution qualifié	34	42	40	43	43
Emploi d'exécution peu qualifié	18	26	24	36	35

Note : Les emplois d'exécution rassemblent à la fois le salariat d'exécution et les petits indépendants (comme les buralistes, les moniteurs d'auto-école ou les artisans d'art).

Lecture : En 2022, 41 % des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans en emploi en tant qu'indépendantes ont au moins un de leurs parents occupant un emploi de niveau supérieur.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en emploi.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2021, 2022, 2023.

Des jeunes indépendants souvent enfants d'indépendants et issus de milieux favorisés

Les jeunes à leur compte sont plus souvent issus de familles favorisées que les salariés entrés sur le marché du travail à la même période. 41 % d'entre eux ont au moins l'un de leurs parents dont l'emploi relève du niveau supérieur, au sens des classes d'emploi, contre 29 % des jeunes salariés. C'est encore plus le cas des jeunes exerçant une profession libérale : 50 % ont au moins l'un de leurs deux parents dont l'emploi relève du niveau supérieur ; à l'inverse, c'est deux fois moins fréquent parmi les jeunes artisans (24 %), et parmi les jeunes agriculteurs (9 %).

Avoir des parents eux-mêmes à leur compte peut favoriser l'esprit d'entreprise [Gollac, 2009]. Ce qui est déterminant n'est pas tant d'hériter de l'affaire familiale que de bénéficier d'autres héritages, tels que du soutien économique, des compétences professionnelles et managériales, ou encore du réseau familial. Ainsi, 37 % des jeunes indépendants en 2022 ont l'un de leurs parents qui était lui-même travailleur indépendant, contre 22 % des jeunes salariés. En particulier, la reproduction sociale est très fréquente parmi les jeunes agriculteurs et les jeunes artisans ou commerçants : plus de la moitié des jeunes agriculteurs (53 %) ont l'un de leurs parents qui a lui-même été agriculteur, et 29 % des jeunes artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ont l'un de leurs parents qui a exercé en tant qu'artisan, commerçant ou chef d'entreprise. Ainsi, à diplôme et caractéristiques sociodémographiques donnés, avoir un parent à son compte ou avoir un parent qui occupe un emploi de niveau supérieur augmentent significativement la probabilité de devenir jeune indépendant.

La transmission du statut d'indépendant perdure, même si elle s'atténue depuis quinze ans

► **encadré 1.** En 2007, 49 % des jeunes indépendants avaient un de leurs parents qui était lui-même travailleur indépendant, contre 37 % en 2022.

Chez les jeunes indépendants, des créations d'entreprise ex nihilo dans neuf cas sur dix

Dans l'ensemble, les trois quarts des indépendants ont créé ex nihilo l'entreprise à la tête de laquelle ils travaillent ► **figure 5**. Ce mode de création est largement majoritaire parmi les jeunes indépendants : 87 % d'entre eux sont dans cette situation. En particulier, 94 % des jeunes commerçants et assimilés et des professions intermédiaires de la santé et du travail social ont créé leur entreprise. Quelques exceptions à la création « pure » d'entreprise existent parmi les jeunes indépendants, à l'instar des anciens. Ainsi, plus de la moitié des jeunes agriculteurs exploitants ont repris une exploitation existante, bien souvent l'exploitation familiale (quatre cas sur dix). Les jeunes professions libérales ont repris, dans un cas sur six, une affaire déjà existante, mais non héritée de la famille. Les jeunes indépendants sont au total peu nombreux à avoir repris une entreprise (11 %), à la différence des indépendants anciens (24 %), pour qui l'entrepreneuriat peut correspondre à une reconversion ou à une opportunité en cours de carrière, se concrétisant par l'héritage d'une entreprise familiale par exemple.

► 5. Caractéristiques des entreprises des indépendants selon l'ancienneté de la sortie de formation initiale, en 2022

Caractéristique	Sortis de formation initiale depuis			Ensemble
	1 à 4 ans	5 à 10 ans	11 ans ou plus	
Origine de l'entreprise				
Création	87	83	73	75
Héritée de la famille	3	4	12	11
Autre type de reprise	8	10	12	11
Autre situation ou non réponse	2	3	3	3
Type d'entreprise				
Micro-entrepreneur, dont :	38	32	22	24
Employeurs	2	2	1	1
Entrepreneur individuel, dont :	36	31	30	30
Employeurs	5	5	8	7
Société, dont :	23	35	45	43
Employeurs	15	24	31	30
Non renseigné	3	2	3	3

Note : « Autre situation » correspond aux cas de mandataires sociaux auxquels l'entreprise n'appartient pas.

Lecture : En 2022, 87 % des indépendants sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans ont créé leur entreprise.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, sorties de formation initiale, en emploi avec un statut d'indépendant.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2021, 2022, 2023.

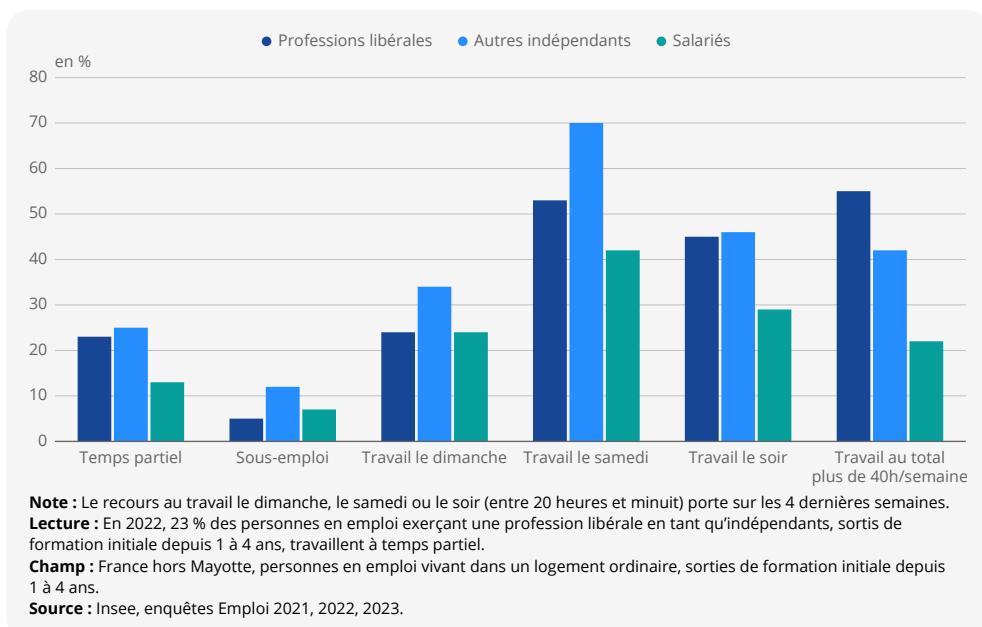
Les jeunes privilégident les micro-entreprises et les entreprises individuelles

Les trois quarts des jeunes indépendants travaillent seuls, notamment parce qu'ils ont récemment créé leur entreprise. Ils sont près de deux fois moins souvent employeurs de salariés que les anciens indépendants (23 % contre 40 %). Ils sont même cinq fois moins nombreux que les plus anciens à être chefs d'entreprise de plus de dix personnes. Le statut de micro-entrepreneur, forme juridique qui permet à une entreprise individuelle de bénéficier d'un régime fiscal et social simplifié, est plus répandu parmi les jeunes indépendants : 38 % d'entre eux contre 22 % des anciens indépendants. Parmi les jeunes indépendants exerçant sous le régime de la micro-entreprise, se trouvent notamment des commerçants et assimilés ainsi que des artisans. Toutefois, le statut de micro-entreprise est limité à certaines activités. En particulier, certaines professions libérales réglementées, telles que les médecins, les avocats ou les experts comptables, ne peuvent s'exercer sous ce statut. Les jeunes professionnels libéraux ont donc globalement moins souvent recours à ce statut et la moitié d'entre eux exercent sous le statut d'entrepreneur individuel (contre seulement 36 % en moyenne). Les jeunes indépendants sont deux fois moins nombreux que les anciens à travailler dans le cadre d'une société (moins d'un quart) ; il s'agit notamment de certaines professions libérales, comme les chirurgiens-dentistes par exemple, et d'artisans, de commerçants et assimilés, comme des artisans du bâtiment ou des agents immobiliers.

Des conditions d'emploi plus atypiques que pour les jeunes salariés, mais moins que celles des indépendants plus âgés

Comparés à leurs homologues salariés, les jeunes indépendants déclarent plus souvent des horaires atypiques, en particulier ceux qui n'exercent pas une profession libérale, qui travaillent plus souvent le samedi (70 %) que les jeunes salariés sortis de formation initiale en même temps qu'eux (42 %), ainsi que le dimanche (34 % contre 24 %) et le soir (46 % contre 29 %) ► **figure 6**. À l'instar de leurs aînés, les jeunes indépendants sont nombreux à déclarer travailler plus de 40 heures par semaine (45 %, contre 22 % des jeunes salariés). Toutefois, leurs horaires de travail sont globalement moins contraignants que ceux des anciens. Les jeunes indépendants sont notamment moins nombreux à travailler le dimanche (32 %, contre 40 % des indépendants anciens) ou plus de 40 heures par semaine (45 % contre 57 %), mais ils travaillent souvent le samedi (66 %) ou le soir (46 %). Ces différences sont liées aux métiers exercés.

► 6. Conditions d'emploi des indépendants et des salariés sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en 2022



Les jeunes à leur compte sont en revanche plus nombreux à travailler à temps partiel que les anciens indépendants ou que les jeunes salariés (25 %, contre respectivement 18 % et 13 %). En lien avec cette part du temps partiel plus élevée, le **sous-emploi** est également plus fréquent parmi les jeunes indépendants : il touche 11 % des jeunes indépendants contre 6 % de leurs aînés et 7 % des jeunes salariés. Le sous-emploi des indépendants reflète généralement des périodes de manque de travail [Babet, Picart, 2020]. Parmi les jeunes indépendants, il concerne relativement peu ceux qui exercent une profession libérale (5 %) et davantage les autres (12 %). Le souhait de trouver un emploi en remplacement de l'emploi actuel est cependant beaucoup moins fort chez les jeunes indépendants (10 %) que chez les jeunes salariés (19 %). ●

Autrice

Adeline Poty (Insee)

► Source et méthode

L'**enquête Emploi** est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu sur l'ensemble des semaines de l'année, en France hors Mayotte, auprès des personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.). De nombreuses informations sur la formation, les caractéristiques d'emploi et les caractéristiques sociodémographiques sont disponibles. Cette étude s'intéresse à l'emploi principal des personnes selon la durée écoulée depuis la sortie de formation initiale. Les jeunes indépendants constituant une population relativement peu nombreuse, les résultats présentés sont issus d'un empilement des millésimes 2021, 2022 et 2023 de l'enquête Emploi. Les jeunes indépendants dits de 2022 correspondent à l'ensemble des personnes des millésimes 2021, 2022 et 2023 de l'enquête Emploi ayant terminé leur formation initiale depuis un à quatre ans par rapport au millésime concerné. La cohorte des jeunes indépendants de 2007 a été composée de la même façon à partir des millésimes 2006, 2007 et 2008. Les statistiques de la figure 2 sont estimées pour chaque année entre 2003 et 2023, sans stratégie d'empilement.

► Définitions

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Les **pluriactifs** sont les personnes qui exercent plusieurs emplois à une même date. Dans le champ de cette étude, les pluriactifs sont les personnes qui exercent à la fois au moins une activité non salariée et une activité salariée (que cette activité, ou ces activités, soient exercées dans le secteur public, privé ou en tant que salarié d'un particulier-employeur).

Les **classes d'emploi** proposent une grille de lecture stratifiée de la société, complémentaire aux groupes et catégories historiques de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Concrètement, leur schéma définit quatre niveaux de qualification pour les indépendants et les salariés, depuis les emplois occupant les positions les moins élevées jusqu'à ceux de niveau supérieur.

Pour les salariés, une hiérarchie à quatre niveaux a été construite à partir de regroupements de PCS fondés sur le diplôme requis, la position socioprofessionnelle occupée et le niveau de rémunération. Pour les indépendants, une hiérarchie comparable a été bâtie par rapprochement avec le niveau des professions équivalentes exercées en tant que salarié et la taille de l'entreprise. Une combinaison de ces deux stratifications permet de rapprocher les salariés et les indépendants, en retenant comme premier principe de classement la position sur l'échelle sociale.

Le **sous-emploi** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont aussi incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple.

► Pour en savoir plus

- **Babet D., Picart C.**, « Indépendants : une offre de travail plus contrainte depuis 2008 », *in Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Célérier S., Le Minez S.**, « Les indépendants, témoins des transformations du travail ? », *in Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Gollac S.**, « Travail indépendant et transmissions patrimoniales : le poids des inégalités au sein des fratries », *in Économie et Statistique/Economics and Statistics* n° 417-418, Insee, juin 2009.
- Comprendre et analyser la société française. La nomenclature socio-professionnelle, Insee-Progedo-Cnam-CEET-Printemps USVQ-Université Paris-Saclay-Maison des Sciences de l'Homme-Paris-Saclay.

Le nombre de non-salariés dans les secteurs culturels a presque triplé en 15 ans

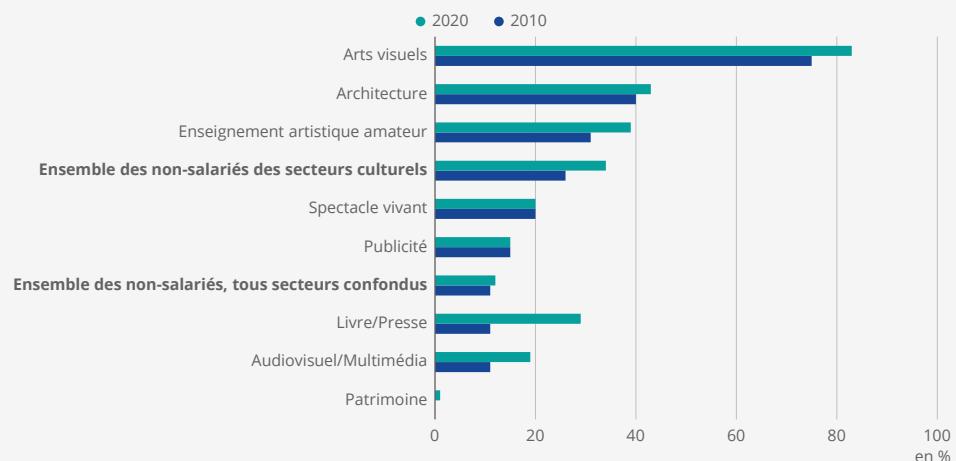
Le nombre de personnes exerçant une activité non salariée dans les secteurs culturels a presque triplé en 15 ans, passant de 92 300 en 2007 à 258 600 en 2022. Cette hausse est portée par la croissance des effectifs de micro-entrepreneurs, un statut de plus en plus privilégié par les professionnels de la culture depuis sa mise en place en 2009. Les non-salariés des secteurs culturels se distinguent de l'ensemble des non-salariés par une part plus élevée de femmes, de jeunes et de franciliens. Ils sont également plus nombreux à être pluriactifs en cumulant une activité salariée et une activité non salariée.

Les « secteurs culturels » couvrent une large gamme d'activités qui s'inscrivent dans le champ de compétences du ministère de la Culture ► **encadré 1** ► **encadré 2**. En France, en 2020¹, 740 000 personnes travaillent dans un secteur culturel (qu'elles exercent ou non une profession culturelle²), soit 2,7 % de l'emploi total. Ces travailleurs de la culture opèrent dans des secteurs d'activité très divers : l'architecture, les arts visuels, l'audiovisuel et le multimédia, le spectacle vivant, le livre et la presse, le patrimoine ou encore la publicité et l'enseignement culturel amateur.

En 2020, les indépendants représentent 34 % des personnes exerçant leur activité principale dans un secteur culturel. Cette part est en augmentation de 8 points depuis 2010, alors qu'elle est restée quasi stable à 12 % pour l'ensemble des personnes en emploi durant cette même période.

Si les professionnels des arts visuels ont massivement adopté ce statut d'indépendant, c'est à l'inverse le salariat qui domine dans l'audiovisuel et le multimédia comme dans le spectacle vivant et la publicité, avec une proportion d'indépendants ne dépassant pas 20 % ► **figure 1**. Le secteur du patrimoine se démarque par une quasi-absence d'indépendants.

► 1. Part des indépendants parmi les personnes en emploi dans les secteurs culturels en 2010 et 2020



Note : Afin de garantir la robustesse et la fiabilité des résultats sur les champs restreints que constituent les secteurs culturels, les effectifs sont lissés sur trois ans.

Lecture : En 2020 dans les arts visuels, 83 % des personnes en emploi sont indépendantes.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2009 à 2011 et 2019 à 2021, traitements Deps.

¹ Selon l'enquête Emploi.

² En 2020, environ 700 000 personnes exercent une profession culturelle à titre principal, soit 2,6 % de l'emploi total.

► Encadré 1 – Champ de l'emploi culturel : secteurs et professions

L'emploi culturel en France peut être appréhendé selon deux approches. La première repose sur le secteur d'activité en utilisant la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2 de 2008). Les secteurs culturels sont les secteurs des arts visuels, audiovisuel-multimédia, spectacle vivant, livre-presse, patrimoine, publicité, enseignement artistique amateur, architecture ► **figure A**. On s'intéresse ainsi aux personnes qui exercent une activité non salariée dans un secteur culturel ou aux salariés travaillant dans un secteur culturel, qu'ils exercent ou pas une profession culturelle. Cette étude retient cette première approche et s'intéresse aux non-salariés des secteurs culturels, elle utilise principalement la base Non-salariés (BNS) de l'Insee ► **annexe sources**.

A. Champ des activités culturelles à partir de la NAF rév.2 de 2008

Caractéristiques	Code NAF	Effectifs non salariés en 2022	Répartition dans chaque secteur (en %)
Secteur			
Architecture	7111Z	30 600	100
Arts visuels		102 400	100
Création artistique relevant des arts plastiques	9003A	8	
Autre création artistique	9003B	10	
Activités photographiques	7420Z	31	
Activités spécialisées de design	7410Z	51	
Audiovisuel/Multimédia		24 300	100
Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de TV	5912Z	15	
Production de films et de programmes pour la TV	5911A	26	
Production de films institutionnels et publicitaires	5911B	32	
Production de films pour le cinéma	5911C	5	
Projection de films cinématographiques	5914Z	1	
Distribution de films cinématographiques	5913A	0	
Édition d'enregistrements sonores	5920Z	18	
Édition de chaînes de télévision	6020A et 6020B	0	
Édition de jeux électroniques	5821Z	1	
Édition et diffusion de programmes radio	6010Z	1	
Édition et distribution vidéo	5913B	1	
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	4763Z	1	
Location de cassettes et disques vidéo	7722Z	0	
Spectacle vivant		15 500	100
Arts du spectacle vivant	9001Z	51	
Activités de soutien au spectacle vivant	9002Z	48	
Gestion de salles de spectacles	9004Z	1	
Livre/Presse		46 000	100
Édition de journaux	5813Z	7	
Édition de livres	5811Z	9	
Édition de revues et périodiques	5814Z	23	
Agences de presse	6391Z	1	
Traduction et interprétation	7430Z	40	
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	4762Z	14	
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	4761Z	6	
Patrimoine		600	100
Gestion des bibliothèques et des archives	9101Z	25	
Gestion des musées	9102Z	42	
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	9103Z	33	
Activités des agences de publicité	7311Z	12 200	
Enseignement artistique amateur	8552Z	27 100	
Sexe			
Femmes		123 900	
Hommes		134 700	
Ensemble des non-salariés des secteurs culturels		258 600	
Ensemble des non-salariés, tous secteurs confondus		3 615 000	

Lecture : En 2022, 102 400 non-salariés de la culture exercent dans le secteur des arts visuels, dont 51 % dans la sous catégorie des activités spécialisées de design.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022, traitements Deps.





La deuxième approche repose sur la profession exercée et utilise la nomenclature française des professions et des catégories socioprofessionnelles (PCS) ► **figure B**. Les personnes comptabilisées selon cette approche exercent une profession culturelle quel que soit le secteur d'activité de leur entreprise (culturel ou non).

► B. Les professions de la culture

Intitulé de profession	Code PCS 2003	Effectifs des professions de la culture en 2020
Professions des arts visuels et des métiers d'art		
Professions des arts visuels		
Artistes plasticiens	354A	38 800
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	465A	127 200
Photographes	465C	24 500
Métiers d'art		
Artisans d'art	214E	16 100
Ouvriers d'art	637B	17 300
Professions de l'audiovisuel et du spectacle		
Artistes des spectacles		
Artistes de la musique et du chant	354B	29 900
Artistes dramatiques	354C	22 100
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	354D	14 700
Cadres artistiques, de programmation et de production		
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	227A	11 800
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et du spectacle	353B	25 100
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et du spectacle	353C	40 700
Techniciens		
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	465B	48 300
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel	637C	8 500
Professions littéraires		
Journalistes et cadres de l'édition		
Journalistes et rédacteurs en chef	352A	56 100
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)	353A	7 600
Auteurs littéraires		
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	352B	12 600
Traducteurs		
Traducteurs et interprètes	464B	22 900
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation		
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique	351A	18 900
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	372F	4 400
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	425A	22 300
Architectes		
Architectes libéraux	312F	42 100
Architectes salariés	382B	38 100
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)		
	354G	51 600
Ensemble des professions culturelles		
		701 600

Note : Le passage à la PCS 2020 dans l'enquête Emploi modifie le repérage des métiers de la culture, ce qui rendra nécessaire un investissement pour repérer ces métiers et exploiter l'enquête à partir du millésime 2021.

Lecture : En 2020, 701 600 personnes exercent des professions culturelles.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021, traitements Deps.

Les effectifs non salariés de la culture en forte augmentation

En 2022, 258 600 personnes³ exercent une activité non salariée dans les secteurs culturels, à titre exclusif ou en complément d'une activité salariée, soit presque trois fois plus qu'en 2007. Durant cette même période, l'emploi non salarié dans son ensemble a augmenté moins fortement (+81 %). La part des secteurs culturels dans l'ensemble des non-salariés est passée de 4,6 % en 2007 à 7,2 % en 2022 ► **encadré 1**, ► **figure A**.

³ Selon la base Non-salariés.

La forte hausse du nombre de non-salariés concerne tous les secteurs culturels ► **figure 2**. Avec une multiplication des effectifs par 8, le secteur de l'enseignement artistique amateur est celui qui a le plus augmenté entre 2007 et 2022, suivi par celui des arts visuels (multiplication par 6). La forte croissance des effectifs non salariés dans ce dernier est portée par les activités spécialisées de design (effectifs multipliés par 33) qui bénéficient de l'émergence, au cours des dernières années, de nouveaux champs d'application, notamment dans le design numérique.

► 2. Effectifs des non-salariés dans les secteurs culturels en 2007, 2009 et 2022

Caractéristiques	Effectifs				Part des micro-entrepreneurs (en %)		
	2007	2009	2022	Évolution 2022/2007 (en %)	2009	2022	Évolution 2022/2009 (en points de pourcentage)
Secteur							
Architecture	25 400	25 200	30 600	20	4	31	27
Arts visuels	17 700	29 500	102 400	478	39	86	47
Audiovisuel/Multimédia	5 800	7 500	24 300	319	18	73	54
Spectacle vivant	6 800	7 700	15 500	128	26	78	52
Livre/Presse	24 400	25 100	46 000	88	10	69	59
Patrimoine	300	300	600	82	13	51	38
Activités des agences de publicité	8 200	9 200	12 200	48	11	47	36
Enseignement artistique amateur	3 600	5 700	27 100	654	35	91	56
Sexe							
Femmes	30 800	39 900	123 900	302	25	79	54
Hommes	61 300	70 000	134 700	120	16	67	51
Non renseigné	200	200	0	///	///	///	///
Ensemble des non-salariés des secteurs culturels	92 300	110 100	258 600	180	19	73	54
Ensemble des non-salariés, tous secteurs confondus	2012 500	2 168 400	3 615 000	81	9	49	40

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : En 2022, 123 900 femmes sont non-salariées des secteurs culturels.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés 2007-2022, traitements Deps.

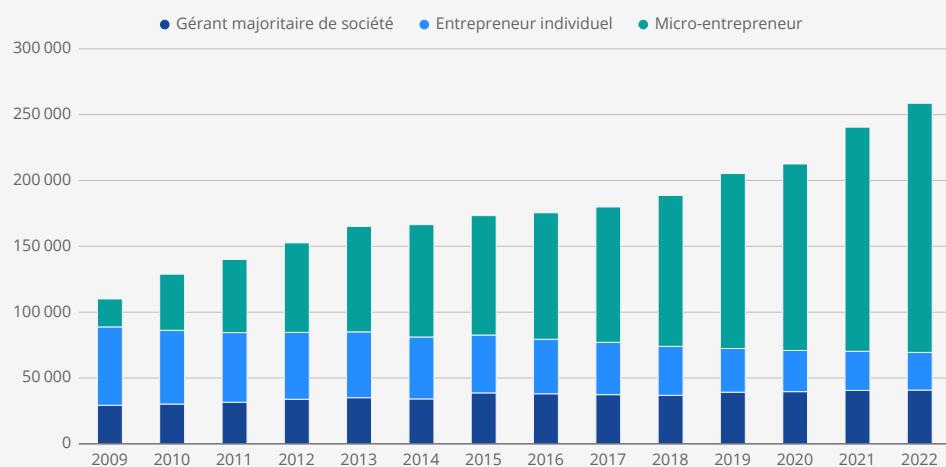
Le nombre de non-salariés travaillant dans le secteur de l'audiovisuel et du multimédia a été multiplié par près de 4 en 15 ans. Il a par exemple été multiplié par 13 entre 2007 et 2022 dans l'édition de jeux électroniques, accompagnant la forte croissance du secteur, devenu la première industrie culturelle [Benghozi, Chantepie, 2017], ainsi que la progression de la pratique des jeux vidéo en France [Lombardo, Wolff, 2020]. Cependant, cette croissance ne concerne pas toutes les activités de l'audiovisuel et du multimédia. Ainsi, dans un contexte de baisse du recours aux supports physiques pour écouter la musique et regarder des vidéos [Chiffres clés de la culture, 2023], le nombre de non-salariés travaillant dans le sous-secteur de la location de cassettes et disques vidéo a baissé de 83 % durant cette même période. La baisse des effectifs non salariés touche également le commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo (-27 %).

Dans les secteurs du spectacle vivant, du livre et de la presse, du patrimoine et des agences de publicité ainsi que de l'architecture, les effectifs non salariés ont augmenté plus modérément, avec une hausse moyenne proche de celle constatée pour l'ensemble des non-salariés.

Depuis 2009, la hausse de l'emploi culturel non salarié entièrement portée par celle des micro-entrepreneurs

Depuis sa mise en place en 2009, le statut de micro-entrepreneur (ME) attire les non-salariés de la culture dans des proportions bien plus élevées que dans l'ensemble de l'économie. Dans les secteurs culturels, le nombre de micro-entrepreneurs a été multiplié par 9 depuis 2009. Ils y représentent 73 % des non-salariés en 2022, contre 49 % parmi l'ensemble de l'économie ► **figure 3**. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à adopter ce statut.

► 3. Non-salariés dans les secteurs culturels selon le statut de 2009 à 2022



Lecture : En 2022, 189 150 non-salariés du secteur de la culture sont micro-entrepreneurs.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés 2009-2022, traitements Deps.

Dans le même temps, le nombre d'entrepreneurs individuels classiques a reculé de 52 % dans les secteurs culturels, soit près de deux fois plus que dans l'ensemble des secteurs d'activité (-29 %). À l'inverse, le nombre de gérants majoritaires de société a progressé à un rythme assez proche dans les secteurs culturels et dans l'ensemble de l'économie (+39 % entre 2009 et 2022).

Dès 2009, la part des micro-entrepreneurs était déjà élevée parmi les non-salariés de l'enseignement artistique amateur (35 %). Treize ans plus tard, 9 non-salariés sur 10 de ce secteur ont adopté ce statut. En 2022, les ME sont également majoritaires parmi les non-salariés des arts visuels et du spectacle vivant.

En revanche, dans l'architecture, les ME sont peu nombreux, les non-salariés de ce secteur travaillant plus souvent sous le statut de gérant majoritaire de société (38 %, contre 16 % en moyenne pour l'ensemble des non-salariés de la culture). Selon l'ordre des architectes, dans ce secteur, le régime de ME intéresse plus particulièrement les architectes en début de carrière et les salariés souhaitant avoir une activité connexe.

La population des non-salariés de la culture se féminise

À l'instar de l'ensemble des professions culturelles [Merchaoui, Picard, 2024], l'activité non salariée dans les secteurs culturels se féminise au fil des années, pour atteindre la quasi-parité. La part des femmes parmi les non-salariés de la culture est ainsi passée de 33 % en 2007 à 48 % en 2022. Cette féminisation de l'activité non salariée est moins rapide dans l'ensemble des secteurs d'activité : en 2022 les femmes représentent 41 % de l'ensemble des non-salariés, 10 points de plus qu'en 2007

► figure 4.

► 4. Caractéristiques des non-salariés des secteurs culturels en 2007 et 2022

en %

Caractéristiques	Part des femmes		Part des moins de 40 ans		Part des franciliens	
	2007	2022	2007	2022	2007	2022
Secteur						
Architecture	19	36	24	28	27	29
Arts visuels	38	53	29	58	23	29
Audiovisuel/Multimédia	19	20	45	62	45	42
Spectacle vivant	32	32	37	42	29	34
Livre/Presse	47	61	26	44	24	29
Patrimoine	61	64	39	30	36	42
Publicité	27	35	36	37	30	28
Enseignement artistique amateur	57	60	29	39	21	26
Sexe						
Femmes	///	///	33	52	27	30
Hommes	///	///	27	45	27	30
Ensemble des non-salariés des secteurs culturels	33	48	29	48	27	30
Ensemble des non-salariés, tous secteurs confondus	31	41	32	37	17	19

/// : absence de résultats due à la nature des choses.

Lecture : En 2022 les femmes représentent 36 % des non-salariés de l'architecture.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés 2007-2022, traitements Deps.

Néanmoins, dans le champ culturel, la part des femmes parmi les non-salariés n'augmente pas au même rythme partout. C'est dans l'architecture qu'elle augmente le plus (+17 points), même si les femmes y restent minoritaires (36 % en 2022). Le secteur des agences de publicité reste également très masculin, la part des femmes n'y dépassant pas un tiers, même si elle a progressé de 8 points depuis 2007. Dans l'enseignement artistique amateur, le livre et la presse, les arts visuels et le patrimoine, où les femmes étaient déjà très présentes en 2007, la féminisation s'est renforcée. En revanche elle n'a pas progressé en 15 ans dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le multimédia, où la présence féminine ne dépasse pas 32 % en 2022.

La population des non-salariés de la culture rajeunit

En 2022, 48 % des non-salariés des secteurs de la culture ont moins de 40 ans, contre 37 % de l'ensemble des non-salariés. La part des moins de 40 ans est plus élevée parmi les non-salariés de l'audiovisuel (62 %) et des arts visuels (58 %). À l'inverse, ils sont minoritaires dans l'architecture, le patrimoine, la publicité et l'enseignement artistique amateur (moins de 40 %). Et c'est parmi les non-salariés travaillant dans ces secteurs que la part de personnes de plus de 50 ans est la plus élevée.

Entre 2007 et 2022, la part des moins de 40 ans a davantage augmenté parmi les non-salariés de la culture que dans l'ensemble des non-salariés (+19 points contre +5 points). Ce rajeunissement concerne l'ensemble des secteurs culturels, à l'exception de celui du patrimoine, dans lequel la part des non-salariés de moins de 40 ans baisse de 9 points en 15 ans.

Les femmes non salariées des secteurs culturels se distinguent de leurs homologues masculins par leur plus jeune âge : elles sont 52 % à être âgées de moins de 40 ans, contre 45 % des hommes, et seulement 8 % d'entre elles ont 61 ans ou plus, contre 14 % des hommes.

Déjà élevée en 2007, la concentration en Île-de-France des non-salariés de la culture s'est encore accrue

En 2022, alors que 19 % des non-salariés, tous secteurs confondus, exercent leur activité en Île-de-France, ils sont 30 % parmi les non-salariés des secteurs culturels (de 26 % à 42 % selon le secteur culturel).

En 15 ans, la concentration des non-salariés des secteurs culturels en Île-de-France a augmenté de 3 points, une progression comparable à celle de l'ensemble des non-salariés. Cette évolution a touché la plupart des secteurs culturels, à l'exception de l'audiovisuel et du multimédia, déjà très franciliens en 2007 et qui restent les secteurs les plus concentrés en Île-de-France en 2022.

L'explosion du micro-entrepreneuriat se traduit par une baisse en trompe-l'œil des revenus moyens d'activité non salariée dans la culture depuis 2014

Entre 2014 et 2022, dans les secteurs culturels, le revenu mensuel moyen d'activité non salariée des ME s'est accru de 50 %, celui des gérants majoritaires de société et des entrepreneurs individuels de 9 %. Cependant, en moyenne sur l'ensemble des non-salariés de la culture⁴, le revenu mensuel moyen d'activité non salariée a baissé (-17 % en euros constants), de même que celui des non-salariés tous secteurs confondus (-11 %). Dans les secteurs culturels comme dans l'ensemble, cette baisse du revenu moyen des non-salariés résulte de la forte augmentation de la part de ME, caractérisés par de plus faibles revenus que les non-salariés classiques (entrepreneurs individuels et gérants majoritaires de société).

Au total, en 2022, le revenu mensuel moyen des non-salariés de la culture (1 360 euros), tiré de leur activité non salariée, est près de 2 fois plus faible que celui de l'ensemble des non-salariés (2 570 euros), ►figure 5. C'est pour beaucoup le reflet de la part plus importante de ME parmi les non-salariés des secteurs culturels (73 %, contre 49 % pour l'ensemble des non-salariés) : en 2022, leur seul revenu non-salarié est en moyenne de 650 euros dans les secteurs culturels, proche de celui de l'ensemble des ME (680 euros). Les non-salariés classiques de la culture ont un revenu mensuel bien plus conséquent, de 2 630 euros en moyenne, même s'il est inférieur de 42 % à celui de l'ensemble des non-salariés classiques.

► 5. Revenu mensuel de l'activité non salariée dans les secteurs culturels, en 2022

Caractéristiques	Part de revenus nuls ou déficitaires (en %)	Dispersion des revenus hors revenus nuls ou déficitaires (en euros)								
		Non-salariés classiques			Micro-entrepreneurs			Ensemble des non-salariés		
		Moyenne	Médiane	99 ^e centile	Moyenne	Médiane	99 ^e centile	Moyenne	Médiane	99 ^e centile
Secteur										
Architecture	7	4 250	2 990	23 930	1 160	890	4 480	3 260	2 080	20 270
Arts visuels	4	2 630	1 660	17 240	620	270	3 870	870	350	6 040
Audiovisuel/Multimédia	8	4 270	2 500	31 780	690	320	4 070	1 510	530	14 260
Spectacle vivant	6	3 790	2 290	24 850	570	270	3 660	1 200	390	10 720
Livre/Presse	5	2 920	2 070	15 570	700	350	3 920	1 360	650	9 890
Patrimoine	12	2 650	2 200	9 170	830	550	3 450	1 650	1 190	7 660
Publicité	7	4 010	2 780	22 280	910	540	4 650	2 480	1 360	17 280
Enseignement artistique amateur	2	1 480	1 100	7 030	480	290	2 320	570	330	3 290
Sexe										
Femmes	4	2 650	1 930	14 020	640	310	3 710	1 020	470	7 160
Hommes	6	3 990	2 600	24 530	670	310	3 980	1 680	630	14 400
Pluriactivité										
Monoactifs	5	3 570	2 400	21 290	820	490	4 090	1 690	850	12 860
Pluriactifs	5	2 630	1 190	21 710	340	150	2 360	500	170	4 640
Activité principale non-salariée	0	4 130	2 450	26 310	1 050	840	3 990	1 820	1 030	13 830
Activité principale salariée	5	910	450	5 080	230	110	1 590	260	120	1 780
Ensemble des non-salariés des secteurs culturels	5	2 630	1 190	21 710	650	310	3 880	1 360	540	11 340
Ensemble des non-salariés, tous secteurs confondus	6	4 500	2 900	27 950	680	340	3 960	2 570	1 180	20 870

Note : Certains des non-salariés n'ont pas de revenu durant l'année soit en raison d'une activité déficitaire soit en raison d'un retard de déclaration. La moyenne et la distribution de revenu sont calculées hors revenus nuls ou déficitaires.

Lecture : Le revenu mensuel moyen de l'activité non salariée des micro-entrepreneurs des secteurs culturels s'élève à 650 euros en 2022.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture et hors taxés d'office.
Source : Insee, base Non-salariés 2022, traitements Deps.

⁴ La formule de calcul du revenu non salarié a changé en 2014 : à partir de cette année, un taux d'abattement dépendant du type d'activité exercée est appliqué pour les micro-entrepreneurs. Pour les gérants de société, le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus.

Le secteur culturel le moins rémunérateur est celui de l'enseignement artistique amateur, aussi bien pour les non-salariés classiques (1 480 euros par mois en moyenne en 2022) que pour les ME (480 euros par mois). La moitié des non-salariés classiques de ce secteur perçoivent un revenu mensuel inférieur à 1 100 euros. Les revenus non salariés sont également bas dans les arts visuels. À l'inverse, les secteurs les plus rémunérateurs sont l'architecture pour les ME (1 160 euros par mois en moyenne en 2022) et l'audiovisuel pour les non-salariés classiques (4 270 euros par mois).

Parmi les non-salariés classiques de la culture, les hommes perçoivent en moyenne un revenu d'activité non salariée 1,5 fois plus élevé que celui des femmes. Notamment, les 1 % des hommes les mieux rémunérés gagnent en moyenne 1,7 fois plus que leurs homologues féminines. Parmi les ME, ces inégalités de revenu entre les femmes et les hommes sont bien moins marquées (les hommes gagnent 6 % de plus que les femmes en moyenne), principalement parce que ces revenus sont globalement très modestes.

Les non-salariés plus fréquemment pluriactifs dans les secteurs culturels

En 2022, 28 % des non-salariés des secteurs culturels sont pluriactifs ► **figure 6** : ils exercent simultanément une activité non salariée et une ou plusieurs activités salariées. Cette part est plus élevée que pour l'ensemble des non-salariés (20 %). La suite de l'étude porte sur ces non-salariés pluriactifs, dont la part a progressé de 8 points dans les secteurs culturels entre 2009 et 2022. Cette hausse est à relier à la forte hausse du nombre de ME durant cette période : les ME qui ont en moyenne de plus faibles revenus ont plus fréquemment plusieurs activités (salariées ou non). Plus d'un tiers des ME dans la culture cumulent ainsi une activité salariée et une activité non salariée, une part assez comparable à celle constatée chez l'ensemble des ME (31 %).

► 6. Part des non-salariés pluriactifs dans les secteurs culturels, en 2007, 2009 et 2022

Caractéristiques	2007	2009	2022	en %
Secteur				
Architecture	7	12	14	
Arts visuels	17	27	30	
Audiovisuel/Multimédia	18	24	25	
Spectacle vivant	20	30	35	
Livre/Presse	10	14	27	
Patrimoine	18	21	20	
Publicité	11	15	19	
Enseignement artistique amateur	26	38	44	
Sexe				
Femmes	13	22	30	
Hommes	12	19	27	
Statut				
Micro-entrepreneur	///	43	35	
Entrepreneur individuel	13	15	12	
Gérant majoritaire de société	12	13	10	
Ensemble des non-salariés des secteurs culturels	12	20	28	
Ensemble des non-salariés, tous secteurs confondus	10	13	20	

/// : absence de résultats due à la nature des choses.

Lecture : En 2022, 44 % des non-salariés de l'enseignement artistique amateur sont pluriactifs.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés 2007-2009-2022, traitements Deps.

C'est parmi les non-salariés de l'enseignement artistique amateur, où la part de ME est la plus élevée, que la hausse de la part de pluriactifs a été la plus forte (+18 points). Ils sont les plus nombreux à être pluriactifs en 2022 (44 %). À l'inverse, la pluriactivité est moins répandue dans l'architecture, où la part de ME est la plus faible et a le moins augmenté : seulement 14 % des non-salariés de ce secteur sont pluriactifs en 2022.

L'activité salariée conjointe est plus souvent exercée dans un secteur non culturel

En 2022, les non-salariés pluriactifs de la culture exercent une activité salariée conjointe le plus souvent dans un autre secteur : seulement 18 % l'exercent dans un secteur culturel, une proportion quasi stable depuis 2017. Ils sont nombreux à exercer leur activité salariée conjointe dans le secteur de l'enseignement (13 %) ou dans l'administration publique (11 %) ► **figure 7**.

Les non-salariés pluriactifs du livre et la presse exercent moins fréquemment leur activité salariée conjointe dans un secteur culturel, contrairement à ceux de l'audiovisuel et du multimédia et ceux de l'architecture.

77 % des non-salariés culturels pluriactifs exercent leur activité salariée conjointe dans une entreprise du domaine privé. C'est le cas particulièrement des non-salariés des agences de publicité (89 %), de l'audiovisuel et multimédia (85 %) et des arts visuels (83 %).

Les non-salariés de l'enseignement artistique amateur pluriactifs se distinguent par les proportions élevées de ceux qui exercent leur activité salariée pour des entreprises du domaine public (34 %) ou pour des associations privées (31 %).

Le revenu d'activité global des non-salariés pluriactifs est composé principalement de salaires

En 2022, pour 86 % des non-salariés pluriactifs de la culture, l'activité salariée conjointe constitue l'activité principale, au sens où la somme des salaires nets associés aux postes salariés est supérieure au revenu non salarié. Dans les arts visuels et le spectacle vivant, 9 non-salariés pluriactifs sur 10 sont salariés en statut principal, contre 7 sur 10 dans l'architecture.

En 2022, pour les non-salariés pluriactifs de la culture, le revenu d'activité global issu du cumul d'une activité salariée et d'une activité non salariée s'élève à 27 340 euros par an ; il est inférieur à celui des non-salariés pluriactifs tous secteurs confondus (35 510 euros) ► **figure 8**.

► 7. Caractéristiques de l'emploi salarié pour les non-salariés pluriactifs de la culture en 2022

en %

Caractéristiques	Part du salaire dans le revenu d'activité global	Statut principal salarié	Secteur culturel de l'employeur	Employeur du domaine d'emploi privé ¹	Employeur du domaine d'emploi public ²
Secteur					
Architecture	67	69	30	65	35
Arts visuels	85	91	15	83	17
Audiovisuel/Multimédia	83	89	33	85	15
Spectacle vivant	84	90	21	72	28
Livre/Presse	79	84	14	70	30
Patrimoine	73	79	27	55	45
Publicité	78	83	17	89	11
Enseignement artistique amateur	74	81	19	66	34
Sexe					
Femmes	80	85	17	75	25
Hommes	82	87	20	78	22
Statut					
Micro-entrepreneur	82	89	18	77	23
Entrepreneur individuel	66	66	16	61	40
Gérant majoritaire de société	68	67	23	75	25
Ensemble des non-salariés pluriactifs des secteurs culturels		81	86	18	77
Ensemble des non-salariés pluriactifs, tous secteurs confondus		78	82	4	79
					21

¹ Le domaine d'emploi privé regroupe les entreprises individuelles, les PE (particuliers employeurs), les organismes privés spécialisés et groupements de droit privé et les autres sociétés privées.

² Le domaine d'emploi public regroupe la Fonction Publique d'Etat, la Fonction Publique territoriale, la Fonction Publique Hospitalière, les autres organismes publics administratifs et les personnes morales de droit public soumises au droit commercial.

Lecture : En 2022, 89 % des ME de la culture pluriactifs sont salariés en statut principal.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée et une ou plusieurs activités salariées au 31 décembre, hors agriculture. **Source :** Insee, base Non-salariés 2022, traitements Deps.

► 8. Revenu d'activité global annuel moyen des non-salariés des secteurs culturels, en 2017 et 2022

en euros constants 2022

Caractéristiques	Revenu d'activité global annuel moyen des pluriactifs		Revenu d'activité annuel moyen des monoactifs	
	2017	2022	2017	2022
Secteur				
Architecture	47 310	42 570	43 140	41 070
Arts visuels	26 210	24 580	13 180	12 470
Audiovisuel/Multimédia	40 090	38 510	23 800	20 040
Spectacle vivant	33 730	33 010	18 760	16 650
Livre/Presse	29 720	26 680	23 130	18 820
Patrimoine	31 850	36 940	20 330	20 770
Publicité	43 220	36 450	36 210	32 890
Enseignement artistique amateur	19 330	19 690	8 490	8 050
Sexe				
Femmes	23 100	22 410	16 210	14 440
Hommes	35 730	32 330	28 440	23 640
Statut				
Micro-entrepreneur	24 440	24 230	6 980	9 150
Entrepreneur individuel	41 520	52 580	35 060	33 930
Gérant majoritaire de société	67 020	57 860	46 800	48 460
Ensemble des non-salariés des secteurs culturels	29 730	27 340	23 190	19 270
Ensemble des non-salariés, tous secteurs confondus	44 700	35 510	38 000	33 560

Note : Les revenus sont arrondis à la dizaine.

Lecture : En 2022, les non-salariés pluriactifs de la culture perçoivent un revenu annuel global moyen de 27 340 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés 2017 et 2022, traitements Deps.

Les non-salariés pluriactifs de l'architecture touchent un revenu d'activité global moyen de 42 570 euros par an, notamment supérieur à celui des non-salariés des autres secteurs culturels. Dans chaque secteur culturel, les non-salariés pluriactifs perçoivent un revenu global nettement supérieur à celui des non-salariés monoactifs.

Entre 2017 et 2022, le revenu d'activité global annuel moyen des non-salariés pluriactifs des secteurs culturels a baissé de 8 % en euros constants soit une baisse trois fois moindre que celle du revenu d'activité de l'ensemble des non-salariés pluriactifs. Cette baisse de revenu concerne particulièrement les gérants majoritaires de société (-14 %) et très peu les ME (-1 %). En revanche, le revenu des entrepreneurs individuels a augmenté de 27 % durant cette même période.

En 2022, le salaire issu de l'activité salariée conjointe représente en moyenne 81 % du revenu d'activité global des non-salariés de la culture pluriactifs. Cette part diffère cependant selon le secteur d'activité : si elle atteint 85 % dans le secteur des arts visuels, elle tombe à 67 % dans l'architecture. Les salaires constituent en moyenne 66 % du revenu d'activité global des entrepreneurs individuels pluriactifs, 68 % de celui des gérants majoritaires de sociétés pluriactifs et 82 % de celui des ME pluriactifs. ●

Auteur :

Wided Merchaoui (DEPS)

DEPS : Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, ministère de la Culture

► Encadré 2 – Les artistes-auteurs, des indépendants avec un statut à part

Une sous-population d'indépendants dans le secteur culturel, certains artistes-auteurs, échappe au champ de l'étude. En effet, ils ne cotisent pas à un régime social non salarié, et sont de fait exclus de cette étude qui exploite la base Non-salariés produite par l'Insee à partir des déclarations sociales des indépendants et provenant de la Caisse nationale de l'Urssaf. Ces artistes-auteurs bénéficient en revanche de conditions particulières pour accéder à des prestations sociales équivalentes à celles du régime général (indemnités journalières, congés maternité, etc.). Pour garantir un meilleur accès aux droits sociaux, le régime des artistes-auteurs a connu plusieurs réformes, la dernière remontant à 2019.

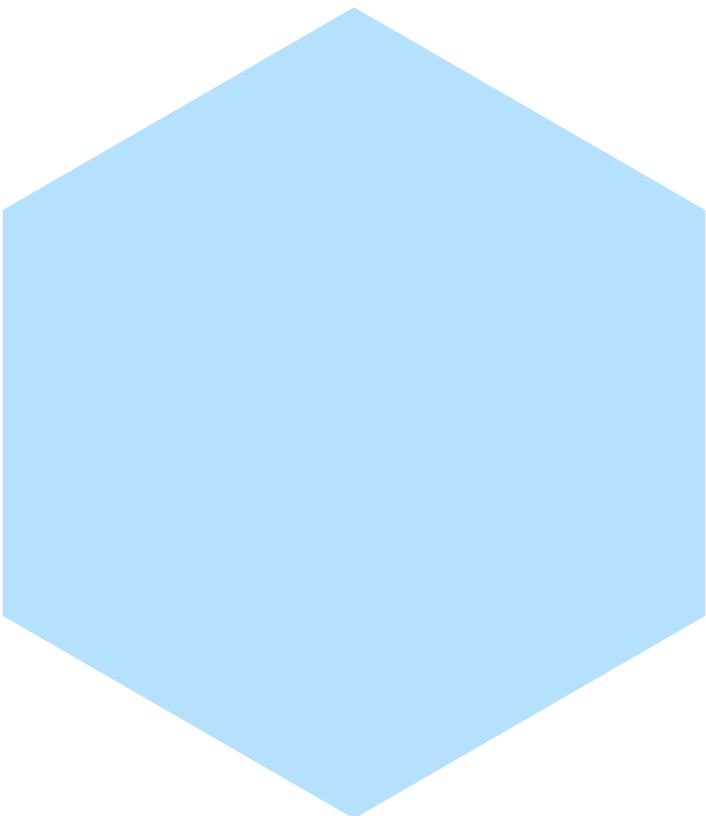
En 2022, 61 959 personnes sont affiliées à l'Urssaf comme artistes-auteurs avec une assiette totale supérieure ou égale à 600 fois le Smic horaire et 11 919 personnes comme surcotisants. Depuis 2019 en effet, la gestion du recouvrement des cotisations et contributions sociales a été transférée à l'Urssaf. Pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des droits sociaux qui le concerne, l'artiste-auteur doit enregistrer un revenu artistique annuel au moins égal à 600 fois le Smic horaire. Ceux qui ne parviennent pas à atteindre ce seuil ont quand même la possibilité de surcotiser de manière forfaitaire sur cette base pour bénéficier de l'ensemble des droits sociaux.

Avant 2019, deux organismes agréés recouvravaient des cotisations pour les artistes-auteurs : la maison des artistes et l'association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agessa). Pour y être affilié, et bénéficier ainsi de prestations sociales, l'artiste-auteur devait percevoir au cours de l'année civile précédente des revenus d'auteurs supérieurs à 900 fois la valeur du Smic horaire. En cas de non atteinte de ce seuil, l'affiliation ou son maintien était décidée par la commission professionnelle de la maison des artistes ou de l'Agessa, après jugement de l'engagement professionnel de l'artiste-auteur. Ceux qui ne parvenaient pas à être affiliés étaient appelés assujettis : ils cotisaient au régime sans bénéficier de prestations sociales. En 2018, 43 100 personnes étaient affiliées.

► Pour en savoir plus

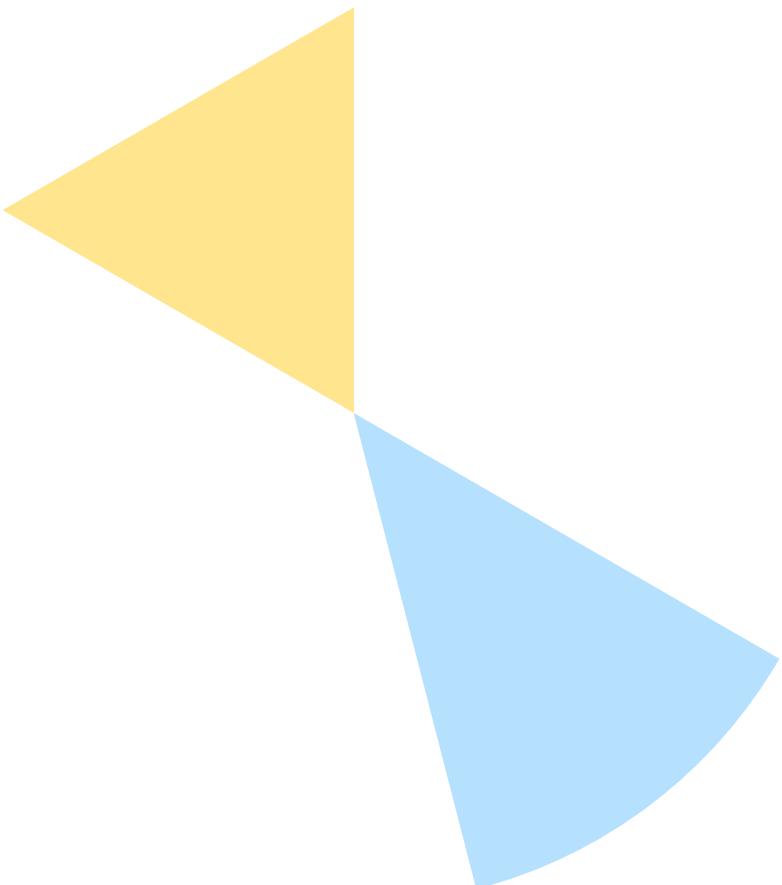
- **Benghozi P.J., Chantepie P.**, « Jeux vidéo : l'industrie culturelle du XXI^e siècle ? », Questions de Culture, octobre 2017.
- **Deps**, « Chiffres Clés 2023 de la culture et de la communication », édition 2023.
- **Gouyon M.**, « Les non-salariés dans les activités culturelles », *in* Emploi et revenu des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2015.
- **Gouyon M., Patureau F.**, « Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées », *in* France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2013.
- **Lombardo F., Wolff L.**, « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », Culture Etudes, DEPS, juillet 2020.
- **Merchaoui W., Picard S.**, « Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles 1995-2019 », Culture Etudes, DEPS, juin 2024.
- **Salembier L., Théron G.**, « Panorama de l'emploi et des revenus des non-salariés », *in* Emploi et revenu des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Théron G.**, « Un non-salarié sur quatre travaille aussi en tant que salarié », Insee Première n° 1785, décembre 2019.
- **Tholozan L.**, « Le nombre de non-salariés dans les activités culturelles a presque doublé entre 2007 et 2016 », *in* Emploi et revenu des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Tholozan L., Thoumelin C.**, « Les artistes auteurs en 2018 », Culture Etudes, DEPS, février 2022.
- **Treppoz M. et Amar E.**, « En 2021, les revenus d'activité des non-salariés rebondissent », Insee Première n° 1961, juillet 2023.

Fiches



Fiches

Fiches thématiques



1.1 Dirigeants d'entreprises

Fin 2022, hors secteur agricole, 3,9 millions de personnes dirigent une entreprise, à titre principal ou en complément d'une autre activité ► **figure 1**. Ces **indépendants** présentent une grande variété de profils : pour certains, il s'agit d'une activité d'appoint, quand d'autres dirigent de grandes entreprises présentes à l'international. La grande majorité (3,6 millions, soit 91 %) sont affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés pour leur emploi principal en tant que dirigeant : ces **non-salariés** peuvent être **micro-entrepreneurs** (45 % des dirigeants d'entreprise), **entrepreneurs individuels** classiques (24 %) ou **gérants majoritaires** de société (23 %). Les autres (341 000, soit 9 %) ont un statut de salarié de leur entreprise : ils sont dirigeants de sociétés anonymes (SA) ou de sociétés par actions simplifiées (SAS, 7 %), gérants minoritaires de SARL (1 %), gérants non associés de sociétés en nom collectif (SNC) ou dirigeants de groupements d'intérêt économique (GIE ; moins de 1 %).

Le choix du statut dépend du type et du **secteur d'activité** ainsi que de la taille de l'entreprise. Dans la santé et l'action sociale, 76 % ont opté pour le statut d'entrepreneur individuel classique ► **figure 2**. Le statut de « gérant majoritaire de société » est surtout présent dans le commerce (37 %) et la construction (32 %), alors que dans les transports, il s'agit plus souvent du micro-entrepreneuriat (56 %). Les **dirigeants salariés** sont surreprésentés dans le commerce (12 %) et la construction (12 %), ou encore les services aux entreprises et services mixtes (11 %).

Les femmes sont minoritaires parmi les dirigeants d'entreprise, encore plus parmi les salariés (23 %) que les non-salariés (41 %) ► **figure 3**.

Elles représentent 22 % des dirigeants de SA ou SAS, 27 % des gérants majoritaires, 45 % des micro-entrepreneurs et 48 % des entrepreneurs individuels classiques.

Le **revenu d'activité** est en moyenne plus élevé pour les dirigeants salariés (3 530 euros par mois) que pour les autres (2 430 euros) : c'est surtout lié au très faible revenu des micro-entrepreneurs (670 euros), alors que celui des dirigeants non salariés atteint 3 870 euros pour les gérants majoritaires et 4 220 euros pour les entrepreneurs individuels classiques. Il reste néanmoins en deçà de celui des dirigeants salariés de SNC ou de GIE (5 800 euros).

Les disparités de revenu selon le statut sont marquées : hors revenus nuls, 10 % des micro-entrepreneurs perçoivent un revenu d'activité inférieur à 20 euros, alors que le seuil correspondant pour les dirigeants de SA ou de SAS est de 760 euros. Dans le haut de la distribution, 10 % des dirigeants de SNC ou GIE perçoivent un revenu d'activité supérieur à 10 690 euros, alors que le seuil pour les 10 % de micro-entrepreneurs du haut de l'échelle est de 1 750 euros. C'est pour ce statut que l'éventail des revenus est le plus dispersé, tandis qu'il est le plus serré pour les gérants minoritaires de SARL.

Les écarts de revenu entre les dirigeants salariés et les autres s'expliquent en grande partie par le fait que le revenu croît avec la taille de l'entreprise. 84 % des entrepreneurs individuels classiques sont ainsi seuls dans leur entreprise, contre 27 % des dirigeants salariés ► **figure 4**. Par ailleurs, les salariés dirigent en moyenne des entreprises de plus grande taille : ils représentent 73 % des dirigeants des sociétés de 50 personnes ou plus. ●

► Avertissement

Dans cette fiche, le statut salarié ou non-salarié correspond à celui de l'emploi principal en tant que dirigeant, déterminé en comparant les revenus provenant de l'activité non salariée aux salaires éventuels perçus en tant que dirigeant salarié. Le nombre de non-salariés est ainsi inférieur à celui présenté dans le reste de l'ouvrage, car 19 000 non-salariés sont principalement dirigeants salariés.

► Définitions

Indépendant, non-salarié, micro-entrepreneur, entrepreneur individuel, gérant majoritaire, secteur d'activité, dirigeant salarié, revenu d'activité : voir Glossaire.

► 1. Effectifs des dirigeants par statut juridique et secteur d'activité fin 2022

en milliers

Secteurs d'activité	Effectifs au 31/12	Dirigeants non salariés			Dirigeants salariés		
		Micro-entrepreneurs	El classiques	Gérants majoritaires de société	Dirigeants de SA ¹ ou de SAS ¹	Gérants minoritaires de SARL ¹	Autres dirigeants (SNC ¹ , GIE ¹ , etc.)
Industrie (hors artisanat commercial)	208	120	19	47	18	3	0
Construction	490	197	76	158	49	10	0
Commerce et artisanat commercial	611	219	91	227	59	13	1
Transports et entreposage	165	92	35	26	10	2	0
Services aux entreprises et services mixtes	1 048	547	157	232	88	8	16
Services aux particuliers	845	489	125	172	43	11	5
Santé et action sociale	571	92	436	38	3	0	1
Ensemble	3 937	1 757	940	900	270	48	24

¹ SA : société anonyme ; SAS : société par actions simplifiée ; SARL : société à responsabilité limitée ; SNC : société en nom collectif ; GIE : groupement d'intérêt économique.

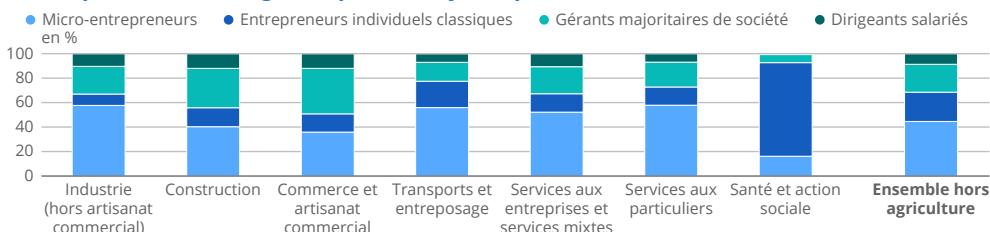
Notes : Le statut du travailleur (salarié ou non salarié) correspond à celui de l'emploi principal en tant que dirigeant, déterminé en comparant les revenus provenant de l'activité non salariée aux salaires éventuels perçus en tant que dirigeant salarié. Les dirigeants salariés sont identifiés par la détention d'un mandat ou selon leurs libellés d'emploi.

Lecture : Fin 2022, 197 000 micro-entrepreneurs dirigent une entreprise dans le secteur de la construction.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des dirigeants salariés et non salariés, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022, base Tous salariés 2022.

► 2. Répartition des dirigeants par statut juridique et secteur d'activité fin 2022



Notes : Voir Notes de la figure 1. **Lecture :** Fin 2022, 40 % des dirigeants du secteur de la construction sont micro-entrepreneurs.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des dirigeants salariés et non salariés, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022, base Tous salariés 2022.

► 3. Caractéristiques et revenus d'activité mensuels des dirigeants en 2022

Caractéristiques	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des femmes (en %)	Revenu mensuel moyen (en euros)	Part des revenus nuls (en %)	Dispersion hors revenus nuls (en euros)	10 % gagnent moins de... euros	La moitié gagne plus de... euros	10 % gagnent plus de... euros
Micro-entrepreneur	1 757	44,5	670	0,9	20	340	1 750	
Entrepreneur individuel classique	940	47,6	4 220	7,2	670	2 970	9 480	
Gérant majoritaire de société	900	27,1	3 870	13,3	650	2 840	9 150	
Ensemble des dirigeants non salariés	3 596	41,0	2 430	5,7	50	1 190	6 080	
Dirigeant de SA ¹ ou de SAS ¹	270	22,4	3 620	///	760	2 220	7 030	
Gérant minoritaire de SARL ¹	48	23,3	2 610	///	740	2 050	4 850	
Autres (SNC ¹ , GIE ¹)	24	35,9	5 800	///	560	3 150	10 690	
Ensemble des dirigeants salariés	341	23,5	3 530	///	750	2 200	6 810	

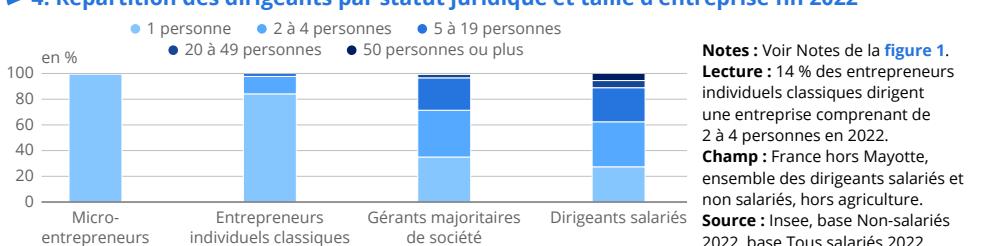
/// : absence de résultat due à la nature des choses. ¹ SA : société anonyme ; SAS : société par actions simplifiée ; SARL : société à responsabilité limitée ; SNC : société en nom collectif ; GIE : groupement d'intérêt économique.

Notes : Voir Notes de la figure 1. **Lecture :** 23,5 % des dirigeants salariés sont des femmes en 2022.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des dirigeants salariés et non salariés, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022, base Tous salariés 2022.

► 4. Répartition des dirigeants par statut juridique et taille d'entreprise fin 2022



Notes : Voir Notes de la figure 1.

Lecture : 14 % des entrepreneurs individuels classiques dirigent une entreprise comprenant de 2 à 4 personnes en 2022.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des dirigeants salariés et non salariés, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022, base Tous salariés 2022.

1.2 Effectifs et revenus d'activité des non-salariés

Fin 2022, 3,6 millions de personnes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée, dans l'ensemble des secteurs non agricoles ► **figure 1**. Si on se limite aux emplois principaux exercés, elles représentent 10 % des personnes en emploi dans ces secteurs.

Les **services aux entreprises et les services mixtes** regroupent 26 % des **non-salariés**, les **services aux particuliers hors santé** 22 %, la **santé et l'action sociale** 16 %, le **commerce et l'artisanat commercial** 15 %, et la **construction** 12 %. Les non-salariés sont en revanche relativement peu nombreux dans l'**industrie** et les **transports**.

Les **micro-entrepreneurs (ME)** économiquement actifs (1,8 million fin 2022) sont surreprésentés dans l'**industrie** (65 % des non-salariés), les **services aux particuliers** (62 %) et les **transports** (60 %, incluant les services de livraison à domicile). À l'inverse, ils sont moins nombreux dans la **santé et l'action sociale** (16 %), où nombre de professions ne sont pas ouvertes à ce statut.

Un revenu déficitaire étant ici considéré comme nul, le **revenu d'activité** moyen des non-salariés dans l'ensemble des secteurs (ME inclus) est de 2 420 euros net par mois en 2022. Les **non-salariés classiques** gagnent en moyenne 4 030 euros, alors que les ME, dont l'accès au statut impose des plafonds de chiffre d'affaires, perçoivent un revenu mensuel moyen de 670 euros : pour eux le revenu non salarié complète un revenu salarié dans 31 % des cas.

En 2022, pour les non-salariés classiques, le revenu mensuel moyen varie de 1 910 euros dans les **services aux particuliers** à 5 770 euros dans la **santé et l'action sociale**. Pour les ME, le revenu mensuel moyen est le plus faible dans les **transports** et l'**industrie** (moins de 400 euros par mois) et le plus élevé dans la **construction** (920 euros).

Depuis 2008, les effectifs des non-salariés classiques ont baissé de 12 % ► **figure 2**. Ils ont diminué dans tous les secteurs sauf la **santé** (+40 %). La baisse est très marquée dans l'**industrie** (-36 %), le **commerce** (-33 %) et la **construction** (-28 %). En incluant les ME, les effectifs ont à l'inverse augmenté de 72 % sur la période et dans chacun des secteurs. La hausse est très forte dans les **transports** (+147 %), dans les **services aux entreprises et services mixtes** (+132 %), ainsi que dans les **services aux particuliers** (+104 %). La création du statut **d'auto-entrepreneur** au 1^{er} janvier 2009 (devenu ensuite micro-entrepreneur) a fortement favorisé cette croissance jusqu'en 2013, puis de nouveau à partir de 2018, année de doublement des plafonds ouvrant droit au statut ► **figure 3**. Fin 2009, 188 000 ME étaient économiquement actifs, ils étaient 694 000 fin 2013 et près d'1,8 million fin 2022, soit un doublement de leur part dans les effectifs non salariés.

Depuis 2012, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques (en euros constants) a fluctué au rythme de la conjoncture économique. Il a progressé de 15,2 % entre 2013 et 2018. Puis, après un premier repli en 2019 (-1,1 %), il a chuté en 2020 (-5,7 %), pénalisé par la crise sanitaire et la chute de l'activité qui en a résulté.

Après un rebond en 2021 (+9,5 %), il a diminué à nouveau nettement en 2022 (-5,2 % en euros constants), dans un contexte d'inflation élevée, sauf dans les **transports** et les **services aux particuliers**. En euros constants, le revenu moyen des non-salariés classiques de 2022 est inférieur à son niveau d'avant-crise (-2,1 % par rapport à 2019), tandis que celui des micro-entrepreneurs lui est supérieur de 6,1 %. En incluant les ME, le revenu moyen des non-salariés a diminué de 12,1 % entre 2019 et 2022, reflétant surtout l'augmentation de la part des ME (de 41 % à 49 %), dont les revenus d'activité sont structurellement plus faibles. ●

► Définitions

Services aux entreprises et services mixtes, non-salarié, services aux particuliers, santé et action sociale, commerce et artisanat commercial, construction, industrie, transports, micro-entrepreneur (ME), revenu d'activité, non-salarié classique, auto-entrepreneur : voir Glossaire.

► 1. Effectifs non salariés et revenus d'activité moyens par secteur en 2022

Secteur d'activité	Effectifs (en milliers)		Part des micro-entrepreneurs (en %)	Revenu mensuel moyen ¹ (en euros)		
	Ensemble	Non-salariés classiques		Ensemble	Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs
Industrie (hors artisanat commercial)	187	66	121	64,5	1 390	3 200
Construction	433	235	198	45,7	2 020	2 940
Commerce et artisanat commercial	541	321	220	40,7	2 070	3 140
Transports et entreposage	154	62	92	60,1	980	2 060
Services aux entreprises et services mixtes	944	394	550	58,2	2 740	5 220
Services aux particuliers	790	297	492	62,3	1 070	1 910
Santé et action sociale	567	474	93	16,3	4 970	5 770
Ensemble	3 615	1 850	1 766	48,8	2 420	4 030
						670

1 Les revenus négatifs (déficits) sont considérés comme nuls.

Lecture : En 2022, 64,5 % des non-salariés de l'industrie sont micro-entrepreneurs.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture ; hors taxés d'office pour les revenus.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Évolution des effectifs non salariés par secteur entre 2008 et 2022

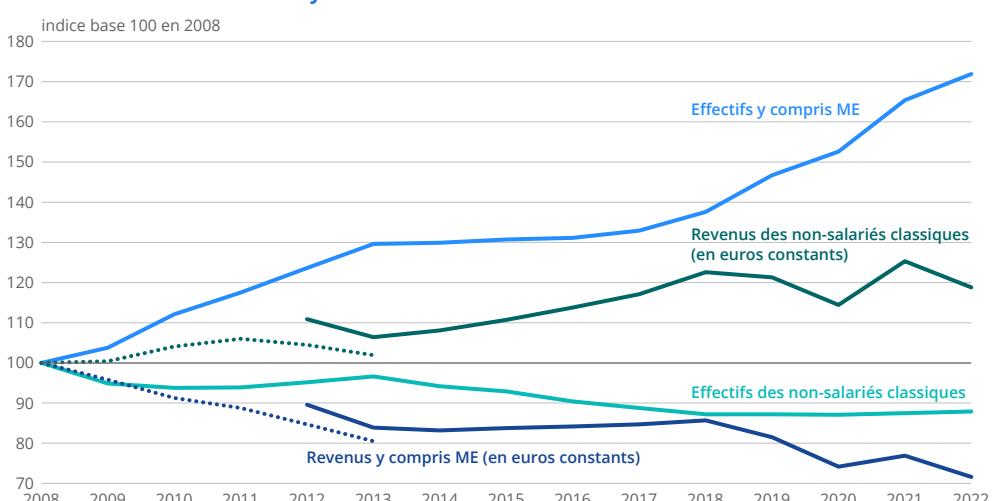
Secteur d'activité	Effectifs des non-salariés classiques	Effectifs y compris micro-entrepreneurs	en %
Industrie (hors artisanat commercial)	-35,5	81,2	
Construction	-27,5	33,3	
Commerce et artisanat commercial	-33,4	12,2	
Transports et entreposage	-1,4	146,6	
Services aux entreprises et services mixtes	-3,1	132,0	
Services aux particuliers	-23,2	103,7	
Santé et action sociale	39,6	66,9	
Ensemble	-12,0	71,9	

Lecture : Les effectifs de non-salariés classiques ont baissé de 12,0 % entre 2008 et 2022.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés 2008 et 2022.

► 3. Évolution du revenu moyen d'activité et des effectifs non salariés entre 2008 et 2022



Note : La définition du revenu d'activité a changé en 2013. Les courbes en trait plein (respectivement en trait pointillé) illustrent les évolutions selon la définition du revenu en vigueur à partir de 2013 (respectivement avant 2013).

Lecture : Entre 2008 et 2022, les effectifs des non-salariés y compris micro-entrepreneurs (ME) ont augmenté de 71,9 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture ; hors taxés d'office pour les revenus.

Source : Insee, bases Non-salariés.

1.3 Disparités de revenus des non-salariés classiques

En 2022, sur l'ensemble des **secteurs d'activité** (hors agriculture), 11 % des **non-salariés classiques** perçoivent un **revenu d'activité** nul ou déficitaire ► **figure 1**. Les **gérants majoritaires** peuvent se verser des dividendes plutôt qu'une rémunération ; leur revenu peut alors être nul même quand l'exercice est bénéficiaire. La part des revenus nuls ou déficitaires est la plus élevée dans les services aux particuliers (16 %) et la plus faible dans la santé (3 %).

Parmi l'ensemble des non-salariés classiques qui ont dégagé un revenu positif, 10 % gagnent moins de 650 euros par mois (1^{er} **décile** ou **D1**). Ce seuil est particulièrement faible dans les services aux particuliers (350 euros), l'industrie (440 euros) et le commerce (460 euros). À l'inverse, il est le plus élevé dans la santé (1 460 euros).

À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, 10 % des non-salariés classiques gagnent plus de 9 320 euros par mois (9^e décile ou **D9**), et 1 % plus de 27 950 euros (99^e **centile** ou **C99**). Le 9^e décile est le plus bas dans les services aux particuliers (4 370 euros) et les transports (4 520 euros). À l'inverse, il est le plus élevé dans les services aux entreprises et services mixtes (12 290 euros) et dans la santé (12 080 euros).

Pour mesurer les inégalités de revenu, le **rapport interdécile** D9/D1 est couramment utilisé. Dans l'ensemble il est de 14 pour les revenus d'activité des non-salariés classiques ► **figure 2**. En considérant les revenus non annualisés qui, outre la rémunération d'une unité de travail, varient selon le volume de travail réalisé au cours de l'année, le rapport interdécile atteint 15, soit un peu moins que pour le **revenu salarial** dans le secteur privé (18). Dans le haut de la distribution des revenus, le rapport interdécile D9/D5 est en revanche plus élevé pour les

revenus non salariaux (3) que pour le revenu salarial (2).

Pour les non-salariés, les inégalités de revenu annualisé sont plus faibles dans la construction, la santé et les transports (rapport interdécile D9/D1 inférieur à 10), et plus fortes dans l'industrie (18), les services aux entreprises et services mixtes (17) ou le commerce (17). Dans ces trois derniers secteurs, les revenus sont plus dispersés que dans les autres secteurs, aussi bien dans la première que dans la seconde moitié de la distribution.

Entre 2008 et 2022, la dispersion des revenus des non-salariés classiques, mesurée par le rapport interdécile, s'est atténuée. La médiane (5^e décile ou **D5**) a augmenté sur la période, de 0,6 % par an en moyenne en euros constants de 2008 à 2012, puis de 1,4 % par an de 2012 à 2022 ► **figure 3**. Le D9 a peu varié (-0,1 % par an en moyenne sur 2008-2012, puis +0,4 % par an sur 2012-2022), tandis que le D1 a sensiblement augmenté (+3,4 % par an en moyenne sur 2008-2012, puis +2,4 % par an), de sorte que les inégalités de revenus se sont nettement réduites, de 3 points environ en une décennie pour le rapport D9/D1. La hausse des revenus dans le bas de la distribution est en partie liée à la montée en charge du statut de **micro-entrepreneur (ME)** : depuis 2009, davantage de non-salariés ayant de faibles revenus optent pour ce statut, si bien que la proportion de non-salariés classiques à bas revenus se réduit. Les seuils du bas de l'échelle de revenu des non-salariés classiques s'en trouvent mécaniquement rehaussés.

Tout en haut de l'échelle, le dernier centile (C99) a davantage augmenté que le D9. Pour autant, entre 2012 et 2022, ce seuil a progressé de 5,3 % en euros constants, soit trois fois moins que le revenu d'activité médian des non-salariés classiques. ●

► Définitions

Secteurs d'activité, non-salarié classique, revenu d'activité, gérant majoritaire, décile (D1, D5, D9), centile (C99), rapport interdécile, revenu salarial, revenu non salarial, micro-entrepreneur (ME) : voir Glossaire.

► 1. Dispersion des revenus d'activité mensuels des non-salariés classiques en 2022

Secteur d'activité	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des revenus nuls ou déficitaires (en %)	Dispersion des revenus hors revenus nuls ou déficitaires (en euros)					
			1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	9 ^e décile	99 ^e centile
Industrie (hors artisanat commercial)	66	13,8	440	1 140	2 480	4 510	7 760	22 020
Construction	235	8,7	800	1 610	2 560	3 880	5 940	14 800
Commerce et artisanat commercial	321	13,9	460	1 170	2 400	4 380	7 630	21 770
Transports et entreposage	62	12,4	500	950	1 670	2 790	4 520	13 230
Services aux entreprises et services mixtes	394	13,4	710	1 870	3 740	6 850	12 290	39 730
Services aux particuliers	297	15,5	350	850	1 610	2 660	4 370	12 680
Santé et action sociale	474	2,5	1 460	2 550	4 050	6 940	12 080	31 070
Ensemble	1 850	10,6	650	1 520	2 900	5 190	9 320	27 950

Lecture : En 2022, 8,7 % des non-salariés de la construction ont un revenu nul ou déficitaire.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors micro-entrepreneurs et hors agriculture ; hors taxés d'office pour les revenus.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Indicateurs d'inégalités de revenus des non-salariés classiques en 2022

Secteur d'activité	Indicateur de dispersion (hors revenus nuls ou déficitaires)			
	Q3/Q1	D9/D1	D5/D1	D9/D5
Industrie (hors artisanat commercial)	4,0	17,6	5,6	3,1
Construction	2,4	7,4	3,2	2,3
Commerce et artisanat commercial	3,7	16,6	5,2	3,2
Transports et entreposage	2,9	9,1	3,4	2,7
Services aux entreprises et services mixtes	3,7	17,3	5,2	3,3
Services aux particuliers	3,1	12,4	4,6	2,7
Santé et action sociale	2,7	8,3	2,8	3,0
Ensemble	3,4	14,3	4,4	3,2

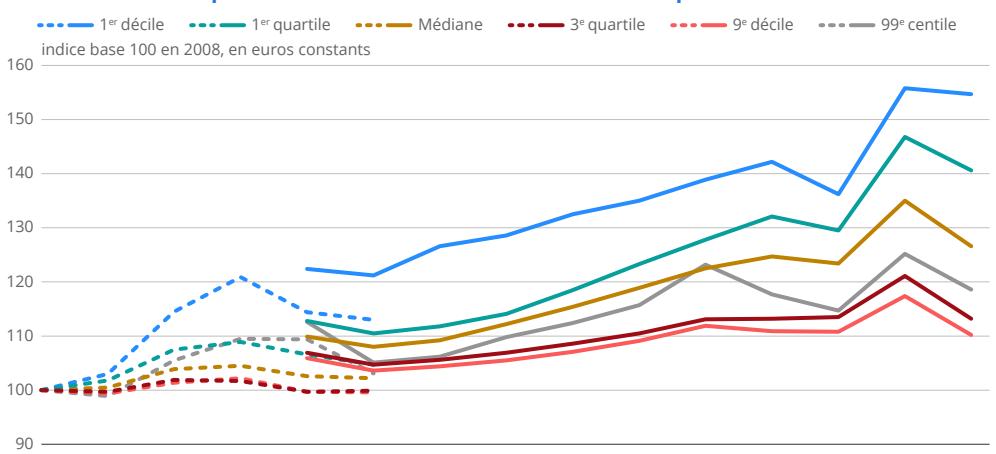
Note : Q1 : 1^{er} quartile, Q3 : 3^e quartile, D1 : 1^{er} décile, D5 : 5^e décile soit la médiane.

Lecture : Dans la construction, le rapport interdécile D9/D1 est de 7,4.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors revenus nuls ou déficitaires, hors taxés d'office, hors micro-entrepreneurs et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Évolution des quantiles de revenus des non-salariés classiques entre 2008 et 2022



Note : La définition du revenu a changé en 2013. Les courbes en trait plein présentent le revenu selon la définition en vigueur à partir de 2013 ; les traits pointillés selon la définition en vigueur avant 2013.

Lecture : Entre 2008 et 2011, le revenu médian des non-salariés classiques a augmenté de 4,5 % en euros constants (indice 104,5, base 100 en 2008).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors revenus nuls ou déficitaires, hors taxés d'office, hors micro-entrepreneurs et hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés.

1.4 Emploi et revenus d'activité des micro-entrepreneurs

Fin 2022, 1 766 000 **micro-entrepreneurs (ME)** sont **économiquement actifs** ▶ **figure 1**.

Ils exercent une activité non salariée dans l'ensemble des secteurs non agricoles, à titre principal ou en complément d'une activité salariée. Ils représentent désormais près de la moitié (49 %) de l'emploi non salarié, cette part variant fortement selon les secteurs : elle culmine à 95 % dans les activités de livraison à domicile et des coursiers urbains et dépasse 75 % notamment dans certains services aux particuliers (enseignement, activités artistiques et récréatives, autres services personnels), dans certaines activités spécialisées (traduction, design, photographie) et dans le commerce de détail hors magasin (à distance ou sur les marchés) ▶ **figure 2**. À l'opposé, moins de 20 % des non-salariés sont ME dans les activités financières et d'assurance, le transport de fret et déménagement, ou dans la santé et l'action sociale. Dans ce dernier secteur, nombre de professions ne sont pas ouvertes au statut de ME, celles qui le sont concernent principalement les activités de psychothérapie, psychanalyse, acupuncture ou homéopathie. La population des micro-entrepreneurs se renouvelle fortement chaque année : 27 % des ME économiquement actifs fin 2022 ne l'étaient pas l'année précédente, et 21 % des ME actifs fin 2021 ne le sont plus fin 2022.

Après avoir doublé dès la deuxième année d'existence du dispositif, en 2010, les effectifs de micro-entrepreneurs ont augmenté en moyenne de 22 % par an entre 2010 et 2013 ▶ **figure 3**. Avec la fin de l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) début 2015, qui a pesé sur les affiliations, leur croissance s'est modérée, tout en restant vive : +8 % en moyenne par an entre 2015 et 2017. Avec le doublement des plafonds de chiffres d'affaires ouvrant droit au statut début 2018, la croissance s'est à nouveau accrue : +14 % par an en moyenne entre 2017 et 2022.

Les effectifs de ME du secteur des transports ont le plus augmenté entre 2017 et 2021 (+53 % par an en moyenne), avant de se replier de 17 % en 2022. Cette baisse provient principalement de la livraison à domicile, dont les effectifs de ME ont reculé de 23 % en 2022, probablement en raison d'une demande moindre qu'en 2020 et 2021, notamment lors des confinements.

Dans les autres secteurs, la hausse annuelle des effectifs entre 2017 et 2022, quoique soutenue, a été moins prononcée, comprise entre 8 % dans le commerce et 16 % dans les services aux entreprises et services mixtes. Dans le secteur de la santé, les effectifs de ME ont progressé de 10 % par an en moyenne entre 2017 et 2022.

La moitié des ME perçoit moins de 340 euros par mois de leur activité non salariée. Leur faible revenu est lié à la nature de ce régime, qui impose des plafonds sur le chiffre d'affaires. Il s'agit souvent d'une activité d'appoint : en 2022, 31 % des ME la cumulent avec un travail salarié, contre 9 % des **non-salariés classiques**.

Dans l'industrie et les transports, la **médiane** des revenus ne dépasse pas 130 euros par mois en 2022, alors qu'elle atteint 710 euros dans la construction. Les **revenus d'activité** s'approchent plus souvent du plafond imposé dans certains secteurs des services aux entreprises ou des services mixtes. Ainsi, un micro-entrepreneur sur quatre gagne plus de 1 300 euros par mois dans le conseil de gestion ou la construction, et plus de 1 600 euros dans les activités immobilières, l'architecture et l'ingénierie.

Le poids des revenus des ME dans l'ensemble des revenus générés par les activités non salariées est de 13 % en 2022, soit deux fois plus qu'en 2017. Il atteint 53 % dans l'enseignement (35 % en 2017), secteur où les ME sont particulièrement nombreux et où l'écart relatif de revenu entre non-salariés classiques et ME est faible. ●

► Définitions

Micro-entrepreneur (ME), micro-entrepreneur économiquement actif, non-salarié classique, médiane, revenu d'activité : voir Glossaire.

► 1. Effectifs de micro-entrepreneurs et dispersion des revenus d'activité par secteur d'activité en 2022

Secteur d'activité	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des nouveaux ME dans les effectifs (en %)	Part des sortants parmi les ME de 2021 (en %)	Distribution des revenus d'activité hors revenus nuls ou déficitaires (en euros)		
				Q1	Médiane	Q3
Industrie (hors artisanat commercial)	121	24,8	17,1	30	130	480
Construction	198	22,1	18,2	260	710	1 350
Commerce et artisanat commercial	220	23,4	21,5	50	200	680
Transports et entreposage	92	31,0	42,0	20	80	300
Services aux entreprises et services mixtes	550	31,3	23,5	130	460	1 220
Services aux particuliers	492	26,8	16,6	90	310	780
Santé et action sociale	93	18,2	14,0	130	470	1 170
Ensemble	1 766	26,9	21,1	90	340	950

Lecture : Parmi les 121 000 micro-entrepreneurs (ME) exerçant dans l'industrie fin 2022, 24,8 % n'étaient pas ME économiquement actifs fin 2021. À l'inverse, 17,1 % des ME actifs fin 2021 dans l'industrie ne le sont plus fin 2022.

Champ : France hors Mayotte, micro-entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Part des micro-entrepreneurs parmi les non-salariés par secteur d'activité fin 2022

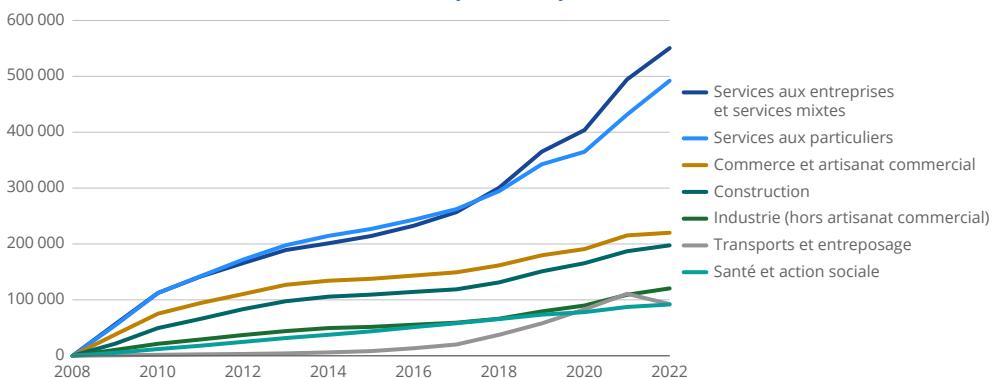


Lecture : Dans l'industrie, les micro-entrepreneurs économiquement actifs représentent 64,5 % des effectifs non salariés fin 2022 et perçoivent 17,1 % des revenus du secteur.

Champ : France hors Mayotte, micro-entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Évolution des effectifs de micro-entrepreneurs par secteur entre 2009 et 2022



Note : Le statut de micro-entrepreneur ayant été créé en 2009, l'année 2008 a été prise comme point de départ pour illustrer la montée en charge.

Lecture : Dans le secteur des services aux particuliers, 492 200 micro-entrepreneurs étaient actifs au 31 décembre 2022, soit 149 700 de plus qu'au 31 décembre 2019.

Champ : France hors Mayotte, micro-entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés.

1.5 Pluriactivité des indépendants

Fin 2022, dans l'ensemble des **secteurs d'activité** hors agriculture, 717 000 **non-salariés**, soit 20 % d'entre eux, sont **pluriactifs**, c'est-à-dire qu'ils cumulent une activité non salariée et une activité salariée en fin d'année ► **figure 1**. L'activité non salariée est le plus souvent un complément à l'activité salariée : pour quatre pluriactifs sur cinq, le revenu total perçu provient majoritairement de leur activité salariée. La pluriactivité peut être temporaire : certains créateurs d'entreprise préfèrent conserver leur emploi salarié le temps de s'assurer de la rentabilité de leur activité non salariée, puis basculer vers le non-salarier. Elle peut aussi être durable, l'activité non principale offrant alors une ressource complémentaire.

Les femmes sont davantage pluriactives que les hommes : fin 2022, 22 % d'entre elles cumulent salariat et non-salarier, contre 18 % des hommes. La proportion de pluriactifs baisse avec l'âge : 30 % des non-salariés âgés de moins de 30 ans occupent également un emploi salarié, alors qu'ils ne sont que 9 % parmi les 60 ans ou plus. Le secteur de la santé fait exception, les pluriactifs y demeurant un peu plus nombreux après 60 ans (14 %).

Les **micro-entrepreneurs (ME)** sont plus souvent pluriactifs que les **non-salariés classiques** : fin 2022, en moyenne 31 % des ME sont dans ce cas, contre 9 % des non-salariés classiques ► **figure 2**. En plus de ces pluriactifs, 15 % des ME et 7 % des non-salariés classiques ont occupé un emploi salarié en cours d'année mais n'exercent plus que leur activité non salariée en fin d'année. Il s'agit souvent de personnes cumulant ou alternant leur activité non salariée avec une activité salariée saisonnière, ou simplement d'actifs ayant quitté le salariat pour le non-salarier en cours d'année.

Fin 2022, la pluriactivité est peu répandue dans la construction (5 % des non-salariés classiques et 12 % des ME) et limitée dans le commerce (respectivement 8 % et 24 %). Elle est plus courante dans les services aux entreprises ou aux particuliers où elle concerne un non-salarier

classique sur dix et un ME sur trois. Dans la santé et l'action sociale, la part de pluriactifs est bien plus élevée qu'en moyenne, parmi les non-salariés classiques (12 %) comme parmi les ME (40 %). La part de ME pluriactifs est la plus élevée dans le secteur des transports et de l'entreposage (43 %).

Parmi les pluriactifs exerçant leur activité non salariée dans le secteur de la santé, 67 % occupent un emploi salarié dans ce même secteur : leur activité de complément est très souvent un prolongement de l'activité principale, pratiquée dans un autre cadre. Dans les services aux particuliers, cette proportion est de 49 %. Dans les autres secteurs d'activité, les pluriactifs exercent majoritairement leur activité salariée dans un secteur différent.

Quel que soit le secteur d'activité ou le statut juridique, les pluriactifs dégagent de leur seule activité non salariée un **revenu** moins élevé que les **monoactifs**. En moyenne en 2022, le revenu non salarié des non-salariés classiques pluriactifs est de 3 010 euros par mois, inférieur de 27 % à celui des monoactifs (4 120 euros) ► **figure 3**. Selon le secteur d'activité, les disparités sont fortes : l'écart est limité à 3 % dans la santé, mais le revenu non salarié des pluriactifs est environ deux fois plus faible que celui des monoactifs dans les autres secteurs.

En dehors de la santé, la majeure partie des revenus des pluriactifs proviennent de leur activité salariée. Cette part atteint près de 75 % pour les non-salariés classiques de l'industrie et des services aux particuliers. Parmi les ME pluriactifs, elle dépasse 80 % dans tous les secteurs, hormis la santé (77 %).

Dans tous les secteurs, les pluriactifs ont en moyenne un revenu d'activité global plus élevé que les monoactifs. Cet écart est le plus marqué parmi les ME, pour lesquels le revenu global des pluriactifs est 3,0 fois plus élevé que celui des monoactifs (contre 1,5 fois plus élevé parmi les non-salariés classiques). ●

► Définitions

Secteur d'activité, non-salarier, pluriactif, micro-entrepreneur (ME), non-salarier classique, revenu d'activité, monoactif, taxés d'office : voir Glossaire.

► 1. Caractéristiques des pluriactifs fin 2022

Secteur d'activité	Nombre de pluriactifs (en milliers)	dont salariés dans le même secteur (en %)	Ensemble	Proportion de pluriactifs parmi l'ensemble des non-salariés (en %)			
				Femmes	Hommes	Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Industrie (hors artisanat commercial)	43	16,7	23,3	32,5	15,8	35,5	6,8
Construction	34	37,9	7,9	17,1	7,6	13,0	3,6
Commerce et artisanat commercial	77	28,5	14,3	15,8	13,5	26,6	4,8
Transports et entreposage	45	18,3	29,1	29,0	29,1	43,8	5,6
Services aux entreprises et services mixtes	222	39,7	23,6	25,2	22,5	32,7	10,0
Services aux particuliers	201	49,0	25,5	25,3	25,7	32,8	11,0
Santé et action sociale	92	67,2	16,3	16,5	15,9	16,8	13,9
Ensemble*	717	41,7	19,8	22,2	18,2	29,7	9,1

1 Y compris non-salariés dont le secteur d'activité n'est pas connu.

Lecture : Fin 2022, parmi les 43 000 pluriactifs exerçant leur activité non salariée dans l'industrie, 16,7 % sont également salariés dans l'industrie.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Part des non-salariés ayant exercé une activité salariée en 2022



Lecture : Fin 2022, 30,8 % des micro-entrepreneurs sont pluriactifs, c'est-à-dire qu'ils occupent également un emploi salarié à cette date, et 15,3 % sont monoactifs mais ont occupé un emploi salarié dans le courant de l'année.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Revenus des pluriactifs en 2022

Secteur d'activité	Non-salarieés classiques			Micro-entrepreneurs			en euros
	Monoactifs		Pluriactifs en fin d'année	Monoactifs		Pluriactifs en fin d'année	
	Revenu moyen non salarié	Revenu moyen non salarié	Revenu global moyen	Revenu moyen non salarié	Revenu moyen non salarié	Revenu global moyen	
Industrie (hors artisanat commercial)	3 340	1 230	4 510	480	160	2 040	
Construction	3 010	1 310	3 920	980	470	2 450	
Commerce et artisanat commercial	3 270	1 380	4 040	590	290	2 280	
Transports et entreposage	2 140	990	3 410	360	160	1 910	
Services aux entreprises et services mixtes	5 500	2 680	6 990	1 050	480	2 870	
Services aux particuliers	2 010	930	3 340	650	340	2 240	
Santé et action sociale	5 780	5 630	8 420	930	530	2 320	
Ensemble	4 120	3 010	6 120	800	370	2 430	

Note : Les revenus et les salaires sont nets des cotisations sociales mais pas des contributions sociales imposables (CSG non déductible et CRDS).

Lecture : En 2022, le revenu moyen non salarié des micro-entrepreneurs monoactifs est de 980 euros dans la construction.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

1.6 Emploi et revenus selon le sexe

Fin 2022, 1,48 million de femmes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée (hors agriculture). Elles représentent 41 % de l'ensemble des **non-salariés**, contre 49 % des salariés ► **figure 1**. Les femmes non salariées optent plus souvent que les hommes pour le statut de **micro-entrepreneur (ME)**, hormis dans les transports et la construction ► **figure 2**. Notamment, plus des trois quarts des femmes non salariées travaillant dans l'industrie ont choisi ce statut, contre moins d'un homme sur deux ; elles y exercent des activités souvent peu lucratives, telles que la fabrication de bijoux fantaisie ou de vêtements. Parmi les seuls **non-salariés classiques**, les secteurs les plus féminisés sont la santé, où les femmes sont majoritaires, et les services aux particuliers, notamment les services personnels (coiffure, soins de beauté, etc.). À l'inverse, seulement 4 % des non-salariés de la construction sont des femmes.

Depuis 2008, l'emploi non salarié des femmes est plus dynamique que celui des hommes, y compris en incluant les ME. Parmi les non-salariés classiques notamment, les effectifs féminins ont augmenté de 6 % entre 2008 et 2022 alors que les effectifs masculins ont reculé de 20 % ► **figure 3**. La part des femmes dans le non-salarariat a ainsi augmenté continûment sur la période, passant de 31 % en 2008 à 41 % en 2022.

Moins nombreuses que les hommes parmi les non-salariés, les femmes sont aussi moins rémunérées. En 2022, elles ont gagné en moyenne 1 980 euros par mois via leur activité non salariée, soit 27 % de moins que les hommes (2 720 euros). Une partie de cet écart provient de la surreprésentation des femmes dans le micro-entrepreneuriat, où les **revenus** sont très faibles. L'écart de rémunération est ainsi plus faible si l'on considère les seuls non-salariés classiques (-20 %) ou les seuls ME (-17 %).

Parmi les non-salariés classiques, les femmes gagnent 46 % de moins que les hommes dans les professions de santé, en moyenne plus rémunératrices : le métier exercé, le temps de travail, l'ancienneté et la localisation expliquent en partie cet écart. La différence de revenu est également très élevée dans l'industrie, où les femmes perçoivent 44 % de moins que leurs homologues masculins. L'écart est plus modéré dans les transports (-5 %) et le commerce (-16 %).

Hors ME, bien que les femmes déclarent un peu moins souvent que les hommes un revenu nul (9 % contre 11 %), les écarts de revenu entre femmes et hommes s'observent tout au long de l'échelle des revenus et croissent à mesure qu'on s'élève dans la distribution ► **figure 4**. Ainsi, parmi celles ayant dégagé un revenu positif, la moitié a perçu en 2022 moins de 2 760 euros par mois, soit un revenu médian inférieur de 8 % à celui des hommes (3 000 euros). L'écart est plus restreint dans le bas de la distribution : 10 % des femmes ont gagné moins de 640 euros par mois, niveau inférieur de 3 % au décile de revenu correspondant (D1) pour les hommes. L'écart est en revanche plus prononcé dans le haut de la distribution : 10 % des femmes ont gagné plus de 7 630 euros par mois, soit 27 % de moins que le décile de revenu correspondant (D9) pour les hommes (10 460 euros). Les inégalités de revenu, mesurées par le **rapport interquartile** ou par le **rapport interdécile**, sont ainsi plus élevées pour les hommes que pour les femmes.

Parmi les non-salariés classiques, les inégalités de revenus entre femmes et hommes se sont un peu réduites au cours des quinze dernières années. Entre 2008 et 2013, le revenu des femmes a augmenté de 8,7 % en euros constants, alors qu'il a stagné pour leurs homologues masculins. Depuis 2013, le revenu inclut désormais une partie des dividendes perçus ; selon cette nouvelle définition, le revenu des femmes a augmenté de 16,0 % entre 2013 et 2022, plus rapidement que celui des hommes (+11,7 %). ●

► Définitions

Non-salariés, micro-entrepreneurs (ME), non-salariés classiques, revenu (d'activité), rapport interquartile, rapport interdécile, taxés d'office : voir Glossaire.

► 1. Effectifs et revenus d'activité mensuels selon le sexe en 2022

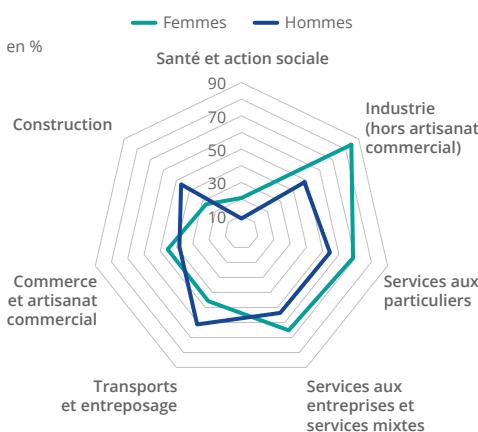
Secteur	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des femmes (en %)	Revenu mensuel moyen		
			Femmes (en euros)	Hommes (en euros)	Écart (en %)
Non-salariés classiques	1 850	37,4	3 470	4 360	-20,4
Industrie (hors artisanat commercial)	66	19,5	1 950	3 500	-44,3
Construction	235	4,4	2 250	2 970	-24,2
Commerce et artisanat commercial	321	32,5	2 780	3 310	-16,0
Transports et entreposage	62	10,7	1 960	2 070	-5,3
Services aux entreprises et services mixtes	394	32,9	4 330	5 660	-23,5
Services aux particuliers	297	45,6	1 580	2 190	-27,9
Santé et action sociale	474	61,6	4 350	8 030	-45,8
Micro-entrepreneurs	1 766	44,5	600	720	-16,7
Ensemble	3 615	40,9	1 980	2 720	-27,2

Lecture : En 2022, 44,5 % des micro-entrepreneurs sont des femmes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture ; hors taxés d'office pour les revenus.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Part des micro-entrepreneurs par secteur selon le sexe en 2022

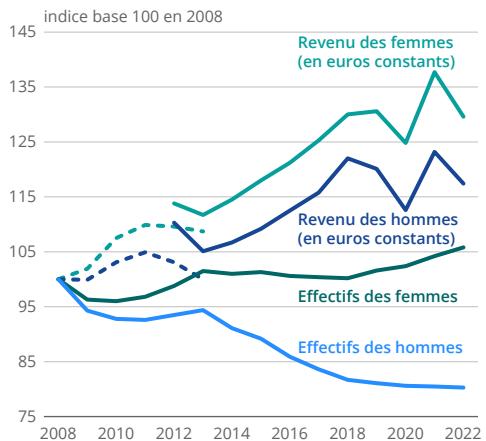


Lecture : Dans le secteur de la santé et action sociale, 20,7 % des femmes non salariées sont micro-entrepreneuses contre 8,3 % des hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Évolution du revenu moyen et des effectifs de non-salariés classiques entre 2008 et 2022



Notes : La définition du revenu a changé en 2013. Les non-salariés taxés d'office sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les revenus.

Lecture : Entre 2008 et 2022, les effectifs de femmes non-salariées classiques a progressé de 5,8 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors micro-entrepreneurs et hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés.

► 4. Distribution des revenus mensuels des non-salariés classiques par sexe en 2022

Sexe	Part de revenus nuls ou déficitaires (en %)	Distribution hors revenus nuls ou déficitaires (en euros)						Indicateurs d'inégalités (hors revenus nuls ou déficitaires)	
		D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Q3/Q1	D9/D1	
Femmes	9,4	640	1 460	2 760	4 620	7 630	3,2	11,9	
Hommes	11,3	660	1 560	3 000	5 630	10 460	3,6	15,8	
Ensemble des non-salariés classiques	10,6	650	1 520	2 900	5 190	9 320	3,4	14,3	

Lecture : Parmi l'ensemble des femmes non-salariées classiques percevant un revenu positif, une sur dix gagne plus de 7 630 euros par mois.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office, hors micro-entrepreneurs et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

1.7 Emploi et revenu selon l'âge

Fin 2022, l'âge moyen des **non-salariés** (hors agriculture), exerçant leur activité à titre principal ou en complément d'une activité salariée, est de 45 ans. La population non salariée est plus âgée que celle des salariés : 13 % ont moins de 30 ans, contre 23 % des salariés du privé ; à l'inverse, 14 % ont 60 ans ou plus, contre seulement 7 % des salariés ► **figure 1**.

Les femmes non salariées sont en moyenne légèrement plus jeunes que les hommes. Ainsi, fin 2022, 54 % des femmes non salariées ont moins de 45 ans, contre 48 % des hommes non salariés. Les parts sont plus proches parmi les salariés : 57 % des femmes et 59 % des hommes ont moins de 45 ans.

Fin 2008, avant la création du statut de **micro-entrepreneur (ME)**, 8 % des non-salariés avaient moins de 30 ans. Ce nouveau statut attire particulièrement les jeunes si bien que fin 2022, 19 % des ME ont moins de 30 ans, contre 6 % des **non-salariés classiques** ► **figure 2**. Cette part atteint même 52 % dans le secteur de la livraison à domicile. Au contraire, la proportion de ME âgés de 45 ans ou plus est plus faible : 29 % ont entre 45 et 59 ans, contre 42 % des non-salariés classiques, et 12 % ont 60 ans ou plus, contre 16 %. Les ME âgés de 60 ans ou plus sont concentrés dans certains **secteurs d'activité** des services tels que le conseil de gestion, l'enseignement et certains services personnels.

Hors ME, l'âge moyen est le plus bas dans certaines activités de services comme les activités des infirmiers et des sages-femmes ou celle de la coiffure, les moins de 30 ans étant surreprésentés dans ces secteurs. Dans la plupart des autres activités de services, l'âge moyen est relativement plus élevé, avec davantage de seniors. C'est notamment le cas parmi les médecins, un sur trois ayant 60 ans ou plus, soit deux fois plus qu'en moyenne, et dans certaines activités spécialisées comme l'architecture, l'ingénierie

ou les activités immobilières. À l'inverse, la construction est le secteur avec la plus faible part de non-salariés classiques âgés de 60 ans ou plus (10 %). La pénibilité physique du travail dans ce secteur et des débuts de carrière précoce peuvent expliquer cette particularité. Dans l'industrie et le commerce, les 45 ans ou plus sont surreprésentés, ce qui peut en partie s'expliquer par l'importance des investissements nécessaires pour créer son entreprise dans ces secteurs et s'y maintenir durablement.

Quel que soit le secteur, le **revenu d'activité** moyen des non-salariés classiques augmente avec l'âge jusqu'à 60 ans. En 2022, les 45-59 ans gagnent en moyenne 4 440 euros par mois, soit 1,8 fois plus que les moins de 30 ans (2 450 euros). Cet écart est plus marqué dans l'industrie et le commerce, ainsi que dans les services aux entreprises et services mixtes. Il est plus limité parmi les ME.

Le revenu moyen des non-salariés classiques de 60 ans ou plus s'établit à 3 960 euros, au-dessous de celui des 45-59 ans et de la moyenne (4 030 euros). Le secteur de la santé est le seul où le revenu ne baisse pas après 60 ans.

Les disparités de revenus sont particulièrement fortes pour les non-salariés classiques âgés de 60 ans ou plus. La part des revenus nuls est plus élevée qu'aux autres âges (17 %, contre 11 % en moyenne) ► **figure 3**. Surtout, pour ceux qui ont dégagé un revenu positif, les revenus les plus faibles côtoient les plus élevés : en 2022, 10 % des non-salariés classiques de 60 ans ou plus ont perçu moins de 320 euros mensuels et 10 % plus de 11 130 euros, soit un **rapport interdécile** 2,4 fois plus élevé que celui de l'ensemble des non-salariés classiques. Les faibles revenus au-delà de 60 ans peuvent résulter d'une cessation progressive d'activité ou du choix pour certains de compléter leur retraite par une activité non salariée réduite. ●

► Définitions

Non-salarié, micro-entrepreneur (ME), non-salarié classique, secteur d'activité, revenu d'activité, rapport interdécile : voir Glossaire.

► 1. Structure par âge des non-salariés et revenus d'activité mensuels moyens en 2022

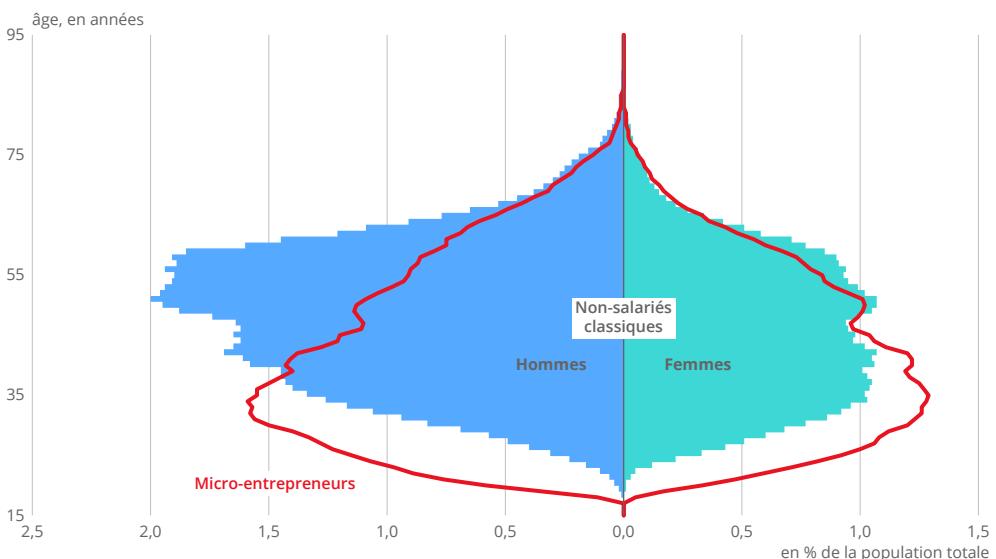
Secteur d'activité	Répartition par âge au 31/12 (en %)					Revenu mensuel moyen (en euros)			
	Moins de 30 ans	De 30 à 44 ans	De 45 à 59 ans	60 ans ou plus	Moins de 30 ans	De 30 à 44 ans	De 45 à 59 ans	60 ans ou plus	
Non-salariés classiques	6,1	35,3	42,3	16,3	2 450	3 780	4 440	3 960	
Industrie (hors artisanat commercial)	3,2	27,6	49,9	19,2	1 240	2 740	3 810	2 510	
Construction	4,1	37,6	48,1	10,3	1 760	2 770	3 290	2 300	
Commerce et artisanat commercial	4,6	30,0	47,5	17,9	1 320	2 850	3 550	2 860	
Transports et entreposage	6,2	32,8	45,0	16,0	1 070	1 940	2 370	1 630	
Services aux entreprises et services mixtes	4,2	34,1	44,1	17,6	2 620	4 790	6 140	4 260	
Services aux particuliers	5,6	32,8	45,6	16,0	1 210	1 810	2 160	1 630	
Santé et action sociale	10,4	42,0	31,1	16,4	3 320	5 110	6 740	6 950	
Micro-entrepreneurs	19,4	40,2	28,7	11,7	520	750	700	540	
Ensemble	12,6	37,7	35,7	14,0	990	2 220	3 000	2 590	

Lecture : Fin 2022, 19,4 % des micro-entrepreneurs ont moins de 30 ans. Leur revenu mensuel moyen est de 520 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture ; hors taxés d'office pour les revenus.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Pyramide des âges des non-salariés selon le statut, au 31 décembre 2022



Lecture : Parmi les micro-entrepreneurs en activité fin 2022, 1,2 % sont des hommes de 25 ans.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Distribution des revenus mensuels des non-salariés classiques par âge en 2022

Âge	Part des revenus nuls ou déficitaires (en %)	Distribution hors revenus nuls ou déficitaires (en euros)					Indicateur d'inégalités	
		1 ^{er} décile (D1)	1 ^{er} quartile (Q1)	Médiane	3 ^e quartile (Q3)	9 ^e décile (D9)	Q3/Q1	D9/D1
Moins de 30 ans	13,6	570	1 410	2 430	3 630	5 240	2,6	9,2
De 30 à 44 ans	9,4	810	1 690	2 940	4 900	8 220	2,9	10,2
De 45 à 59 ans	8,7	740	1 610	3 070	5 580	10 110	3,5	13,6
60 ans ou plus	17,1	320	930	2 470	5 710	11 130	6,1	34,6
Ensemble des non-salariés classiques	10,6	650	1 520	2 900	5 190	9 320	3,4	14,3

Lecture : Parmi les non-salariés classiques de moins de 30 ans ayant dégagé un revenu positif en 2022, 10 % ont perçu moins de 570 euros par mois.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office, hors micro-entrepreneurs et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

1.8 Conditions de travail des indépendants

Les conditions de travail peuvent être appréhendées à travers différents facteurs de **risque professionnel : pénibilité physique, cumul de contraintes de rythme, manque d'autonomie**, isolement, **forte emprise du travail** sur la vie quotidienne ou encore insécurité de la situation d'emploi. Les conditions de travail des indépendants se distinguent de celles des salariés : notamment, s'ils bénéficient d'une plus grande autonomie que les salariés, cette liberté accrue s'accompagne d'un plus grand isolement. Leur organisation du travail et les préoccupations liées à leur avenir professionnel les différencient également des salariés. Pour autant, les conditions de travail des indépendants varient selon les catégories socioprofessionnelles.

Les agriculteurs exploitants et les artisans sont nettement plus souvent exposés à de la pénibilité physique que les salariés (66 % et 46 %, contre 23 %) ► **figure 1**. À l'inverse, les professions libérales, les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, les commerçants, ou encore les professions intermédiaires y sont nettement moins exposés en moyenne que les salariés.

Les marges de manœuvre plus élevées dont disposent les indépendants dans l'exercice de leur activité peuvent expliquer qu'ils déclarent moins souvent subir des contraintes de rythme de travail (19 %) que les salariés (40 %). Ici encore, les agriculteurs exploitants et les artisans se distinguent des autres indépendants (26 % et 24 %), tandis que les commerçants sont les moins touchés par ces contraintes (11 %). Les indépendants sont aussi moins nombreux à estimer devoir sacrifier la qualité de leur travail (5 % contre 15 %) et 82 % ressentent davantage la fierté du travail bien fait (contre 65 % des salariés). Ils sont bien moins nombreux à

ressentir un manque d'autonomie dans leur travail (7 % contre 23 %). En contrepartie, ils sont davantage isolés (76 % déclarent travailler toujours ou souvent seuls, contre 57 % des salariés), à l'exception des chefs d'entreprise (46 %).

Les indépendants se déclarent plus souvent soumis à une forte emprise de leur travail sur leur vie (20 %) que les salariés (6 %) ► **figure 2**. Ce phénomène touche 48 % des agriculteurs exploitants, 25 % des commerçants et 17 % des chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus. Il concerne aussi davantage les hommes (23 %) que les femmes (14 %). Les indépendants ont ainsi plus de mal à concilier vie professionnelle et vie privée : 22 % d'entre eux déclarent que leurs horaires de travail sont peu compatibles avec leurs engagements sociaux et familiaux en dehors du travail, contre 17 % des salariés. Ils sont en revanche moins nombreux à déclarer des difficultés pour s'absenter en cas d'imprévu personnel ou familial (27 %, contre 36 % des salariés) et cela touche davantage les femmes indépendantes (32 %, contre 23 % des hommes). Autre différence selon le genre : la durée hebdomadaire habituelle de travail des indépendants est en moyenne plus courte pour les femmes (37,6 heures) que pour les hommes (45,7 heures).

Enfin, les indépendants craignent davantage que les salariés de perdre leur emploi dans l'année (27 %, contre 20 % des salariés) ► **figure 3**. C'est particulièrement le cas des commerçants (38 %). Seuls les agriculteurs exploitants et les chefs d'entreprise d'au moins 10 salariés sont moins inquiets que les salariés. En revanche, les indépendants sont deux fois moins nombreux à penser devoir changer de métier dans les trois ans (16 % contre 33 %). ●

► Définitions

Risque professionnel, pénibilité physique, cumul de contraintes de rythme, manque d'autonomie, forte emprise du travail : voir Glossaire.

► 1. Conditions de travail des indépendants en 2019

Conditions de travail	Indépendants						Salariés	
	Agriculteurs exploitants	Artisans	Commerçants	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	Professions libérales	Professions intermédiaires	Ensemble des indépendants	
Pénibilité physique	66	46	11	7	1	15	27	23
Cumul de contraintes de rythme	26	24	11	16	17	18	19	40
La qualité doit être sacrifiée pour accomplir le travail	7	5	4	8	8	3	5	15
Fierté du travail bien fait	74	84	84	82	76	86	82	65
Manque d'autonomie	6	7	9	9	0	7	7	23
Travailler toujours ou souvent seul	69	78	79	46	76	84	76	57

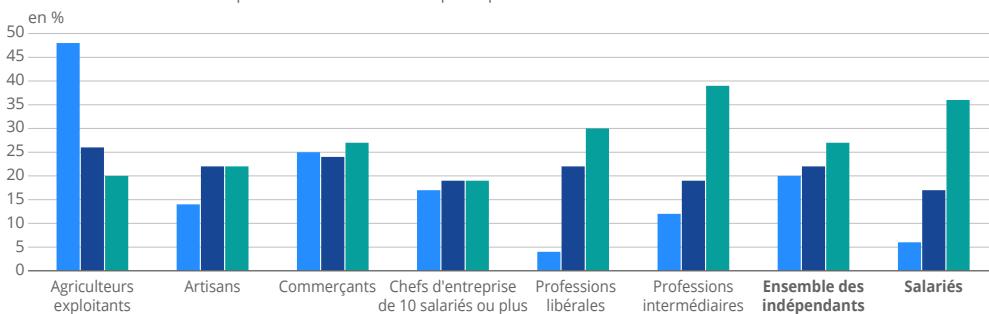
Lecture : En 2019, 66 % des agriculteurs exploitants déclarent être concernés par des critères de pénibilité physique.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

Source : Dares, enquête Conditions de travail 2019.

► 2. Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des indépendants en 2019

- Forte emprise du travail
- Horaires de travail peu compatibles avec les engagements sociaux et familiaux hors du travail
- Difficultés pour s'absenter en cas d'imprévu personnel ou familial



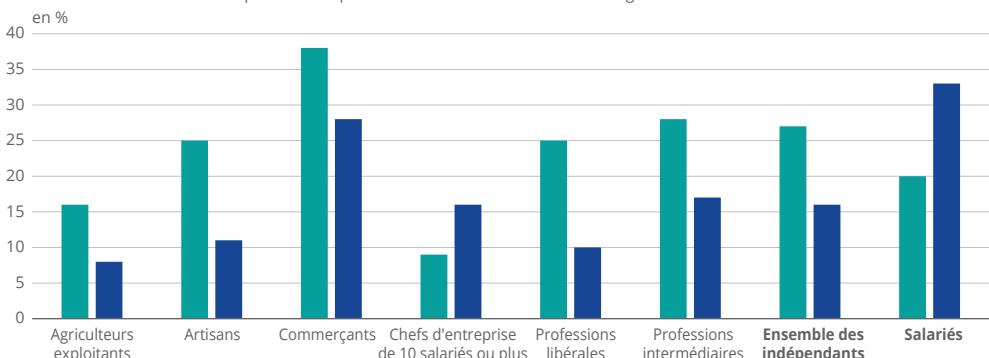
Lecture : En 2019, 24 % des commerçants déclarent que leurs horaires de travail sont peu compatibles avec leurs engagements sociaux et familiaux.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

Source : Dares, enquête Conditions de travail 2019.

► 3. Craintes des indépendants pour la pérennité de leur emploi en 2019

- Craindre pour son emploi dans les 12 mois
- Devoir changer de métier dans les 3 ans



Lecture : En 2019, 38 % des commerçants déclarent craindre pour leur emploi dans les 12 mois.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

Source : Dares, enquête Conditions de travail 2019.

1.9 Durée de travail des indépendants

En 2023, la **durée annuelle effective de travail** des **indépendants** dans leur emploi principal au sens de l'enquête Emploi ► **sources** est de 1 971 heures en moyenne, soit 422 heures de plus que les salariés sur la même période (+27 %) ► **figure 1**. Cet écart provient, pour plus des deux tiers, d'un nombre de jours travaillés en 2023 plus élevé pour les indépendants que pour les salariés (243 jours contre 206 jours). Par ailleurs, la durée journalière effective de travail des indépendants est aussi plus longue (8,1 heures contre 7,5 heures). La **durée habituelle hebdomadaire** de travail des indépendants est quant à elle de 42,5 heures en moyenne, contre 36,2 heures pour les salariés (38,9 heures pour les seuls salariés à temps complet).

Les indépendants dont la durée annuelle effective de travail est la plus élevée travaillent dans les métiers de bouche (2 865 heures en moyenne en 2023), l'agriculture (2 667 heures) ou encore l'hébergement et la restauration (2 476 heures). Dans ces secteurs, ils travaillent notamment plus de jours en moyenne dans l'année que dans les autres (respectivement 300, 315 et 275 jours). Par ailleurs, dans les métiers de bouche, la durée journalière effective de travail est de 9,6 heures, nettement plus que la moyenne. Les médecins et dentistes se distinguent aussi par une durée journalière effective de travail élevée (9,3 heures), mais avec un nombre de jours moyen travaillés plus faible (205 jours).

La durée annuelle effective moyenne de travail des indépendants a baissé de 436 heures entre 2008 et 2023, soit -18 % ► **figure 2**.

Cette baisse s'explique pour moitié par une évolution de la composition de l'emploi indépendant, liée d'abord à l'apparition du statut d'**auto-entrepreneur** en 2009, devenu **micro-entrepreneur** en 2014, et dont la part a fortement augmenté depuis son apparition. En effet, les micro-entrepreneurs ont en moyenne des durées annuelles effectives de travail plus faibles que les **indépendants classiques** : en 2023, 1 421 contre 2 151 heures. Leur nombre de jours travaillés dans l'année est moindre (213 jours contre 253 jours) comme leur durée journalière effective (6,7 heures contre 8,5 heures). Les micro-entrepreneurs sont plus souvent **pluriactifs** que les indépendants classiques, ce qui explique en partie leur moindre durée de travail dans leur emploi principal. Par ailleurs, le déclin du poids de l'agriculture dans l'emploi indépendant classique (14 % en 2023 contre 17 % en 2008), secteur où la durée de travail est particulièrement élevée, explique aussi, quoique beaucoup plus modérément, la baisse de la durée de travail des indépendants dans leur ensemble.

En 2020, la durée annuelle effective de travail des indépendants a fortement diminué dans le contexte de crise sanitaire (-224 heures par rapport à 2019, soit -10,7 %) ► **figure 3**. Pour les salariés, le recul a été moindre (-92 heures, soit -6,0 %). Trois ans plus tard, en 2023, la durée effective de travail des salariés dépasse légèrement son niveau d'avant-crise (+0,6 % par rapport à 2019), alors que celle des indépendants reste inférieure de 6,3 % à son niveau de 2019, en partie car la part de micro-entrepreneurs parmi les indépendants continue d'augmenter.●

► Définitions

Les **indépendants classiques** désignent les indépendants ne relevant pas du statut de micro-entrepreneur.

Durée annuelle effective de travail, indépendants, durée habituelle hebdomadaire, auto-entrepreneur, micro-entrepreneur, pluriactif : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

« Quelle est la durée de travail des indépendants ? », Dares Analyses n° 60, octobre 2024.

► 1. Composantes de la durée de travail selon différentes caractéristiques en 2023

en heures

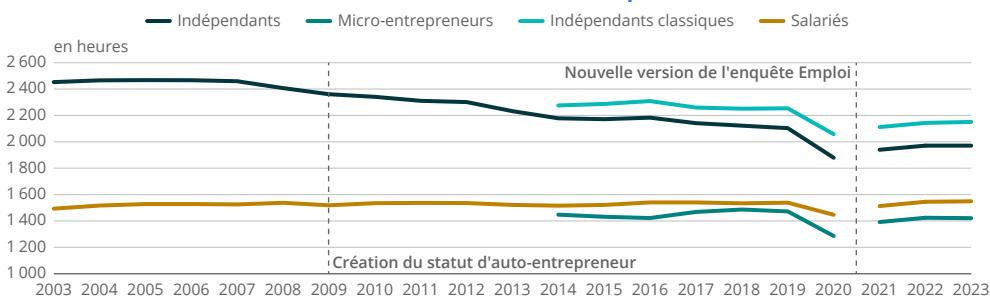
Caractéristiques	Durée annuelle effective de travail (a)	Nombre de jours moyen travaillés dans l'année (b)	Durée journalière effective (a)/(b)	Durée habituelle hebdomadaire de travail
Indépendants	1 971	243	8,1	42,5
Secteur				
Agriculture	2 667	315	8,5	53,6
Industrie (hors artisanat commercial)	1 971	241	8,2	42,7
Construction	2 014	233	8,7	45,1
Commerce et artisanat commercial, dont :	2 147	256	8,4	45,3
<i>Métiers de bouche</i>	2 865	300	9,6	57,4
Transports et entreposage	2 129	264	8,1	44,4
Services aux entreprises et services mixtes	1 861	236	7,9	40,4
Services aux particuliers (hors santé), dont :	1 755	235	7,5	38,0
<i>Hébergement et restauration</i>	2 476	275	9,0	51,5
Santé humaine et action sociale, dont :	1 750	208	8,4	39,9
<i>Médecins et dentistes</i>	1 912	205	9,3	43,0
Statut				
Indépendants classiques	2 151	253	8,5	45,9
Micro-entrepreneurs	1 421	213	6,7	32,1
Salariés	1 549	206	7,5	36,2

Lecture : En 2023, la durée annuelle effective de travail des salariés est de 1 549 heures en moyenne, contre 1 971 heures pour les indépendants.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant dans un logement ordinaire.

Sources : Insee, enquête Emploi 2023 ; calculs Dares.

► 2. Durée annuelle effective de travail, selon le statut, depuis 2003



Notes : La distinction entre indépendants classiques et micro-entrepreneurs n'est disponible qu'à partir de 2014. La nouvelle version de l'enquête Emploi mise en place en 2021 implique une rupture de série.

Lecture : En 2023, la durée annuelle effective de travail des micro-entrepreneurs est de 1 421 heures en moyenne.

Champ : France hors Mayotte à partir de 2014 (France métropolitaine entre 2003 et 2013), personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant dans un logement ordinaire. **Sources :** Insee, enquêtes Emploi 2003 à 2023 ; calculs Dares.

► 3. Évolution de la durée annuelle effective de travail selon le statut

Secteur d'activité	Entre 2019 et 2020				Entre 2019 et 2023			
	Indépendants		Salariés		Indépendants		Salariés	
	En heures	En %	En heures	En %	En heures	En %	En heures	En %
Agriculture	-36	-1,3	-6	-0,4	-52	-1,9	-15	-1,0
Industrie	-239	-10,6	-86	-5,2	-112	-5,0	5	0,3
Construction	-110	-5,5	-122	-7,4	12	0,6	33	2,0
Commerce	-247	-11,1	-121	-7,6	-132	-5,9	-1	0,0
Transports et entreposage	-540	-22,4	-128	-7,8	-280	-11,6	-22	-1,4
Hébergement et restauration	-649	-22,3	-453	-28,5	-430	-14,8	-24	-1,5
Information et communication	-73	-3,8	-66	-3,9	-92	-4,8	-10	-0,6
Activités financières et d'assurance	-141	-7,2	-34	-2,0	222	11,4	-51	-3,0
Activités immobilières	-287	-14,2	-71	-4,5	-66	-3,3	84	5,3
Services aux entreprises	-184	-9,8	-114	-7,1	-58	-3,1	-19	-1,2
Enseignement, santé humaine et action sociale	-207	-11,8	-36	-2,5	-83	-4,7	23	1,6
Autres activités de service	-225	-14,2	-172	-12,9	-49	-3,1	-12	-0,9
Ensemble	-224	-10,7	-92	-6,0	-132	-6,3	10	0,6

Note : La nomenclature sectorielle utilisée ici permet une comparaison entre les indépendants et les salariés. Elle est distincte de celle de la figure 1, adaptée à l'emploi indépendant uniquement.

Lecture : Entre 2019 et 2020, la durée annuelle effective de travail moyenne des indépendants dans le secteur du commerce a baissé de 247 heures, ce qui représente une baisse de 11,1 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant dans un logement ordinaire.

Sources : Insee, enquêtes Emploi 2019, 2020 et 2023 ; calculs Dares.

1.10 Patrimoine des ménages indépendants

En France hors Mayotte, début 2021, le **patrimoine brut** des ménages comprenant au moins un indépendant en activité (**ménages d'indépendants**) s'élève en moyenne à 794 300 euros, ce qui représente 3,3 fois plus que celui des **ménages d'autres actifs** (242 900 euros) ► **figure 1**. Ce montant moyen varie de 369 300 euros pour les artisans à 1 218 300 euros pour les agriculteurs.

Une partie du patrimoine des indépendants constitue leur outil de travail : 76 % des ménages d'indépendants détiennent ainsi du **patrimoine professionnel**, alors que ce n'est le cas que de 9 % des autres actifs. Ce patrimoine professionnel représente, en moyenne, 33 % du patrimoine brut des ménages d'indépendants, contre 3 % pour les autres actifs. En moyenne de 263 900 euros pour les ménages d'indépendants, il varie de 68 100 euros pour les artisans à 834 800 euros pour les agriculteurs. Au sein de chaque catégorie sociale, il est aussi très hétérogène : il est ainsi inférieur à 20 100 euros pour la moitié des commerçants, tandis qu'il dépasse 153 700 euros pour un quart d'entre eux.

Les différences patrimoniales entre les indépendants et les autres actifs sont également marquées pour le patrimoine privé, c'est-à-dire hors patrimoine professionnel : les montants bruts moyens détenus par les ménages d'indépendants sont 2,3 fois plus élevés que ceux des autres actifs. D'une part, les indépendants sont en moyenne plus âgés, or les ménages accumulent du patrimoine avec l'âge. D'autre part, les indépendants ont tendance à épargner davantage, afin de faire face à des fluctuations de revenus plus fortes et à des pensions de retraite en moyenne plus faibles.

La répartition du patrimoine privé des ménages d'indépendants est proche de celle des autres actifs : il s'agit principalement de biens immobiliers (72 %), puis de produits financiers (23 %) et enfin de patrimoine résiduel (voiture,

équipement de la maison, objets de valeur). Les ménages d'indépendants sont plus souvent propriétaires de leur résidence principale (73 %) que les autres actifs (51 %) ► **figure 2**. Ils détiennent aussi plus fréquemment de l'épargne retraite (35 % contre 18 %), des valeurs mobilières (28 % contre 16 %) et de l'assurance-vie (46 % contre 37 %).

Les indépendants sont surreprésentés parmi les ménages à haut patrimoine : parmi les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut (9^e **décile**), 32 % comprennent au moins un indépendant, soit 3 fois plus que leur poids dans l'ensemble des ménages ► **figure 3**. Cette part atteint 55 % parmi les 1 % de ménages les mieux dotés ; en particulier, parmi ces ménages, 24 % comprennent au moins un chef d'entreprise employant 10 salariés ou plus ou un professionnel libéral, soit 8 fois plus que leur part dans l'ensemble des ménages.

Les indépendants sont plus souvent endettés pour des motifs privés ou professionnels que les autres actifs (69 % contre 61 %) et pour des montants plus élevés : les ménages d'indépendants endettés le sont en moyenne à hauteur de 179 900 euros, contre 91 800 euros pour les autres actifs. Le patrimoine net (réduction faite des emprunts) moyen des indépendants est malgré tout 3,6 fois supérieur à celui des autres actifs.

Une fois à la retraite, les anciens indépendants conservent un patrimoine en moyenne plus élevé que les autres retraités, incluant du patrimoine professionnel, mais nettement moins que les indépendants en activité. Les **ménages de retraités anciens indépendants** possèdent en moyenne 534 700 euros de patrimoine brut, soit 1,9 fois plus que les autres retraités, dont 9 % de patrimoine professionnel. Par ailleurs, 23 % d'entre eux sont endettés, pour des montants en moyenne plus élevés (47 900 euros pour les ménages endettés) que les autres ménages de retraités (17 800 euros). ●

► Définitions

Patrimoine brut, ménage d'indépendants, ménage d'autres actifs, patrimoine professionnel, décile, ménage de retraités anciens indépendants, quartile : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Retrouvez plus de données en téléchargement.
- Revenus et patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2024.

► 1. Patrimoine brut et endettement selon la catégorie sociale du ménage début 2021

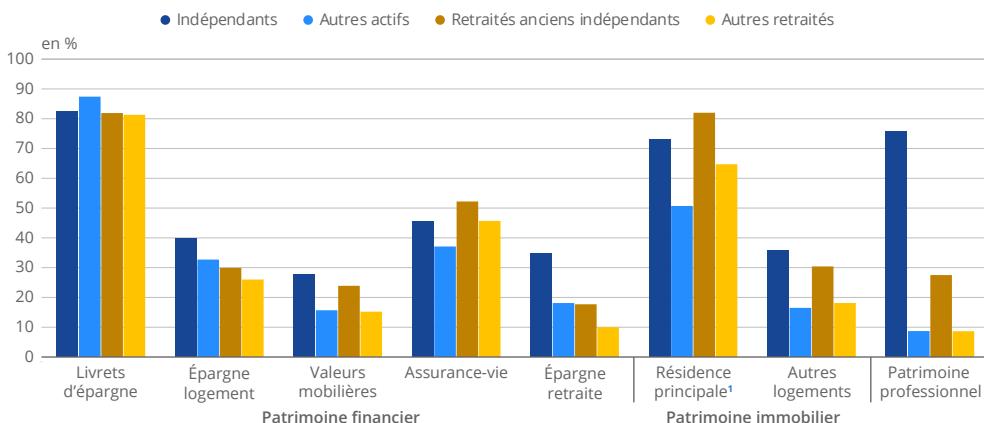
Catégorie sociale du ménage	Patrimoine brut (en euros)		Dont patrimoine professionnel (en euros)			Part de ménages détenant du patrimoine professionnel (en %)	Part de ménages endetts (en %)
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	3 ^e quartile		
Ménages d'indépendants, dont :							
Agriculteurs	794 300	444 800	263 900	16 900	153 700	75,6	68,7
Artisans	1 218 300	661 200	834 800	304 900	617 700	95,4	70,0
Commerçants	369 300	236 500	68 100	10 200	40 000	75,5	68,1
Chefs d'entreprise, professions libérales	748 100	366 200	181 600	20 100	153 700	75,1	61,9
Ménages d'autres actifs	1 136 100	698 300	303 100	7 200	118 700	66,8	75,5
Ménages de retraités anciens indépendants	242 900	147 000	7 300	0	0	8,8	60,8
Autres ménages de retraités	534 700	303 200	46 800	0	2 200	27,5	22,8
Ensemble des ménages	317 100	177 200	33 700	0	0	16,8	43,2

Lecture : Début 2021, les ménages comprenant au moins un indépendant en activité détiennent en moyenne 794 300 euros de patrimoine brut (avant déduction de leurs éventuels emprunts), dont 263 900 euros de patrimoine professionnel.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

► 2. Taux de détention de chaque type d'actifs selon la catégorie sociale du ménage début 2021



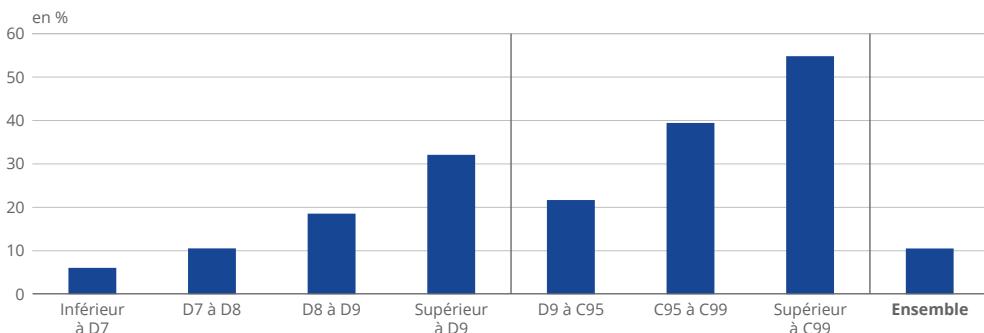
¹ Ménages propriétaires de leur résidence principale, y compris usufruiseurs.

Lecture : Début 2021, 82,5 % des ménages comprenant au moins un indépendant en activité détiennent au moins un livret d'épargne.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

► 3. Part des ménages d'indépendants selon la tranche de patrimoine brut début 2021



Lecture : Début 2021, parmi les 70 % des ménages les moins dotés en patrimoine brut (inférieur au 7^e décile, D7), 6,1 % des ménages comprennent au moins un indépendant en activité, contre 10,5 % parmi l'ensemble des ménages.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

1.11 Pensions de retraite des non-salariés

Fin 2020, 15,7 millions de personnes résidant en France perçoivent une pension de droit direct, dont 1,4 million ont principalement été affiliées à un régime de **non-salariés**, au sens où elles y ont réalisé la plus grande partie de leur carrière ► **figure 1**. La moitié de ces anciens non-salariés sont d'anciens exploitants agricoles, 500 000 d'anciens artisans-commerçants et 180 000 ont exercé des professions libérales.

En 2020, la pension totale brute tous régimes (avant prélèvements sociaux, et pour le seul droit direct, c'est-à-dire hors réversion et hors minimum vieillesse) des anciens non-salariés est de 1 180 euros en moyenne par mois. Elle est plus faible pour les anciens exploitants agricoles (810 euros) et les anciens artisans-commerçants (1 230 euros) que pour l'ensemble des retraités (1 540 euros). Les retraités ayant principalement exercé des professions libérales, en revanche, perçoivent une pension en moyenne plus élevée (2 570 euros). Les retraités étant ici classés selon leur régime principal, une fraction de leur pension totale peut provenir d'autres régimes. Les femmes perçoivent une pension moyenne plus faible que celle des hommes, l'écart allant de 31 % parmi les exploitants agricoles à 41 % parmi les artisans-commerçants.

En 2020, un quart des anciens non-salariés ont une pension inférieure à 800 euros par mois (1^{er} **quartile** ou Q1) et un quart une pension supérieure à 1 630 euros (3^e quartile ou Q3). Le rapport interquartile Q3/Q1, qui mesure le degré de dispersion, s'élève à 2,0 parmi les anciens artisans-commerçants et à 2,1 parmi les retraités ayant principalement exercé des professions libérales, proches de celui de l'ensemble des pensionnés (2,2). Les exploitants agricoles se démarquent par des pensions plus modestes, et moins dispersées (rapport interquartile de 1,4).

Entre les générations 1940 et 1953, l'âge moyen de départ à la retraite des anciens non-salariés a augmenté de 10 mois, soit deux fois plus que pour l'ensemble des retraités, pour atteindre 62 ans et 6 mois ► **figure 2**. Globalement stable

entre les générations 1940 et 1945, il a ensuite baissé entre les générations 1945 et 1949 avec la mise en place, en 2003, des départs anticipés pour carrière longue. Puis il a augmenté avec la réforme de 2010, qui a relevé les bornes d'âge.

L'ampleur de l'augmentation après la génération 1951, première concernée par la réforme de 2010, diffère d'un régime à l'autre, selon le niveau de l'âge de départ avant réforme et la concentration des départs à l'âge minimal d'ouverture des droits (relevé de 60 à 62 ans). Alors que l'âge moyen a augmenté de 10 mois pour l'ensemble de la population entre les générations 1951 et 1953, il n'a augmenté que de 2 mois pour les professions libérales qui liquidaient déjà en moyenne au-delà de 64 ans. A contrario, pour les exploitants agricoles, plus concernés par le relèvement de l'âge d'ouverture des droits, il a augmenté de 16 mois.

In fine, l'âge moyen de liquidation des droits est resté plus élevé pour les anciens non-salariés (62 ans et 6 mois pour la génération 1953) que celui de l'ensemble des retraités (61 ans et 4 mois). Pour les professions libérales, l'âge de liquidation des droits est encore plus élevé : 64 ans et 5 mois en moyenne.

Les durées de carrière validées lors de la liquidation de la retraite se sont allongées d'environ 3 ans en moyenne entre les générations 1940 et 1953 pour l'ensemble des assurés (passant d'un peu moins de 37 à près de 40 années) ► **figure 3**. Cette hausse s'explique par les réformes des retraites (relèvement des bornes d'âge, hausse de la durée requise), mais aussi par la participation accrue des femmes au marché du travail de génération en génération. L'augmentation est nettement moins prononcée pour les anciens non-salariés (+6 mois). Pour les professions libérales et les exploitants agricoles, cela vient d'un niveau de durée validée déjà élevé dès la génération 1940. Pour les artisans-commerçants, où les femmes sont sous-représentées mais dont la proportion a légèrement augmenté, la durée de carrière validée moyenne a diminué. ●

► Définitions

Non-salarié, quartile : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « Les retraités et les retraites », Panoramas de la Drees, édition 2024.
- « Évolutions et perspectives des retraites en France », Rapport annuel du COR, fiches détaillées par régime, juin 2024.

► 1. Montant total de pension de droit direct brute fin 2020 selon le régime principal de carrière

en euros

Régime principal ¹	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Moyenne	Pension de droit direct brute ²			
			Q1	Médiane	Q3	Q3/Q1
Artisans et commerçants	500	1 230	870	1 300	1 720	2,0
Femmes	140	820	520	870	1 230	2,4
Hommes	360	1 380	1 030	1 440	1 800	1,7
Exploitants agricoles	710	810	710	870	990	1,4
Femmes	390	670	580	750	870	1,5
Hommes	320	970	860	940	1 080	1,3
Professions libérales	180	2 570	1 610	2 330	3 410	2,1
Femmes	60	1 890	1 350	1 770	2 420	1,8
Hommes	120	2 930	1 930	2 870	3 780	2,0
Ensemble des non-salariés	1 390	1 180	800	1 040	1 630	2,0
Femmes	590	840	600	830	1 130	1,9
Hommes	800	1 440	910	1 210	1 790	2,0
Ensemble des retraités	15 650	1 540	920	1 440	2 050	2,2
Femmes	8 450	1 180	730	1 140	1 720	2,4
Hommes	7 200	1 960	1 270	1 730	2 330	1,8

1 Les assurés qui perçoivent plusieurs pensions de régimes différents sont comptabilisés une seule fois, dans le régime dans lequel ils ont effectué la plus grande partie de leur carrière.

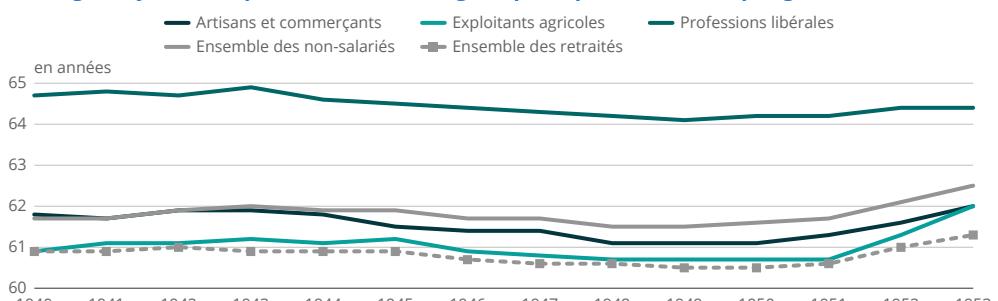
2 Pension totale de droit direct, tous régimes confondus, y compris majoration pour 3 enfants ou plus.

Lecture : Fin 2020, les anciens artisans et commerçants perçoivent en moyenne une pension totale brute mensuelle de 1 230 euros.

Champ : Retraités de droit direct résidant en France au 31 décembre 2020.

Source : Drees, EIR 2020.

► 2. Âge moyen à la liquidation selon le régime principal de carrière, par génération



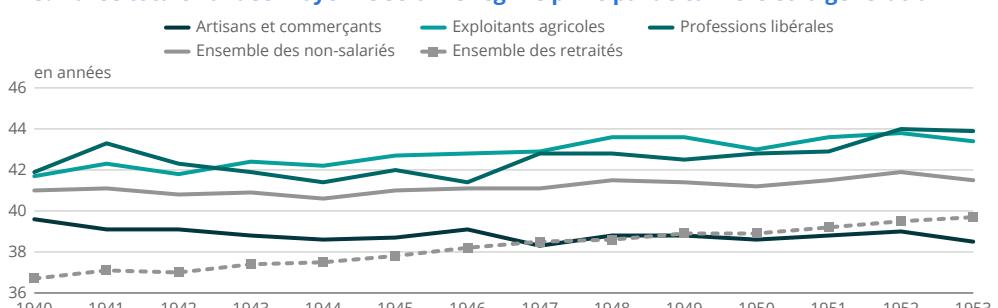
Note : L'âge retenu est l'âge de liquidation des droits à la retraite dans le régime principal.

Lecture : Les anciens artisans et commerçants nés en 1940 ont liquidé leur retraite dans leur régime principal à 61,8 ans en moyenne.

Champ : Retraités de droit direct résidant en France au 31 décembre 2020, pondérés pour être représentatifs des assurés de chaque génération ayant perçu une pension.

Source : Drees, EIR 2020.

► 3. Durée totale validée moyenne selon le régime principal de carrière et la génération



Note : La durée retenue est la durée validée « moyenne tous régimes », incluant les périodes assimilées et majorations de durée.

Lecture : Les anciens artisans et commerçants nés en 1940 ont validé en moyenne une durée totale de 39,6 années lors de leur départ à la retraite.

Champ : Retraités de droit direct résidant en France au 31 décembre 2020, pondérés pour être représentatifs des assurés de chaque génération ayant perçu une pension.

Source : Drees, EIR 2020.

1.12 Professions libérales

Fin 2022, 1 297 000 **non-salariés** exercent une **profession libérale**, à titre principal ou en complément d'une activité salariée, soit 36 % de l'ensemble des non-salariés hors agriculture ► **figure 1**. La moitié d'entre eux (49 %) exerce dans le domaine technique : celui-ci englobe les métiers de la conception et de la maîtrise d'œuvre (architectes réglementés ou d'intérieur, géomètres, etc.), les activités d'expertise et de conseil, de comptabilité et d'assurance, d'enseignement, ainsi que les intermédiaires du commerce de gros. Par ailleurs, 44 % exercent dans la santé (médecins, infirmiers, pharmaciens, etc.) et 7 % dans le domaine juridique (avocats, notaires, etc.).

Les **micro-entrepreneurs (ME)** représentent 41 % des professionnels libéraux, contre 49 % de l'ensemble des non-salariés. Ils sont peu présents dans les activités juridiques, de comptabilité ou de santé, composées essentiellement de **professions réglementées** n'ouvrant pas droit à ce régime. Ils forment en revanche plus de 60 % des effectifs libéraux dans les autres domaines et même 79 % dans l'enseignement.

L'âge moyen des professionnels exerçant une activité libérale est de 45 ans, le même que celui des autres non-salariés ; en revanche, les parts des moins de 30 ans et des 60 ans ou plus sont plus élevées parmi les professions libérales (de respectivement +1,1 point et +1,9 point). La part des non-salariés de 60 ans ou plus est particulièrement élevée parmi les médecins (32 %).

Les femmes représentent plus de la moitié des professionnels libéraux (53 %), contre 41 % de l'ensemble des non-salariés. Les professions libérales de la santé sont les plus féminisées (65 % de femmes).

En considérant qu'un revenu est nul lorsqu'il est déficitaire, le **revenu d'activité** moyen des professionnels libéraux est de 5 790 euros par mois en 2022 hors ME, et de 870 euros pour les ME ► **figure 2**. De fortes disparités de revenu

moyen existent entre les différentes professions libérales (hors ME), allant de 1 820 euros par mois pour les non-salariés de l'enseignement à 5 900 euros pour ceux travaillant dans la santé et 8 640 euros pour ceux exerçant une activité juridique. Il en est de même au sein d'une profession donnée : par exemple, parmi les professionnels libéraux de l'expertise et du conseil (hors ME) qui dégagent un revenu positif, 10 % gagnent moins de 580 euros par mois alors que les 10 % les mieux rémunérés perçoivent plus de 9 750 euros.

Hors ME, les femmes exerçant une profession libérale gagnent en moyenne 37 % de moins que leurs homologues masculins ► **figure 3**. Cet écart est plus marqué dans chacun des grands secteurs libéraux et atteint même 45 % dans la santé et 44 % dans les activités juridiques. Parmi les ME, dont les revenus sont plus faibles et donc moins dispersés, l'écart de revenus est plus réduit, les femmes gagnant en moyenne 19 % de moins que les hommes.

En euros constants, le revenu d'activité moyen des professionnels libéraux classiques a augmenté en moyenne par an de 1,4 % entre 2013 et 2018, avant de se replier en 2019 (-2,4 %) ► **figure 4**. Avec la crise sanitaire et la chute de l'activité qui en a résulté, leur revenu moyen a nettement reculé en 2020 (-4,8 %), puis rebondi en 2021 (+8,3 %). Il a diminué à nouveau nettement en 2022 (-6,8 % en euros constants), dans un contexte d'inflation élevée. Cette baisse a été plus marquée pour les professionnels de la santé (-8,7 %) que pour ceux exerçant dans le domaine technique (-2,1 %). Au total, le revenu des professionnels libéraux classiques a reculé de 1,6 % en moyenne par an entre 2018 et 2022.

Pour les ME en revanche, le revenu moyen a progressé entre 2018 et 2022, pour les professionnels libéraux (+4,8 % en moyenne par an) comme pour l'ensemble des secteurs d'activité (+3,5 % en moyenne par an), tout en restant très inférieur à celui des non-salariés classiques. ●

► Définitions

Les **professions libérales** regroupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins. Certaines de ces professions sont réglementées, notamment dans la santé et le domaine juridique ; d'autres sont simplement soumises à autorisation d'exercice, voire complètement libres (consultants par exemple).

Non-salarié, micro-entrepreneur (ME), profession réglementée, revenu d'activité, décile : voir Glossaire.

► 1. Structure de l'emploi des non-salariés exerçant une profession libérale fin 2022, selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des micro-entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Hors micro-entrepreneurs	Micro-entrepreneurs		Moins de 30 ans ou plus	60 ans ou plus
Domaine technique	638	69,4	12,6	36,6	41,8	17,3	15,8
Conception et maîtrise d'œuvre	73	63,2	8,9	29,5	44,5	21,7	13,8
Enseignement	171	79,3	17,8	44,6	50,3	15,9	15,2
Expertise et conseil	309	72,8	13,7	35,6	38,4	19,9	15,9
Comptabilité, assurance	35	10,1	7,8	22,3	26,5	2,9	19,8
Intermédiaires du commerce de gros	50	65,8	10,7	21,4	40,1	10,6	16,9
Domaine juridique	88	ns	3,6	ns	56,0	8,0	13,4
Santé (y compris pharmacie)	572	14,4	11,2	39,1	64,6	10,6	16,4
Ensemble des professions libérales	1 297	40,6	10,7	36,9	52,8	13,7	15,9
Ensemble des non-salariés hors agriculture	3 615	48,8	9,4	30,8	40,9	12,6	14,0

ns : non significatif.

Lecture : Parmi les 1 297 000 non-salariés exerçant une profession libérale fin 2022, 40,6 % sont micro-entrepreneurs.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Revenus d'activité mensuels des non-salariés exerçant une profession libérale en 2022

en euros

Secteur d'activité	Ensemble des non-salariés	Revenu mensuel moyen ¹		Dispersion des revenus des non-salariés classiques			
		Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs	Part des revenus nuls ¹ (en %)	Médiane ²	1 ^{er} décile ²	9 ^e décile ²
Domaine technique	1 940	4 200	890	13,4	3 140	540	10 250
Conception et maîtrise d'œuvre	2 020	3 850	880	10,7	3 040	680	8 530
Enseignement	860	1 820	610	13,6	1 500	280	4 160
Expertise et conseil	1 960	4 280	1 020	15,6	3 550	580	9 750
Comptabilité, assurance	6 710	7 310	900	7,2	6 120	1 210	15 560
Intermédiaires du commerce de gros	1 800	3 120	1 120	18,4	2 480	460	8 440
Domaine juridique	8 510	8 640	ns	3,6	4 970	1 660	19 080
Santé (y compris pharmacie)	5 180	5 900	800	2,4	4 160	1 500	12 350
Ensemble des professions libérales	3 870	5 790	870	5,3	4 040	1 160	12 530
Ensemble des non-salariés hors agriculture	2 420	4 030	670	10,6	2 900	650	9 320

ns : non significatif.

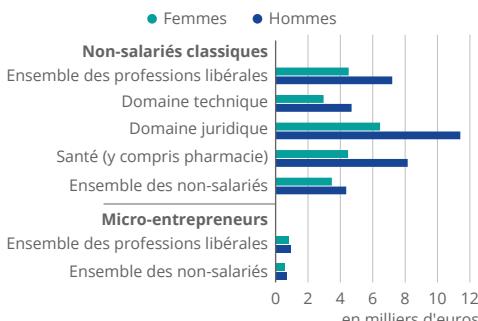
1 Les revenus négatifs (déficits) sont considérés comme nuls. **2** Hors revenus nuls ou déficitaires.

Lecture : Parmi les non-salariés classiques exerçant une profession libérale dans l'enseignement et ayant dégagé un revenu positif en 2022, la moitié gagne moins de 1 500 euros par mois.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

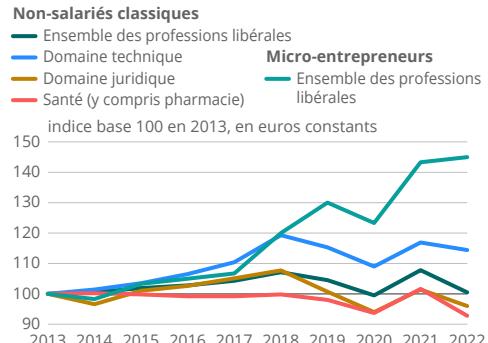
Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Revenu mensuel moyen des non-salariés exerçant une profession libérale par sexe en 2022



Lecture : En 2022, le revenu mensuel moyen des non-salariés classiques exerçant une profession libérale est de 7 200 euros par mois pour les hommes, contre 4 510 euros pour les femmes.
Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture. **Source :** Insee, base Non-salariés 2022.

► 4. Évolution du revenu moyen des non-salariés exerçant une profession libérale entre 2013 et 2022



Lecture : Le revenu des professions libérales exerçant dans le domaine de la santé a diminué de 8,7 % entre 2021 et 2022.
Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors taxés d'office et hors agriculture. **Source :** Insee, bases Non-salariés.

1.13 Répartition territoriale des non-salariés et de leurs revenus d'activité

Fin 2022, hors secteur agricole, une personne en emploi sur dix en France exerce une activité non salariée à titre principal. Cette proportion varie du simple au triple selon les départements, de 5 % dans les Hauts-de-Seine à 18 % dans les Hautes-Alpes ► **figure 1**. Les **non-salariés** sont relativement moins nombreux dans la moitié nord de la France, tout particulièrement dans les régions Hauts-de-France, Grand Est et Île-de-France où leur part dans l'emploi départemental est souvent inférieure à 9 %. À l'inverse, leur part est sensiblement plus élevée dans la moitié sud de l'Hexagone, notamment en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie où elle est souvent supérieure à 14 %. Les territoires dotés d'une économie orientée vers la satisfaction des besoins des populations locales, où le poids de l'industrie et des services aux entreprises est faible, regroupent relativement plus de non-salariés. Dans les régions où la population âgée est nombreuse, la part de non-salariés est également plus élevée, avec une forte présence dans les services aux particuliers.

Près de la moitié des non-salariés sont **micro-entrepreneurs** (49 %). Cependant leur présence n'est pas uniforme sur le territoire. Ils sont moins présents dans les DOM, dans l'ouest de l'Hexagone, en particulier en Bretagne, ainsi que dans les départements ruraux du Massif central ► **figure 2**. À l'inverse, ils sont plus nombreux en Île-de-France où la part de micro-entrepreneurs dans l'emploi non salarié atteint au moins 55 % dans tous les départements sauf à Paris (46 %).

Par **secteur d'activité**, la part de non-salariés qui travaillent dans les services (hors transports) atteint 64 % en France, et jusqu'à 71 % en Île-de-France ► **figure 3**. Dans cette région, les non-salariés exercent plus souvent dans les services aux entreprises et les services mixtes (40 %, contre 26 % dans l'ensemble de la France), en particulier dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (26 %, contre 14 % en France). Dans les régions les plus touristiques,

les services aux particuliers sont très présents. En Bretagne et en Corse, un non-salarié sur dix travaille dans l'hébergement-restauration (contre 6 % en France).

Parmi les autres secteurs d'activité, le commerce regroupe 15 % de non-salariés. Ce secteur occupe une place plus grande au sein de l'emploi non salarié en Normandie et en Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'en Guyane et à La Réunion. La construction concentre 12 % des non-salariés en France, mais bien davantage en Corse (19 %), et relativement peu en Île-de-France (6 %). Enfin, si seuls 4 % des non-salariés exercent leur activité dans les services de transport, leur part est deux fois plus élevée en Île-de-France (9 %), région où les activités de taxis et de VTC ainsi que la livraison à domicile sont surreprésentées (8 %, contre 3 % à l'échelon national).

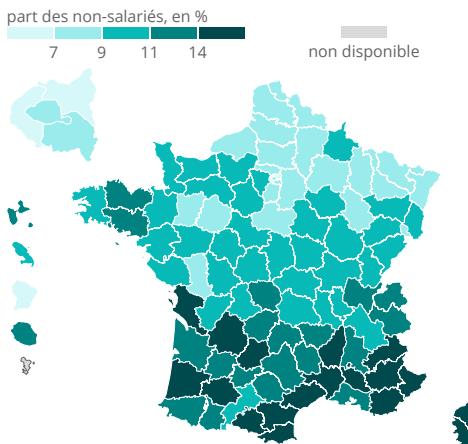
Les **revenus d'activité** des **non-salariés classiques** sont plus élevés dans le nord de la France. L'Île-de-France occupe la première place avec 5 240 euros par mois en moyenne, contre 4 030 euros au niveau national. Les revenus y sont également supérieurs dans les Hauts-de-France et le Grand Est. Les activités les plus rémunératrices y sont surreprésentées, notamment les professions techniques, scientifiques et juridiques en Île-de-France ou les professions de la santé dans les deux autres régions. À l'inverse, les revenus d'activité des non-salariés classiques sont moins élevés dans les DOM et les régions du sud de la France. Notamment, en France métropolitaine, le revenu moyen est le plus faible en Occitanie (3 530 euros par mois).

Pour les micro-entrepreneurs, les écarts sont plus resserrés : le revenu moyen d'activité atteint 780 euros par mois à La Réunion, contre 670 euros à l'échelon national. En France métropolitaine, il varie de 610 euros dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Corse et Grand Est à 750 euros en Île-de-France. ●

► Définitions

Non-salarié, micro-entrepreneur, secteur d'activité, revenu d'activité, non-salarié classique : voir Glossaire.

► 1. Part des non-salariés parmi les personnes en emploi par département fin 2022

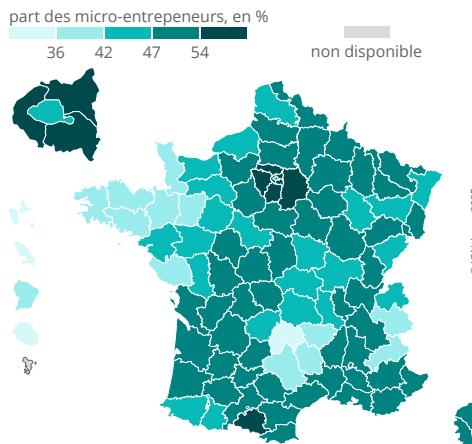


Lecture : Dans le Var, la part des non-salariés dans l'emploi total au 31 décembre 2022 est de 16,6 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi (salariées et non salariées) au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, estimations d'emploi.

► 2. Part des micro-entrepreneurs parmi les non-salariés par département fin 2022



Lecture : Dans les Hauts-de-Seine, la part des micro-entrepreneurs parmi les non-salariés au 31 décembre 2022 est de 55,7 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Caractéristiques et revenus mensuels moyens d'activité des non-salariés selon la région en 2022

Région	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Répartition des effectifs par secteur (en %)						Revenu mensuel moyen d'activité (en euros)	
		Industrie, commerce et artisanat commercial	Construction	Transports et entreposage	Services aux entreprises et services mixtes	Services aux particuliers	Santé et action sociale	Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs
Auvergne-Rhône-Alpes	483	19,6	13,1	3,3	24,5	24,3	15,2	3 730	680
Bourgogne-Franche-Comté	129	25,6	14,1	2,9	19,3	23,4	14,8	3 790	610
Bretagne	176	22,2	13,0	2,5	21,9	23,0	17,4	3 600	670
Centre-Val de Loire	113	23,5	14,1	3,3	22,2	22,8	14,1	3 890	630
Corse	24	19,7	18,8	1,8	20,8	22,3	16,6	3 840	610
Grand Est	235	22,6	12,5	3,4	21,4	22,2	17,8	4 170	610
Hauts-de-France	229	22,2	11,2	4,2	22,0	21,8	18,6	4 400	630
Île-de-France	687	13,6	6,3	8,7	40,4	18,1	12,8	5 240	750
Normandie	145	24,7	13,5	3,1	20,3	23,4	15,1	3 950	630
Nouvelle-Aquitaine	370	22,1	14,1	2,9	22,5	22,8	15,7	3 550	650
Occitanie	377	21,0	14,1	2,8	22,4	22,5	17,3	3 530	620
Pays de la Loire	191	21,9	13,2	3,0	24,0	22,7	15,1	3 880	680
Provence-Alpes-Côte d'Azur	368	19,2	13,1	3,5	25,6	21,8	16,8	3 830	670
Guadeloupe	21	22,9	12,4	3,8	21,8	22,0	17,1	2 700	580
Guyane	6	26,0	13,6	4,9	20,7	19,9	14,9	3 650	630
La Réunion	45	24,8	11,7	4,4	17,1	21,7	20,3	3 370	780
Martinique	17	21,9	10,6	4,8	23,7	18,6	20,5	3 120	660
France	3 615	20,1	12,0	4,3	26,1	21,9	15,7	4 030	670

Lecture : En Corse, le revenu mensuel moyen d'activité des micro-entrepreneurs est de 610 euros en 2022.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

1.14 Travailleurs indépendants en Europe

En 2023, au sein des 27 pays de l'Union européenne (UE), 28,3 millions de personnes exercent leur activité principale comme **indépendants**, secteur agricole compris, mais hors aides familiaux ► **sources**. Les indépendants représentent en moyenne 13,8 % des personnes en emploi, cette part variant de moins de 10 % au Danemark, en Allemagne, au Luxembourg et à Chypre, à 27,4 % en Grèce ► **figure 1**. Avec 12,6 % d'indépendants, la France fait partie des pays de l'UE où le travail indépendant est relativement peu répandu.

En 2023, en moyenne dans l'UE, 13,4 % des travailleurs indépendants exercent dans le secteur agricole, cette part baissant régulièrement : elle était de 16,4 % en 2018 et de 19,2 % en 2013. La part de l'agriculture au sein de l'emploi indépendant est très hétérogène : elle reste conséquente dans certains pays, dépassant 30 % en Pologne et en Grèce et atteignant même 55 % en Roumanie. En France, cette part s'élève à 11,3 % en 2023, un niveau proche de la moyenne européenne.

Sur longue période, outre la baisse de l'emploi agricole, le travail indépendant est marqué par l'émergence de nouvelles formes d'emploi (travail *freelance*, plateformes numériques, **micro-entrepreneurs** en France, etc.) contribuant à son dynamisme. Considéré comme un instrument de lutte contre le chômage, le travail indépendant a ainsi fait l'objet de mesures de soutien dans de nombreux pays, s'inscrivant dans une stratégie européenne (stratégie de Lisbonne 2000, *Small business act* en 2008, *European economic recovery plan* en 2009). Les évolutions de l'emploi indépendant hors agriculture sont cependant contrastées. Alors que sa part dans l'emploi total a régulièrement

diminué en Italie, elle a globalement crû dans d'autres pays, comme la France et les Pays-Bas ► **figure 2**. En France, la forte hausse est portée par la création du statut d'**auto-entrepreneur** en 2009, requalifié en micro-entrepreneur en 2014, puis depuis 2018 par le doublement du plafond de chiffre d'affaires qui rend éligible à ce statut. En Allemagne, après être restée stable de 2005 à 2012, la part de l'emploi indépendant (hors agriculture) a reculé. Au total, dans l'UE, cette part a relativement peu fluctué autour de 12 %. La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 semble avoir eu peu d'impact sur les tendances nationales, en raison notamment de l'octroi d'aides nationales ou européennes.

Au sein de l'UE, la majorité des indépendants exercent leur activité sans employer de salarié : 68,9 % d'entre eux sont dans ce cas en 2023. Parmi les pays européens, cette proportion varie de 52 % en Allemagne à plus de 88 % en Roumanie et en Lituanie.

Dans tous les pays de l'UE, le statut d'indépendant est plus répandu parmi les hommes en emploi que parmi les femmes. En 2023, en moyenne dans l'UE, 9,9 % des femmes en emploi sont indépendantes, contre 17,1 % des hommes, soit un écart de 7,2 points. En France, cette différence entre femmes et hommes est moindre (5,3 points). Alors que la part d'indépendantes parmi les femmes en emploi a augmenté de 2,0 points par rapport à 2018 en France, elle a été presque stable en moyenne dans l'UE (-0,1 point). Le statut d'indépendant est également plus fréquent parmi les plus âgés : en 2023, dans l'ensemble de l'UE, 24,6 % des personnes en emploi de 60 ans ou plus travaillent comme indépendants, contre seulement 6,0 % des moins de 30 ans. ●

► Définitions

Indépendants, micro-entrepreneur, auto-entrepreneur : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Eurofound, "Self-employment in the EU: Job quality and developments in social protection", Publications Office of the European Union, Luxembourg, janvier 2024.
- Eurostat, "Self-employment statistics", Statistics explained, novembre 2018.

► 1. Part des travailleurs indépendants (hors aides familiaux) parmi les personnes en emploi selon le sexe et l'âge en 2023

en %

Pays	Part des indépendants parmi les personnes en emploi					Caractéristiques de l'emploi indépendant	
	Ensemble	Femmes	Moins de 30 ans	De 30 à 59 ans	60 ans ou plus	Part du secteur agricole	Part des indépendants n'employant pas de salarié
Grèce	27,4	20,0	11,0	27,5	50,1	32,2	73,5
Italie	20,4	14,8	11,2	19,9	34,8	6,9	69,5
Pologne	19,0	13,1	11,5	19,4	30,0	31,1	79,6
Tchéquie	16,3	11,3	10,6	16,6	22,2	4,6	85,4
Pays-Bas	16,2	12,2	6,4	18,2	28,1	4,7	79,1
Slovaquie	15,1	8,4	13,6	15,0	18,0	3,6	81,6
Espagne	14,9	11,4	5,7	15,2	26,7	9,1	67,6
Malte	14,6	10,0	7,8	15,5	29,1	4,6 ¹	72,3
Belgique	14,4	10,3	7,3	14,6	28,7	4,9	75,1
Portugal	14,0	11,0	5,6	13,4	28,1	8,4	66,9
UE	13,8	9,9	6,0	14,1	24,6	13,4	68,9
Zone euro	13,6	9,9	5,5	13,9	24,8	9,5	66,1
Irlande	12,8	6,8	3,0	12,3	35,3	20,5	70,0
Croatie	12,7	8,1	6,8	12,8	23,3	16,0	56,0
Lettonie	12,7	10,2	4,9	14,2	13,1	20,1	60,6
France	12,6	9,9	5,6	13,3	24,5	11,3	61,7
Finlande	12,5	8,3	5,3	12,0	26,0	17,7	72,6
Slovénie	12,4	8,1	5,0	13,1	20,6	14,5	70,5
Hongrie	12,0	9,0	6,3	12,0	21,0	12,2	67,2
Roumanie	11,4	6,5	8,8	11,0	23,4	55,3	88,3
Lituanie	11,2	8,5	10,4	11,6	9,9	15,8	88,7
Estonie	11,0	7,4	3,4	12,2	13,1	7,0	60,9
Autriche	11,0	8,4	3,3	12,0	24,9	15,0	60,1
Bulgarie	10,8	8,2	4,8	10,8	16,1	15,4	62,4
Suède	10,2	6,0	3,7	9,4	24,5	9,8	66,9
Cypre	9,9	8,2	4,7	10,1	19,5	8,5	81,5
Luxembourg	8,4	8,1	6,8	7,8	29,6	nd	60,7
Allemagne	8,3	6,0	2,4	8,2	17,6	4,7	52,2
Danemark	8,1	5,4	2,3	9,0	14,3	9,5	66,9

nd : non disponible.

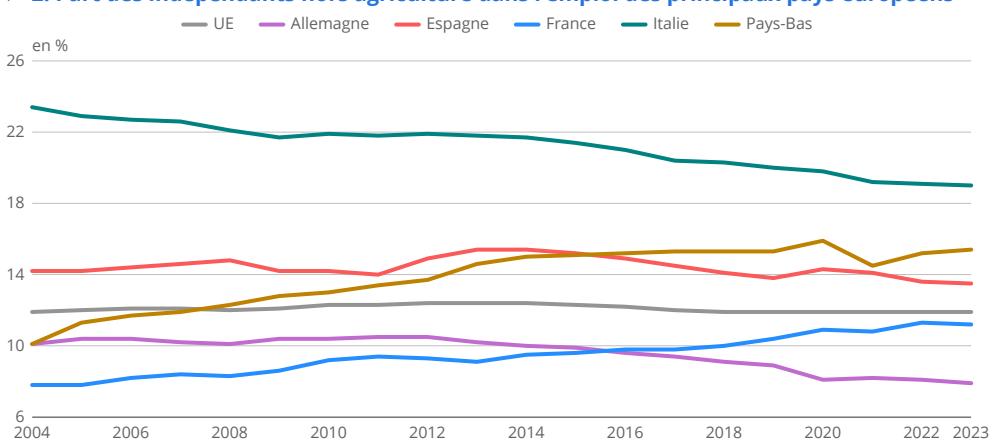
¹ Valeur peu fiable.

Lecture : En 2023, en France, 12,6 % des personnes en emploi sont des indépendants. Cette part est moindre parmi les femmes (9,9 %) ou les jeunes de moins de 30 ans (5,6 %) en emploi. En France, 61,7 % des indépendants n'emploient pas de salarié ; 11,3 % exercent dans l'agriculture, la sylviculture ou la pêche.

Champ : Union européenne, personnes en emploi de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.

Source : Instituts nationaux de statistique, Eurostat, enquêtes Labour Force Survey (extraction des données en juin 2024).

► 2. Part des indépendants hors agriculture dans l'emploi des principaux pays européens



Notes : Part des indépendants (hors aides familiaux, hors agriculture, sylviculture et pêche) dans l'emploi total. Sur la période considérée, les données représentées ont pu faire l'objet de ruptures de série (en particulier, dans le cadre de la refonte européenne de l'enquête Labour Force Survey en 2021), sans que celles-ci ne soient spécifiquement indiquées sur le graphique.

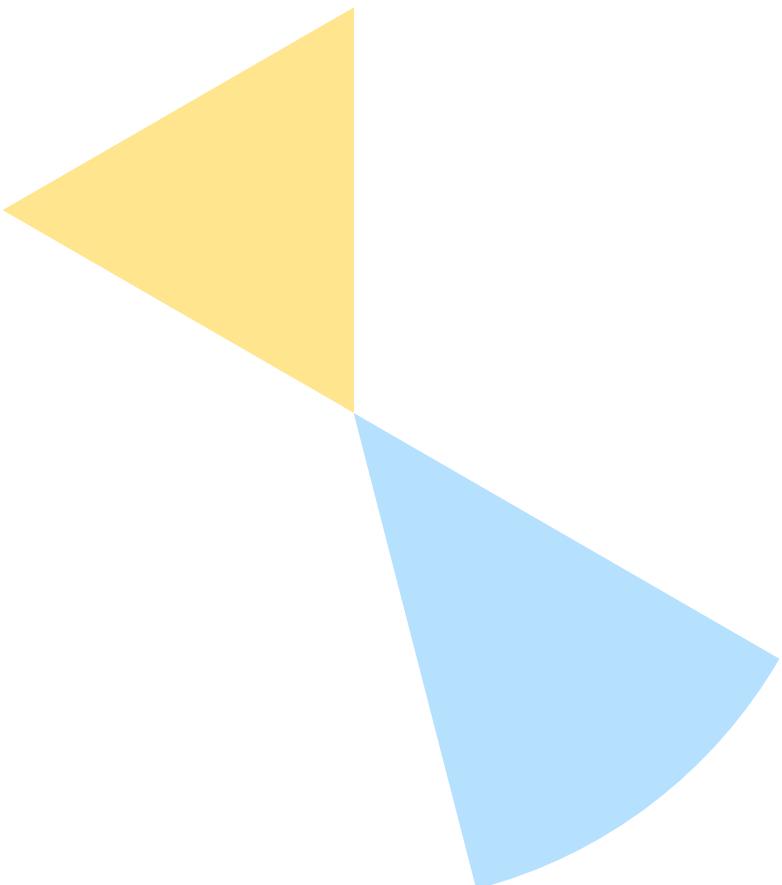
Lecture : En 2022, en Espagne, la part des indépendants hors agriculture dans l'emploi est de 13,6 %.

Champ : Union européenne, personnes en emploi de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.

Source : Instituts nationaux de statistique, Eurostat, enquêtes Labour Force Survey (extraction des données en juin 2024).

Fiches

Fiches sectorielles



2.1 Agriculture

Fin 2022, dans l'**agriculture au sens large**, 417 000 personnes exercent une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée, soit 10 % de l'ensemble des **non-salariés** ► **figure 1**. Parmi elles, 22,3 % bénéficient du régime du **micro-bénéfice agricole (micro-BA)**. Celui-ci est plus largement adopté par les éleveurs d'ovins-caprins, les viticulteurs et les arboriculteurs, et plus rare parmi les éleveurs de granivores et les exploitants associant cultures et élevage.

23,9 % des non-salariés agricoles au sens large sont des femmes, mais un peu plus au sens strict (26,1 %), en raison d'une part très faible (moins de 4 %) dans les effectifs de la sylviculture et des services paysagers. La part de femmes est la plus élevée parmi les éleveurs d'ovins-caprins (38,7 %).

Parmi les non-salariés agricoles, les 60 ans ou plus sont plus nombreux que les moins de 30 ans (17,2 % en moyenne, contre 6,8 %), les difficultés d'installation des jeunes expliquant leur faible présence. Seul le secteur des services paysagers fait exception, les moins de 30 ans y sont plus nombreux (10,6 %) que les 60 ans ou plus (6,5 %).

Un revenu déficitaire étant ici considéré comme nul, le **revenu d'activité** moyen des non-salariés de l'agriculture au sens large est de 2 510 euros par mois en 2022, soit environ 50 % de plus en euros courants que la moyenne des années 2018 à 2021 ► **figure 2**. En 2022, les revenus sont portés par des prix de vente agricoles en nette hausse, en raison d'une part de la forte inflation qui augmente les coûts de production, et d'autre part des aléas climatiques et épizootiques qui pèsent sur les récoltes et les cheptels. Parmi les non-salariés agricoles imposés au **régime réel**, 12 % déclarent un revenu nul ou déficitaire en 2022. Cette part est élevée dans la production d'ovins-caprins (29 %), dans l'arboriculture (24 %) et dans la culture de légumes, fleurs et plantes (21 %).

Hors micro-BA, les revenus moyens les plus élevés sont perçus, pour la production végétale, par les viticulteurs (3 970 euros), et pour la production animale, par les éleveurs de granivores (2 990 euros). À l'opposé, les éleveurs d'ovins-caprins ne perçoivent qu'un revenu moyen de 1 360 euros.

Dans l'ensemble, la moitié des non-salariés agricoles qui ont généré un revenu positif perçoivent moins de 2 540 euros par mois, 10 % moins de 620 euros et 10 % plus de 7 160 euros.

Les bénéficiaires du micro-BA perçoivent en moyenne 750 euros par mois dans l'agriculture au sens large. Là aussi, le revenu moyen est le plus élevé pour les viticulteurs et le plus modeste pour les éleveurs d'ovins-caprins.

Sur l'ensemble des non-salariés agricoles, les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes ► **figure 3**, sauf dans les services paysagers (+5 % en leur faveur). Ailleurs, l'écart est le plus réduit dans l'élevage de bovins (20 %), où les revenus sont peu dispersés et faibles en moyenne, ainsi que dans la viticulture (21 %) où ils sont relativement élevés et dispersés. L'écart le plus élevé est dans l'arboriculture (49 %).

16 % des non-salariés agricoles cumulent leur activité avec un emploi salarié. Ces **pluriactifs** sont plus nombreux parmi les non-salariés au micro-BA (21 % d'entre eux), notamment en céréales-grandes cultures (40 %) et en cultures et élevage associés (26 %). Parmi les exploitants imposés au régime réel, la pluriactivité est plus fréquente en céréales-grandes cultures et en arboriculture.

Dans l'agriculture au sens large, le revenu non salarié mensuel moyen d'un pluriactif est plus faible que celui d'un monoactif (1 670 euros contre 2 660 euros). Toutefois, en intégrant son activité salariée, le revenu global moyen d'un pluriactif s'élève à 3 770 euros par mois, un montant supérieur de 42 % à celui d'un monoactif. ●

► Définitions

L'**agriculture** désigne au sens strict l'ensemble des activités dites de « production agricole » ; l'**agriculture au sens large**, inclut également la sylviculture, les activités de soutien à l'agriculture et les services paysagers.

Non-salarié, micro-bénéfice agricole (micro-BA), revenu d'activité, régime réel, pluriactif, rapport interdécile, décile : voir Glossaire.

► 1. Structure de l'emploi non salarié agricole au 31 décembre 2022, selon le secteur d'activité
en %

Secteur d'activité	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des micro-BA	Part des pluriactifs	Part des femmes	Âge		
		Hors micro-BA	Micro-BA		Moins de 30 ans	60 ans ou plus	
Production agricole	366	21,5	15,4	21,3	26,1	6,2	18,2
Cultures	158	23,0	20,5	24,6	25,7	5,4	20,8
Céréales et grandes cultures	76	14,8	24,7	39,9	23,4	5,6	22,3
Légumes, fleurs, plantes	27	29,3	17,0	10,2	26,4	5,0	17,3
Vignes	40	31,9	13,8	22,6	28,7	5,6	20,4
Arboriculture	14	29,5	18,9	17,1	28,6	5,1	21,2
Production animale	161	23,5	10,8	17,7	27,4	6,9	16,0
Bovins	109	19,2	9,5	20,6	23,4	6,8	16,5
Granivores	16	10,3	13,0	14,8	28,4	6,9	11,9
Ovins, caprins, équidés et autres animaux	36	42,4	14,6	14,1	38,7	7,3	16,3
Cultures et élevage associés	47	9,7	14,0	25,7	23,2	6,5	16,6
Sylviculture et exploitation forestière	7	27,3	6,5	24,7	3,7	9,3	16,5
Activités de soutien à l'agriculture	16	22,9	12,1	19,0	16,2	11,2	13,6
Services payagers	28	29,9	8,5	20,3	3,9	10,6	6,5
Ensemble des non-salariés agricoles	417	22,3	14,7	21,2	23,9	6,8	17,2

Lecture : 23,9 % des non-salariés travaillant dans l'agriculture sont des femmes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, dans l'agriculture, la sylviculture et les services d'aménagement paysager.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Revenus d'activité mensuels en 2022, selon le secteur d'activité

en euros

Secteur d'activité	Revenu mensuel moyen			Dispersion des revenus (hors micro-BA)			
	Hors micro-BA	Micro-BA	Ensemble	Part des revenus nuls ¹ (en %)	Médiane ²	1 ^{er} décile ³	9 ^e décile ³
Production agricole	2 960	700	2 430	12,3	2 480	610	6 960
Cultures	3 730	790	2 960	13,5	3 140	630	9 180
Céréales et grandes cultures	3 810	770	3 340	10,8	3 200	640	9 070
Légumes, fleurs, plantes	3 080	580	1 940	20,6	2 370	490	8 630
Vignes	3 970	1 000	2 970	15,1	3 340	720	9 860
Arboriculture	2 890	580	1 950	23,7	2 540	430	7 970
Production animale	2 240	610	1 840	12,5	2 050	570	5 000
Bovins	2 300	620	1 970	9,1	2 090	620	4 880
Granivores	2 990	730	2 750	13,0	2 520	630	7 000
Ovins, caprins, équidés et autres animaux	1 360	580	990	29,2	1 510	330	3 790
Cultures et élevage associés	3 060	660	2 810	9,0	2 740	750	6 580
Sylviculture et exploitation forestière	3 000	1 200	2 650	10,9	2 600	530	6 710
Activités de soutien à l'agriculture	4 070	1 490	3 680	14,1	3 520	710	10 020
Services payagers	3 740	1 250	3 100	6,9	3 130	770	7 950
Ensemble des non-salariés agricoles	3 050	750	2 510	12,1	2 540	620	7 160

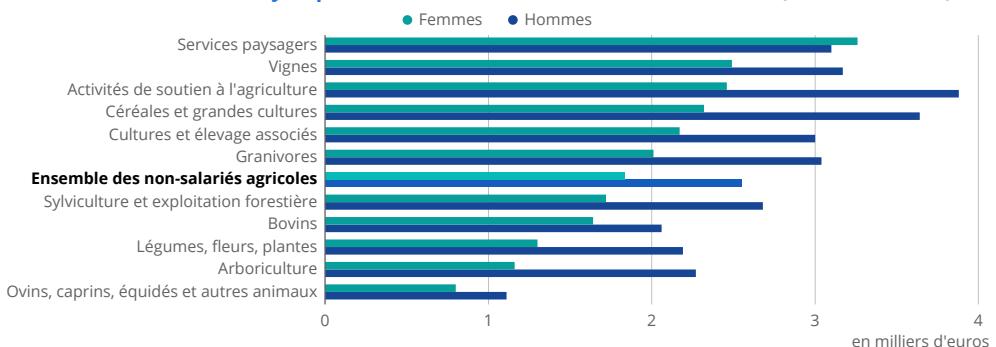
1 Les revenus négatifs (déficits) sont considérés comme nuls. **2** Hors revenus nuls ou déficitaires.

Lecture : En 2022, le revenu mensuel moyen (déficits mis à 0) est de 3 680 euros dans les activités de soutien à l'agriculture.

Champ : France métropolitaine, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022 dans l'agriculture, la sylviculture et les services d'aménagement paysager, hors nouveaux installés imposés au régime réel.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Revenu mensuel moyen par sexe en 2022, selon le secteur d'activité (déficits mis à 0)



Lecture : Dans l'arboriculture, le revenu mensuel moyen des femmes est de 1 160 euros, contre 2 270 euros pour les hommes.

Champ : France métropolitaine, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022 dans l'agriculture, la sylviculture et les services d'aménagement paysager, hors nouveaux installés imposés au régime réel.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

2.2 Industrie hors artisanat commercial

Fin 2022, 187 000 personnes exercent une activité non salariée dans l'**industrie hors artisanat commercial**, à titre principal ou en complément d'une activité salariée ► **figure 1**. Si on se limite aux emplois principaux exercés, les **non-salariés** représentent 5 % des personnes en emploi dans l'industrie, moitié moins que dans l'ensemble des secteurs non agricoles (10 %).

Les **micro-entrepreneurs (ME)** représentent 65 % des non-salariés de l'industrie, contre 49 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Ce statut est surtout choisi dans le secteur du textile, habillement, bois, ameublement et imprimerie (76 % de ME). La pluriactivité est un peu moins répandue dans l'industrie : seuls 8 % des **non-salariés classiques** cumulent leur activité avec un emploi salarié, contre 9 % tous secteurs confondus. La part de **pluriactifs** est bien plus élevée parmi les ME (32 %), proche de la moyenne de l'ensemble des secteurs non agricoles (31 %).

Les femmes représentent 45 % des non-salariés de l'industrie, une part plus élevée que dans l'ensemble des non-salariés (41 %). Elles sont surtout présentes dans le secteur de l'habillement, du textile et du cuir où leur part atteint 87 % des effectifs.

Les non-salariés de l'industrie sont plus âgés que la moyenne : dans ce secteur, la part des moins de 30 ans (10 %) est plus basse que dans l'ensemble des non-salariés (13 %) et celle des 60 ans ou plus un peu plus élevée (16 % contre 14 %).

En 2022, le **revenu d'activité** moyen des ME est de 380 euros par mois dans l'industrie, soit 43 % de moins que dans l'ensemble des secteurs non agricoles ► **figure 2**. En considérant qu'un revenu est nul lorsqu'il est déficitaire, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques de l'industrie est de 3 200 euros par mois, également inférieur, de 21 %, à celui de l'ensemble des secteurs non agricoles (4 030 euros). Les activités les plus rémunératrices, avec un revenu moyen des

non-salariés classiques supérieur à 4 500 euros par mois, sont la fabrication de machines et d'équipements, ainsi que les activités liées à la gestion de l'eau et des déchets. Inversement, les activités les moins lucratives, avec un revenu moyen inférieur à 2 000 euros par mois, sont celles liées à l'habillement, au textile et au cuir. Dans l'industrie, 14 % des non-salariés classiques ne dégagent aucun revenu de leur activité non salariée. Parmi les autres, un sur dix gagne moins de 440 euros par mois et un sur dix plus de 7 760 euros, soit un **rapport interdécile** (D9/D1) de 17,6, plus élevé que dans l'ensemble des secteurs non agricoles (14,3).

La spécialisation sectorielle des femmes, davantage présentes dans les activités peu rémunératrices, est très élevée dans l'industrie, et l'écart de revenu moyen entre les hommes et les femmes exerçant en tant que non-salariés classiques est de 44 %, contre 20 % tous secteurs confondus ► **figure 3**. Cet écart est encore plus marqué parmi les ME (57 %, contre 17 % tous secteurs confondus).

Depuis 2013, les évolutions en euros constants du revenu d'activité moyen dans l'industrie ont été proches de la moyenne pour les non-salariés classiques : +1,1 % par an en moyenne entre 2013 et 2022, contre +1,2 % pour l'ensemble des secteurs non agricoles ► **figure 4**. À l'opposé, le revenu moyen des ME a augmenté nettement moins rapidement dans l'industrie (+1,7 % par an en euros constants) que dans l'ensemble des secteurs non agricoles (+4,1 % par an).

Pénalisé par la crise sanitaire et la chute de l'activité qui en a résulté, puis par le net regain d'inflation de 2022, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques de l'industrie en 2022 est inférieur de 2,3 % à son niveau d'avant-crise (2019), un écart proche de celui constaté dans l'ensemble des secteurs d'activité (-2,1 % en euros constants). Pour les ME de l'industrie, le revenu moyen a reculé sur 3 ans (-5,7 % entre 2019 et 2022) alors qu'il a nettement progressé dans l'ensemble des secteurs non agricoles (+6,1 %). ●

► Définitions

Industrie hors artisanat commercial : voir **secteur d'activité** dans Glossaire et Regroupements sectoriels.

Non-salarié, micro-entrepreneur (ME), non-salarié classique, pluriactif, revenu d'activité, rapport interdécile, décile : voir Glossaire.

► 1. Structure de l'emploi non salarié dans l'industrie fin 2022

Secteur d'activité	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des micro-entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge		
			Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus	
Textile, habillement, bois, ameublement, imprimerie	74	75,7	6,8	34,6	58,8	10,8	15,3	
Travail des métaux, réparation et autres industries	113	57,2	7,8	29,6	35,8	8,9	16,0	
Industrie (hors artisanat commercial)	187	64,5	7,5	31,9	44,9	9,7	15,7	
Ensemble des secteurs hors agriculture	3 615	48,8	9,4	30,8	40,9	12,6	14,0	

Lecture : En 2022, 187 000 non-salariés exercent dans le secteur de l'industrie.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Revenus d'activité mensuels dans l'industrie en 2022

Secteur d'activité	Ensemble des non-salariés	Revenu mensuel moyen ¹		Dispersion des revenus des non-salariés classiques			
		Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs	Part des revenus nuls ¹ (en %)	Médiane ²	1 ^{er} décile ²	9 ^e décile ²
Textile, habillement, bois, ameublement, imprimerie	820	2 370	320	14,2	1 800	310	5 680
Travail des métaux, réparation et autres industries	1 760	3 510	440	13,6	2 800	520	8 420
Industrie (hors artisanat commercial)	1 390	3 200	380	13,8	2 480	440	7 760
Ensemble des secteurs hors agriculture	2 420	4 030	670	10,6	2 900	650	9 320

1 Les revenus négatifs (déficits) sont considérés comme nuls.

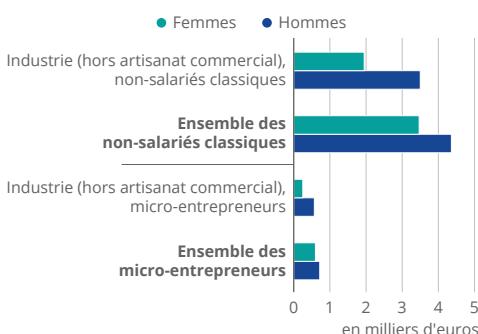
2 Hors revenus nuls ou déficitaires.

Lecture : En 2022, les micro-entrepreneurs exerçant dans l'industrie gagnent en moyenne 380 euros par mois.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Revenus d'activité mensuel moyen par sexe en 2022

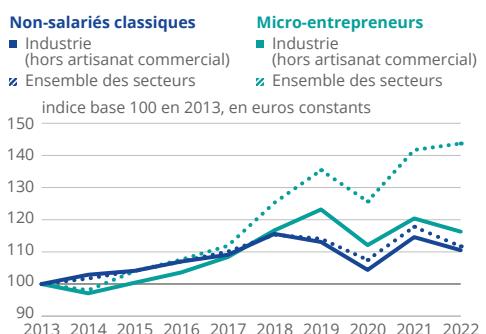


Lecture : Le revenu mensuel moyen des non-salariés classiques exerçant dans l'industrie est de 1 950 euros pour les femmes, contre 3 500 euros pour les hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 4. Évolution du revenu d'activité moyen entre 2013 et 2022



Lecture : Entre 2013 et 2022, le revenu moyen des non-salariés classiques dans l'industrie (hors artisanat commercial) a augmenté de 10,5 % (indice 110,5, base 100 en 2013).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors taxés d'office et hors agriculture.

Sources : Insee, bases Non-salariés.

2.3 Construction

Fin 2022, 433 000 personnes exercent une activité non salariée dans le secteur de la **construction**, à titre principal ou en complément d'une activité salariée ► **figure 1**. Si on se limite aux emplois principaux exercés, les **non-salariés** représentent 20 % des personnes en emploi dans la construction, deux fois plus que dans l'ensemble des secteurs non agricoles (10 %). Les non-salariés de la construction exercent principalement leur activité dans les travaux de finition (menuiserie, peinture, vitrerie ; 40 %), le gros œuvre (29 %) et les travaux d'installation (électricité, plomberie ; 28 %).

En 2022, dans la construction, 46 % des non-salariés ont un statut de **micro-entrepreneur (ME)**, contre 49 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Les ME sont surreprésentés dans les travaux de peinture et revêtement (58 % des non-salariés du secteur), qui nécessitent peu d'investissements et sont d'une relative simplicité technique. À l'inverse, ils sont sous-représentés dans la construction de bâtiments (21 %). La pluriactivité est peu répandue dans la construction : seuls 5 % des **non-salariés classiques** cumulent leur activité avec un emploi salarié, contre 9 % tous secteurs confondus. La proportion de **pluriactifs** est plus élevée parmi les ME (12 %), tout en restant plus de deux fois inférieure à celle de l'ensemble des secteurs (31 %).

Seuls 3 % des non-salariés de la construction sont des femmes, contre 41 % tous secteurs confondus. La part des non-salariés de moins de 30 ans (7 %) est inférieure à la moyenne de l'ensemble des secteurs (13 %), ainsi que celle des 60 ans ou plus (10 % des effectifs, contre 14 % dans l'ensemble des secteurs). La pénibilité des travaux peut expliquer des cessations d'activité plus précoces qu'ailleurs dans la construction.

En 2022, en considérant qu'un revenu est nul lorsqu'il est déficitaire, le **revenu d'activité** moyen des non-salariés classiques de la

construction est de 2 940 euros par mois, soit 27 % de moins que dans l'ensemble des secteurs (4 030 euros) ► **figure 2**. À l'inverse, le revenu mensuel moyen des ME (920 euros) est supérieur de 37 % à celui de l'ensemble des secteurs non agricoles.

Dans la construction, moins d'un non-salarié classique sur dix ne dégage aucun revenu de son activité. Parmi les autres, un sur dix déclare moins de 800 euros par mois et un sur dix plus de 5 940 euros, soit un **rapport interdécile** (D9/D1) de 7,4, près de deux fois plus faible que dans l'ensemble des secteurs non agricoles (14,3). L'échelle des revenus d'activité est donc nettement plus resserrée dans la construction.

Les femmes non salariées classiques de la construction gagnent en moyenne 24 % de moins que leurs homologues masculins (20 % dans l'ensemble des secteurs) ► **figure 3**. Cet écart se réduit à 15 % parmi les ME (17 % dans l'ensemble des secteurs).

Le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques de la construction a augmenté de 0,8 % par an en euros constants en moyenne entre 2013 et 2022, ce qui est un peu moins rapide que l'ensemble des secteurs (+1,2 % par an) ► **figure 4**. Sur la même période, le revenu moyen des ME a davantage augmenté dans la construction (+5,3 % par an en euros constants) que dans l'ensemble des secteurs (+4,1 % par an).

Pénalisé par la crise sanitaire et la chute de l'activité qui en a résulté, puis le net regain d'inflation de 2022, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques de la construction en 2022 est inférieur de 2,3 % à son niveau d'avant-crise (2019), ce qui est proche de la moyenne de l'ensemble des secteurs (-2,1 % entre 2019 et 2022 en euros constants). Pour les ME en revanche, le revenu moyen de 2022 est de 5,2 % plus élevé qu'en 2019, évolution un peu moins favorable que la moyenne des secteurs (+6,1 %). ●

► Définitions

Construction : voir **secteur d'activité** dans Glossaire et Regroupements sectoriels.

Non-salarié, micro-entrepreneur (ME), non-salarié classique, pluriactif, revenu d'activité, rapport interdécile, décile : voir Glossaire.

► 1. Structure de l'emploi non salarié dans la construction fin 2022

Secteur d'activité	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des micro- entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge		
			Non-salariés classiques	Micro- entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus	
Gros-œuvre (maçonnerie, couverture, charpente)	125	43,1	4,7	10,7	2,7	8,4	9,7	
Travaux d'installation : électricité	60	47,6	4,6	18,1	1,7	9,0	10,5	
Travaux d'installation : plomberie, chauffage et autres	60	37,1	3,8	14,9	2,5	6,8	9,6	
Travaux de finition : menuiserie	61	41,0	3,9	13,6	3,2	5,7	11,2	
Travaux de finition : peinture, revêtements et autres finitions	111	58,3	3,7	8,3	4,8	6,5	10,0	
Construction de bâtiments et génie civil	17	21,1	11,1	13,4	7,8	4,7	17,2	
Construction	433	45,7	4,6	11,9	3,3	7,3	10,3	
Ensemble hors agriculture	3 615	48,8	9,4	30,8	40,9	12,6	14,0	

Lecture : En 2022, 433 000 non-salariés exercent dans la construction.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Revenus d'activité mensuels dans la construction en 2022

en euros

Secteur d'activité	Ensemble des non- salariés	Revenu mensuel moyen ¹		Dispersion des revenus des non-salariés classiques			
		Non-salariés classiques	Micro- entrepreneurs	Part des revenus nuls ¹ (en %)	Médiane ²	1 ^{er} décile ²	9 ^e décile ²
Gros-œuvre (maçonnerie, couverture, charpente)	2 050	2 940	900	9,0	2 560	770	5 940
Travaux d'installation : électricité	1 920	2 830	890	8,1	2 490	780	5 640
Travaux d'installation : plomberie, chauffage et autres	2 420	3 230	1 030	7,6	2 810	950	6 410
Travaux de finition : menuiserie	2 170	2 970	1 000	7,4	2 570	810	5 960
Travaux de finition : peinture, revêtements et autres finitions	1 630	2 660	890	7,3	2 360	800	5 150
Construction de bâtiments et génie civil	2 770	3 300	840	21,2	2 760	610	8 660
Construction	2 020	2 940	920	8,7	2 560	800	5 940
Ensemble hors agriculture	2 420	4 030	670	10,6	2 900	650	9 320

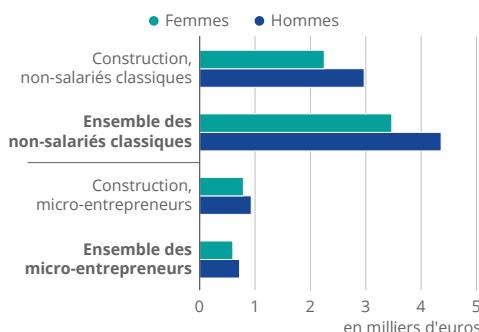
1 Les revenus négatifs (déficits) sont considérés comme nuls. **2** Hors revenus nuls ou déficitaires.

Lecture : En 2022, le revenu mensuel moyen dans la construction de bâtiments et génie civil est de 2 770 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Revenus d'activité mensuel moyen par sexe en 2022

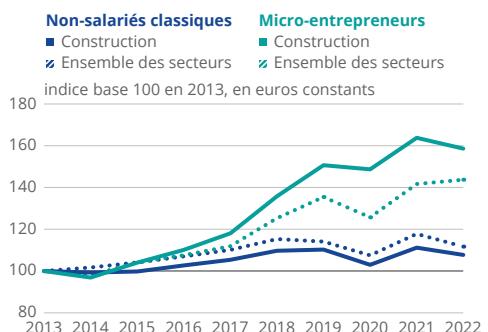


Lecture : En 2022, le revenu mensuel moyen des non-salariés classiques exerçant dans la construction est de 2 250 euros pour les femmes, contre 2 970 euros pour les hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 4. Évolution du revenu d'activité moyen entre 2013 et 2022



Lecture : Entre 2013 et 2022, le revenu moyen des non-salariés classiques dans la construction a augmenté de 7,7 % (indice 107,7, base 100 en 2013).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors taxés d'office et hors agriculture.

Sources : Insee, bases Non-salariés.

2.4 Commerce et artisanat commercial

Fin 2022, 541 000 personnes exercent une activité non salariée dans le **commerce et l'artisanat commercial**, à titre principal ou en complément d'une activité salariée ► **figure 1**. Si on se limite aux emplois principaux exercés, les **non-salariés** représentent 12 % des personnes en emploi dans le commerce, contre 10 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Près de deux non-salariés du commerce sur trois travaillent dans le commerce de détail : vente au détail d'articles divers, en magasin (30 %), hors magasin (25 %), ou **métiers de bouche** (8 %). Le tiers restant exerce notamment dans le commerce de gros (18 %) ou le commerce et la réparation d'automobiles (15 %).

Les **micro-entrepreneurs (ME)** représentent 41 % des non-salariés du commerce, contre 49 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Ils sont particulièrement nombreux (78 %) dans le commerce de détail hors magasin (sur éventaires et marché ou à distance). La pluriactivité est un peu moins répandue dans le commerce et l'artisanat commercial : 8 % des **non-salariés classiques** y cumulent leur activité avec un emploi salarié, contre 9 % tous secteurs confondus. La proportion de **pluriactifs** est plus élevée parmi les ME (24 %), tout en restant inférieure à celle de l'ensemble des secteurs (31 %).

Plus d'un tiers des non-salariés du commerce sont des femmes, soit un peu moins que dans l'ensemble des secteurs (41 %). Cela varie de 7 % dans le commerce et la réparation d'automobiles à 56 % dans le commerce pharmaceutique. La part des non-salariés de moins de 30 ans (9 %) est inférieure à la moyenne de l'ensemble des secteurs non agricoles (13 %). Notamment, moins de 2 % des pharmaciens ont moins de 30 ans, en raison de la durée des études préalables et de l'investissement nécessaire à leur installation. À l'opposé, la part des non-salariés de 60 ans ou plus dans le commerce (17 %) est supérieure à la moyenne (14 %) avec des disparités : elle est inférieure à la moyenne dans les métiers de bouche (10 %) et le commerce et la réparation

d'automobiles (11 %) mais nettement supérieure dans les officines pharmaceutiques (24 %).

En 2022, en considérant qu'un revenu est nul lorsqu'il est déficitaire, le **revenu d'activité moyen** du commerce est de 3 140 euros par mois pour les non-salariés classiques, contre 520 euros pour les ME ► **figure 2**. Le commerce pharmaceutique est l'activité la plus rémunératrice du secteur (7 900 euros par mois en moyenne). Dans le commerce, un non-salarié classique sur sept ne dégage aucun revenu de son activité. Parmi les autres, un sur dix déclare moins de 460 euros par mois et un sur dix plus de 7 630 euros, soit un **rapport interdécile (D9/D1)** de 16,6, légèrement supérieur à celui de l'ensemble des secteurs non agricoles (14,3).

Les femmes non salariées classiques du commerce gagnent en moyenne 16 % de moins que leurs homologues masculins (20 % dans l'ensemble des secteurs) ► **figure 3**. Cet écart se réduit à 6 % parmi les ME (17 % dans l'ensemble des secteurs).

Entre 2013 et 2022, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques du commerce a augmenté en moyenne de 1,5 % par an en euros constants, un rythme un peu plus rapide que l'ensemble des secteurs (+1,2 % par an) ► **figure 4**. Sur la même période, le revenu moyen des ME a augmenté plus vite dans le commerce (+5,6 % par an en euros constants) que dans l'ensemble des secteurs (+4,1 % par an).

Malgré la crise sanitaire et la chute de l'activité qui en a résulté, puis le net regain d'inflation de 2022, le revenu moyen des non-salariés classiques du commerce est supérieur de 2,9 % à son niveau d'avant-crise (2019), alors qu'il lui est inférieur pour l'ensemble des secteurs non-agricoles (-2,1 % entre 2019 et 2022 en euros constants). Pour les ME du commerce, le revenu moyen de 2022 est même plus élevé de 11,6 % qu'en 2019, ce qui est beaucoup plus favorable que l'ensemble des secteurs (+6,1 % entre 2019 et 2022). ●

► Définitions

Commerce et artisanat commercial : voir **secteur d'activité** dans Glossaire et Regroupements sectoriels.

Non-salarié, métiers de bouche, micro-entrepreneur (ME), non-salarié classique, pluriactif, revenu d'activité, rapport interdécile, décile : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

« Le revenu des pharmaciens redynamisé pendant les années de crise sanitaire », Insee Première n° 2036, janvier 2025.

► 1. Structure de l'emploi non salarié dans le commerce fin 2022

Secteur d'activité	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des micro-entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Commerce et réparation d'automobiles	79	40,2	6,7	26,1	6,7	11,0	10,6
Commerce de gros	96	44,6	10,5	23,4	31,9	8,9	18,2
Commerce pharmaceutique	25	ns	4,1	ns	56,0	1,5	23,8
Métiers de bouche ¹	44	9,9	5,4	29,2	27,7	6,8	10,1
Autre commerce de détail en magasin	161	21,3	7,9	23,1	45,6	5,9	18,7
Commerce de détail hors magasin	137	78,3	10,5	23,2	40,7	14,6	18,1
Commerce	541	40,7	7,8	23,7	35,3	9,3	16,8
Ensemble hors agriculture	3 615	48,8	9,4	30,8	40,9	12,6	14,0

ns : non significatif.

¹ Artisanat commercial (boulangeries, pâtisseries, charcuteries), ainsi que certaines activités du commerce de détail alimentaire (boucherie, poissonnerie, commerce de pain).

Lecture : En 2022, 541 000 non-salariés exercent dans le commerce.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Revenus d'activité mensuels dans le commerce en 2022

en euros

Secteur d'activité	Ensemble des non-salariés	Revenu mensuel moyen ¹		Dispersion des revenus des non-salariés classiques			
		Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs	Part des revenus nuls ¹ (en %)	Médiane ²	1 ^{er} décile ²	9 ^e décile ²
Commerce et réparation d'automobiles	1 800	2 640	520	13,7	2 330	560	6 000
Commerce de gros	2 560	3 890	980	18,0	2 970	530	10 050
Commerce pharmaceutique	7 900	7 900	ns	3,1	6 000	2 900	15 520
Métiers de bouche ³	2 330	2 530	470	9,6	2 190	610	5 350
Autre commerce de détail en magasin	2 170	2 620	540	14,4	2 140	430	6 320
Commerce de détail hors magasin	580	1 480	340	20,6	1 090	140	4 090
Commerce	2 070	3 140	520	13,9	2 400	460	7 630
Ensemble hors agriculture	2 420	4 030	670	10,6	2 900	650	9 320

ns : non significatif. ¹ Les revenus négatifs (déficits) sont considérés comme nuls. ² Hors revenus nuls ou déficitaires.

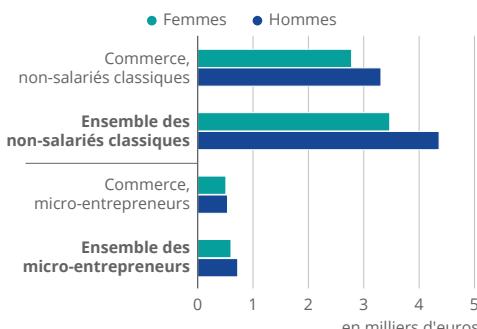
³ Artisanat commercial, ainsi que certaines activités du commerce de détail alimentaire.

Lecture : En 2022, le revenu mensuel moyen dans le commerce pharmaceutique est de 7 900 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Revenus d'activité mensuel moyen par sexe en 2022

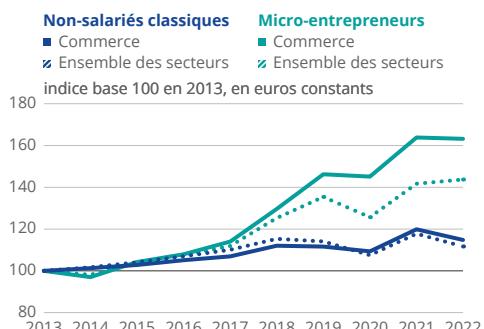


Lecture : Le revenu mensuel moyen des non-salariés classiques exerçant dans le commerce est de 2 780 euros pour les femmes, contre 3 310 euros pour les hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 4. Évolution du revenu d'activité moyen entre 2013 et 2022



Lecture : Entre 2013 et 2022, le revenu moyen des non-salariés classiques dans le commerce et l'artisanat commercial a augmenté de 14,8 % (indice 114,8, base 100 en 2013).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés.

2.5 Transports et entreposage

Fin 2022, 154 000 personnes exercent une activité non salariée dans le secteur des **transports et de l'entreposage**, à titre principal ou en complément d'une activité salariée

► **figure 1.** Si on se limite aux emplois principaux exercés, les **non-salariés** représentent 7 % des personnes en emploi dans les transports, contre 10 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Près de la moitié des non-salariés des transports ont une activité de poste et de courrier, incluant la livraison à domicile ; plus du tiers ont une activité de taxi ou de voiture de transport avec chauffeur (VTC), et moins d'un sixième travaillent dans les transports routiers de fret (services de déménagement compris).

La part de **micro-entrepreneurs (ME)** parmi les non-salariés des transports a plus que doublé depuis 2017, pour atteindre 60 % fin 2022, notamment en raison du succès de ce statut parmi les livreurs à domicile (95 % d'entre eux sont ME). À l'inverse, le moindre attrait de ce régime dans les activités de transports routiers de fret (19 %) s'explique par les frais conséquents liés à ces activités, peu compatibles avec le plafond de chiffre d'affaires imposé au micro-entrepreneuriat.

En 2022, 8 % des **non-salariés classiques** des transports et de l'entreposage sont **pluriactifs** (9 % en moyenne), et 43 % des ME (31 % en moyenne).

Dans un secteur des transports très masculin, la faible présence des femmes est encore plus marquée parmi les non-salariés (8 %, contre 41 % dans l'ensemble des secteurs) que parmi les salariés (26 %). Ce secteur est aussi très jeune : la part des non-salariés de moins de 30 ans est de 28 % en 2022 (contre 13 % en moyenne), en hausse de 11 points en 5 ans, en raison de l'afflux de jeunes ME dans les activités de livraison à domicile (52 % ont moins de 30 ans dans ce secteur).

En 2022, en considérant qu'un revenu est nul lorsqu'il est déficitaire, le **revenu d'activité** moyen dans les transports est de 2 060 euros

par mois pour les non-salariés classiques, un montant près de deux fois inférieur à la moyenne de l'ensemble des secteurs (4 030 euros)

► **figure 2.** Il est notamment de 1 530 euros pour les taxis et VTC, et de 2 910 euros pour les transporteurs routiers de fret et services de déménagement.

En 2022, le revenu mensuel moyen des ME est de 270 euros, le secteur des transports se classant ainsi comme le secteur le moins rémunérateur, quel que soit le statut du non-salarié.

Dans les transports, 12 % des non-salariés classiques ne dégagent aucun revenu de leur activité. Parmi les autres, un sur dix perçoit moins de 500 euros par mois et un sur dix plus de 4 520 euros. Avec un **rapport interdécile** de 9,0, les revenus sont ainsi moins dispersés que dans l'ensemble des secteurs non-agricoles (14,3).

Dans les transports, les écarts de revenu entre femmes et hommes sont nettement moins marqués que dans l'ensemble des secteurs : les femmes non-salariées classiques gagnent en moyenne 5 % de moins que leurs homologues masculins (20 % dans l'ensemble des secteurs)

► **figure 3.** Cet écart est presque nul parmi les ME (-17 % dans l'ensemble des secteurs).

Depuis 2013, les évolutions du revenu moyen d'activité ont été bien plus défavorables dans les transports que dans l'ensemble des secteurs non agricoles. En particulier, le revenu moyen des ME a en moyenne baissé de 5,2 % par an en euros constants entre 2013 et 2022, alors qu'il a progressé de 4,1 % dans l'ensemble des secteurs

► **figure 4.** Particulièrement touché par la crise sanitaire, le revenu moyen des ME des transports est ainsi inférieur de 35 % à son niveau de 2019.

De même, le revenu moyen des non-salariés classiques exerçant dans les transports est inférieur de 6 % en 2022 à son niveau d'avant-crise (2019), un recul bien plus marqué que celui de la moyenne des secteurs non agricoles (-2 % sur 3 ans). ●

► Définitions

Transports et entreposage : voir **secteur d'activité** dans Glossaire et Regroupements sectoriels.

Non-salarié, micro-entrepreneur (ME), non-salarié classique, pluriactif, revenu d'activité, rapport interdécile, décile : voir Glossaire.

► 1. Structure de l'emploi non salarié dans les transports et entreposage fin 2022

Secteur d'activité	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des micro-entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge		en %
			Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs		Moins de 30 ans ou plus	60 ans ou plus	
Taxis et VTC	53	31,6	3,9	34,9	8,1	4,9	13,6	
Transports routiers de fret et services de déménagement	21	19,1	11,4	32,6	11,1	8,5	17,1	
Autres activités de transports et d'entreposage	80	89,4	17,8	45,5	7,0	47,7	2,6	
Activités de poste (hors service universel) et de courrier, y c. livraison à domicile	72	95,4	23,9	46,2	6,3	52,3	0,8	
Autres activités de transports et d'entreposage (hors poste et courrier)	8	37,7	13,9	30,4	13,0	7,9	18,4	
Transport et entreposage	154	60,1	7,9	43,0	7,9	27,7	8,3	
Ensemble des secteurs hors agriculture	3 615	48,8	9,4	30,8	40,9	12,6	14,0	

Lecture : En 2022, 154 000 non-salariés exercent dans les transports et entreposage.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Revenus d'activité mensuels dans les transports et entreposage en 2022

Secteur d'activité	Ensemble des non-salariés	Revenu mensuel moyen ¹		Dispersion des revenus des non-salariés classiques				en euros
		Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs	Part des revenus nuls ¹ (en %)	Médiane ²	1 ^{er} décile ²	9 ^e décile ²	
Taxis et VTC	1 280	1 530	730	8,8	1 390	470	3 060	
Transports routiers de fret et services de déménagement	2 480	2 910	510	14,7	2 610	590	6 520	
Autres activités de transports et d'entreposage	380	2 900	160	27,2	2 530	490	8 240	
Activités de poste (hors service universel) et de courrier, y c. livraison à domicile	150	950	140	60,0	1 590	90	4 980	
Autres activités de transports et d'entreposage (hors poste et courrier)	2 310	3 330	610	20,0	2 680	550	8 550	
Transport et entreposage	980	2 060	270	12,4	1 670	500	4 520	
Ensemble des secteurs hors agriculture	2 420	4 030	670	10,6	2 900	650	9 320	

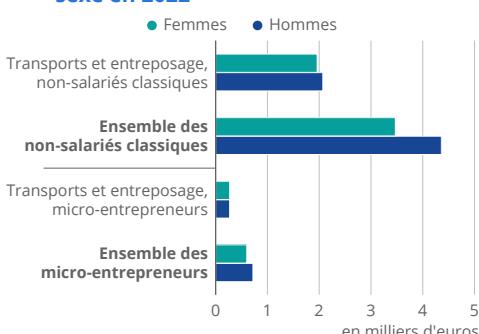
1 Les revenus négatifs (déficits) sont considérés comme nuls. **2** Hors revenus nuls ou déficitaires.

Lecture : En 2022, le revenu mensuel moyen dans les transports routiers de fret et services de déménagement est de 2 480 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Revenus d'activité mensuel moyen par sexe en 2022

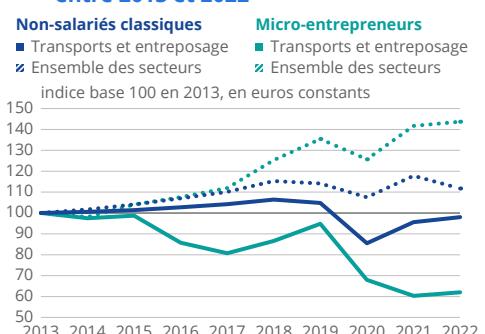


Lecture : Le revenu mensuel moyen des non-salariés classiques exerçant dans les transports est de 1 960 euros pour les femmes, contre 2 070 euros pour les hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 4. Évolution du revenu d'activité moyen entre 2013 et 2022



Lecture : Entre 2013 et 2022, le revenu moyen des non-salariés classiques dans les transports et l'entreposage a baissé de 2,0 % (indice 98,0, base 100 en 2013).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés.

2.6 Services aux entreprises et services mixtes

Fin 2022, 944 000 personnes exercent une activité non salariée dans le secteur des **services aux entreprises et services mixtes**, à titre principal ou en complément d'une activité salariée ► **figure 1**. Si on se limite aux emplois principaux exercés, les **non-salariés** représentent 12 % des personnes en emploi dans ce secteur, contre 10 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Plus de la moitié travaillent dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (avocats, comptables, architectes, etc.).

Les **micro-entrepreneurs (ME)** représentent 58 % des non-salariés du secteur, contre 49 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Cependant ils sont quasi absents des activités juridiques et comptables, composées essentiellement de professions libérales réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut. La part des **pluriactifs** est comparable à la moyenne, que ce soit parmi les **non-salariés classiques** (10 %, contre 9 % dans l'ensemble), ou parmi les ME (33 %, contre 31 % dans l'ensemble).

Les femmes représentent 40 % des non-salariés du secteur. Elles sont peu présentes dans l'information-communication (21 %), l'architecture-ingénierie (24 %) et dans les activités financières et d'assurance (25 %). La part des femmes est la plus élevée dans les activités juridiques et comptables (52 %). La part des non-salariés de moins de 30 ans (16 %) est plus élevée que dans l'ensemble des secteurs non agricoles (13 %).

En 2022, en considérant qu'un revenu est nul lorsqu'il est déficitaire, le **revenu d'activité** moyen dans les services aux entreprises et services mixtes est de 5 220 euros par mois pour les non-salariés classiques, et de 860 euros pour les ME ► **figure 2**. Parmi les non-salariés classiques, les activités les plus rémunératrices sont les activités juridiques et comptables (8 510 euros par mois) et les activités financières et d'assurance (6 250 euros). À l'opposé, les moins rémunératrices sont les autres activités

spécialisées telles que le design, la photographie ou la publicité (2 930 euros) et les activités immobilières (3 090 euros).

Plus élevés que la moyenne, les revenus d'activité dans ce secteur sont aussi plus dispersés : 13 % des non-salariés classiques ne dégagent aucun revenu de leur activité non salariée en 2022, cette proportion variant de 4 % dans les activités juridiques et comptables à 26 % dans l'immobilier. Parmi les autres, un sur dix déclare gagner moins de 710 euros et un sur dix plus de 12 290 euros, soit un **rapport interdécile** de 17,3 (contre 14,3 dans l'ensemble des secteurs non agricoles).

Les femmes non-salariées classiques du secteur gagnent en moyenne 23 % de moins que leurs homologues masculins (contre 20 % pour l'ensemble des secteurs non agricoles) ► **figure 3**. Parmi les ME, cet écart est de 10 % dans les services aux entreprises et services mixtes, alors qu'il atteint 17 % pour l'ensemble des secteurs.

Le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques exerçant dans les services aux entreprises et services mixtes a augmenté de 1,3 % par an en euros constants en moyenne entre 2013 et 2022, une progression similaire à celle de l'ensemble des secteurs non agricoles (+1,2 % par an) ► **figure 4**. Sur la même période, le revenu moyen des ME a davantage augmenté dans ces services (+4,7 % par an en euros constants) que dans l'ensemble des secteurs (+4,1 %).

Pénalisé par la crise sanitaire et la chute de l'activité qui en a résulté, puis par le net regain d'inflation de 2022, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques de ce secteur en 2022 est inférieur de 3,1 % à son niveau d'avant-crise (2019), soit un recul un peu plus fort que pour l'ensemble des secteurs non agricoles (-2,1 % en euros constants). Pour les ME, le revenu moyen de 2022 est supérieur de 10,5 % à celui de 2019, soit nettement plus que pour l'ensemble des secteurs (+6,1 % entre 2019 et 2022). ●

► Définitions

Services aux entreprises et services mixtes : voir **secteur d'activité** dans Glossaire et Regroupements sectoriels.

Non-salarié, micro-entrepreneur (ME), pluriactif, non-salarié classique, revenu d'activité, rapport interdécile, décile : voir Glossaire.

► 1. Structure de l'emploi non salarié dans les services aux entreprises et services mixtes fin 2022

Secteur d'activité	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des micro-entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs		Moins de 30 ans ou plus	60 ans ou plus
Information et communication	131	68,5	12,0	35,3	21,2	24,2	7,6
Activités financières et d'assurance	48	18,7	10,1	23,2	25,0	5,5	15,4
Activités immobilières	80	49,9	13,3	19,9	43,8	8,5	17,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	511	54,5	8,8	34,6	44,5	16,7	15,6
Activités juridiques et comptables	102	ns	4,7	ns	52,2	7,0	14,8
Conseil de gestion	183	70,1	14,7	35,9	45,7	21,9	16,9
Architecture-ingénierie	80	40,7	9,2	30,9	24,3	7,1	21,4
Autres activités spécialisées	146	79,3	11,3	34,2	48,4	22,4	11,3
Services administratifs et de soutien	174	76,2	15,0	32,5	41,1	12,5	13,0
Services aux entreprises et services mixtes	944	58,2	10,4	32,9	39,6	15,7	14,1
Ensemble des secteurs hors agriculture	3 615	48,8	9,4	30,8	40,9	12,6	14,0

ns : non significatif.

Lecture : En 2022, 944 000 non-salariés exercent dans les services aux entreprises et services mixtes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Revenus d'activité mensuels dans les services aux entreprises et services mixtes en 2022 en euros

Secteur d'activité	Ensemble des non-salariés	Revenu mensuel moyen ¹		Dispersion des revenus des non-salariés classiques		
		Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs	Part des revenus nuls ¹ (en %)	Médiane ²	1 ^{er} décile ²
Information et communication	2 200	4 130	1 010	15,6	3 920	660
Activités financières et d'assurance	5 310	6 250	1 080	12,7	4 900	840
Activités immobilières	2 150	3 090	1 210	25,5	2 670	420
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 260	5 930	870	10,0	3 920	850
Activités juridiques et comptables	8 370	8 510	ns	4,0	5 210	1 650
Conseil de gestion	2 030	4 410	940	17,8	3 340	540
Architecture-ingénierie	2 860	4 010	1 110	10,9	3 320	740
Autres activités spécialisées	1 190	2 930	720	15,2	2 300	450
Services administratifs et de soutien	1 270	3 270	640	19,4	2 580	500
Services aux entreprises et services mixtes	2 740	5 220	860	13,4	3 740	710
Ensemble des secteurs hors agriculture	2 420	4 030	670	10,6	2 900	650
						9 320

ns : non significatif. ¹ Les revenus négatifs (déficits) sont considérés comme nuls. ² Hors revenus nuls ou déficitaires.

Lecture : En 2022, le revenu mensuel moyen dans les activités juridiques et comptables est de 8 370 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

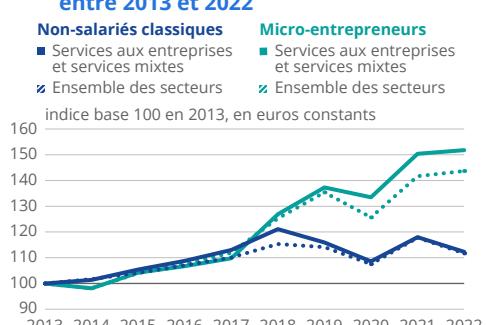
► 3. Revenus d'activité mensuel moyen par sexe en 2022



Lecture : Le revenu mensuel moyen des non-salariés classiques exerçant dans le secteur des services aux entreprises et services mixtes est de 4 330 euros pour les femmes, contre 5 660 euros pour les hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture. **Source :** Insee, base Non-salariés 2022.

► 4. Évolution du revenu d'activité moyen entre 2013 et 2022



Lecture : Entre 2013 et 2022, le revenu moyen des non-salariés classiques exerçant dans les services aux entreprises et services mixtes a augmenté de 12,3 % (indice 112,3, base 100 en 2013).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors taxés d'office et hors agriculture. **Source :** Insee, base Non-salariés.

2.7 Services aux particuliers hors santé

Fin 2022, 790 000 personnes exercent une activité non salariée dans le secteur des **services aux particuliers hors santé**, à titre principal ou en complément d'une activité salariée ► **figure 1**. Si on se limite aux emplois principaux exercés, les **non-salariés** représentent 8 % des personnes en emploi dans ce secteur, contre 10 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Plus d'un tiers des non-salariés du secteur exercent dans les services personnels, notamment dans la coiffure et les soins de beauté. Un quart exerce dans l'hébergement et la restauration et un autre quart dans l'enseignement. Les autres exercent dans les arts, spectacles et activités récréatives.

Les **micro-entrepreneurs (ME)** représentent 62 % des non-salariés des services aux particuliers, contre 49 % tous secteurs confondus hors agriculture. Ils sont nombreux dans les arts, spectacles et activités récréatives (77 %) et dans l'enseignement (78 %), tout particulièrement pour le soutien scolaire, la formation professionnelle et l'enseignement culturel.

La part de **pluriactifs** atteint 10 % parmi les **non-salariés classiques** du secteur (à peine plus que la moyenne, de 9 %) et 35 % parmi les ME (31 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles). Les femmes représentent 55 % des non-salariés des services aux particuliers, contre 41 % tous secteurs confondus. Elles sont très majoritaires dans les services personnels, en particulier dans la coiffure et les soins de beauté (90 %). La parité est atteinte dans l'enseignement (50 %) alors que dans les autres activités, leur part est plus modeste (38 % dans l'hébergement et la restauration et 39 % dans les arts et spectacles). Les parts des moins de 30 ans (13 %) et des plus de 60 ans (13 %) sont très proches de la moyenne des non-salariés (13 % et 14 %).

En 2022, en considérant qu'un revenu est nul lorsqu'il est déficitaire, le **revenu d'activité** moyen du secteur est de 1 910 euros par mois pour les non-salariés classiques et de 550 euros par mois pour les ME ► **figure 2**. Plus de deux fois inférieur à la moyenne de l'ensemble des secteurs (4 030 euros), le

revenu moyen des non-salariés classiques s'échelonne de 1 630 euros dans la coiffure et les soins de beauté à 2 080 euros dans l'hébergement et la restauration. Dans les services aux particuliers, 16 % des non-salariés classiques ne dégagent aucun revenu de leur activité non salariée en 2022. Parmi les autres, un sur dix gagne moins de 350 euros et un sur dix gagne plus de 4 370 euros, soit un **rapport interdécile** (D9/D1) de 12,5, contre 14,3 dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Plus faibles que la moyenne, ces revenus sont donc aussi moins dispersés.

Parmi les non-salariés classiques du secteur, les femmes gagnent en moyenne 28 % de moins que leurs homologues masculins (20 % dans l'ensemble des secteurs) ► **figure 3**. Parmi les ME, l'écart se réduit à 17 %, dans les services aux particuliers comme dans l'ensemble des secteurs.

Entre 2013 et 2022, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques exerçant dans les services aux particuliers a augmenté de 1,5 % en moyenne par an en euros constants, contre 1,2 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles ► **figure 4**. En 2022, leur revenu moyen est néanmoins inférieur de 1,2 % à son niveau d'avant-crise sanitaire (2019), ce qui est un peu plus favorable que la moyenne (-2,1 % en euros constants entre 2019 et 2022). Si la crise sanitaire, via la chute d'activité qui en a résulté, a particulièrement pénalisé le revenu moyen dans les services aux particuliers, il a ensuite nettement progressé en 2022 (+13 % dans l'enseignement et +8 % dans les arts et spectacles) malgré un fort regain d'inflation.

En revanche, l'évolution du revenu des ME a été moins favorable dans les services aux particuliers (+2,5 % par an en euros constants entre 2013 et 2022) que dans l'ensemble des secteurs non agricoles (+4,1 % par an). De même, le revenu moyen du secteur a retrouvé en 2022 un niveau plus élevé de 2,7 % qu'en 2019, une hausse moins forte que celle de l'ensemble des secteurs (+6,1 %). ●

► Définitions

Services aux particuliers hors santé : voir **secteur d'activité** dans Glossaire et Regroupements sectoriels.

Non-salarié, micro-entrepreneur (ME), pluriactif, non-salarié classique, revenu d'activité, rapport interdécile, décile : voir Glossaire.

► 1. Structure de l'emploi non salarié dans les services aux particuliers fin 2022

Secteur d'activité	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des micro-entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge		en %
			Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus	
Hébergement et restauration	191	23,9	9,1	21,8	37,9	6,6	16,2	
Arts, spectacles et activités récréatives	100	77,0	14,6	42,5	39,0	19,0	13,5	
Enseignement	195	78,4	17,0	45,4	50,0	15,5	15,1	
Services personnels	303	71,4	6,0	27,5	74,1	13,6	10,0	
Coiffure et soins de beauté	127	54,4	4,5	18,9	90,0	15,7	6,3	
Autres services personnels	176	83,7	9,1	31,6	62,6	12,2	12,6	
Services aux particuliers hors santé	790	62,3	9,8	34,9	54,9	13,1	13,2	
Ensemble hors agriculture	3 615	48,8	9,4	30,8	40,9	12,6	14,0	

Lecture : En 2022, 790 000 non-salariés exercent dans les services aux particuliers hors santé.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Revenus d'activité mensuels dans les services aux particuliers en 2022

Secteur d'activité	Ensemble des non-salariés	Revenu mensuel moyen ¹		Dispersion des revenus des non-salariés classiques				en euros
		Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs	Part des revenus nuls ¹ (en %)	Médiane ²	1 ^{er} décile ²	9 ^e décile ²	
Hébergement et restauration	1 740	2 080	630	18,5	1 780	380	5 060	
Arts, spectacles et activités récréatives	800	1 880	510	21,2	1 420	210	4 850	
Enseignement	900	1 900	620	13,8	1 580	300	4 310	
Services personnels	830	1 640	490	10,0	1 460	410	3 340	
Coiffure et soins de beauté	1 040	1 630	520	7,2	1 500	500	3 120	
Autres services personnels	680	1 660	480	15,9	1 320	260	4 040	
Services aux particuliers hors santé	1 070	1 910	550	15,5	1 610	350	4 370	
Ensemble hors agriculture	2 420	4 030	670	10,6	2 900	650	9 320	

1 Les revenus négatifs (déficits) sont considérés comme nuls.

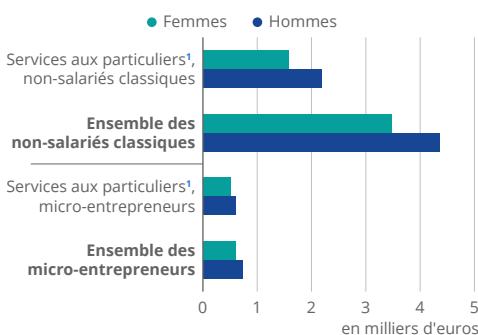
2 Hors revenus nuls ou déficitaires.

Lecture : En 2022, le revenu mensuel moyen dans l'hébergement et la restauration est de 1 740 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Revenus d'activité mensuel moyen par sexe en 2022



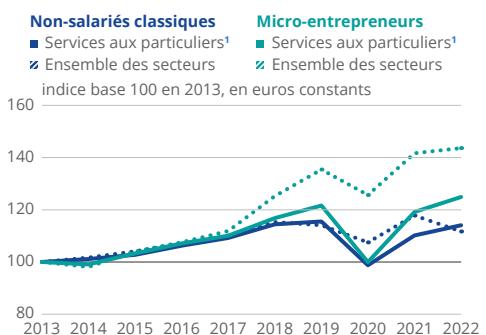
1 Hors santé.

Lecture : Le revenu mensuel moyen des non-salariés classiques exerçant dans le secteur des services aux particuliers (hors santé) est de 1 580 euros pour les femmes, contre 2 190 euros pour les hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 4. Évolution du revenu d'activité moyen entre 2013 et 2022



1 Hors santé.

Lecture : Entre 2013 et 2022, le revenu moyen des non-salariés classiques dans les services aux particuliers (hors santé) a augmenté de 14,1 % (indice 114,1, base 100 en 2013).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés.

2.8 Santé et action sociale

Fin 2022, 567 000 personnes exercent une activité non salariée dans le secteur de la **santé et de l'action sociale**, à titre principal ou en complément d'une activité salariée ► **figure 1**. La moitié sont des professions paramédicales ou sages-femmes, près d'un tiers des médecins, chirurgiens-dentistes ou vétérinaires. Si on se limite aux emplois principaux exercés, les **non-salariés** représentent 12 % des personnes en emploi dans le secteur de la santé et de l'action sociale, contre 10 % dans l'ensemble des secteurs non agricoles.

Les **micro-entrepreneurs (ME)** ne représentent que 16 % des non-salariés du secteur, soit trois fois moins que pour l'ensemble des secteurs non agricoles. Quasi absents des professions médicales car ces activités réglementées sont exclues du régime, les ME constituent les trois quarts des non-salariés dans les autres activités de la santé (psychologues, diététiciens, etc.) et de l'action sociale.

Fin 2022, 12 % des **non-salariés classiques** du secteur sont **pluriactifs**, contre 9 % tous secteurs confondus. Cette part s'élève à 23 % parmi les médecins libéraux (dont 30 % parmi les spécialistes), qui peuvent exercer une activité salariée dans les hôpitaux publics ou cliniques privées en sus de leur activité libérale en cabinet.

Le secteur de la santé et de l'action sociale est fortement féminisé : la part des femmes y atteint 65 %, contre 41 % en moyenne. Elle est la plus élevée parmi les infirmiers et sages-femmes (83 %) et plus faible en médecine spécialisée (41 %). Parmi les médecins, la part de moins de 30 ans est particulièrement faible (2 %, contre 13 % dans l'ensemble des secteurs), en lien avec la durée des études, et la part des 60 ans ou plus est très élevée (32 % contre 14 %).

En 2022, en considérant qu'un revenu est nul lorsqu'il est déficitaire, le **revenu d'activité** moyen des non-salariés classiques de la santé et de l'action sociale atteint 5 770 euros par mois, soit 43 % de plus que pour l'ensemble des non-salariés ► **figure 2**. Il varie de 2 240 euros dans les autres services de santé et d'action

sociale à 11 840 euros chez les médecins spécialistes libéraux.

Le revenu d'activité mensuel des ME de la santé et de l'action sociale est en moyenne de 770 euros, soit 15 % de plus que dans l'ensemble des secteurs non agricoles.

Seuls 2,5 % des non-salariés classiques ne dégagent aucun revenu de leur activité non salariée. Parmi les autres, un sur dix gagne moins de 1 460 euros et un sur dix plus de 12 080 euros, soit un **rapport interdécile** de 8,3, indiquant un éventail bien plus resserré que dans l'ensemble des secteurs (14,3).

Parmi les non-salariés classiques, les écarts de rémunération entre femmes et hommes sont nettement plus élevés dans le domaine de la santé et de l'action sociale (46 % de moins pour les femmes) que dans les autres secteurs (20 % d'écart) : les femmes sont en effet sous-représentées dans les professions les plus rémunératrices et, au sein d'une même profession, les écarts de revenus d'activité sont élevés ► **figure 3**. En revanche, parmi les ME, les écarts de revenus entre femmes et hommes sont plus faibles qu'en moyenne (8 % contre 17 %).

Davantage que dans d'autres secteurs d'activités, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques de la santé et l'action sociale dépend de mesures prises par les pouvoirs publics : celles-ci portent sur des forfaits d'activité (comme le forfait « médecin traitant » mis en place en 2013) et sur les tarifs de consultation pour les activités réglementées. Ce revenu est aussi lié aux volumes d'activité propres à chaque profession. Entre 2013 et 2022, il a reculé de 0,7 % par an en euros constants ► **figure 4**. La baisse est concentrée en fin de période : en 2022 il est inférieur de 6,0 % à son niveau d'avant-crise sanitaire (2019), baisse plus défavorable que dans l'ensemble des secteurs non agricoles (-2,1 % entre 2019 et 2022 en euros constants).

En revanche, pour les ME du secteur, le revenu moyen de 2022 est plus élevé de 16,2 % à celui de 2019, évolution bien plus favorable que dans l'ensemble des secteurs (+6,1 % en euros constants). ●

► Définitions

Santé et action sociale : voir **secteur d'activité** dans Glossaire et Regroupements sectoriels.

Non-salarié, micro-entrepreneur (ME), non-salarié classique, pluriactif, revenu d'activité, rapport interdécile, décile : voir Glossaire.

► 1. Structure de l'emploi non salarié dans la santé et l'action sociale fin 2022

Secteur d'activité	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des micro-entrepreneurs	Part des pluriactifs		Part des femmes	Âge	
			Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs		Moins de 30 ans	60 ans ou plus
Médecine	127	ns	23,4	ns	43,3	1,9	32,4
Médecine générale	73	ns	18,7	ns	45,2	2,6	32,3
Médecine spécialisée, analyses médicales	55	ns	29,6	ns	40,8	0,9	32,6
Pratique dentaire	38	ns	7,4	ns	46,6	12,8	20,5
Vétérinaires	12	ns	5,1	ns	48,9	7,7	14,9
Professions paramédicales et sages-femmes	282	4,3	6,3	34,8	72,2	16,2	7,8
Infirmiers et sages-femmes	135	ns	6,4	ns	83,4	7,6	8,3
Autres professions paramédicales	148	8,1	6,1	34,7	62,0	24,1	7,3
Autres services de santé et action sociale	107	74,1	18,3	41,2	79,8	8,2	15,9
Activités de santé et action sociale	567	16,3	11,6	40,3	65,0	11,1	15,8
Ensemble hors agriculture	3 615	48,8	9,4	30,8	40,9	12,6	14,0

ns : non significatif.

Lecture : En 2022, 567 000 non-salariés exercent dans les activités de santé et action sociale.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 2. Revenus d'activité mensuels dans la santé et l'action sociale en 2022

en euros

Secteur d'activité	Ensemble des non-salariés	Revenu mensuel moyen ¹		Dispersion des revenus des non-salariés classiques			
		Non-salariés classiques	Micro-entrepreneurs	Part des revenus nuls ¹ (en %)	Médiane ²	1 ^{er} décile ²	9 ^e décile ²
Médecine	9 530	9 540	ns	2,3	7 470	2 400	19 480
Médecine générale	7 840	7 840	ns	2,2	6 630	2 390	14 910
Médecine spécialisée, analyses médicales	11 810	11 840	ns	2,4	9 270	2 430	24 330
Pratique dentaire	10 300	10 300	ns	1,5	8 280	3 130	19 730
Vétérinaires	6 040	6 380	ns	2,7	5 680	1 900	11 960
Professions paramédicales et sages-femmes	3 560	3 650	1 270	1,9	3 330	1 430	6 360
Infirmiers et sages-femmes	4 120	4 120	ns	1,8	3 810	1 840	6 870
Autres professions paramédicales	3 050	3 190	1 280	2,0	2 860	1 200	5 680
Autres services de santé et action sociale	1 100	2 240	700	11,3	1 780	340	5 000
Activités de santé et action sociale	4 970	5 770	770	2,5	4 050	1 460	12 080
Ensemble hors agriculture	2 420	4 030	670	10,6	2 900	650	9 320

ns : non significatif.

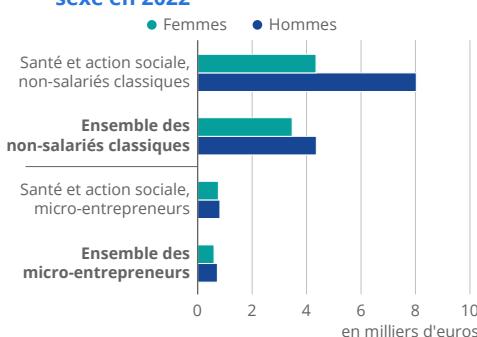
1 Les revenus négatifs (déficits) sont considérés comme nuls. **2** Hors revenus nuls ou déficitaires.

Lecture : En 2022, le revenu mensuel moyen des infirmiers et sages-femmes est de 4 120 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 3. Revenus d'activité mensuel moyen par sexe en 2022

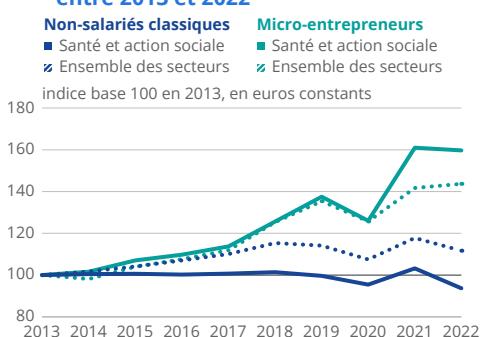


Lecture : Le revenu mensuel moyen des non-salariés classiques exerçant dans les activités de santé et action sociale est de 4 350 euros pour les femmes, contre 8 030 euros pour les hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2022.

► 4. Évolution du revenu d'activité moyen entre 2013 et 2022

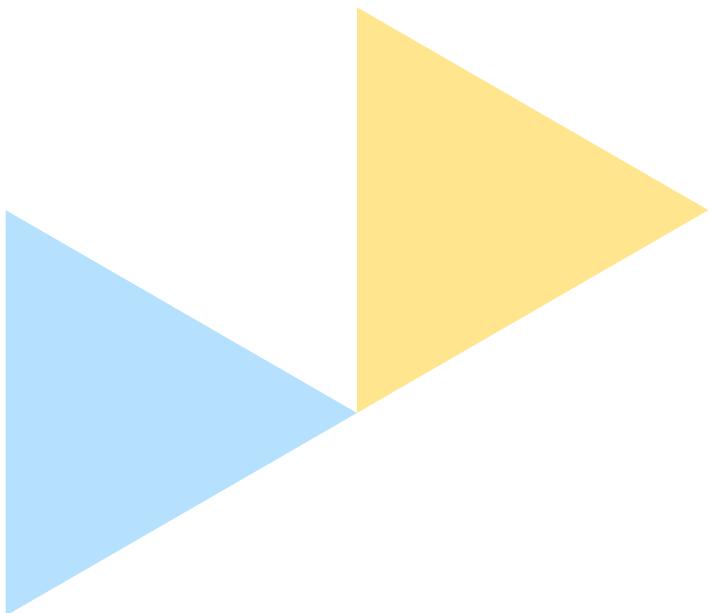


Lecture : Entre 2013 et 2022, le revenu moyen des non-salariés classiques dans la santé et l'action sociale a reculé de 6,3 % (indice 93,7, base 100 en 2013).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors taxés d'office et hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés.

Annexes



Sources

Base Non-salariés

La source principale utilisée dans cet ouvrage est la **base Non-salariés (BNS)** produite par l'Insee, qui fournit chaque année des données sur les non-salariés, y compris micro-entrepreneurs mais hors aides familiaux.

La BNS est issue de deux sources administratives gérées par :

- la caisse nationale de l'Urssaf (Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales), ex-Acoss, qui recouvre les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les revenus des non-salariés non agricoles ;
- la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), qui collecte les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les revenus des non-salariés agricoles.

La base Non-salariés permet de connaître l'emploi et les revenus des non-salariés depuis 2006. Apparue aux données de la **base Tous salariés (BTS)**, désormais principalement fondée sur les Déclarations sociales nominatives (DSN), elle fournit également des informations sur le cumul d'activités salariée et non salariée (pluriactivité). Elle est mobilisée dans la vue d'ensemble, dans l'éclairage 3 « Le nombre de non-salariés dans les secteurs culturels a presque triplé en 15 ans » ainsi que dans les fiches (à l'exception des fiches 1.8 à 1.11 et 1.14).

Enquête Emploi, enquête Histoire de vie et Patrimoine (Insee) et enquête Conditions de travail (Dares)

Même si leur objet principal ne consiste pas à étudier spécifiquement cette sous-population, l'**enquête Emploi** et l'**enquête Histoire de vie et Patrimoine** de l'Insee ainsi que l'**enquête Conditions de travail** de la Dares (service statistique du ministère chargé du travail) fournissent de l'information sur les travailleurs indépendants. Dans ces enquêtes, il s'agit des personnes ayant déclaré exercer leur profession principale en tant qu'indépendant, à leur compte ou comme dirigeant salarié. Les fiches 1.8 « Conditions de travail des indépendants », 1.9 « Durée de travail des indépendants », 1.10 « Patrimoine des ménages indépendants » et 1.14 « Travailleurs indépendants en Europe » utilisent cette définition de l'emploi indépendant, ainsi que l'éclairage « En 2022, 7 % des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte » et le dossier « En moyenne entre 2021 et 2023, l'activité de 12 % des indépendants est de fait dépendante d'un seul partenaire économique » .

- L'enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité de l'Insee, dite **enquête Emploi**, vise à observer de manière à la fois structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle correspond à l'enquête sur les forces de travail (EFT) qui est la déclinaison française de l'enquête « *Labour Force Survey* » (LFS) définie au niveau européen. Il s'agit de la seule source statistique fournissant une mesure des concepts d'emploi, de chômage et d'inactivité tels qu'ils sont définis au sens du Bureau international du travail (BIT), ce qui autorise des comparaisons entre tous les pays.

L'Insee réalise cette enquête auprès d'un échantillon représentatif de 80 000 logements ordinaires chaque trimestre en interrogeant tous les occupants du logement âgés de 15 ans ou plus (90 000 personnes de 15 ans ou plus répondantes par trimestre). Les personnes résidant en logements collectifs (foyers, hôpitaux, prisons, etc.) ne sont pas dans le champ de l'enquête. La première interrogation est réalisée en face-à-face ; les interrogations suivantes par internet ou téléphone. Les personnes enquêtées décrivent précisément leur situation sur le marché du travail à travers de nombreuses questions factuelles qui permettent de déterminer si elles sont en emploi, au chômage ou inactives au sens du BIT. Toutes ces questions se rapportent à une semaine donnée, dite « semaine de référence », précédant de peu l'interrogation. Ces semaines sont réparties uniformément sur l'année. L'enquête Emploi est un panel rotatif, c'est-à-dire que chaque logement entrant dans l'enquête est enquêté six trimestres de suite.

L'enquête Emploi permet notamment de mesurer le taux d'emploi. Elle fournit également des informations sur les caractéristiques des personnes en emploi (âge, sexe, niveau de diplôme, situation de handicap, etc.) et de l'emploi qu'elles occupent (type de contrat de travail, temps de travail, catégorie socioprofessionnelle, etc.), ainsi que des indicateurs de sous-emploi (personnes qui travaillent involontairement moins que ce qu'elles souhaitent, principalement des personnes travaillant à temps partiel mais souhaitant travailler davantage).

L'enquête Emploi est mobilisée dans les fiches 1.9 « Durée de travail des indépendants » et 1.14 « Travailleurs indépendants en Europe », ainsi que dans l'éclairage « En 2022, 7 % des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte » et le dossier « En moyenne entre 2021 et 2023, l'activité de 12 % des indépendants est de fait dépendante d'un seul partenaire économique ».

- Depuis 1986, l'Insee réalise tous les trois à six ans une enquête visant à décrire le patrimoine des ménages, dénommée **enquête Histoire de vie et Patrimoine (HVP)** depuis 2017. L'enquête 2020-2021 s'est déroulée entre octobre 2020 et mars 2021, en France hors Mayotte, auprès d'un échantillon de 10 250 ménages répondants. Elle est réalisée en partenariat avec la Banque de France et s'inscrit dans un cadre européen (dispositif *Household Finance and Consumption Survey*, HFCS).

L'enquête HVP porte sur toutes les dimensions du patrimoine (financier, immobilier, professionnel, résiduel, endettement). Elle rassemble également des informations biographiques sur le ménage pour mieux comprendre comment s'est constitué le patrimoine (cycle d'activité professionnelle, héritages, donations, situation patrimoniale des parents, etc.). Depuis 2014, certains individus sont interrogés plusieurs fois, dans le cadre d'un panel rotatif avec des entrants à chaque vague.

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine est mobilisée dans la fiche 1.10 « Patrimoine des ménages indépendants ».

- L'**enquête Conditions de travail** de la Dares vise à cerner au plus près le travail tel qu'il est perçu par les travailleurs, salariés ou non. L'enquête est réalisée à domicile et chaque actif en emploi du ménage répond personnellement. Les questions posées ne renvoient ni à des mesures objectives (cotation de postes ou analyses ergonomiques), ni à des questions d'opinion sur le travail, mais à une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : les marges de manœuvre, la coopération, les rythmes de travail, les efforts physiques ou les risques encourus. Depuis l'édition 2013, un ensemble de questions consacrées aux risques psychosociaux au travail est posé en complément de questions déjà présentes sur la charge mentale. L'enquête cherche en effet à aborder l'ensemble des dimensions préconisées par le collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail qui, dans son rapport final publié en avril 2011, propose un grand nombre d'indicateurs organisés en six dimensions : intensité du travail et temps de travail, exigences émotionnelles, autonomie, rapports sociaux au travail, conflits de valeur et insécurité de la situation de travail. Après une enquête de 2019 un peu plus détaillée sur les contraintes physiques et les usages du numérique, la nouvelle édition 2024-2025, dont les résultats seront disponibles en 2026, comporte un focus plus marqué sur les risques psychosociaux, comme l'édition de 2016.

L'enquête Conditions de travail est mobilisée dans la fiche 1.8 « Conditions de travail des indépendants ».

Échantillon interrégimes de retraités (EIR)

L'**Échantillon interrégimes de retraités (EIR)**, élaboré par la Drees (service statistique du ministère chargé des solidarités et de la santé), est un panel qui permet d'observer l'évolution du nombre et de la composition des retraités, de décrire les conditions de départ à la retraite et de reconstituer le montant moyen de pension par retraité tous régimes. La pension de retraite versée à un individu peut provenir de plusieurs régimes de retraite différents s'il a changé de régime en cours de carrière (par exemple s'il a été salarié puis a exercé une profession libérale). En outre, une personne peut bénéficier

de droits directs et/ou de droits dérivés. L'EIR permet de reconstituer le montant de la retraite globale pour un échantillon anonyme d'individus, en rapprochant les données des différents régimes français légalement obligatoires. L'EIR collecte également des éléments détaillés de calcul du montant de pension : nombre de trimestres validés, taux et circonstances de liquidation (dates de liquidation, notamment), décote et surcote éventuelle, etc.

L'EIR est mobilisé dans la fiche 1.11 « Pensions de retraite des non-salariés ».

Base Tous salariés

Les salaires annuels et les effectifs des dirigeants salariés sont principalement issus de la **base Tous salariés (BTS)**.

Les BTS sont des fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, produites à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. À chaque millésime annuel « N » correspond une BTS qui comprend des informations sur l'année « N » et l'année « N-1 ». Ces bases renseignent sur le type d'emploi et de rémunération perçue pour chaque salarié. Pour l'Insee, les BTS permettent donc de produire des statistiques structurelles sur les salaires et l'emploi.

Le champ de diffusion inclut les salariés du secteur privé et des entreprises publiques, ceux des trois fonctions publiques, ainsi que ceux des particuliers employeurs. Plusieurs sources sont mobilisées pour constituer chacun de ces trois champs.

Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que l'Insee retrace et qui, depuis 2016, se sont substituées progressivement aux déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Sur le champ public, à partir de 2022, les données proviennent principalement de la DSN. Pour les années précédentes, les données provenaient de différentes sources et étaient traitées par le Système d'Information sur les Agents du Service Public (SIASP), principalement alimenté par les fichiers mensuels de paie pour les agents relevant de la fonction publique de l'État (FPE), par le recensement des agents de l'État (RAE) pour les militaires des armées, et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les autres agents.

Sur le champ des particuliers employeurs, sont exploitées les déclarations de salaires dans le cadre des dispositifs suivants : Chèque Emploi Service Universel (Cesu), Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) et Déclaration Nominative Simplifiée (DNS).

Glossaire

Agriculture au sens large

Voir [Secteur d'activité](#).

Agriculture au sens strict

L'[agriculture au sens strict](#) désigne l'ensemble des activités dites de « production agricole ». Elle exclut donc la chasse, la pêche et la sylviculture, qui la complètent dans la définition la plus large de ce secteur de l'économie.

Auto-entrepreneur

Le régime de l'[« auto-entrepreneur »](#) est celui qui a précédé celui de [micro-entrepreneur](#) du 1^{er} janvier 2009 au 19 décembre 2014. Il s'appliquait aux personnes physiques qui créaient ou possédaient déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, dont l'entreprise individuelle remplissait les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui optait pour exercer en franchise de TVA.

Catégorie socioprofessionnelle

La [catégorie socioprofessionnelle](#) correspond aux deux premiers chiffres de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), nomenclature statistique qui classe la population selon la profession actuelle (ou l'ancienne profession), le statut (salarié ou non), le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise pour les indépendants et, pour les salariés, la nature de l'employeur (public ou privé) et le niveau de qualification.

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) a remplacé, en 1982, la CSP. Dans sa version en vigueur, la PCS 2020 comporte quatre niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels (6 postes) ; les catégories socioprofessionnelles (29 postes) ; les professions regroupées (121 postes) ; les professions (311 postes).

La catégorie socioprofessionnelle ne figure pas dans la base Non-salariés, car elle n'est pas renseignée dans les sources sociales

recueillant les déclarations de revenus des non-salariés, issues de la Caisse nationale des Urssaf (ex-Acoss) ou de la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Elle figure cependant dans les données relatives à l'activité salariée, issues des bases Tous salariés (BTS), produites à partir des déclarations sociales des employeurs, ainsi que dans les enquêtes auprès des ménages (enquêtes Emploi, Histoire de vie et Patrimoine, Conditions de travail, etc.).

Centile

Voir [Indicateurs de dispersion](#).

Commerce et artisanat commercial

Voir [Secteur d'activité](#).

Construction

Voir [Secteur d'activité](#).

Cumul de contraintes de rythme

Voir [Risque professionnel](#).

Décile

Voir [Indicateurs de dispersion](#).

Dirigeant salarié

Présidents ou directeurs généraux de sociétés anonymes (SA), présidents de sociétés par actions simplifiées (SAS), gérants minoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL) ou gérants non associés d'autres types de sociétés, les [dirigeants salariés](#) ont reçu mandat des propriétaires de la société pour en assurer la direction, en leur nom. En leur qualité de mandataire social, ils ne disposent pas de contrat de travail et ne cotisent pas à l'assurance chômage. Tout comme les [non-salariés](#), ils n'ont donc pas droit aux indemnités chômage, ni à l'indemnité compensatrice de congés payés, ni au préavis et à l'indemnité pour rupture abusif du contrat de travail. Cependant, quels que soient l'étendue de leurs pouvoirs et le nombre d'actions qu'ils détiennent, ils sont rattachés au régime général de la Sécurité sociale et bénéficient donc des mêmes prestations sociales que les salariés pour les

risques famille, maladie et vieillesse. Ils ne sont pas considérés comme des salariés par la juridiction du travail mais sont « assimilés salariés » par le code de la Sécurité sociale.

Les dirigeants salariés (hors agriculture) sont repérés dans les Déclarations sociales nominatives (DSN) à partir de la nature de leur contrat (modalité 80 correspondant aux mandataires sociaux). De plus, dans les entreprises pour lesquelles aucun dirigeant salarié ou non salarié n'est identifié, le salarié est repéré comme dirigeant si le libellé de son emploi le définit explicitement ainsi (libellé de « PDG », « PRESIDENT », « DIRIGEANT », etc.).

Durée annuelle effective de travail au sens de l'enquête Emploi

Au sens de l'enquête Emploi, la **durée annuelle effective du travail** est la durée travaillée y compris heures supplémentaires (rémunérées ou non) et hors heures non travaillées pour cause de congés annuels, jours fériés, maladie, accidents, maternité, paternité, chômage partiel, grève, etc.

La durée effective peut être calculée sur une semaine (durée effective hebdomadaire de travail) ou une année (durée effective annuelle de travail).

Cette dernière est alors calculée comme la moyenne sur l'année des durées effectivement travaillées au cours des semaines de référence, multipliée par le nombre de semaines calendaires, soit 52.

Durée habituelle hebdomadaire

La **durée habituelle hebdomadaire** s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées dont les heures supplémentaires régulières. Elle est mesurée directement à partir d'une question, dans l'enquête Emploi, portant sur le nombre moyen d'heures de travail par semaine, sans faire référence à une semaine spécifique.

Entrepreneur individuel

L'**entreprise individuelle** est la forme d'activité non salariée la plus courante. C'est

une entreprise en nom propre, dirigée par une seule personne, qui ne dispose pas de la personnalité morale : l'entrepreneur et l'entreprise constituent une seule et même entité sur le plan juridique même si, sur le plan comptable et fiscal, les activités professionnelles de l'entrepreneur sont clairement séparées de ses activités civiles. Avant le 15 mai 2022, l'entrepreneur individuel était donc responsable de ses dettes professionnelles sur l'ensemble de son patrimoine personnel (hors résidence principale) sauf s'il avait choisi le statut d'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011.

Depuis le 15 mai 2022, la loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante a supprimé le statut d'EIRL et introduit une séparation automatique entre le patrimoine personnel et le patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel. Cela signifie que les dettes professionnelles n'engagent plus le patrimoine personnel de l'entrepreneur, sauf exceptions spécifiques.

Les entrepreneurs individuels peuvent employer des salariés. Sous certaines limites de chiffre d'affaires, ils peuvent opter pour le régime fiscal de la micro-entreprise (régime micro-fiscal), voire pour le statut de **micro-entrepreneur** (régime micro-social). Depuis 2016, le choix par les nouveaux entrepreneurs du régime fiscal de micro-entreprise entraîne automatiquement l'application du régime micro-social.

Les entrepreneurs individuels sont affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés.

Forte emprise du travail

Voir **Risque professionnel**.

Gérant majoritaire (de SARL)

Le **gérant majoritaire d'une SARL** est le gérant qui détient, avec son conjoint et ses enfants mineurs, plus de 50 % du capital de la société.

Les entrepreneurs peuvent opter pour la création d'une société à responsabilité limitée (SARL) pour exercer leur activité. La SARL offre une

structure juridique relativement souple et encadrée par la loi, qui permet aux associés de ne supporter les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Ne nécessitant pas l'apport de capitaux importants, elle est particulièrement adaptée à des petits projets et constitue la forme de société commerciale la plus utilisée par les entreprises. Certaines professions libérales (par exemple dans la santé) peuvent aussi constituer une société d'exercice libéral (SEL) à responsabilité limitée, dont le fonctionnement est proche. De même, certains exploitants agricoles constituent une entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL).

La société peut être créée par un unique associé ; il s'agit alors d'une SARL unipersonnelle ou EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée). Cependant, dans la plupart des cas, la SARL est constituée d'au moins deux associés (avec un maximum de cent). Les ou les gérants sont le plus souvent des associés de la SARL mais pas obligatoirement. Ils sont désignés dans les statuts ou nommés en assemblée collective par les associés. Le statut social du gérant de SARL dépend du nombre de parts qu'il détient dans la société : il est dit « majoritaire » s'il détient, avec son conjoint et ses enfants mineurs, plus de 50 % du capital de la société (et « égalitaire » si le capital détenu est égal à 50 %, « minoritaire » s'il est inférieur à 50 %). S'il y a plusieurs gérants, chaque gérant est considéré comme majoritaire dès lors que le « collège de gérance » est majoritaire, c'est-à-dire que les cogérants détiennent ensemble plus de la moitié des parts sociales.

Les gérants majoritaires sont rattachés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés, auprès duquel ils s'acquittent de leurs cotisations sociales personnelles. En revanche, les gérants minoritaires ou égalitaires ainsi que les gérants non associés sont « assimilés salariés » et cotisent auprès des caisses de salariés.

Indépendant

Les **indépendants** sont des travailleurs qui n'ont pas de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre et ne disposent pas d'un contrat de travail. Ils ne bénéficient donc pas de la protection du droit du travail. Ils comprennent d'une part les « **non-salariés** » et d'autre part les **dirigeants salariés**.

La plupart des indépendants sont considérés comme non-salariés par le code de la Sécurité sociale et sont donc affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : **entrepreneurs individuels classiques, micro-entrepreneurs ou gérants majoritaires de SARL**, ils sont dénommés « non-salariés » dans l'ensemble de cet ouvrage.

D'autres sont des « dirigeants salariés » : présidents ou directeurs généraux de sociétés anonymes, présidents de sociétés par actions simplifiées ou gérants minoritaires de SARL, ils sont « assimilés salariés » au sens de la Sécurité sociale et cotisent au régime général.

Une partie des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés ne sont pas indépendantes économiquement ou au sens du droit du travail ; c'est le cas des entrepreneurs économiquement dépendants (d'un client, d'une organisation en amont ou d'un intermédiaire comme une plateforme numérique). Ces derniers ne sont cependant pas identifiables au sein des non-salariés à partir des données administratives, mais peuvent être appréhendés par des données d'enquête (cf. le dossier « En moyenne entre 2021 et 2023, l'activité de 12 % des indépendants est de fait dépendante d'un seul partenaire économique »).

Dans la majorité des fiches de cet ouvrage, ainsi que dans l'éclairage « Le nombre de non-salariés dans les secteurs culturels a presque triplé en 15 ans », les données concernent les non-salariés. La fiche 1.1 fait le point sur l'ensemble des indépendants, non-salariés ou dirigeants salariés, tandis que l'éclairage « En 2022, 7 % des jeunes entrants sur le marché du travail sont à leur compte » et les fiches 1.8, 1.9 et 1.14, réalisées à partir de données d'enquêtes auprès des ménages, portent sur les personnes ayant déclaré exercer leur profession principale comme indépendant, ce qui exclut les **pluriactifs** principalement salariés. Enfin, la fiche 1.11 s'intéresse à l'ensemble des personnes ayant été principalement affiliées à un régime de non-salariés au cours de leur carrière au sens des droits à retraite. À noter que les conjoints collaborateurs et aides familiaux sont la plupart du temps exclus du champ des indépendants, excepté dans les fiches 1.8 et 1.11, dans la mesure où ils ne déclarent pas

de revenus pour cette activité. Au-delà des individus concernés, il est aussi possible de considérer les ménages dont un ou plusieurs membres exercent ou ont exercé une activité indépendante. C'est l'option choisie dans la fiche 1.10 sur le patrimoine des ménages indépendants, qui définit plusieurs catégories de ménages :

- **ménage d'indépendants** : ménage dont au moins un des membres exerce à titre principal une activité d'indépendant : agriculteur exploitant, commerçant, artisan, professionnel libéral ou chef d'une entreprise de 10 salariés ou plus.
- **ménage de retraités anciens indépendants** : il comprend au moins un retraité qui était anciennement indépendant et aucun actif indépendant.
- **ménage d'autres actifs** : il ne comprend aucun indépendant actif ou retraité, mais comprend au moins un actif non indépendant. Un ménage d'autres retraités ne comprend aucun retraité ancien indépendant et aucun actif.

Indicateurs de dispersion

- Les **quartiles** partagent la population en quatre sous-populations de taille égale. Par exemple, le premier quartile de revenu (Q1) est le seuil de revenu en dessous duquel se situe le quart de la population la moins rémunérée. Le troisième quartile (Q3) est le niveau de revenu au-dessus duquel se situe le quart de la population la mieux payée.
- Les **déciles** partagent la population en dix sous-populations de taille égale. Par exemple, le premier décile de revenu (D1) est le seuil de revenu en dessous duquel se situent les 10 % de personnes les moins rémunérées. Le neuvième décile (D9) est le niveau de revenu au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes les mieux rémunérées. Le cinquième décile (D5) correspond à la **médiane** ; le revenu médian partage la population en deux : la moitié gagne moins, l'autre moitié gagne plus.
- Les **centiles** décrivent de façon plus précise que les déciles et les quartiles la distribution des revenus : ils partagent la population en 100 populations de taille égale. Par exemple, le premier centile (C1) est le seuil de revenu en dessous duquel se situe le centième

de la population la moins rémunérée. Le dernier centile (C99) est le niveau de revenu au-dessus duquel se situe le centième de la population la mieux rémunérée.

- Le **rapport interdécile** et le **rapport interquartile** sont des indicateurs de mesure des inégalités de revenus entre les personnes. Le rapport interquartile Q3/Q1 correspond au ratio entre le 3^e quartile et le 1^{er} quartile et le rapport interdécile D9/D1 à celui entre le 9^e et le 1^{er} décile. Tous deux fournissent une mesure des disparités entre le haut et le bas de la distribution du revenu dans la population. Le rapport interdécile D5/D1 entre la médiane et le 1^{er} décile est une mesure de la dispersion dans la moitié basse de la distribution, tandis que le rapport interdécile D9/D5 entre le 9^e décile et la médiane rend compte des disparités dans la moitié haute.

Industrie hors artisanat commercial

Voir [Secteur d'activité](#).

Manque d'autonomie

Voir [Risque professionnel](#).

Médiane

Voir [Indicateurs de dispersion](#).

Ménage d'autres actifs

Voir [Indépendant](#).

Ménage de retraités anciens indépendants

Voir [Indépendant](#).

Ménage d'indépendants

Voir [Indépendant](#).

Métiers de bouche

Voir [Secteur d'activité](#).

Micro-bénéfice agricole

Le régime du **micro-bénéfice agricole**, dit « micro-BA », est un régime fiscal mis en place au 1^{er} janvier 2016, en remplacement de l'ancien régime fiscal du forfait agricole, visant à simplifier l'imposition et le calcul des cotisations et contributions sociales d'une partie des exploitants agricoles. Il est proposé aux exploitants agricoles dont la moyenne des recettes des trois années précédentes est inférieure ou égale à un seuil (qui était de 85 800 euros en 2020, 91 900 euros en 2023, et est fixé à 120 000 euros depuis 2024). Les exploitants forestiers restent cependant toujours soumis au régime spécifique du forfait forestier en ce qui concerne le bénéfice provenant des coupes des bois.

Micro-entrepreneur

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé **auto-entrepreneur** jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
- du régime micro-social ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts-comptables, les agents généraux d'assurance...) ;
- les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers, etc.) ;
- les artistes auteurs ;
- les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;

- le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n° 2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du micro-entrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la fusion du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social à partir du 1^{er} janvier 2016. Ainsi, depuis cette date, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.

Pour bénéficier de ce statut en 2017, le micro-entrepreneur doit avoir réalisé moins de 82 800 euros de chiffre d'affaires hors taxes pour une activité commerciale et moins de 33 200 euros pour des prestations de services ou des activités libérales.

Au 1^{er} janvier 2018, ces seuils de chiffres d'affaires ont été doublés pour être fixés respectivement à 170 000 euros et à 70 000 euros. En outre, les micro-entrepreneurs dont le chiffre d'affaires excède les anciens plafonds ne bénéficient plus de la franchise de TVA.

En 2020, les plafonds de chiffre d'affaires ont à nouveau été rehaussés (+3,6 %) : ils atteignent 176 200 euros pour une activité d'achat/revente et 72 600 euros pour une activité de prestations ou de service.

En 2022, les taux de cotisations sociales s'élèvent à : 12,8 % du chiffre d'affaires brut pour les activités d'achat/revente de marchandises, vente de denrées à consommer sur place et prestations d'hébergement ; 22 % pour les prestations de service artisanales et commerciales et les activités libérales. Pour

valider les trimestres d'assurance vieillesse, il faut avoir réalisé des montants minimaux de chiffre d'affaires au cours de l'année d'activité. Par exemple, si un micro-entrepreneur réalise au cours de l'année 2022 un chiffre d'affaires en prestations de services d'au moins 12 030 euros, il peut valider quatre trimestres d'assurance vieillesse (soit une annuité complète).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été rehaussés de 7 %. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas 188 700 euros pour une activité commerciale et 77 700 euros pour une activité de prestations de services ou une profession libérale.

Ce régime doit être distingué de la catégorie des microentreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

Micro-entrepreneur économiquement actif

Un **micro-entrepreneur** est considéré comme économiquement actif s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.

Monoactivité

Les non-salariés qui ne sont pas **pluriactifs** sont dits « **monoactifs** ».

Non-salarié

Les **non-salariés** sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire. En pratique, ils désignent l'ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : Sécurité sociale des indépendants (SSI) ou Mutualité sociale agricole (MSA). Sont concernés les **micro-entrepreneurs** et les **non-salariés classiques** ; ces derniers sont pour l'essentiel des **entrepreneurs individuels** classiques (hors micro-entrepreneurs) ou des **gérants**

majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL, SELARL, EARL, etc.).

Toutes les personnes exerçant une activité non salariée sont prises en compte, qu'il s'agisse de leur activité principale ou d'une activité secondaire, complémentaire à une activité salariée. Cependant, les conjoints collaborateurs et les aides familiaux, non répertoriés dans les sources administratives utilisées, ainsi que les cotisants solidaires de la MSA, dont l'importance de l'activité agricole est inférieure à l'activité minimale d'assujettissement, ne sont pas comptés parmi les non-salariés.

Une partie des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés ne sont pas indépendantes économiquement ou au sens du droit du travail ; c'est le cas des entrepreneurs économiquement dépendants (d'un client, d'une organisation en amont ou d'un intermédiaire comme une plateforme numérique). Ces derniers ne sont cependant pas identifiables au sein des non-salariés à partir des données administratives, mais peuvent être appréhendés par des données d'enquête (cf. le dossier « En moyenne entre 2021 et 2023, l'activité de 12 % des indépendants est de fait dépendante d'un seul partenaire économique »).

Non-salarié classique

Les **non-salariés classiques** désignent les **non-salariés** (cotisant à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés), hors **micro-entrepreneurs**.

Orientation technico-économique (Otex)

Les **orientations technico-économiques (Otex)** constituent un classement des exploitations agricoles selon leur production principale (par exemple : « céréales et oléoprotéagineux », « maraîchage » ou « bovins-lait »...). La détermination de l'Otex d'une exploitation s'appuie sur le calcul de la production brute standard (PBS), qui représente la production potentielle en euros d'une exploitation, et est déclinée selon les différents types de productions végétales et animales. En général, une exploitation est spécialisée dans une orientation si la production brute standard de la ou des

productions concernées dépasse deux tiers du total de l'exploitation (par exemple, une exploitation où les grandes cultures représentent plus des deux-tiers de la PBS est classée dans l'Otex « Grandes cultures »).

Les Otex sont une classification européenne, utilisée en particulier dans le Recensement agricole et les enquêtes sur la Structure des exploitations agricoles (ESEA), ainsi que dans le Réseau d'information comptable agricole (RICA).

Patrimoine brut

Le **patrimoine brut** est le montant total des actifs détenus par un ménage, c'est-à-dire l'ensemble des biens lui permettant de disposer de ressources futures. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, ainsi que son patrimoine résiduel (voiture, bijoux, œuvres d'art, etc.), soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible.

Le patrimoine brut est évalué avant déduction des éventuels emprunts en cours. Le **patrimoine net** représente le patrimoine effectivement détenu au moment de l'enquête, c'est-à-dire le **patrimoine brut** duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore rembourser au titre des emprunts qu'il a souscrits. Par exemple, dans le cas d'un ménage qui contracte un emprunt pour acheter un bien immobilier, son patrimoine brut à la date de signature de l'achat comptabilise la valeur totale du bien, tandis que son patrimoine net retranche à la valeur totale du bien le montant de l'emprunt contracté, mais croîtra progressivement à mesure de son remboursement.

Patrimoine net

Voir [Patrimoine brut](#).

Patrimoine privé

Il est égal au patrimoine total du ménage duquel est soustrait le **patrimoine professionnel**. Il est donc composé du patrimoine immobilier, du patrimoine financier et du reste du patrimoine (patrimoine résiduel) tels que les biens durables (voitures, équipement de la maison, etc.), bijoux, œuvres

d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible.

Patrimoine professionnel

Le **patrimoine professionnel** est l'ensemble des actifs professionnels détenus par le ménage. Il inclut les entreprises dirigées par un membre du ménage, les terres, les machines, les bâtiments, les stocks, etc. Seule la part effectivement détenue par le ménage est comptabilisée dans son patrimoine. Ces actifs sont exploités ou non par le ménage dans le cadre de son activité professionnelle – sinon, ils sont généralement mis en location.

Pénibilité physique

Voir [Risque professionnel](#).

Pluriactivité

Dans cet ouvrage, sont considérés comme **pluriactifs** les **non-salariés** qui exercent à la fois une activité non salariée et une activité salariée (qu'elle soit exercée dans le secteur public, privé ou en tant que salarié d'un particulier-employeur). Ils perçoivent donc à la fois des **revenus d'activité** non salariaux et des revenus salariaux. Ces derniers sont appréhendés à travers les bases **Tous salariés**, source statistique qui se fonde essentiellement sur les Déclarations sociales nominatives (DSN), les fiches de paie de la fonction publique et les déclarations sociales des particuliers-employeurs. L'activité non salariée peut être l'activité principale (qui procure le revenu annuel le plus élevé), ou constituer un complément à l'activité salariée, notamment pour les **micro-entrepreneurs**. Les non-salariés qui ne sont pas pluriactifs sont dits « **monoactifs** ». Les pluriactifs comme les monoactifs peuvent exercer plusieurs activités en tant que non-salariés ; dans ce cas, tous les revenus qu'ils retirent de ces activités sont pris en compte, mais on ne repère que leur activité principale. Le périmètre de la pluriactivité dépend de la période considérée pour tenir compte des différentes activités ; dans cet ouvrage sont retenues les activités en fin d'année. De ce fait, certains non-salariés peuvent être considérés comme monoactifs même s'ils ont occupé un emploi salarié en cours d'année.

Pour comparer les revenus issus des activités salariée et non salariée, on considère le salaire net de cotisations sociales mais augmenté des contributions sociales imposables (CSG non déductible et CRDS).

Profession libérale

« Les **professions libérales** groupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant » (article 29 de la loi 2012-387 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives). Certaines de ces professions sont **réglementées**, notamment dans la santé ou le domaine juridique (officiers ministériels) ; d'autres sont simplement soumises à autorisation d'exercice ou à déclaration d'activité (exploitants d'auto-écoles par exemple), voire sont totalement libres (consultants par exemple).

Le contour des activités libérales peut être appréhendé à travers le secteur d'activité de l'entreprise et la catégorie professionnelle du non-salarié (voir Regroupements sectoriels).

Profession réglementée

Une **profession réglementée** est une « activité ou un ensemble d'activités professionnelles dont l'accès, l'exercice ou une des modalités d'exercice est subordonné directement ou indirectement, en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives, à la possession de qualifications professionnelles déterminées ; l'utilisation d'un titre professionnel limitée par des dispositions législatives, réglementaires ou administratives aux détenteurs d'une qualification professionnelle donnée constitue notamment une modalité d'exercice » (article 3 de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005). Entrent dans cette catégorie un certain nombre de

professions libérales, notamment les officiers ministériels ou les professions de santé, mais aussi de nombreuses autres activités de nature industrielle, artisanale ou commerciale (maçons, taxis, réparateurs d'automobiles, métiers de bouche, coiffeurs, etc.).

Quartile

Voir [Indicateurs de dispersion](#).

Rapport interdécile

Voir [Indicateurs de dispersion](#).

Rapport interquartile

Voir [Indicateurs de dispersion](#).

Régime réel

Le **régime réel** est un mode d'imposition applicable aux entreprises individuelles et aux sociétés, qui permet de déduire les charges réelles engagées dans le cadre de l'activité professionnelle, contrairement au régime simplifié qui applique un abattement forfaitaire.

Revenu d'activité

Le **revenu d'activité** des **non-salariés** est le revenu ou bénéfice issu de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année et des charges professionnelles associées. Les contributions sociales imposables (CSG non déductible, CRDS) ne sont pas déduites. Le revenu d'activité des non-salariés se calcule à partir du revenu professionnel imposable auxquels sont réintégrés certains allégements fiscaux et cotisations sociales facultatives, en le corrigeant si nécessaire de l'éventuelle majoration de 25 % de l'assiette en cas de non-adhésion à un centre de gestion, une association agréée ou de non-recours à un expert-comptable. En pratique, il correspond à l'assiette qui sert au calcul de leurs cotisations personnelles d'allocations familiales.

Pour les **entrepreneurs individuels** classiques (hors **micro-entrepreneurs**), il s'obtient à partir du bénéfice qu'ils retirent de leur activité

(BIC ou BNC selon la nature de cette activité), net des cotisations obligatoires de sécurité sociale payées dans l'année, des salaires versés à d'éventuels employés, des intérêts d'emprunts professionnels, des dotations aux amortissements. Il est considéré comme nul en cas d'exercice déficitaire.

Pour les **gérants majoritaires** de société, il correspond à leur rémunération, ainsi qu'à une partie des dividendes perçus, depuis 2013. En effet, depuis cette date, les dividendes perçus sont considérés comme rémunération du travail et la part qui excède 10 % du capital social, primes d'émission et sommes portées aux comptes courants d'associés, est comptabilisée dans le revenu d'activité des gérants majoritaires de SARL. En deçà de ce seuil, ils sont considérés comme des revenus de capitaux mobiliers. Avant 2013, l'intégralité des dividendes perçus était considérée comme rémunération du capital et n'était donc pas soumise à cotisations sociales (sauf pour les SEL depuis 2009 et pour les EIRL depuis 2011).

Le revenu d'activité des **micro-entrepreneurs** se mesure depuis 2014 à partir du chiffre d'affaires qu'ils déclarent dans les trois types d'activité suivants : activités de vente, prestations de services et activités libérales. Le revenu est estimé en appliquant à ces chiffres d'affaires les taux d'abattement pour frais professionnels mis en œuvre par l'administration fiscale (71 % pour les activités de vente, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale). Les micro-entrepreneurs déclarent leur chiffre d'affaires. Leur revenu est calculé en appliquant à ce chiffre d'affaires un abattement représentatif des frais professionnels. Les taux d'abattement utilisés sont ceux mis en œuvre par l'administration fiscale, soit 71 % pour des activités de vente, 50 % pour des prestations de services et 34 % pour une activité libérale.

Quelques spécificités sont propres aux revenus des non-salariés affiliés au régime de protection sociale de la Mutualité sociale agricole (MSA) :

- en cas d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels est connu et négatif ;
- pour les gérants de sociétés agricoles soumises à l'impôt sur les sociétés, le revenu intègre une partie (75 % en 2013, 100 % ensuite) des dividendes excédant

10 % du capital social perçus par les gérants et les membres de la famille apporteurs de capitaux et non affiliés en qualité de non-salarié agricole ;

- pour les gérants de sociétés agricoles soumises à l'impôt sur le revenu, le revenu d'activité intègre la part des revenus excédant 10 % du capital social perçus par les membres de la famille apporteurs de capitaux et non affiliés en qualité de non-salariés agricole ;
- enfin, pour les exploitants agricoles soumis au régime du micro-BA, le montant du bénéfice imposable est calculé de manière forfaitaire, en appliquant un abattement de 87 % à la moyenne des recettes hors taxes des trois années précédentes (pour les exploitants ayant opté pour une assiette en moyenne triennale) ou aux recettes hors taxes de l'année précédente (pour les exploitants ayant opté pour une assiette annuelle).

Pour les **dirigeants salariés**, le revenu d'activité correspond au salaire qu'ils perçoivent au titre de leur mandat de dirigeant. Le salaire provient des Déclarations sociales nominatives (DSN). Il est net de cotisations sociales mais pas de contributions sociales imposables (CSG déductible et CRDS), pour que les revenus des salariés et des non-salariés soient comparables.

Seules sont prises en compte les personnes en activité au 31 décembre. Contrairement aux salariés, l'information sur le volume de travail réalisé par les non-salariés n'est pas disponible. Il n'est donc pas possible de calculer un revenu d'activité par unité de volume de travail qui pourrait être comparé au salaire en EQTP. Cependant, pour prendre en compte le cas échéant les années incomplètes, le revenu d'activité des non-salariés est annualisé (ramené à ce qu'aurait perçu un non-salarié s'il avait été affilié l'année complète) avec une pondération au prorata de la durée d'affiliation dans l'année. Le calcul s'effectue sur les seuls non-salariés en activité au 31 décembre de l'année, en excluant ceux qui n'ont pas déclaré leur revenu.

Lorsqu'on le compare au revenu salarial, le revenu d'activité des non-salariés n'est pas annualisé et les mesures portent sur l'ensemble des non-salariés (y compris ceux

ayant cessé leur activité en cours d'année) hors secteur agricole.

Les non-salariés n'ayant pas déclaré leur revenu font l'objet d'une **taxation d'office** par la caisse nationale de l'Urssaf pour le recouvrement des cotisations sociales. Ils sont pris en compte dans le calcul des effectifs mais pas dans celui des revenus.

Les revenus sont élaborés à la date de clôture comptable de l'entreprise et ne coïncident pas nécessairement avec l'année civile. C'est particulièrement vrai pour le secteur agricole dans lequel 34 % des exploitants clôturent leur exercice au premier semestre, leur revenu traduisant alors plutôt la conjoncture de l'année précédente.

Concernant les **pluriactifs**, sont distingués le revenu issu de l'activité non salariée, d'une part, et le revenu global, d'autre part, somme des revenus d'activité non salariée et salariée. Le salaire, issu des Déclarations sociales nominatives (DSN), est alors net de cotisations sociales mais augmenté des contributions sociales imposables (CSG non déductible et CRDS).

Revenu non salarial

À l'instar du **revenu salarial**, le **revenu non salarial** est défini comme la somme de tous les revenus d'activité non salariée perçus par un individu au cours d'une année donnée. On considère l'ensemble des personnes ayant eu une activité non salariée au cours d'une année donnée, y compris les micro-entrepreneurs et hors secteur agricole.

Revenu salarial

Le **revenu salarial** annuel correspond à la somme de tous les salaires nets (c'est-à-dire après versement des cotisations sociales, de la CSG et de la CRDS) perçus par un individu au cours d'une année donnée. Il intègre deux dimensions : le salaire et le volume de travail salarié réalisé au cours de l'année.

Le volume de travail dépend de la quotité de temps de travail (temps plein ou partiel), ainsi que de la durée cumulée des périodes d'emploi sur l'année. Le revenu salarial reflète donc en partie le « risque » du non-emploi et du

sous-emploi, ou le choix d'une activité à temps partiel.

Le revenu salarial reste une notion purement salariale : il est défini pour les individus qui ont perçu au moins un euro de rémunération issue d'une activité salariée au cours de l'année. Il ne comprend pas les revenus issus d'activités non salariées, ni les allocations chômage ou les prestations sous condition de ressources (minimas sociaux, etc.).

Risque professionnel

Les conditions de travail des indépendants, comme celles des salariés, peuvent être appréhendées à travers différents facteurs de **risque professionnel** (pénibilité physique, cumul de contraintes de rythme, manque d'autonomie, forte emprise du travail).

- **Pénibilité physique** : elle s'applique aux travailleurs concernés par au moins quatre des six critères suivants : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, porter des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, être exposé à un bruit intense.

- **Cumul de contraintes de rythme** : il s'applique aux travailleurs concernés par au moins trois des neuf critères suivants : le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, la dépendance vis-à-vis de collègues, des normes de production ou des délais à respecter en une heure, ou en une journée au plus, une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate, des contrôles exercés par la hiérarchie, un contrôle suivi ou informatisé.

- **Manque d'autonomie** : il s'applique aux travailleurs concernés par au moins trois des cinq critères suivants : ne pas pouvoir interrompre le travail, ne pas régler seul les incidents, ne pas apprendre de choses nouvelles, ne pas avoir une formation suffisante et adaptée, avoir un travail qui consiste à répéter une même série d'opérations.

- **Forte emprise du travail** : elle s'applique aux travailleurs concernés par au moins trois des six critères suivants : ne pas pouvoir modifier ses horaires, ne pas connaître ses

horaires du lendemain, travailler plus de 50 heures par semaine, travailler 6 ou 7 jours par semaine, travailler habituellement la nuit, travailler habituellement le dimanche.

Salaire net en équivalent temps plein

Le **salaire net en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire net converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire net en EQTP est de $10\,000/(0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an.

Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Santé et action sociale

Voir [Secteur d'activité](#).

Secteur d'activité

Un **secteur** regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Les secteurs d'activité renseignent sur l'activité principale de l'entreprise (APE), au regard de la nomenclature d'activités économiques française (NAF rév. 2).

En raison de la répartition spécifique des **non-salariés** dans les différentes activités, les regroupements sectoriels effectués dans cet ouvrage diffèrent quelquefois de ceux de la NAF (voir Regroupements sectoriels).

- Agriculture, sylviculture et services paysagers : ce secteur, qui constitue l'**agriculture au sens large**, recouvre l'ensemble des activités agricoles et sylvicoles au sens de la nomenclature

d'activités économiques (code A de la NAF), hors pêche et aquaculture, ainsi que les services d'aménagement paysager (classés comme des activités de services administratifs et de soutien, dans la section N de la NAF). Il recouvre ainsi les productions végétales (céréales et grandes cultures, arboriculture, viticulture), les productions animales (élevage de bovins, caprins, ovins, granivores ou autres animaux), la sylviculture et l'exploitation forestière, les activités de soutien à l'agriculture et les services paysagers.

- **Industrie hors artisanat commercial** : ce secteur recouvre l'ensemble de l'industrie manufacturière (code C de la NAF), hors charcuterie, boulangerie et pâtisserie, ainsi que les autres industries : industries extractives, production et distribution d'énergie, eau, assainissement, récupération et gestion des déchets (codes B, D et E). Dans cet ouvrage sont distinguées les industries du textile, habillement, bois, ameublement, imprimerie et reproduction d'enregistrements d'un côté, les autres activités industrielles de l'autre, incluant notamment le travail des métaux, la fabrication d'instruments, de prothèses ou de bijoux, l'installation et la réparation de machines et équipements.

- **Construction** : ce secteur correspond au code F de la NAF. Il regroupe la construction générale de bâtiments, le génie civil et l'ensemble des travaux de construction spécialisés : gros œuvre (maçonnerie, couverture, charpente), travaux d'installation (électricité, plomberie, chauffage, etc.) ou de finition (menuiserie, peinture, revêtements et autres finitions).

- **Commerce et artisanat commercial** : ce secteur regroupe l'ensemble des entreprises du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles (code G de la NAF), auxquelles s'ajoute l'artisanat commercial : boulangerie, pâtisserie et charcuterie. Sont distingués dans cet ouvrage le commerce et la réparation d'automobiles, le commerce de gros, le commerce pharmaceutique, les **métiers de bouche** et l'ensemble du commerce de détail (commerce alimentaire ou d'habits, articles ménagers, fleurs, etc.), en magasin ou hors magasin (vente sur les éventaires et marchés notamment, vente à distance ou vente directe).

- **Métiers de bouche** : les métiers de bouche regroupent les métiers de l'artisanat commercial (boulanger, pâtissier, charcutier), classé par la NAF dans l'industrie agroalimentaire, et certaines activités du commerce de détail alimentaire (boucherie, poissonnerie, commerce de pain).
- **Transports et entreposage** : ce secteur recouvre les transports de passagers ainsi que ceux de marchandises quel qu'en soit le mode (route, fer, aérien, etc.), les activités de poste et de courrier ainsi que les activités connexes telles que l'exploitation des infrastructures, la manutention et l'entreposage (code H de la NAF).
- **Services aux entreprises et services mixtes** : ce secteur rassemble des services s'adressant principalement aux entreprises (codes M et N de la NAF), et des services dits « mixtes », qui s'adressent aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers (codes J, K, L). Ils regroupent les activités spécialisées, scientifiques et techniques (activités juridiques, comptables, conseil de gestion, architecture, ingénierie et autres activités spécialisées telles que publicité, design, photographie, traduction, etc.), les services administratifs et de soutien (nettoyage, sécurité, location de véhicules et équipements divers, photocopie et autres services de bureau), l'information et la communication (activités de programmation et conseil en informatique notamment, activités audiovisuelles, édition, services d'information), les activités financières et d'assurance et les activités immobilières.
- **Services aux particuliers hors santé** : ce secteur recouvre l'hébergement et la restauration, les arts, spectacles et activités récréatives, l'enseignement (formation continue, soutien scolaire, enseignement artistique, culturel, sportif, enseignement de

la conduite) et diverses activités de services aux personnes telles que la réparation d'ordinateurs ou la coiffure (codes I, O, P, R, S de la NAF).

- **Santé et action sociale** : dans ce secteur sont rassemblés les activités afférentes à la santé humaine dispensées par des médecins, des dentistes ou des praticiens paramédicaux, et à l'action sociale (code Q de la NAF), ainsi que les vétérinaires. La pharmacie est considérée comme une activité commerciale par la nomenclature d'activités et ne figure donc pas dans ce secteur. Le secteur de la santé et de l'action sociale regroupe très majoritairement des activités s'exerçant en pratique libérale, au cabinet du praticien. Les non-salariés sont très peu présents dans l'action sociale et, de façon plus générale, dans les activités dispensées en établissements (hôpitaux, établissements pour personnes âgées ou handicapées, pour enfants et jeunes en difficulté, etc.).

Services aux entreprises et services mixtes

Voir [Secteur d'activité](#).

Services aux particuliers hors santé

Voir [Secteur d'activité](#).

Taxation d'office

Voir [Revenu d'activité](#).

Transports et entreposage

Voir [Secteur d'activité](#).

Regroupements sectoriels utilisés dans l'ouvrage

Secteurs d'activité	Nomenclature d'activités française (NAF rév.2, 2008)				
	Code (A38)	Division (A88)	Groupe ou classe (niveau 4)	Sous-classe (niv. 5)	Intitulé
Agriculture, sylviculture et services payagers					
Production agricole					
Cultures	AZ	01	011 à 013		Cultures permanentes et non permanentes, reproduction de plantes
Céréales et grandes cultures		01	0111		Culture de céréales (sauf riz), légumineuses, graines oléagineuses
Légumes, fleurs, plantes		01	0112 à 0116, 0119, 0130		Culture de riz, légumes, melons, tubercules et autres cultures non permanentes
Vignes		01	0121		Reproduction de plantes
Arboriculture		01	0122 à 0129		Culture de la vigne
Production animale	AZ	01	014		Cultures permanentes, sauf vignes
Bovins		01	0141, 0142		Production animale
Ovins, caprins, équidés et autres animaux		01	0143 à 0145, 0149		Élevage de vaches laitières, autres bovins et buffles
Granivores		01	0146, 0147		Élevage d'équidés, camélidés, ovins, caprins et autres animaux
Cultures et élevage associés	AZ	01	015		Élevage de porcins et de volailles
					Cultures et élevage associés
Sylviculture et exploitation forestière					
Activités de soutien à l'agriculture	AZ	02			
Services payagers	NZ	81	016, 017 813		
Industrie (hors artisanat commercial)					
Textile, habillement, bois, ameublement, imprimerie					
	CB	13			Fabrication de textiles
		14			Industrie de l'habillement
		15			Industrie du cuir et de la chaussure
	CC	16			Travail du bois (hors meubles) ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
		17			Industrie du papier et du carton
		18			Imprimerie et reproduction d'enregistrements
	CM	31			Fabrication de meubles
Travail des métaux, réparation et autres industries					
	BZ	05-09			Industries extractives
	CA	10-12			Fabrication de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac sauf artisanat commercial (codes 1013B, 1071B, 1071C, 1071D)
	CD	19			Cokéfaction et raffinage
	CE-CF	20-21			Industrie chimique et pharmaceutique
	CG	22-23			Fabrication de produits en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques
	CH	24-25			Métallurgie et fabrication de produits métalliques, sauf machines et équipements
	CI-CK	26-28			Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines
	CL	29-30			Fabrication d'automobiles et matériels de transport
	CM	32			Autres industries manufacturières (fabrication de bijoux, instruments de musique, fournitures médicales, etc.)
	CM	33			Réparation et installation de machines et équipements industriels
	DZ, EZ	35-39			Énergie, eau, récupération et traitement des déchets
Construction					
Gros-œuvre (maçonnerie, couverture, charpente)					
	FZ	43	431		Travaux de démolition et préparation de sites
			439		Couverture, maçonnerie et autres travaux de construction spécialisés n.c.a.
Travaux d'installation : électricité	FZ	43	4321		Installation électrique

Secteurs d'activité	Nomenclature d'activités française (NAF rév.2, 2008)				
	Code (A38)	Division (A88)	Groupe ou classe (niveau 4)	Sous-classe (niv. 5)	Intitulé
Travaux d'installation : plomberie, chauffage et autres	FZ	43	4322		Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air
			4329		Autres travaux d'installation
Travaux de finition : menuiserie	FZ	43	4332		Travaux de menuiserie
Travaux de finition : peinture, revêtements et autres finitions	FZ	43	4331		Travaux de plâtrerie
			4333		Travaux de revêtement des sols et des murs
			4334		Travaux de peinture et vitrerie
			4339		Autres travaux de finition
Construction de bâtiments et génie civil	FZ	41	4110		Promotion immobilière
			4120		Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
		42			Génie civil
Commerce et artisanat commercial					
Commerce et réparation d'automobiles	GZ	45			Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
Commerce de gros	GZ	46			Commerce de gros
Commerce pharmaceutique	GZ	47	4773		Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
Métiers de bouche	CA	10	1013	1013B	Charcuterie
			1071	1071B	Cuisson de produits de boulangerie
				1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
				1071D	Pâtisserie
	GZ	47	4722		Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
			4723		Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
			4724		Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
Autre commerce de détail en magasin	GZ	47	471		Commerce de détail en magasin non spécialisé
			472		Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé sauf viandes, poissons, pain (codes 4722, 4723, 4724)
			473		Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
			474		Commerce de détail d'équipements informatiques et de communication en magasin spécialisé
			475		Commerce de détail de meubles, luminaires et autres équipements du foyer en magasin spécialisé
			476		Commerce de détail de journaux, livres, articles de sports et de loisirs en magasin spécialisé
			4771		Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
			4772		Commerce de détail de chaussures et articles en cuir en magasin spécialisé
			4774		Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
			4775		Commerce de détail de parfumerie et produits de beauté en magasin spécialisé
			4776		Commerce de détail de fleurs, plantes, engrains, animaux de compagnie et aliments pour animaux en magasin spécialisé
			4777		Commerce de détail d'articles d'horlogerie et bijouterie en magasin spécialisé
			4778		Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé
			4779		Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
Commerce de détail hors magasin	GZ	47	4781		Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés

Secteurs d'activité		Nomenclature d'activités française (NAF rév.2, 2008)				
		Code (A38)	Division (A88)	Groupe ou classe (niveau 4)	Sous- classe (niv. 5)	Intitulé
				4782		Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
				4789		Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
				4791		Vente à distance
				4799		Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés
Transports et entreposage						
Taxis et VTC	HZ	49	4932			Transports de voyageurs par taxis
Transport routier de fret, déménagement		HZ	49	4941		Transports routiers de fret
				4942		Services de déménagement
Autres activités de transport et entreposage						
Autres activités de poste et de courrier (y compris livraison à domicile)	HZ	53		5320		Autres activités de poste et de courrier
Autres activités de transport et entreposage (hors poste et courrier)		HZ	49	4910, 4920, 4931, 4939, 4950		Autres transports terrestres
			50-51			Transports par eau, transports aériens
			52			Entreposage, services auxiliaires
Services aux entreprises et services mixtes						
Information et communication						
	JA	58-60				Édition, production audiovisuelle et diffusion
	JB	61				Télécommunications
	JC	62				Programmation, conseil et autres activités informatiques
		63				Services d'information
Activités financières et d'assurance	KZ	64-66				Activités financières et d'assurance
Activités immobilières		LZ	68	6810		Activités des marchands de biens immobiliers
				6820		Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
				6831		Agences immobilières
				6832		Administration de biens immobiliers
Activités spécialisées, scientifiques et techniques						
Activités juridiques et comptables		MA	69	6910		Activités juridiques
				6920		Activités comptables
Conseil de gestion		MA	70	7021		Conseil en relations publiques et communication
				7022		Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
Architecture-ingénierie		MA	71	7111		Activités d'architecture
				7112		Activités d'ingénierie
				7120		Activités de contrôle et analyses techniques
Autres activités spécialisées		MB	72			Recherche-développement
		MC	73	7410		Publicité et études de marché
			74	7420		Activités spécialisées de design
				7430		Activités photographiques
				7490		Traduction et interprétation
						Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.
Services administratifs et de soutien						
	NZ	77				Activités de location et location-bail
		78				Activités liées à l'emploi
		79				Activités des agences de voyage
		80				Enquêtes et sécurité
		81				Services relatifs aux bâtiments (entretien, nettoyage, etc.) sauf services paysagers

Secteurs d'activité		Nomenclature d'activités française (NAF rév.2, 2008)				
		Code (A38)	Division (A88)	Groupe ou classe (niveau 4)	Sous-classe (niv. 5)	Intitulé
			82	821		Activités administratives (photocopie, préparation de documents et autres services de bureau)
				822		Activités de centres d'appels
				823		Organisation de salons professionnels et congrès
				829		Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.
Services aux particuliers hors santé						
Hébergement et restauration						
		IZ	55			Hébergement
			56	5610		Restaurants et services de restauration mobile
				5621		Services des traiteurs
				5629		Autres services de restauration
				5630		Débits de boissons
Arts spectacles et activités récréatives						
		RZ	90			Activités créatives, artistiques et de spectacle
			91			Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
				92		Organisation de jeux de hasard et d'argent
				93		Activités sportives, récréatives et de loisirs
Enseignement						
		OZ	84			Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
		PZ	85	851-854		Enseignement primaire, secondaire ou supérieur
				8551		Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
				8552		Enseignement culturel (musique, art, théâtre)
				8553		Enseignement de la conduite
				8559		Enseignements divers (formation professionnelle, soutien scolaire, cours de langues)
				8560		Activités de soutien à l'enseignement
Services personnels						
	Coiffure et soins de beauté	SZ	96	9602		Coiffure et soins de beauté
	Autres services personnels	SZ	94			Activités des organisations associatives
		SZ	95			Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
			96	9601		Blanchisserie-teinturerie
				9603		Services funéraires
				9604		Entretien corporel
				9609		Autres services personnels (astrologues, agences matrimoniales, services pour animaux de compagnie, etc.)
Santé et action sociale						
Médecine						
	Médecine générale	QA	86	8621		Activité des médecins généralistes
	Médecine spécialisée, analyses médicales	QA	86	8621, 8622		Activité des médecins généralistes et spécialistes
				8690		Laboratoires d'analyses médicales
				8623		Pratique dentaire
Pratique dentaire						
	Vétérinaires	QA	86			Activités vétérinaires
Professions paramédicales et sages-femmes						
	Infirmiers et sages-femmes	QA	86	8690		Activités des infirmiers et des sages-femmes
	Autres professions paramédicales	QA	86			Activités des professionnels de la rééducation, appareillage et pédicures-podologues
Autres services de santé et action sociale						
		QA	86	8610		Activités hospitalières
				8690		8690A Ambulances
						8690C Centres de collecte et banques d'organes
						8690F Activités de santé humaine n.c.a.
		QB	87			Hébergement médico-social et social
			88			Action sociale sans hébergement
Indéterminé						
						Activité non renseignée ou gérants pour lesquels la société dirigée est inconnue

Regroupements sectoriels utilisés pour les professions libérales

Secteurs d'activité	Nomenclature d'activités française (NAF rév.2, 2008)			
	Code (A38)	Division (A88)	Sous-classe (niv. 5)	Intitulé
Domaine technique				
Conception et maîtrise d'œuvre				
	MA	71	7111Z	Activités d'architecture
			7112A	Activité des géomètres
	MC	74	7410Z*	Activités spécialisées de design
			7490A	Activités des économistes de la construction
Expertise et conseil				
	JA	58	5829A*	Édition de logiciels système et de réseau
			5829B*	Édition de logiciels outils de développement et de langages
			5829C*	Édition de logiciels applicatifs
	JC	62	6201Z*	Programmation informatique
			6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques
	KZ	66	6619B*	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
			6621Z	Évaluation des risques et dommages
	LZ	68	6831Z*	Agences immobilières
	MA	70	7021Z	Conseil en relations publiques et communication
			7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
		71	7112B*	Ingénierie, études techniques
	MC	73	7311Z*	Activités des agences de publicité
			7320Z	Études de marché et sondages
		74	7430Z	Traduction et interprétation
			7490B*	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
	NZ	80	8030Z	Activités d'enquête
Comptabilité, assurance				
	KZ	66	6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances
	MA	69	6920Z	Activités comptables
Enseignement				
	PZ	85	8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
			8552Z	Enseignement culturel
			8553Z*	Enseignement de la conduite
			8559A	Formation continue d'adultes
			8559B*	Autres enseignements
Intermédiaires du commerce				
	GZ	46	4611Z	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles et textiles, animaux vivants
			4612B	Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
			4613Z	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
			4614Z	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions
			4615Z	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
			4616Z	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir
			4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
			4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
			4619B	Autres intermédiaires du commerce en produits divers
Domaine juridique				
	MA	69	6910Z	Activités juridiques
Santé (y compris pharmacie)				
	GZ	47	4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
	MC	75	7500Z	Activités vétérinaires
	QA	86	8621Z	Activité des médecins généralistes

Secteurs d'activité		Nomenclature d'activités française (NAF rév.2, 2008)		
Code (A38)	Division (A88)	Sous- classe (niv. 5)	Intitulé	
		8622A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	
		8622B	Activités chirurgicales	
		8622C	Autres activités des médecins spécialistes	
		8623Z	Pratique dentaire	
		8690B	Laboratoires d'analyses médicales	
		8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	
		8690E	Activité des professionnels de la rééducation, appareillage et pédicures-podologues	
		8690F	Activités de santé humaine n.c.a.	

* Pour ces codes NAF, le repérage des professions libérales ne peut être appréhendé par le seul secteur d'activité de l'entreprise mais il doit aussi l'être par le statut juridique.

Dans la même collection

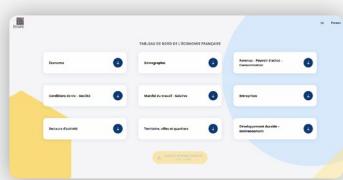
► Parus

- Revenus et patrimoine des ménages, édition 2024
- France, portrait social, édition 2024
- Formations et emploi, édition 2025

► À paraître

- Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2025
- Économie et société à l'ère du numérique, édition 2025
- France, portrait social, édition 2025

Les Tableaux de l'économie française sont désormais disponibles sous la forme d'un tableau de bord interactif sur insee.fr.





PARAGON TRANSACTION – 39, rue des Rivières Saint-Agnan – 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Dépôt légal : mai 2025

Emploi et revenus des indépendants

Insee Références

Édition 2025

Cet ouvrage de la collection « Insee Références » offre un ensemble d'analyses et d'indicateurs sur les travailleurs indépendants. Cette population hétérogène recouvre les exploitants agricoles, les commerçants, les artisans ou encore les professionnels libéraux. Ils sont liés par l'absence de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre et ne disposent pas de contrat de travail. La plupart n'ont pas le statut de salarié et sont donc « non salariés ».

Un panorama des non-salariés en 2022 est proposé dans la vue d'ensemble et les 22 fiches thématiques et sectorielles : Combien sont-ils ? Que gagnent-ils ? Quelles activités exercent-ils ? Dans quelle mesure la création du statut de micro-entrepreneur a-t-elle modifié le paysage depuis 2009 ?

Deux dossiers et trois éclairages complètent ces analyses.

Le premier dossier décrit le niveau de vie des agriculteurs exploitants. Le second s'intéresse à la dépendance économique des indépendants.

Le premier éclairage s'intéresse au profil des créateurs d'entreprise et à son évolution sur 20 ans. Le deuxième décrit l'insertion des jeunes en tant que travailleurs indépendants. Enfin, le troisième est consacré aux non-salariés des secteurs culturels.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr

